LVI
C.
6.

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVI
C
6
NAPOLI

HISTOIRE
DE
HENRI
SECOND.

PAR MONSIEUR
VARILLAS.

TOME SECOND.

A LA HAYE,
Chez ADRIAN MOETJENS, Marchand Libraire prés de la Cour, à la Librairie Françoise.

M. DC. XCIII.

ARGUMENT

DU

LIVRE CINQUIE'ME.

L'Empereur préte l'oreille aux calomnies, contre Gonzague, auſſi-tôt qu'il croit n'avoir plus beſoin de ce Prince. Gonzague travaille en vain à le ſatisfaire. Il demande que ſon procez lui ſoit fait dans les formes de la Juſtice, & il ne peut l'obtenir. Il a recours au Prince d'Eſpagne, qui n'oſe ou ne veut pas l'appuyer; & l'on traite de ridicule le projet qu'il dreſſe pour aſſujettir à la Monarchie d'Eſpagne tous les Etâts de l'Europe. Le Marêchal de Briſſac ſe ſaiſit d'Yvrée, de Crevecœur, de Mazin, & de Santia. Le Colonnel Imperial Magio deffend mal la premiere de ces quatre Places, & quatre Officiers de l'Armée Françoiſe ſe picquent d'honneur de lever & de garder juſqu'à la mort chacun leur Baſtion à Santia. Salvoiſon forme ſur Ca-

zal l'entrepriſe la mieux concertée qui fut jamais, & l'execute avec autant de bonheur que de hardieſſe; mais il paroît par l'évenement que Briſſac avoit eu raiſon de s'avancer avec toute l'Armée Françoiſe, pour ſeconder Salvoiſon, puiſque ſans cela le Château & la Citadelle de Cazal n'auroient point été forcez; & que la Ville ſe ſeroit perduë, avec autant de facilité, qu'elle avoit été priſe. Les proſperitez de Briſſac dans la Lombardie, portent le Marquis de Marignan à l'inſulte de Sienne; mais il eſt découvert par Monluc, qui le repouſſe de maniere, qu'il eſt contraint de reprendre ſon vieux deſſein, de ſe rendre maître de Sienne par famine. Monluc attend l'extrémité dans cette Place, & ne veut point que l'on parle de lui dans la capitulation. Le troiſiéme Duc de Guiſe le blâma depuis de ces deux actions, & l'on montre icy que la critique de ce Duc étoit bien fondée. La Bourgeoiſie de Sienne obtient des conditions plus avantageuſes qu'elle n'eſperoit, & forme une nouvelle République dans Montalcino où elle ſe retire. Le frere du Pape ſollicite pour ſon fils l'inveſtiture de Camerin & ſon Alliance avec la Princeſſe de Florence. Le pere de cette Princeſſe y conſent, afin que le Saint Siege ne le traverſe point dans la priſe

de

de Sienne; mais le Pape pour éviter l'importunité de son frere, contrefait le malade: il le devient tout de bon, & il meurt pour avoir changé sa maniere de vivre. On particularise ici les intrigues du Conclave suivant, parce qu'il n'y en avoit point encore eu, où le rafinement de la politique eût paru dans toute son étenduë. Les Factions de France & d'Espagne se trouvent à peu-prés égales, & réüssissent assez dans la Promotion du Cardinal de Sainte Croix, sous le nom de Marcelle Second; mais cette Papauté ne dure que vingt-deux jours. Le Conclave recommence, & le Cardinal de Ferrare se trouve tellement déconcerté par l'obstination des Imperiaux, à ne le vouloir pour Pape, en quelque maniere que ce fût, qu'il propose par desespoir, celui des Cardinaux de la Faction Espagnole, qu'il jugeoit le moins digne du Saint Siege. C'étoit Caraffe qui se trouve assez heureux, pour obtenir tous les suffrages du Conclave, quoi qu'il n'y eût pas un Cardinal qui lui eût donné le sien dans une autre conjoncture que celle-là. Le Gardien des Cordeliers de Mets dresse pour restituer cette Place à l'Empereur, la trahison la mieux entenduë qui fut jamais; mais elle est découverte par un Chartreux, & le Gouverneur la Vieuville en punit les compli-

ces, avec toute la moderation, que demandoit l'honneur de l'Ordre de Saint François, sans hazarder l'interêt du Roi. La Reine d'Angleterre se propose de négocier la paix entre la France & l'Espagne, qui y consentent. Les Conferences se font entre Calais, Ardres & Gravelines, & les François y remportent l'avantage, en contraignant l'Empereur de découvrir que c'est lui qui ne veut pas sincerement s'acommoder. Le nouveau Pape veut aggrandir sa Maison, & les Espagnols en ont de la jalousie. Ils tiennent à Rome une Assemblée de leurs principaux amis contre lui, & il en est informé. Le Cardinal Sforce fait saisir les meubles du Cardinal Farneze, & les deux Galeres de France dans lesquelles ils étoient. L'Ambassadeur de Henri Second s'en plaint; & les Neveux du Pape négligent les justes moyens qu'ils avoient de dépouiller la Maison des Colonnes, pour s'arrêter à un qui ne leur réüssit pas. Ils ne peuvent leur ôter la protection d'Espagne, & ils se réduisent par-là, à rechercher eux-mêmes celle de France. Le Duc d'Alve attaque Brissac avec une Armée plus forte des deux tiers que la sienne: Il viole les Loix de la bonne Guerre; & il est contraint par le beau Bonnivet de lever le Siege de Saint-Ia, aprés vingt jours

de

de batterie. La jalousie du commandement entre Brissac & le Duc d'Aumale empêche les François de tailler en pieces l'Armée du Duc d'Alve dans sa retraite. Vulpien est assiegé, & ne se rend qu'aprés que la Rochepozay eut défait au passage du Po les Troupes qui marchoient à son secours. Le Duc d'Aumale devenu plus soûmis par la difficulté qu'il y avoit trouvée, s'accorde avec Brissac, qui feignant d'en vouloir à Pondesture, enleve en six jours Moncalve aux Imperiaux. Le Duc de Nevers ravitaille Mariembourg; & l'arriere ban de Picardie est battu, pour s'être mal-à-propos engagé jusques auprés de Bapaume. La Reine d'Angleterre conclud enfin une Trève de cinq ans entre la France & l'Espagne; mais le dernier article, que le Cardinal Polus y avoit inseré, dans l'opinion qu'il empêcheroit d'y donner atteinte, fut celui qui contribua le plus à la faire rompre, sans que l'on pût être convaincu d'injustice de part ni d'autre. Le Duc d'Alve se propose d'égaler ou de surpasser Gonzalve; & dans cette unique vûë, il dispose le Roi Philippe Second son Maître à donner sous-main aux Colonnes les moyens de recouvrer ce que les Caraffes leur avoient ôté dans l'Etât Ecclesiastique. Les Caraffes trop foibles pour résister à l'Espagne, ont

recours au Conſeil de France, qui envoye à Rome les Cardinaux de Lorraine & de Tournon avec un pouvoir ſolidaire. La tempête arrête leur voyage par mer, & le Cardinal de Lorraine prend la poſte, & arrive avant le Cardinal de Tournon auprés des Caraffes, qui pour le gagner, lui propoſent d'établir le Duc de Guiſe ſon frere au Royaume de Naples, en qualité d'Héritier de la Maiſon d'Anjou; & font ainſi rompre la Tréve par des raiſons & des intrigues que l'on particulariſe ici.

HISTOI-

HISTOIRE DE HENRI II.

LIVRE CINQUIE'ME.

Où l'on voit le mauvais ſuccez de l'entrepriſe de Sienne : les progrez de Briſſac dans le Piémont , & ce qui eſt arrivé de plus important ſous le Régne de Henri II. durant l'année 1555. & les quatre premiers mois de 1556.

LE mauvais état des affaires d'Eſpagne en Piémont, acheva de ruïner la fortune chancelante de Ferrand Gonzague ; & l'on ne trouvera guéres dans l'Hiſtoire d'exemple plus fameux que celui-là , pour montrer que rien ne contribuë davantage à rendre les Souverains 1555. Liv. V.

1555. Liv. V.

verains injuſtes, que l'adverſité de ceux qui les ſervent; & que plus un Miniſtre eſt malheureux, plus il donne de priſe ſur lui à la calomnie pour le faire dépoſer. On a déja vû que Gonzague avoit été contraint d'aller à la Cour Imperiale, pour lever les mauvaiſes impreſſions que ſes ennemis y avoient données de ſa conduite; & qu'encore qu'il ſe fût purgé des crimes qu'on lui impoſoit, il n'avoit pû ſe garantir tout à fait du ſoupçon que l'Empereur en avoit conçu. Ainſi quoiqu'on lui rendît au dehors tout l'honneur que méritoit un Prince Etranger à qui l'Eſpagne étoit redevable de la conſervation de ce qu'elle tenoit en Italie, l'Empereur ne laiſſoit pas d'avoir pour lui une certaine froideur d'autant moins ſupportable, qu'elle étoit plus extraordinaire. Gonzague fut bien-tôt las de vivre dans cette indifference; & il preſſa tellement qu'on examinât ſon procez, que le Conſeil de l'Empereur ne l'oſa refuſer, quoi qu'on eût d'abord ſouhaitté qu'il n'obligeât pas l'Eſpagne à juſtifier qu'elle avoit eu raiſon de le rappeller du Duché de Milan. Auſſi-tôt que le champ fut ouvert pour l'accuſer, ſes plus dangereux ennemis ſe découvrirent; & Jean de Luna, Gouverneur du Château de Milan ſe mit à leur tête. Ils allerent tous à la Cour Imperiale, & ils produiſirent des mémoires chargez de circonſtances, qui dans une autre conjoncture euſſent augmenté la réputation de Gonzague, au lieu de la noircir. Ils lui reprocherent qu'il étoit né d'une Maiſon Souveraine, interreſſée à chaſſer d'Italie les Etrangers: Qu'il étoit allié à tous les Princes d'Italie: Qu'il avoit

des

des intelligences avec les Républiques du même Païs, & principalement avec celle de Veniſe, ſuſpecte à la Maiſon d'Aütriche par tant de conſiderations: Qu'il avoit pris des ſoins infatigables pour fortifier Milan, comme s'il eût affecté par là de ſe rendre maître du Château de cette grande Ville, dont la Garniſon toute compoſée d'Eſpagnols naturels, pouvoit traverſer ſon uſurpation. Ils ajoûterent qu'il avoit excité la Guerre de Parme, afin de ſe trouver armé, lors que l'Empereur viendroit à manquer; & qu'il avoit ajuſté toutes ſes intrigues, pour élever à la Papauté le Cardinal Salviati, ennemi déclaré des Eſpagnols afin de l'obliger, aprés ſon exaltation, à favoriſer l'ancien projet de chaſſer d'Italie les Etrangers: Que le même Gonzague avoit fait dreſſer des Généalogies, pour inſinuer dans l'eſprit des peuples du Duché de Milan, adorateurs de la mémoire des Sforces, que Gonzague étoit leur légitime héritier; & que c'étoit à deſſein de les animer à la révolte: Qu'enfin nonobſtant qu'il fût tres-vaillant & tres-experimenté, il laiſſoit faire aux François chaque jour de nouvelles conquêtes. 1555. Liv. V

Gonzague avoit tant de fois répondu pertinemment à ces vieux reproches, qu'il avoit ſujet de préſuppoſer que ſes adverſaires ne les mettroient plus en uſage. Mais voyant que non ſeulement on oſoit les renouveller; mais encore que l'Empereur, qui avoit autrefois paru ſi prompt à le juſtifier, ſembloit pencher du côté de ſes accuſateurs, il eut recours à ſon dernier azile, qui étoit le Prince d'Eſpagne, dont il penſoit avoir acquis l'amitié par

1555. Liv. V.

les assiduitez qu'il lui avoit renduës en son voyage d'Italie. Il lui representa l'injustice de ses accusateurs, & la foiblesse de ses Juges ; & il le conjura de l'en délivrer, & de lui donner une retraitte honnorable auprés de lui. Mais il n'étoit pas si avant qu'il s'imaginoit dans les bonnes graces de ce Prince ; au contraire il lui étoit devenu suspect par la derniere voye qu'il avoit tenuë pour lui faire sa Cour. Il lui avoit proposé un dessein vaste & charmant dans la speculation, mais sujet à des impossibilitez presque évidentes de réüssir dans la pratique, comme étoient la plûpart de ceux qui lui frappoient l'imagination. Il consistoit à former une espece de ligue entre tous les Etats de la Monarchie Espagnole, pour entretenir en tous temps quarante deux mil hommes qui auroient leur place d'armes dans le Duché de Milan, d'où ils marcheroient à la deffense du premier Etat qui seroit menacé, & tiendroient ainsi les Ennemis de la Maison d'Aûtriche dans une dépense continuelle, & ses Sujets dans une profonde tranquillité.

Dans la derniere Lettre de Gonzague au Prince d'Espagne.

Mais le Prince d'Espagne au lieu de considerer ce projet du côté qu'il pouvoit être utile & glorieux tout ensemble à tant de Couronnes, dont il étoit Héritier, l'avoit regardé par l'interêt de celui qui le proposoit. Il avoit remarqué que de la maniere que le Plan en étoit dressé, il falloit que Gonzague commandât l'Armée qui seroit levée pour l'accomplir, qu'il employât même son crédit auprés des Princes d'Italie, pour tirer d'eux de temps en temps les choses nécessaires à la subsistance des qua-

Il est dans la seconde partie de Gosselin.

quarante-deux mil hommes, qui seroient enfermez dans une aussi petite espace qu'étoit le Duché de Milan. Ainsi non seulement Gonzague n'avoit point receu du Prince d'Espagne les applaudissemens qu'il prétendoit avoir meritez pour un projet, qui ne promettoit rien moins que la Monarchie Universelle à la Maison d'Aûtriche; mais encore il s'étoit ruiné dans l'esprit du même Prince, en lui persuadant qu'il ne cherchoit qu'à se rendre nécessaire. De là vint que lors qu'il implora sa protection, le Prince d'Espagne, au lieu de l'appuyer avec autant de chaleur, qu'il en avoit témoigné à maintenir Pierre de Tolede contre la Noblesse de Naples, lors qu'elle avoit sollicité sa dépositon, il fit à Gonzague une réponse, qui ne pouvoit être plus artificieuse, ni plus indifferente. Elle commençoit, en l'avertissant qu'il devoit imputer la mauvaise humeur de Sa Majesté Imperiale à la multitude d'affaires dont elle étoit accablée, & aux douleurs de la goutte & de la gravelle, qui ne lui donnoient presque plus de relâche. Ensuitte le Prince d'Espagne se proposoit lui-même pour exemple à Gonzague, en ce qu'il n'avoit osé se plaindre d'être relegué en Espagne, où l'on ne lui donnoit aucune part des affaires, quoi qu'il en dût soûtenir un jour tout le poids: d'où il concluoit en exhortant Gonzague à la patience, & en lui promettant de le rétablir aussi-tôt qu'il seroit en état de le faire. 1555. Liv. V.

Ruy-Gomez-de-Sylva, Favori du Prince d'Espagne, écrivit à Gonzague en même style, & lui manda positivement qu'il n'y avoit

1555. Liv. V. rien qu'il ne dût esperer sous un autre Regne, pour la récompense de ses services. Mais les esperances les mieux fondées touchent peu, quand on les soupçonne de n'être faites, que pour disposer l'esprit à une prochaine disgrace. Gonzague reconnut assez qu'on le jouoit; & il ne travailla plus à poursuivre une justification Juridique. Il accommoda sa conduite à celle du Conse[illegible] de l'Empereur : & il se contenta des déferences exterieures que l'on continuoit de lui rendre, sans forcer ceux qui l'avoient fait dépoſer, à s'accuſer eux-mêmes, en le déclarant innocent. La seule consolation qui lui resta fut d'avoir un Successeur en la Personne de Figueroa, qui le fit généralement regretter par tous les Peuples de son Gouvernement, sans en excepter les plus animez de ses ennemis.

Le Marêchal de Brissac n'ayant plus en tête un Général ennemi, de haute réputation, comme avoit été Gonzague, mais un vieux Courtisan nourri dans l'intrigue, qui n'avoit vû la Guerre que dans les Romans, tel qu'étoit Figueroa, ne s'amusa plus comme auparavant à former des desseins sur les Places de moindre importance. Il résolut d'ouvrir par une action extraordinairement hardie le passage aux Suisses qui viendroient renforcer son Armée, & d'étendre ses contributions sur tout le territoire de Pavie, qui étoit le plus fertile du Duché de Milan. Pour arriver à ces deux fins, il falloit surprendre la Ville d'Yvrée, Capitale de la Val-d'Aouſt, nonobstant la saison de l'Hiver, où l'on étoit alors : & les montagnes couvertes de neignes qu'il s'agis-

s'agissoit de traverser ; mais ces deux obsta- 1555.
cles n'empêcherent pas les François de se met- Liv. V.
tre en marche. Magio Colonnel Imperial pressentit leur dessein, malgré les détours qu'ils prirent pour le cacher. Il le fit sçavoir à Figueroa, qui nonobstant son grand âge, se divertissoit au bal à Valence. Figueroa avertit le Mestre de Camp Moralez, de se tenir sur ses gardes ; & lui envoya du secours sous la conduite d'André de Correge & du Comte de Carpegna. Mais ces deux précautions furent également inutiles, parce que le secours fut taillé en pieces, & Moralez répondit à son Général qu'il ne se mît point en peine de la conservation d'Yvrée : & que si les François étoient assez téméraires pour s'adresser à lui, sa Garnison étoit assez nombreuse pour en détacher une partie, & pour l'envoyer au devant d'eux sans dégarnir sa Place. Mais comme ce Gouverneur n'étoit fanfaron, que parce qu'il supposoit que la Riviere de la Doria ne seroit pas guéable, au mois de Decembre ; il ne l'eut pas plûtôt vuë passée à l'Avant-garde de l'Armée Françoise, sans pont de batteaux, qu'il se rendit, avant que Brissac eût fait aucun effort contre ses murailles.

Dans la Relation de la prise d'Yvrée.

Une lâcheté si extraordinaire en un vieux Officier de l'Infanterie Espagnole, comme étoit Magio, qui se vantoit d'avoir seul conquis & conservé tant de fois le Duché de Milan, étonna de sorte les Gouverneurs de Crevecœur, de Mazin & de Saint-Ia, qu'ils n'oserent attendre l'ennemi, parce que leurs Fortereſſes étoient moindres sans comparaison que celle d'Yvrée : Ils se rendirent à Brissac ;

&

1555. Liv. V. & ce Marêchal réſolu d'acquerir en toute maniere l'inclination des Habitans & des Peuples du Territoire qu'il venoit de conquerir, leur remit la moitié de ce qu'ils avoient accoûtumé de contribuer pour la ſubſiſtance de l'Armée Imperiale. Cette liberalité les rendit tellement affectionnez au Parti de la France, que quelque effort que fit depuis le Prince de Piémont leur Souverain pour les en détacher, il lui fut impoſſible d'en gagner un ſeul.

L'importance de Saint-Ia qui bridoit les courſes des Garniſons Imperiales de Vulpian, de Verceil & de Creſſentin, obligea d'y faire de nouvelles fortifications; & le travail en fut d'autant plûtôt & plus gayement achevé, que Briſſac le partagea entre les hauts Officiers de ſon Armée, qui étoient alors le Duc de Nemours: d'Anville, ſecond fils du Connêtable de Montmorenci: Bonnivet & le Vidâme de Chartres; & que ces quatre vaillans hommes ne ſe contenterent pas d'entreprendre chacun ſon baſtion, & de l'élever à l'envi: mais encore ils jurerent pour imiter les Chevaliers errans, de le deffendre s'il étoit attaqué, & de s'enterrer plûtôt ſous ſes ruines que de l'abandonner. Ce qui donna lieu, la Campagne ſuivante, à des actions de valeur héroïque.

Salvoiſon étoit demeuré dans ſon Gouvernement de Verruë, où il avoit l'intendance des Eſpions. Comme perſonne ne l'égaloit en ce rare talent, il avoit ſi heureuſement gagné cette ſorte de gens par les deux ſeules voyes qu'ils étoient prenables; c'eſt à dire en leur donnant ſans meſure; & en s'amuſant quelquefois

quefois à faire la débauche avec eux dans des lieux écartez, qu'aucun ne le trahit jamais; & n'eut d'intelligence double ſans ſa participation. Il y avoit long-temps qu'il aſpiroit principalement à ſurprendre Caſal : parce que conſiderant cette belle Ville comme la clef de la Lombardie, il ſuppoſoit judicieuſement que les François ſeroient toûjours en état de recouvrer le Duché de Milan, s'ils avoient un aſyle aſſuré dans les murailles de Caſal; & qu'au contraire ils en ſeroient toûjours repouſſez, ſi une retraitte ſi commode leur manquoit, quelques autres établiſſemens qu'ils euſſent en Piémont. Mais il falloit attendre une conjoncture qui en facilitât le ſuccés; & l'adroit Fortarole qui faiſoit profeſſion de Maître d'Ecole dans Verruë, afin de mieux couvrir qu'il étoit un parfait Eſpion, la fit naître. Il alloit ſouvent à Caſal, ſous prétexte de Marchandiſe; & il s'étoit inſinüé dans les bonnes graces de quelques Cavaliers Eſpagnols par l'eſperance qu'il leur avoit donnée de leur enſeigner l'endroit où ils pourroient enlever ſans hazard un Parti de Cavalerie Françoiſe. Il avoit tiré d'eux par l'amorce de ce pillage imaginaire tous les avantages préſens qu'il avoit deſiré : car non ſeulement ils lui avoient permis de reconnoitre Caſal à ſon aiſe, & de remarquer un lieu commode, pour y appliquer des échelles : mais de plus il s'étoit fait informer de l'état de cette Place, des munitions qui s'y trouvoient, de la maniere dont la garde étoit partagée entre les Soldats de la Garniſon, & les Boürgeois, & du genie de Lope de Figueroa, couſin germain du Gou-

1555. Liv. V.

1555. Liv. V.

Gouverneur de Milan, qui commandoit alors dans Casal. Il avoit sçu que cet Officier affectoit d'imiter son parent, & principalement dans la vie molle qu'il menoit, & que par consequent il avoit pris ses mesures pour passer le prochain Carnaval dans la danse & dans les festins.

Fortarole informa Salvoison de ces particularitez, qui lui firent comprendre que la conjoncture étoit venuë d'entreprendre sur Casal. Il fut d'abord tenté de le faire, sans la participation de Brissac son Géneral: car outre que la Garnison qu'il entretenoit dans Verruë étoit beaucoup plus nombreuse qu'il ne falloit pour garder une si petite Place, & que les Gouverneurs des Villes Françoises voisines n'auroient pas manqué de le joindre à la premiere semonse qu'il leur en eût faite, il avoit une Compagnie de trois cent hommes effectifs, la plus leste qu'on eût encore veuë: que le Roi pour reconnoître la valeur extraordinaire qu'il avoit témoignée à la prise de Verceil, lui avoit permis de lever dans l'Armée de Brissac, tambour-battant, avec ce Privilege que personne n'avoit encore obtenu, & qui ne fut jamais depuis accordé, d'enröler les plus braves qui s'offriroient à lui de quelque corps qu'ils fussent. Mais deux raisons l'empêcherent de succomber à une tentation aussi fine qu'étoit celle de ne partager avec personne la gloire de conquerir Casal.

La premiere étoit qu'il avoit appris par sa propre experience, en surprenant Verceil, que les Villes commandées par de fortes Citadelles, ne se prenoient qu'à demy, lors que celui

celui qui s'y couloit par adreſſe n'avoit point une Armée prête à le ſeconder; parce que ceux qui ſe refugioient dans la Citadelle n'étant point aſſez-tôt enfermez, avoient le loiſir d'appeller à leur ſecours, & d'attendre l'Armée de leur parti, qui marchant à la hâte, & paſſant par la Citadelle, recouvroit la Ville auſſi facilement qu'elle avoit été perduë. La ſeconde raiſon, étoit tirée de la ſurpriſe du même Caſal arrivée ſous le précedent Regne. Burie, Gentilhomme de Xaintonge, avoit intelligence avec quelques Bourgeois de Caſal qui l'appellerent: Il y courut ſans en avertir le Comte de Guy de Rangon qui commandoit un corps ſeparé de l'Armée Françoiſe dans le Piemont; il fut introduit dans la Ville: mais n'ayant pas aſſez de Troupes pour forcer le Château de Caſal, l'Armée Eſpagnole ſurvint qui le défit, & le mena priſonnier à Milan. Ces deux exemples obligerent Salvoiſon à concerter ſon entrepriſe avec Briſſac, qui lui donna parole de le ſeconder en toute maniere. Le jour que l'on choiſit pour l'exécution, fut celui des nôces d'un des Officiers Généraux de l'Armée Imperiale, avec une fille des plus belles, & de la meilleure Maiſon du Montferrat. Pour les ſolemniſer avec plus d'éclat, on avoit fait venir des autres Villes d'Italie tout ce qui pouvoit contribuer à la magnificence; & les parties étoient formées pour les Maſcarades, pour les Tournois, pour les Combats à la Barriere, & pour les Courſes de Bague. Salvoiſon y voulut paroître, quoyqu'il ne fût point attendu. Il fit ſes préparatifs avec un merveilleux ſilence, & pour dérober la

1555. Liv. V.

Dans la vie du Comte de Rangon.

Dans la longue Relation de cette ſurpriſe, que le Maréchal de Briſſac écrivit au Roi Henri Second, & qui ſe trouve préſentement entre les Manuſcrits de Monſieur de Lamoignon Avocat Général.

1555. Liv. V. la connoissance de son dessein à ceux de Verruë & de Casal, c'est à dire, à ceux de son parti, aussi-bien qu'aux ennemis, il feignit d'être dangereusement malade; il se mit au lit, & il manda les Medecins de Casal, par une lettre qu'il écrivit au Gouverneur, dans laquelle il le conjuroit de ne lui pas refuser cet unique moyen de sauver sa vie. Le Gouverneur de Casal qui n'avoit point alors besoin de cette sorte de gens, leur permit avec d'autant plus de joye de visiter Salvoison, qu'il sembloit n'avoir rien à craindre, tant que dureroit la maladie de ce vigilant François; & les Medecins attirez par l'esperance du gain, ne manquerent pas de se rendre à Verruë, sur la fin du jour qui précedoit la nuit destinée à la surprise du lieu d'où ils étoient partis. Salvoison avoit envoyé, pour les recevoir, des gens qui leur dirent qu'il avoit tout-à-fait mal passé la journée, & que s'étant trouvé le soir tant soit peu mieux, il avoit commandé qu'on le laissât reposer quelques heures, que les Medecins pourroient employer à se rafaîchir. Et de fait, on les conduisit dans un appartement, où ils défererent aisément à la semonce qu'on leur fit de s'aller coucher, aprés qu'on les eut regalez à souper. Salvoison se leva pendant leur sommeil: Il tira de Verruë la meilleure partie de sa Garnison. Il trouva sur le chemin sa Compagnie, & huit cent hommes choisis que Brissac lui envoyoit avec une asseurance positive de se trouver au point du jour à la tête de l'Armée Françoise à la vûe de Casal; & Salvoison marcha avec tant d'ordre, & de diligence, que

que les échelles furent dreſſées à une heure aprés minuit. Il ſembloit que les précautions que l'on vient de rapporter euſſent rendu l'entrepriſe de Salvoiſon impénétrable : mais quelque effort que faſſe l'eſprit humain à prévenir les obſtacles qu'il juge capables de traverſer un vaſte deſſein, la fortune a preſque toûjours plus de part que la prudence à l'exécuter. 1555. Liv. V.

Dans la vie de Magio.

Le Colonnel Imperial Magio avoit preſſenti que Briſſac en vouloit à Caſal, & mêmes, qu'il y avoit une intelligence formée pour ſurprendre cette Place. Il avoit envoyé ſon Confident Plantanida au Gouverneur de Milan, pour lui repréſenter les indices qu'il en avoit, & pour lui propoſer enſuite une autre intelligence qu'il avoit ſur la Ville de Turin, avec offre de la faire éclater au moment que l'Armée Françoiſe s'éloigneroit de cette Capitale du Piémont, pour entrer dans le Montferrat. Mais Plantanida ne put parler qu'au Secretaire de Figueroa, ce Gouverneur de Milan ayant obſtinément refuſé de lui donner audience ; & le Secretaire Diego Labriſſo corrompu par les préſens qu'il avoit reçus de Salvoiſon, comme diſent quelques memoires, ou perſuadé, comme portent d'autres, que Caſal ne pourroit être ſurpris, renvoya Plantanida ſans avoir égard à ſon avis, ni à la propoſition de celui qui l'avoit dépêché. Ainſi Salvoiſon prêt de monter ſur la muraille, en un temps que ceux de la Ville & de la Garniſon, fatiguez de la danſe & de la garde, étoient au plus fort de leur premier & plus profond ſommeil, fit deſcendre dans le

1555. Liv. V. le fossé les Capitaines Cluseau & Pondesture qui l'avoient fondé par son ordre peu de jours auparavant par la commodité que Fontarole leur en avoit donnée. Ces deux Officiers Subalternes de l'Armée Françoise se guinderent en haut si vîte, & avec si peu de bruit, qu'ils poignarderent les Sentinelles, & surprirent les Corps-de-Gardes sans avoir été découvers. Salvoison s'étoit déja rendu maître d'un quartier de Casal, lors que l'alarme fut donnée. Les Imperiaux à demi éveillez, accoururent au bruit, & troublerent le repos de leur Gouverneur, dont le Palais étoit proche du lieu où les François s'étoient rangez pour aller avec ordre s'emparer des autres quartiers. Il s'imagina d'abord que c'étoient des Yvrognes qui se battoient, & il sortit avec sa robe de chambre, & la halebarde à la main, en se vantant de les bien étriller. Mais il se desabusa bien-tôt, lors qu'il entendit crier, *France, & tuë*: il mit en usage toute l'agilité naturelle à ceux de son Pays de Biscaye pour se sauver dans la Citadelle.

Salvoison ainsi devenu maître de la Ville de Casal, sans tirer un coup d'arquebuse, ne trouva pas la même facilité à se saisir du Château & de la Citadelle. Quatre cent Alemands qui s'etoient chargez de deffendre le Château, tuérent prês de deux cens François qui les attaquoient sans précaution. Mais cette perte n'ayant fait qu'irriter le courage de leurs Compagnons, le Château fut emporté de vive force, & les Alemands taillez en piéces, avec leur généreux Capitaine Lodron.

Brissac n'avoit pas manqué d'arriver à huit heures

heures du matin avec ſon Armée, & d'inveſtir la Citadelle que les Eſpagnols avoient laiſſée dépourvûë de toute ſorte de munitions par une fineſſe de raiſonnement qui leur fut enfin préjudiciable. Ils avoient été obligez par bienſeance d'en laiſſer la garde au Duc de Mantoüe, proprietaire du lieu, qui y avoit mis un Gouverneur & des Soldats Montferrins; mais de peur que cette Garniſon ne s'exemptât de la dépendance de celle d'Eſpagne qui gardoit la Ville & le Château, on ne lui fourniſſoit de vivres à la fois que pour vingt-quatre heures. Ainſi le Gouverneur Figueroa s'y étant retiré, fut pris dans le piége qu'il avoit tendu au Duc de Mantoüe, & contraint de capituler, quoy que le Colonnel Salinas Gouverneur d'Aſt fût en marche pour le ſecourir avec la meilleure partie de l'Armée Imperiale. 1555. Liv. V.

Salvoiſon eut le Gouvernement de Caſal qu'il venoit de conquerir; & ſous lui du Cloſeau & de Pondeſture obtinrent ceux de la Citadelle & du Château, aprés que Briſſac les eut régalez chacun d'une chaine d'or de mil écus.

Les Villes de Valence & de Saint Sauveur n'attendirent que la premiere ſommation pour ſuivre la fortune de Caſal; & Briſſac aima mieux les démanteler que d'affoiblir ſon Armée par les Garniſons qu'il y eût fallu mettre. Les progrez de l'Armée Françoiſe en Piémont firent apprehender au Duc de Florence qu'il ne leur prît envie de faire lever le ſiége de Sienne. L'impoſſibilité de les en empêcher, s'ils l'entreprenoient, lui fit changer encore

Dans la Relation de du Cloſeau.

1555. Liv. V.

encore une fois le dessein de réduire la Place par famine en celui de la forcer ; & il en donna l'ordre au Marquis de Marignan, après lui avoir envoyé de l'argent & vingt-huit grosses pieces d'Artillerie. Les Assiégez informez de cette résolution parlerent de capituler ; & nommerent deux des principaux Senateurs pour aller pressentir sur ce point l'intention du Marquis de Marignan : mais Monluc qui n'étoit pas encore bien guery, surprit l'Assemblée où l'on venoit à peine de prendre cette importante résolution, en y paroissant avec un visage que la colere & deux verres de vin grec qu'il avoit avalez pour cet effet avoient couvert d'une rougeur extraordinaire. Il traitta de lâches, ou pour le moins d'imprudens ceux que le desir de sauver leurs Concitoyens animoit à chercher la paix : Il affermit le plus grand nombre de la Bourgeoisie dans l'inclination qu'elle avoit à conserver sa liberté : Il fit préter un nouveau serment aux Alemands de Recrod, qui composoient les deux tiers de la Garnison de Sienne : Il divisa la Ville en huit quartiers sous autant de Magistrats ; & il employa quatre mille personnes à travailler sans relâche à de nouvelles fortifications. L'artifice dont il usa pour découvrir l'endroit par où les Imperiaux vouloient faire leur principal effort lui réüssit : Il fit sortir de tous côtez des Païsans, qui rampans sur la terre, & se coulans ainsi en des lieux où ils ne pouvoient être découverts, entendirent le Marquis de Marignan donner certains ordres qui regardoient la porte des Bannis. Monluc conclut de là que cette porte seroit l'objet de l'attaque

que des Assiegeans; & l'évenement justifia qu'il ne s'étoit point abusé. Le retranchement que l'on fit derriere étonna les Ennemis, lors qu'ils eurent abattu la porte; & le moyen que Monluc trouva de démonter leur artillerie, & de couvrir de terre & de poussiere le Marquis de Marignan qui s'en étoit approché pour la faire agir, lui rendit le mouvement de ses jambes que la goutte avoit suspendu, & lui fit éviter de cette sorte un danger plus pressant. Il reprit son vieux dessein d'affamer les Assiegez; & Monluc qui s'en aperçut, écrivit à Strozzi de tirer de Sienne en toute maniere les Alemands de Recrod, parce qu'autrement ils ne manqueroient pas de se soûlever, lors qu'on parleroit de retrancher quelque chose de leur portion ordinaire. Strozzi leur fit accroire qu'il avoit besoin d'eux pour livrer une attaque générale aux lignes des Assiegeans; & Monluc leur persuada si fortement qu'il les favoriseroit à passer les mêmes lignes par un endroit qu'il leur montra, en faisant donner dans le même temps sur trois quartiers éloignez, qu'ils sortirent sur sa parole. Elle fut executée en ce que Chalais, Blacons, & le Comte de Gayace jetterent dans le Camp Imperiale une telle consternation en l'attaquant durant le premier sommeil, chacun avec une troupe choisie, que les Alemands ne rencontrerent aucun obstacle à leur passage: mais ils furent assez imprudens pour se précipiter à quatre lieuës de là dans un Vallon où la Cavalerie Imperiale venoit d'arriver, qui les tailla tous en pieces. Quatre mille quatre cent bouches inutiles qui re- 1555. Liv. V.

1555. Liv. V. ſtoient dans Sienne furent enſuite expoſées à la diſcretion des Ennemis; & Monluc qui s'excuſe dans ſes Commentaires de cette action barbare ſur l'indiſpenſable neceſſité de la Guerre, ſe vante incontinent après de deux faits qui paſſerent depuis pour autant de fautes notables au jugement du fameux Henri, troiſiéme Duc de Guiſe.

Le premier eſt qu'il tint juſquà la derniere extrémité, quoi qu'il eût un ordre précis de ne l'attendre point, & de relâcher quelque choſe des interêts de la France, pour obtenir de plus avantageuſes conditions pour la Bourgeoiſie de Sienne. Cependant outre qu'il offenſoit dans un point ſi délicat la bonté du Roi qui lui avoit été ſi expreſſement déclarée par le Seigneur de la Chapelle aux Urſins; il s'xpoſoit de plus à recevoir un affront dont le contre-coup auroit porté ſur ſon maître, & ſur toute la Nation Françoiſe, ſi le Marquis de Marignan qui panchoit naturellement du côté de la rigueur, n'eût affecté de paroître civile à toute outrance dans une conjoncture, où perſonne ne l'eût blâmé quand il auroit uſé de toute la ſeverité qui lui étoit permiſe par les Loix de la Guerre. Car pour ce que Monluc a ajoûté qu'il étoit réſolu de donner bataille dans la Ville, ſi le Marquis ne lui eût point accordé de quartier; cela auroit été bon, s'il eût eu affaire à un Capitaine moins experimenté qui n'auroit rien ſçu de l'état déplorable où il étoit réduit, & qui eût mieux aimé hazarder un combat incertain contre des gens deſeſperez, que d'attendre ſeulement un jour ou deux que la famine les eût contraints

traints de se rendre à discretion : au lieu qu'en n'attendant pas si long-temps, il pouvoit sonder le Marquis sur la capitulation qu'il lui prétendoit accorder ; & selon qu'il l'eût trouvée bonne ou mauvaise, l'accepter, ou sortir l'épée à la main. 1555. Liv. V.

Le second fait dont se vante Monluc, que reprenoit le Duc de Guise, est qu'après avoir attendu l'extrémité, il ne voulut pas que son nom parût dans l'accommodement, & laissa négocier & signer la capitulation aux Bourgeois de Sienne. Cependant il faisoit tort à sa dignité, & au Roi son maître, qu'il representoit dans Sienne, de se démettre de l'autorité Souveraine, lors qu'il étoit question d'en exercer le dernier acte, & de faire taire le Roi, & parler les Sujets ; en un temps où Sa Majesté devoit parler, & les Sujets se taire ; vû principalement que le droit des gens permettoit bien à Monluc de capituler pour les Bourgeois, mais non pas aux Bourgeois de capituler pour lui. De-là vient que le Marquis de Marignan le pouvoit défaire à la sortie, sans violer sa foi: car quant à l'excuse qu'il inventa depuis, qu'il n'avoit voulu donner aucune atteinte aux prétentions de la France sur l'Etât de Sienne, il ne fit que montrer son ignorance en politique, de ne pas sçavoir que les droits étoient toûjours exclus de cette sorte de traitez forcez, à moins que la clause dérogative n'y fût expresse, & qu'elle n'eût été ratifiée par les Souverains des deux partis ; ce qui ne se pratiquoit jamais.

Quoyqu'il en soit, la Bourgeoisie de Sienne obtint des conditions plus avantageuses

1555. Liv. V. qu'elle n'avoit eſperé, puiſqu'elle fut auſſi favorablement traittée, que ſi elle ſe fût renduë à la premiere ſommation. On ne lui refuſa rien de ce qu'elle avoit demandé; & ſi on ne lui permit pas de vivre en liberté dans ſes anciennes murailles, on conſentit qu'elle vendît ſon fond, & qu'elle tranſportât ce qu'elle avoit de meubles à Montalcin, où elle forma une nouvelle République des debris de celle de Sienne.

On ne ſçait ſi la longueur du ſiege n'avoit point ennuyé le Marquis de Marignan, juſqu'à le rendre extraordinairement complaiſant, ou s'il fut touché de compaſſion des maux des amis, qu'il avoit en aſſez grand nombre parmi les Aſſiegez; ou s'il crut gagner aſſez que de triompher en quelque maniere que ce fût d'une Ville de telle importance, ou enfin ſi le Duc de Florence ne pouvant plus ſurvenir aux frais du ſiege, contraignit le même Marquis de Marignan d'accorder des articles ſi glorieux aux Aſſiegez. Mais il eſt certain que ce Duc en reçut toute la joye dont ſon ame étoit capable, & qu'il la témoigna en diſant que rien n'affermiſſoit tant ſa nouvelle Souveraineté, que la capitulation de Sienne.

Il eſt vrai que cette joye fut troublée deux jours aprês par un accident imprévû, qui l'obligea de prendre de nouvelles meſures avec l'Empereur: comme ſi les ſatisfactions extrêmes étoient condamnées à durer beaucoup moins que les mediocres. On a déja remarqué qu'il avoit promis ſa fille à Fabien de Monté, Neveu du Pape Jules Trois, pour détacher

cher Sa Sainteté de l'Alliance du Roi Henri Second; & l'on doit ſuppoſer ici qu'il avoit prétendu que le même Pape levât en quelque ſorte l'inégalité des deux parties, en procurant au futur époux une Principauté. Il n'y en avoit point alors d'autre en la diſpoſition du Saint Siege, que celle de Camerin: & le Duc de Florence preſſa le pere de ſon prétendu gendre, frere de Sa Sainteté, de ne ceſſer de l'importuner, juſqu'à ce que la Chambre Apoſtolique eût renoncé au droit qu'elle avoit ſur le Duché de Camerin, en faveur de ſon fils. Mais le Pape n'étoit plus dans la même diſpoſition à l'égard de ſes parens, qu'il l'avoit auparavant été; & comme il n'avoit aimé que celui de ſes Neveux qui étoit mort au ſiege de la Mirandole, auſſi toutes ſes inclinations, pour l'agrandiſſement de ſa Maiſon, avoient ceſſé, en le perdant. S'il avoit recherché la Princeſſe de Florence pour le jeune Fabien, ce n'avoit pas tant été de ſon mouvement, que pour ſe délivrer de la perſécution de ſon frere, dont l'ambition avoit toûjours été beaucoup plus violente que la ſienne. Ainſi le mariage de la Princeſſe de Florence, avec le jeune Fabien de Monté, avoit été reſolu: mais d'une maniere que tous ceux qui l'avoient négocié s'étoient preſque également trompez. Car le Duc de Florence n'y avoit conſenti que ſur la préſuppoſition, que ſans cela le Pape ne ſe ſeroit jamais empêché de ſecourir Sienne; ce qui étoit ſi faux; que Sa Sainteté au contraire n'avoit regardé l'Alliance, dont il s'agiſſoit, que comme une affaire qui lui fourniſſoit un prétexte plauſible

1555. Liv. V.

Dans les cauſes de la mort de Jules Trois.

1555. Liv. V. d'abandonner entierement les malheureux Siennois.

Le Pape de son côté s'étoit imaginé que l'ambition de son frere ne s'étendant pas plus loin que le mariage de son fils, il le laisseroit vivre en repos; lors qu'il en seroit asseuré. Cependant le frere du Pape avoit sollicité ce mariage, à dessein d'avoir une occasion domestique de presser Sa Sainteté, pour l'avancement de son fils; enfin le frere du Pape ne demandoit Camerin, que pour y faire joindre dans la suite plusieurs Etats voisins; & le Pape étoit déterminé à ne demander plus rien à la Chambre Apostolique pour les siens, soit qu'on lui accordât Camerin, ou qu'on le lui refusât.

Et de fait il n'en eut pas plûtôt une fois parlé dans le Consistoire, que les Cardinaux reconnurent, au peu de chaleur qu'il témoigna, qu'il ne leur en diroit rien une autre fois; & ce fut ce qui les obligea de lui remontrer qu'il n'y avoit pas d'apparence de violer si-tôt la Constitution de son Prédecesseur, qui en réünissant Camerin à la Chambre Apostolique, avoit deffendu sur toutes les peines Ecclesiastiques de l'en séparer jamais pour quelque cause que ce fût.

Le Pape n'insista point aprés cette remontrance; & son frere ne cessant de l'importuner, il s'avisa de contrefaire le malade pour avoir du repos. Il se mit au lit, & se réduisit à vivre d'œufs & de boüillons. Ce changement de nourriture lui donna la fiévre, dont il crut se délivrer en reprenant sa forme de vivre: Mais deux irregularitez si promptes & si considerables, dont son temperamment n'étoit

plus

plus capable, l'altererent de sorte, qu'il en mourut le vingt-troisiéme Mars mil cinq cent cinquante-cinq.

Il parut dês l'entrée du Conclave suivant qu'il seroit long, parce qu'il se trouva divisé en deux parties presqu'égales. La premiere & la plus forte en apparence reconnoissoit pour Chef le Cardinal de Ferrare, Protecteur de France, Prince magnifique & de grande esperance, qui s'étoit mis en tête de devenir Pape, quoi qu'il y eût trois obstacles invincibles à son exaltation. Le premier consistoit en ce qu'étant frere d'un Prince d'Italie, il y avoit sujet de craindre qu'il ne s'appliquât trop à l'agrandissement de sa Maison. Le second venoit de sa naissance, en ce qu'étant fils de la fille d'Alexandre Six, il se trouvoit en quelque maniere enveloppé dans l'abomination publique pour la mémoire de ce Pape: Et le troisiéme venoit de sa conduite qui n'avoit point été assez politique pour devenir Pape, puisqu'il s'étoit toûjours déclaré pour la France, où il tenoit de grands & de riches Benefices. Il devoit supposer que l'Espagne s'obstineroit à lui faire donner l'exclusion; & qu'elle seroit du moins assez forte pour en venir à bout, si elle ne l'étoit assez pour avoir un Pape à sa dévotion.

Les prétentions du Cardinal de Ferrare étoient neanmoins fondées sur les promesses authentiques que le Roi Henri Second & ses Ministres lui avoient faites de ne rien épargner pour l'élever au Saint Siége: sur les amis qu'il pensoit avoir acquis dans le Sacré College pendant son long séjour à Rome: sur l'incli-

1555. Liv. V.

nation du Peuple Romain qui panchoit du côté d'un pape qui fût accoûtumé à faire beaucoup de dépense : & sur l'attachement particulier des Cardinaux de Saint George & de Sermoneta, qui n'étant point alors assez avancez en âge pour aspirer à la Papauté, quoi qu'ils fussent au reste gens d'intrigue, & qu'ils eussent chacun une Faction assez nombreuse dans le Conclave, négocioient à découvert pour le Cardinal de Ferrare, en quoi leur politique étoit d'autant plus subtile, qu'ils étoient assurez de tirer une grande récompense de leurs travaux, quelqu'en fût le succês ; puisque s'il étoit Pape, il leur auroit toute l'obligation de sa fortune ; & s'il ne l'étoit point, la France ne laisseroit pas de les remercier, ni de favoriser un jour leurs prétentions, lors qu'il y auroit plus de jour à les faire réüssir.

La brigue de l'Empereur composoit le second Parti du Conclave, plus uni dans ses membres, & plus accoûtumé à recevoir les ordres d'un Patron. Le Cardinal Sforce, frere du Duc de Santa-Fiore s'étoit mis à la tête de cette Faction ; & l'Empereur qui le jugeoit capable de terminer à l'avantage de l'Espagne une si difficile négociation, lui en avoit confié le secret, à condition que lors qu'il s'agiroit de prendre une derniere résolution, il demanderoit l'avis des Cardinaux de Mantouë & de Trente que Sa Majesté Imperiale avoit reconnus de tout temps pour attachez aux interêts de l'Espagne. L'intrigue de cette Faction étoit mieux cachée que celle de France : car encore qu'elle ne comptât pas tant de suffrages, elle sçavoit pourtant que quelques uns

Dans le Conclave de Marcel Second.

des

des Cardinaux qui étoient entrez dans la brigue du Cardinal de Ferrare, pour ne pas nuire aux prétentions qu'ils avoient eux-mêmes à la Papauté, avoient fait ſerment au Camerlingue de ſe retracter, s'ils apercevoient que le même Cardinal de Ferrare fût en état d'être Pape. Les trois premiers jours ſe conſumerent à balotter; mais il échapa le quatriéme une parole au Cardinal de Mantoüe qui troubla preſqu'également les Chefs des deux Factions. Comme il étoit en converſation particuliere avec les Cardinaux Sforce & de Trente, il leur dit que ſi le Cardinal de Ferrare ne manquoit que de ſon ſuffrage pour être Pape, il ne pourroit ſe diſpenſer de le lui donner, à cauſe de la liaiſon de ſang qu'il y avoit entre eux, & l'eſtime particuliere qu'il faiſoit de ſa perſonne. Le Cardinal Sforce fut d'autant plus ſurpris de ce diſcours, qu'il étoit moins d'accord avec ſoy-méme de la maniere dont il y falloit répondre: car il n'y avoit aucune apparence de diſſuader au Cardinal de Mantoüe un deſſein ſi préjudiciable aux interêts de l'Empereur; puiſque ce Cardinal n'auroit eu garde de ſe déclarer ſi poſitivement, ſans avoir pris toutes les meſures néceſſaires à un homme d'eſprit dans une affaire de telle importance. Il jugeà donc qu'il étoit à propos de ſe taire, & de terminer l'entretien plûtôt, afin d'aller communiquer au Cardinal Lottin ſon Confident ce qu'il venoit d'entendre. 1555. Liv. V.

Lottin qui étoit le plus rafiné des Cardinaux dévoüez à la Maiſon d'Aütriche, comprit d'abord, & fit remarquer à Sforce que

1555. Liv. V. le sujet de craindre n'étoit pas que le Cardinal de Ferrare fût Pape, parce qu'on n'étoit que trop assuré de son exclusion ; mais bien que le Cardinal de Mantouë ne le fût, puis qu'il seroit impossible à l'Espagne de l'en empêcher, s'il prenoit fantaisie au Cardinal de Ferrare de lui donner les suffrages de la Faction Françoise.

Cette conjecture paroissoit d'autant plus vrai-semblable, qu'on étoit persuadé de deux choses. L'une, qu'en ce cas la plûpart des Cardinaux de la Faction Espagnole, qu'il avoit engagez par son credit dans le Parti de l'Empereur, ou qu'il avoit charmez depuis par sa civilité, & par la douceur de ses mœurs, ne laisseroient pas de le nommer. L'autre, qu'il falloit de nécessité que le Cardinal de Ferrare se fût engagé à l'exaltation de celui de Mantouë par des considerations, que la prudence humaine ne pouvoit pénetrer, & qui néanmoins étoient desavantageuses à l'Espagne : puis que dans le Conclave précedent le Cardinal de Mantouë auroit été fait Pape, tous les Cardinaux Italiens l'ayant nommé; & la France ayant levé l'exclusion qu'elle lui avoit donnée ; si le Cardinal de Ferrare ne s'y fût opposé en toute maniere ; par la seule crainte de rendre sa Maison irréconciliable avec l'Espagne. Le Cardinal de Mantouë ne pouvoit ignorer qu'on lui eût rendu ce mauvais office, puis qu'il s'en étoit plaint hautement : Et comme on ne pardonne gueres en Italie des injures de cette nature, il y avoit lieu de conclure que le même Cardinal avoit sacrifié son ressentiment à des interêts bien pressans, puis

qu'il

qu'il promettoit si facilement & si publique- 1555.
ment son suffrage au Cardinal de Ferrare. Le Liv. V.
Cardinal Lottin ajoûta qu'il n'y avoit pas d'apparence d'imputer ce changement à la proximité du sang que le Cardinal de Mantouë avoit prise pour excuse : puis que les Princes étoient accoûtumez de ne rien déferer à la tendresse, lors qu'elle choque la moindre de leurs autres passions : mais plûtôt au dépit que le même Cardinal avoit conçu de ce que le même Gonzague son frere avoit été dépoſé du Gouvernement de Milan. Outre que tous les Ministres d'Espagne en Italie étoient informez que durant tout l'Hiver d'où l'on venoit de sortir, il avoit passé divers Courriers extraordinaires & secrets de Mantouë à Ferrare, & de Ferrare à Mantoüe; ce qui leur avoit donné lieu de soupçonner que l'on tramoit de part & d'autre des choses entierement préjudiciables au service de l'Espagne : car si la France qui s'étoit renduë Maîtresse de Piémont; & qui tenoit encore trois importantes Places dans le Territoire de Sienne, se liguoit avec l'Etat de Mantouë, comme il lui étoit aisé, en lui promettant la restitution de Casal; si la Maison de Mantoüe excitoit celle de Ferrare à consentir qu'un des siens remplit le Saint Siege, sans esperance de la rendre indépendante de la Chambre Apostolique; & si la Papauté renforçoit une confederation déja si puissante, il seroit impossible à l'Espagne de conserver les Etats qu'elle tenoit en Italie. Il n'en fallut pas davantage, pour obliger le Cardinal Sforce à prendre une résolution desesperée à la vérité, mais d'ail-

1555. Liv. V. leurs excusable, sur ce qu'il ne lui restoit aucun autre expedient que celui-là pour se tirer du mauvais pas, où il croyoit être tombé. Elle consistoit à faire entendre à la Faction Françoise qu'on lui promettoit de faire Pape qui elle voudroit, pourvû que ce ne fût ni le Cardinal de Ferrare, ni celui de Mantoüe. Mais Lottin le retint, en lui remontrant qu'il falloit choisir dans la même Faction le Cardinal le moins suspect à l'Empereur, & proposa celui de Sainte Croix, grand personnage pour les vertus de l'esprit & de la morale; mais au reste de si basse naissance, qu'il n'auroit aucune ressource hors de l'Etat Ecclesiastique; & que cet Etat se trouvant endetté par les dépenses extraordinaires des Papes précedens, ne seroit pas capable de fomenter l'ambition d'un nouveau venu, qui n'auroit ni comme le Cardinal de Mantoüe, un frere informé de tous les défauts de l'Etat de Milan, ni comme le Cardinal de Férrare, un frere riche en argent comptant.

Dans le second Tome de Ribier.

La seule difficulté qui se présenta pour lors à l'imagination du Cardinal Sforce, fut la menace que l'Empereur avoit fait au même Cardinal de Sainte Croix, lors qu'il voulut transferer de Trente à Bologne le Concile où il étoit Legat: mais Lottin la leva, en repliquant que l'affaire avoit été depuis accommodée à la satisfaction du Cardinal de Sainte Croix, & que quand elle ne l'auroit pas été, ce Cardinal étoit trop sage pour se souvenir de quelques paroles aigres, qui ne le regardoient pas tant que le Pape Paul Trois, dont il représentoit alors la personne. Il ne s'agissoit donc

donc plus que de preſſentir, ſi le Cardinal de Ferrare ſe voyant exclu de la Papauté, & n'y pouvant élever celui de Mantoüe, conſentiroit enfin à l'exaltation du Cardinal de Sainte Croix, & voici l'artifice dont on uſa pour lui tirer ce ſecret de la bouche. Lottin lui propoſa de la part de Sforce, que la Faction Eſpagnole concourroit volontiers avec la France, pour l'un de ſes quatre Cardinaux, Caraffe, Fano, Mantoüe & Sainte Croix. Le Cardinal de Ferrare ſe prit à rire, en entendant nommer Caraffe; il repartit qu'il ne croyoit pas que l'Eſpagne agréât jamais un Devot ſi farouche. Il rejetta Mantoüe par le ſeul interêt qui le portoit à ne point ceder à un autre, tout ſon couſin germain qu'il étoit, ce qu'il prétendoit obtenir pour ſoy-même: & il avoüa qu'il ne manquoit rien à Sainte Croix de ce qu'il y avoit à ſouhaitter pour un bon Pape, puiſqu'il étoit de la Faction Françoiſe: que le Roi Henri Second agréroit ſon élection, & que l'Italie auroit d'autant moins à craindre ſous ſon Pontificat, qu'il étoit ennemi de l'Empereur. 1555. Liv. V.

Lottin ſuffiſamment inſtruit de ce qu'il vouloit ſçavoir retourna vers Sforce, & le détermina à l'Election de Sainte Croix. Les Cardinaux de la Faction Eſpagnole y conſentirent aiſément; parce que le reconnoiſſant pour homme d'une pieté ſolide, ils prévoyoient ſagement qu'il conſumeroit tant de temps à reformer la Cour de Rome, qu'il ne lui en reſteroit point pour penſer à les chaſſer d'Italie. Mais le Cardinal de Madruce reſiſta davantage à l'Election du Cardinal de

1555. Sainte Croix. Il s'étoit broüillé avec lui du-
Liv. V. rant la tenuë du Concile de Trente, ſur quelque competence de Juriſdiction, fondée ſur ce que le Cardinal de Sainte Croix, en qualité de Legat du Saint Siege, avoit prétendu l'emporter ſur Madruce, qui ne paroiſſoit dans cette Aſſemblée que comme Evêque de Trente. Ce mécontentement étoit devenu ſi public, que Madruce avoit proteſté de donner plûtôt ſa voix au Cardinal de Ferrare, qu'au Cardinal de Sainte Croix. Cependant, aprés que Lottin lui eut repréſenté, qu'il ne pouvoit ſervir plus avantageuſement l'Empereur qu'en ſacrifiant ſon reſſentiment pour conſerver à ce Prince ſes Etats d'Italie; il conſentit de nommer le Cardinal de Sainte Croix. Il ne s'agiſſoit donc plus que de gagner quelques Cardinaux de la Faction Françoiſe: ce qui paroiſſoit d'autant plus facile, qu'on tenoit de la propre bouche du Cardinal de Ferrare, que le Roi Henri Second avoit approuvé l'exaltation du Cardinal de Sainte Croix, & que par conſequent on préſumoit qu'ils ne lui refuſeroient pas leurs ſuffrages, lors qu'ils auroient perdu l'eſperance de les donner utilement au Cardinal de Ferrare.

L'importance étoit de tenir ſecrette cette négociation, & l'on y trouva moins d'obſtacle qu'on ne penſoit. Car le Cardinal Dandino, Confident de celui de Ferrare, qui s'étoit apperçu des menées de Lottin pour gagner ſes Compagnons, non ſeulement n'en avertit point le Cardinal de Ferrare, mais encore encouragea Lottin à continuer ce qu'il avoit commencé, en lui diſant à l'oreille, que

ce

ce qu'il tramoit ne lui déplaiſoit pas: Ainſi le Cardinal de Ferrare fut informé preſque le dernier de ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice. 1555. Liv. V.

Il ne jugea pas qu'il y eût un meilleur expedient pour arrêter l'intrigue du Cardinal de Sainte Croix, que de mettre Caraffe ſur les rangs. Il alla chercher ce Cardinal dans ſa Cellule, & s'il l'eût trouvé, l'on ne doute point qu'il n'eût déconcerté le projet dans la brigue d'Eſpagne par la même voye qu'elle avoit déconcerté le ſien. Mais le Cardinal Caraffe, par malheur pour lui, étoit allé viſiter celui de Sainte Croix, & s'étoit amuſé ſi long-temps à parler des Héretiques avec le Cardinal Sarracene, que leur converſation n'avoit point encore ceſſé, lors qu'on lui vint dire qu'il y avoit un Pape éleu, & qu'il devoit ſe hâter d'aller à la Chapelle Pauline, s'il ne vouloit être le dernier à lui rendre ſes reſpects.

L'avantage que les Eſpagnols avoient remporté ſur les François ne dura que vingt-deux jours, parce que le Cardinal de Sainte Croix, qui s'étoit fait nommer Marcel Second, ne véquit pas plus long-temps, & le Conclave étoit à peine fini qu'il en fallut recommencer un autre, où les mêmes Factions dominerent, mais avec un ſuccez entierement different: Car au lieu que la Faction d'Eſpagne, pour rompre les meſures de celle de France, avoit fait une diverſion imprévûë, en élevant ſur le Saint Siege un Cardinal engagé dans les interêts du Roi Henri Second; la Faction de France pour déconcerter celle d'Eſpagne qui

s'é-

1555. Liv. V. s'étoit vantée, en entrant dans la Conclave, qu'elle avoit un Pape tout fait, se porta dans l'extremité la plus étrange qui fut jamais arrivée en cette sorte de négociation, puisqu'elle fit à son tour un Pape qu'elle haïssoit à mort, non-pas qu'elle ne l'estimât homme de bien, mais parce qu'elle le tenoit dépourvû de toutes les qualitez necessaires pour gouverner l'Eglise en l'état qu'elle étoit réduite. Le nombre des Cardinaux affectionnez à l'Espagne s'étoit accru par la réputation qu'ils avoient acquise, en l'Election précedente. Et à dire le vrai, rien n'auroit pû les empêcher de réüssir une seconde fois dans leur intrigue, s'ils l'eussent ménagée avec autant d'ordre & de secret, qu'ils en avoient apportés l'autrefois. Mais il n'est rien de si nécessaire ou de si fatal à l'esprit humain, que de se relâcher, aprés une application extraordinaire.

Il y avoit trois sujets presqu'également dignes de la Papauté entre les Cardinaux amis de l'Empereur, Polus, Carpi & Moron. Mais ils avoient aussi des obstacles qui faisoient de la peine à leurs amis, & des ennemis assez puissans pour leur faire donner une prompte exclusion au moment qu'ils paroîtroient sur les rangs. Car en premier lieu, le Cardinal Polus étoit alors en Angleterre : son absence refroidissoit le courage de ses partisans : son éloignement faisoit apprehender des inconveniens aussi fâcheux que ceux dont l'Election d'Adrian Six avoit été traversée, par cette seule consideration qu'on l'avoit fait Pape, lors qu'il étoit encore en Espagne ; & d'ailleurs la même raison qui avoit excité Paul Trois

Trois à revêtir Polus de la Pourpre, détournoit la Faction d'Eſpagne de l'elever ſur le Saint Siege, puiſqu'ayant l'honneur d'être Prince du Sang d'Angleterre, on ne préſumoit pas que ſon éxaltation dût être agréable au Prince d'Eſpagne qui l'avoit eu pour rival dans la recherche de la Reine & de l'Heretiere de cet Etat. 1555. Liv. V.

Le Cardinal Carpi avoit encouru la haine de celui de Ferrare ſans y rien contribuer. Cependant cette haine étoit devenuë ſi irréconciliable, qu'on ne doutoit point que la Faction Françoiſe ne fût toûjours prête à lui donner l'excluſion. Sa Maiſon avoit été dépoüillée de la Souveraineté dont il portoit le nom; & le Duc de Ferrare en étoit revêtu. La choſe s'étoit paſſée dans une pure violence; & il étoit à craindre que l'Heritiete légitime ne penſât à recouvrer l'heritage de ſes Ancêtres, s'il devenoit Pape.

Moron n'étoit pas moins habile que l'avoit été le fameux Chancelier de Milan ſon Pere, mais auſſi il n'étoit pas moins malheureux, puiſque l'étude qu'il avoit voulu faire de la Theologie, pour apprendre dans les Peres & dans les Conciles ce qu'il y avoit à croire ſur les matieres conteſtées de la Religion, l'avoit fait ſoupçonner d'Hereſie. Et de fait les Cardinaux de Carpi & de Saint Jacques, principaux Officiers de l'Inquiſition s'étoient ſi fortement laiſſez perſuader par le bruit qui en avoit couru, qu'encore qu'ils avoüaſſent que ce grand perſonnage étoit en toute maniere l'ornement du Sacré College, ils déclarerent poſitivement à la brigue d'Eſpagne qu'ils s'en ſépa-

1555. Liv. V. séparereoient, si elle pensoit à lui. Ainsi les trois plus dignes Sujets du Conclave se trouvant exclus de la récompense deuë à leur mérite, le Cardinal Sforce proposa le Cardinal Puteo, dont on ne connoissoit autre chose, sinon qu'il n'étoit point ambitieux, & qu'il devoit sa fortune à la vaste érudition qu'il avoit acquise dans le Droit Civil, & dans le Canonique.

Jean Manriquez, Ambassadeur d'Espagne y consentit pour trois raisons. L'une que Puteo étoit de si basse naissance, qu'il n'y avoit pas lieu de craindre qu'il formât de vastes desseins : l'autre qu'il avoit de secrets attachemens avec l'Empereur aussi bien que les autres Cardinaux de la Promotion de Jules Trois ; & la derniere qu'on n'apprehendoit point que la Faction Françoise lui donnât l'exclusion, parce qu'il étoit Provençal d'origine. Mais il étoit trop jeune ; & les anciens Cardinaux ne le pouvoient nommer, sans se priver entierement eux-mêmes de toute sorte d'esperance à la Papauté : Il falloit toute l'autorité qu'avoit sur eux le Cardinal Farnese leur Patron, pour les disposer à boire ce Calice ; & Sforce n'oublia rien de ce qui servoit à les gagner : mais il les trouva prévenus d'une autre pensée. Le Cardinal Farnese avoit eu dessein d'élever le Cardinal Polus sur le Saint Siége immédiatement aprés la mort de Paul Trois ; & le plus grand obstacle qu'il y avoit rencontré étoit venu de la part des François, qui s'étoient imaginez, sur des conjectures assez legeres, dont ils furent depuis les premiers à découvrir la foiblesse, que Polus étoit trop engagé

gé dans le Parti de l'Empereur pour tenir la balance égale entre les deux Couronnes. 1555. Liv. V.

Le repentir qu'ils en avoient témoigné de bonne foi, avoit persuadé à Farnese qu'il réüssiroit mieux une autre fois. Et de fait dans le dernier voyage qu'il avoit fait en France, il avoit négocié avec le Roi Henri Second pour ce qui touchoit l'exclusion de Polus; & il avoit enfin obtenu qu'elle seroit levée. La dépêche lui en avoit été envoyée; & il l'avoit mise en main au Cardinal de Ferrare, qui avoit reparti qu'il obéiroit. Ainsi le Cardinal Farnese ne douroit presque plus du succés de son dessein; puisqu'il ne restoit pour l'accomplir, que de persuader à la Faction d'Espagne d'agréer que l'on fît Pape un des Cardinaux dont elle étoit composée; & l'on peut dire qu'il fut extraordinairement surpris, lors que le Cardinal de la même Faction lui proposa Puteo.

La disproportion du mérite étoit si notable entre Polus & Puteo, que Farnese se contenta de faire leur paralelle, pour témoigner à Sforce qu'il n'entroit pas dans ses sentimens. Mais Sforce résolu de le desabuser, repliqua que les qualitez incomparables de Polus qui suffisoient pour le mettre au dessus de toute comparaison, ne suffisoient pas pour le mettre sur le Saint Siége; & que les mêmes Cardinaux qui s'étoient si constamment opposez à son élection, auroient plus d'égard au ressentiment qu'il pourroit garder aprés son exaltation de l'injure qu'ils lui avoient faite, qu'aux ordres mandiez du Roi Trés-Chrêtien leur Patron.

Dans la vie de Polus.

Cette

1555. Liv. V.

Cette raiſon tirée de l'intrigue de la Faction Françoiſe par le Chef de la Faction Eſpagnole, fit juger à Farneſe que Sforce ne ſe vouloit point découvrir; & ſur cette préſuppoſition, il repartit, en déguiſant ſes veritables ſentimens, que la perſonne de Puteo ne lui reſtoit point deſagreable: car encore qu'il eût reçu de Jules Trois la Pourpre ſacrée, il étoit néanmoins conſtant que Paul Trois étoit la principale cauſe de ſa fortune par les Charges conſiderables qu'il lui avoit données, & dont Jules l'avoit trouvé revêtu en formant le deſſein de le faire Cardinal.

Le Cardinal Sforce n'inſiſta pas davantage, parce qu'il crut avoir aſſez obtenu pour la premiere fois; mais le rapport qu'il en fit à ceux de ſa Faction, les combla d'une telle joye, qu'ils coururent à la Chapelle pour proceder à l'élection, ſans avoir bien ſupputé s'il ne leur manquoit point de ſuffrage. Le Cardinal de Ferrare leur en vit prendre le chemin; & jugeant de leur intention par leur nombre, & par la précipitation de leur marche, il eut tout le déplaiſir dont il étoit alors capable, en ſuppoſant qu'on alloit faire un Pape, ſans qu'il y eût rien contribué.

Mais une avanture aſſez bizarre le tira de peine, lors qu'il cherchoit déja dans ſon eſprit les excuſes qu'il écriroit au Roi, pour juſtifier qu'il n'y avoit point eu de ſa faute. Le Cardinal Farneſe étoit à peine rentré dans ſa Cellule, quand on lui vint dire que Puteo étoit Pape: Il ſortit auſſi-tôt pour en apprendre de plus certaines nouvelles; & le premier qu'il rencontra fut le Cardinal de Perouſe ſon Confident,

sident, qui le confirma dans la créance que les Cardinaux étoient en Chapelle pour la création de Puteo, & l'y mena par cette seule consideration qu'il falloit approuver ce qu'on n'étoit plus en état d'empêcher. Comme le Conclave dont on parle maintenant, sembloit être destiné pour confondre la raison humaine; par une multitude d'actions bizarres qui s'y devoient passer, quoy que la politique y mît en usage ses plus fines intrigues; aussi la presence du Cardinal Farnese produisit un effet que la brigue d'Espagne n'avoit pû prévoir. La plûpart des Cardinaux, dont elle étoit composée, & quelques-uns de celle de France avoient toûjours eu de l'estime pour lui, & n'étoient passez dans d'autres intérêts, que parce qu'ils le jugeoient incapable de contribüer à leur fortune, aprés la mort de Paul Trois son ayeul. Ils avoient accoûtumé de le voir donner la loi au Sacré College; & voyant alors son crédit tellement abaissé, qu'on alloit faire un Pape, sans qu'il y eût aucune part; une révolution si soudaine leur inspira de la pitié. Elle les toucha de sorte, qu'ils oblierent la parole qu'ils avoient donnée à Sforce, Puteo n'eut que la moitié des suffrages dont il avoit besoin: & Farnese encouragé par cette grace inesperée, qu'un reste de compassion tiroit de ses anciens amis, chercha à sortir d'affaire par voye de diversion. Le bon sens vouloit qu'il mît sur les rangs un Cardinal de la Faction d'Espagne, pour témoigner qu'il n'étoit pas ingrat de la faveur qu'il venoit de recevoir; & l'interêt l'obligeoit à preferer celui qui lui séroit moins

1555. Liv. V.

1555. Liv. V.

moins redoutable. C'étoit le Cardinal de Fano : mais la propoſition n'en eut pas plûtôt été faite, que le Cardinal de Saint George, ami de Fano, qui connoiſſoit la Faction Françoiſe obſtinée à lui donner l'excluſion, ſupplia le Cardinal Farneſe de s'abſtenir d'une nomination qui ne réüſſiroit point.

Le Cardinal Farneſe déconcerté par cet incident perdit cette ſolidité de jugement, que l'on avoit juſques-là admirée en lui, & n'agit plus deſormais ſuivant ſa raiſon, ni conformement à ſes interêts. Il falloit continuer comme il avoit commencé, & propoſer encore un Cardinal de la Faction Eſpagnole ; & il étoit non ſeulement ridicule, mais encore dangereux, de mettre ſur les rangs un Cardinal de la Faction Françoiſe qui n'étoit pas la plus nombreuſe, parce que les Eſpagnols irritez, pouvoient reprendre le projet d'élever Puteo ſur le Saint Siége, qu'ils n'avoient abandonné que par une pure condeſcendance à l'égard du Cardinal Farneſe. Cependant le Cardinal Farneſe alla malheureuſement chercher un ſujet dans la brigue de France ; & prit dans cette brigue, celui qui méritoit le moins d'être choiſi ; ce fut le Cardinal Caraffe, dont il importe de repréſenter ici le caractere, parce qu'il doit tenir une place conſiderable dans le reſte de cette Hiſtoire.

Dans le Manifeſte du Duc d'Alve contre Paul Quatre.

Jean Pierre Caraffe étoit ſorti d'une des plus illuſtres Familles du Royaume de Naples : mais n'étant que le dernier fils du Comte de Montorio, & ne ſe voyant aucune qualité pour le monde, il avoit choiſi la Profeſſion Eccleſiaſtique, & s'étoit donné à l'étude de la Theologie.

La

La fierté de son naturel qui le rendoit insupportable dans la conversation, l'avoit réduit à vivre dans la solitude; & ceux qui ne le connoissoient point assez, avoient pris pour un mouvement de l'esprit Divin, ce qui n'étoit peut-être que l'effet d'une pure nécessité. Comme il n'est rien de si facile en Italie que d'acquerir, pour peu que l'on s'aide, la réputation de dévot, le Cardinal Olivier Caraffe n'avoit pas plûtot oüy parler des mœurs retirez de son cousin Jean Pierre Caraffe, qu'il s'étoit hâté de le faire venir à Rome dans sa maison où il lui procura depuis l'Evêché de Thieste dans sa Patrie, & la connoissance des Ministres de l'Empereur qui l'employerent à diverses Négociations d'Espague, de Sicile & d'Angleterre. Il s'en acquita si bien à leur gré, qu'ils obtinrent sa nomination à l'Evêché de Brindes, qui étoit des meilleurs d'Italie; & l'Empereur y consentit d'autant plus volontiers, qu'il croyoit aprês tant de preuves être tout à fait assuré de sa fidelité. Mais on fut étrangement surpris de le voir non seulement refuser l'Evêché de Brindes, mais encore se démettre de celui de Thieste, & se confiner à Monte-Pinoio, dans un lieu presque inhabitable, où son austerité lui ayant attiré sept Compagnons, il institua l'Ordre des Theatins. Il mena sa petite troupe à Rome, pour en obtenir la confirmation du S. Siége. 1555. Liv. V.

Clement Sept l'accorda facilement; & les nouveaux Religieux firent les trois vœux solennels dans l'Eglise du Vatican. Mais deux jours àprês ils tomberent dans une effroyable perse-

1555. Liv. V. persécution. Rome fut surprise par l'Armée Imperiale ; & les nouveaux Theatins se trouverent dans une maison abandonnée à la discretion des Alemands, qui leur firent toutes les indignitez imaginables, & ne leur permirent de sortir qu'après qu'ils se furent lassez de les maltraitter.

Jean Pierre Caraffe leur Patriarche, les remena dans sa solitude, où s'étant rendu considerable par l'aversion qu'il témoignoit des Hérétiques, & par le soin infatigable qu'il avoit pris d'apprendre l'Hebreu, le Grec & le Latin, pour mieux refuter leurs erreurs, Paul Trois résolu de ne donner la Pourpre qu'à des gens dont le mérite extraordinaire secondât la naissance, lui envoya le Chapeau de Cardinal, lors qu'il y pensoit le moins.

Le prompt consentement qu'il donna à sa Promotion fut diversement expliqué. Les Dévots le loüerent infiniment, de ce qu'après avoit quitté le monde, il y rentroit par le même principe du bien de l'Eglise, & de la charité du prochain, qui avoit porté Saint Martin mourant à souhaitter une plus longue vie, s'il étoit encore néceſſaire à son peuple ; & les Courtisans soupçonnerent qu'il y avoit eu de l'ambition, ou de la legereté dans le Genéral des Theatins, lors qu'il avoit accepté la Pourpre. Il augmenta de beaucoup sa réputation par la gravité de ses mœurs, par la severité de sa doctrine, par l'éloquence & la liberté de son langage, & par le conseil qu'il donna à Paul Trois d'établir le terrible Tribunal de l'Inquisition: mais il sembloit par là s'être plûtôt éloi-

éloigné qu'approché de la Papauté. Car outre qu'il étoit d'un esprit altier ; Qu'il ne revenoit jamais, lors qu'il étoit prevenu : Et que d'ailleurs sa solitude l'avoit empêché de s'instruire suffisamment des choses nécessaires au Gouvernement politique ; il y avoit de plus lieu de craindre qu'un Souverain Pontife si fier & rigide ne se broüillât pour la moindre occasion avec les Princes Chrêtiens, & n'allumât ainsi la Güerre Civile entre les Fideles. Mais Farnese à qui ces considerations n'étoient point alors présentes, & qui ne pensoit qu'à traverser l'éxaltation de Puteo, voyant que la brigue d'Espagne donnoit les mains à Caraffe, faute de meilleur parti, alla chercher ce Cardinal, & lui persuada de venir en Chapelle, sans autre assurance de son élection. 1555. Liv. V.

Mais la Providence Divine ; qui vouloit montrer qu'elle étoit absolument maîtresse des suffrages, quoi qu'ils eussent été tous engagez pour des fins purement humaines, fit naître à Caraffe, dans le peu de distance qu'il y avoit de sa Cellule à la Chapelle, toutes les conjonctures qui devoient achever de favoriser son élection. Il rencontra les Cardinaux de Carpi & de Saint Jacques ; & Farnese qui les conduisoit, les obligea facilement à le suivre, en leur disant que l'éxaltation de Caraffe étoit résoluë. Ces Cardinaux s'excuserent depuis à l'Empereur, qui leur avoit fait une défense particuliere de consentir à l'élection de Caraffe ; sur ce qu'étant ses Compagnons l'Office à l'Inquisition, & faisant profession l'être de ses amis, ils n'avoient osé s'abstenir

1555. Liv. V. de le ſuivre à la Chapelle, lors que Farneſe les avoit aſſurez que leur abſence n'empêcheroit pas qu'on ne procedât à l'élection.

Les Cardinaux de Palerme & Doria, nouvellement entrez dans le Conclave, & ſans experience des intrigues qu'on y pratiquoit, étoient logez auprés de la Chapelle, & n'ayant oüy parler d'aucune autre éxaltation, que de celle de Puteo, crurent que le bruit qui ſe faiſoit étoit pour lui; ils coururent à la Chapelle à deſſein de lui donner leur ſuffrage; Et ils ne s'apperçurent de leur erreur, que lors qu'il n'en étoit plus temps; car ſe trouvant environnez des Cardinaux Farneſe, de Carpi & de Saint Jacques leurs amis, qui leur repreſentoient que le Bureau étoit pour le Cardinal Caraffe; ils lui promirent leurs voix, & ils déterminerent par leur exemple le jeune Cardinal de Nobili qui avoit ordre de ſon pere de ſuivre les Anciens.

Dans la Négociation de Jean Manriquez.

Le Cardinal Moron vint enſuite, & trouvant aſſemblez les trois Chefs de l'Inquiſition, il s'imagina que c'étoit pour concerter quelque choſe à ſon préjudice. Les prieres qu'ils lui firent de ſe déclarer pour Caraffe, ne le detromperent pas ſi parfaitement, qu'il ne fût ravi de ſe les reconcilier, en leur accordant ce qu'ils demandoient, & de ſe rachepter à ce prix de la perſécution qu'il attendoit d'eux le reſte de ſa vie. Sforce averti de ce qui ſe paſſoit reconnut la faute qu'il avoit faite, en ne donnant point d'ordres aux plus zelez de la Faction Eſpagnole, comme il avoit fait à la fin du précedent Conclave, d'aller trouver les Cardinaux indifferens, & de ne les point abandonner,

donner, jusqu'à ce qu'ils les eussent menez dans la Chapelle. Car en négligeant cette précaution, il avoit perdu ces Cardinaux, & il s'étoit privé de la commodité de la même Chapelle, qui étoit d'un grand usage à ceux qui sçavoient y engager adroitement les Cardinaux dont ils se deffioient, comme il paroissoit évidemment par ce que Farnese venoit de faire. 1555. Liv. V.

Il ne manquoit déja plus que trois suffrages au Cardinal Caraffe pour être Pape, lors que le Cardinal de Ferrare se mit à déliberer serieusement sur ce qu'il avoit à faire. Il prévoyoit d'un côté, que si l'Election se faisoit sans qu'il y eût eu part, il lui en arriveroit deux grands inconveniens. Le premier consisteroit dans le ressentiment de Sa Sainteté; & l'autre regarderoit le mépris que la Cour de France feroit de lui, s'il paroissoit n'avoir pu empêcher qu'on ne fit un Pape contre son gré, quoiqu'il fût à la tête d'une brigue assez nombreuse pour donner l'exclusion à qui que ce fût. D'un autre côté, il sçavoit que le Cardinal Caraffe n'étoit point de ses amis quoiqu'il fût de sa Faction, & on lui avoit rapporté que le même Caraffe l'avoit accusé de luxe & de prodigalité, & qu'il s'étoit plaint du scandale qu'il donnoit par la multitude de ses domestiques, & par la magnificence de sa table.

Mais enfin toutes ces choses considerées, le desir de sauver sa réputation l'emporta dans le Cardinal de Ferrare sur des interêts plus solides; & ce Chef de party montra par son exemple que les plus grands hommes n'appré-

1555. hendent pas tant d'être malheureux, que de
Liv. V. donner sujet de croire qu'ils le soient par leur faute. Il fit acquiescer la brigue Françoise à l'Election du Cardinal Caraffe qui prit le nom de Paul Quatre, le vingt-deux de May, mil cinq cent cinquante-cinq ; & quoyqu'il fût vrai de dire, qu'aucun Cardinal n'avoit eu la volonté déliberée de le faire Pape, ils ne laisserent pas d'asseurer tous, que son exaltation étoit l'ouvrage de leur politique.

La premiere de ses paroles leur fit neanmoins observer qu'ils avoient eu tort de craindre de sa part la réformation de la Cour de Rome. Car il repartit à son Maître d'Hôtel, qui lui demandoit, en quelle maniere il vouloit être traité, *j'entens que ce soit en Grand Prince.* La France prévenuë par les lettres du Cardinal de Ferrare, fit les mêmes réjoüissances qu'elle avoit autrefois témoignées, lors qu'un Prélat de sa Nation avoit rempli le Saint Siege, & la Maison de Guise qui avoit de secretes intrigues avec le nouveau Page, persuada le Roi que Sa Sainteté le rétabliroit dans le Royaume de Naples, & dans le Duché de Milan. Mais dans le temps qu'elle prétendoit augmenter son pouvoir par cette illustre correspondance, un incident imprévû la mit en danger d'être disgraciée.

Durant le siege de Mets, le Pere Leonard Gardien des Cordeliers de la même Ville s'étoit insinué dans la connoissance du Duc de Guise ; & l'avoit servi en diverses rencontres soit pour découvrir la disposition de la Bourgeoisie à l'égard de la France, ou pour recevoir les avis certains de ce qui se passoit de plus impor-

mportant dans le Camp Imperial; car ce Re- 1555
igieux étoit extraordinairement adroit, & Liv. V.
embloit être né pour l'intrigue. Le Duc de
Guiſe l'avoit choiſi pour ſon Confeſſeur pen-
dant ſon ſejour à Mets, & l'avoit recomman-
dé, lors qu'il en étoit parti, à la Vieuville
on ami, qui devoit demeurer dans cette Pla-
ce en qualité de Gouverneur, & à l'Aubeſpi-
ne ſon Confident deſtiné pour y préſider à la
Juſtice. Et de fait, ces deux Officiers, non
ſeulement ne s'étoient pas mis en peine d'ob-
ſerver la conduite de ce Religieux, mais en-
core lui avoient permis de traiter avec les
Imperiaux, ſur la ſuppoſition qu'il ne le faiſoit
que pour découvrir leurs ſecrets. Le Gar- Dans la Négociation de la Vieuville.
dien n'avoit peut-être pas eu cette intention au
commencement: mais il changea dans la ſui-
te; & ſoit que la malignité qui lui étoit natu-
relle lui fît aimer la double trahiſon, ou qu'il
eût reçu des Eſpagnols de plus riches préſens
que des François, qui s'étoient contentez
d'agrandir la Clôture de ſon Convent, en y
ajoûtant une place voiſine, où il y avoit un
moulin à vent de grand rapport, il concerta
avec le Comte Pierre Erneſt de Mansfeld,
Gouverneur de Luxembourg, de livrer la
Ville de Mets à l'Empereur. Les meſures que
l'on prit de part & d'autre conſiſtoient en ce
qu'on feroit courir le bruit que le Chapitre
géneral des Cordeliers ſe tiendroit à Mets en
mil cinq cent cinquante-cinq, & l'Empereur
en obtint aiſément la convocation en la forme
qu'il voulut, parce que le Géneral de cet Or-
dre étoit né ſon Sujet. Comme la plû-
part des Religieux qui s'y devoient trouver

1555. Liv. V. partoient de ſes Etats, il fut aiſé de les arrêter en chemin ſur divers prétextes, & de faire couler dans Mets en leur place de vieux Soldats, qui ſe préſentoient aux portes de la Ville déguiſez en Cordeliers, deux à deux, ou quatre à quatre. La difference de leur langage aidoit à la tromperie, en ce que les Sentinelles & les Corps-de-Gardes ſuppoſoient que ce fuſſent autant de Religieux Etrangers qui vinſſent de diverſes Contrées, & ils n'avoient qu'à montrer une obédience telle-quelle, pour être auſſi-tôt conduits au Convent des Cordeliers, ſans qu'on ſe donnât la peine de l'examiner. Le Portier inſtruit de l'affaire les conduiſoit au Gardien; & lors qu'ils avoient fait le ſignal dont on étoit convenu, le même Gardien les diſperſoit en des lieux preparez pour eux, en attendant le jour deſtiné à la ſurpriſe de Mets,

Il n'y avoit pas eu plus de peine à faire entrer dans le Convent des Cordeliers les vivres neceſſaires pour la ſubſiſtance des Soldats dont on vient de parler, & les armes dont ils auroient beſoin. Car comme le Gardien avoit fait entendre au Gouverneur qu'il auroit au moins huit cent Religieux de ſurcroît à nourrir durant trois ſemaines, on lui avoit permis de faire venir force muids de vin, que les Eſpagnols avoient remplis d'armes & d'autres inſtrumens propres à une ſoudaine impetuoſité.

Ainſi la Conſpiration auroit apparemment réüſſi, ſi le Gardien par une précaution ſuperfluë, ne ſe fût ingeré de corrompre quelques Bourgeois. Et de fait, il les attira: Mais

Mais il eſt à croire que ce fut par-là que la Conſpiration fut découverte, quoyqu'il ne s'en trouve rien dans les Memoires d'alors. Tout ce qui paroît dans les procez verbaux qui en furent dreſſez, eſt que comme la Conſpiration avoit été tramée dans un Monaſtere, elle fut auſſi découverte dans un autre Monaſtere; & qu'un Chartreux nommé Didier informa le Gouverneur la Vieuville de tout le projet du Gardien des Cordeliers. Cet avis fut trouvé veritable dans toutes ſes circonſtances; & l'on ne peut imaginer de conduite plus ſage ni plus moderée que fut celle de la Vieuville & de l'Aupeſpine dans l'éclairciſſement de l'affaire, & dans la punition des Coupables. L'honneur de l'Ordre de Saint François y fut autant ménagé, que le permettoit la ſeureté de l'Etât, & le Gardien ne fût arrêté que dans ſa chambre, où il ſe trouva mort le lendemain. On lui fit le procez ſur ce qu'il avoit, diſoit-on, attenté ſur ſa propre vie; & l'on ſe contenta de faire ſuivre ſon corps au gibet par dix-huit de ſes Religieux coupables, ſans leur impoſer d'autre peine que celle-là; dequoy les Heretiques, dont le nombre étoit déja grand à Mets, ſe formaliſerent comme d'un procedé trop ſevere, ſi les Cordeliers étoient innocens, & trop doux s'ils étoient criminels. 1555. Liv. V.

L'Empereur n'avoit jamais été ſi ſenſiblement touché, qu'il le fut de la découverte de ce deſſein, parce qu'il eſperoit, en l'exécutant, reparer l'affront qu'il avoit reçu devant Mets; & cette ſeconde diſgrace lui fit rechercher la paix à ſa mode; c'eſt à dire par des voyes indi-

1555. Liv. V.

indirectes. Il fit agir la Reine d'Angleterre sa bru, qui se mêla de reconcilier les deux Couronnes, en leur proposant une Conference entre Calais & Gravelines, où le Cardinal Polus présideroit en qualité de Légat du S. Siége; & les Ambassadeurs Extraordinaires d'Angleterre assisteroient, comme Médiateurs. Elle fut aisément acceptée du côté de la France, parce que les Favoris du Roi ne s'y opposerent point, quoi que leur inclination & leur interêt les portât également à la Guerre, sur la fausse opinion dont ils étoient prevenus que les Conferences entre les deux Nations n'aboutiroient à rien de solide. L'ouverture s'en fit en pleine campagne entre le Duc de Medina-Celi, le Chancelier Granvelle, Benicour & le Président de Malines pour l'Empereur; & le Cardinal de Lorraine, le Connêtable de Montmorenci, l'Evêque d'Orleans, Morvilliers & le Secretaire d'Etât l'Aubespine pour le Roi Henri Second; & l'on employa le reste du mois de May à examiner les pouvoirs des Députez. Au commencement de Juin on entra en matiere; & les Imperiaux demanderent la restitution des Places occupées de part & d'autre depuis le Traité de Crespi. Les François répondirent que le Roi leur Maître feroit raison à l'Empereur sur cet Article, lors qu'il seroit assuré que l'Empereur la lui feroit à son tour sur le Duché de Milan: mais les Imperiaux n'eurent pas plûtôt entendu prononcer ces dernieres paroles, qu'ils déclarerent qu'il n'y avoit rien de ce Duché dans leur instruction, parce que ceux qui l'avoient dressée avoient supposé que cette matiere eût été

Dans les préliminaires de la Tréve de 1555. qui sont plus amplement écrits dans l'Ambassade du Seigneur Antoine de Noaille en Angleterre.

été suffisamment examinée & décidée dans les trois précedentes paix *. Les François repartirent que non seulement elle n'avoit point été décidée, mais encore qu'elle n'avoit pû l'être, puisque les trois précedentes paix avoient été concluës avec le feu Roi, sans que le Roi présent y intervint en aucune maniere. Cependant il s'agissoit d'un droit qui ne lui étoit point acquis du côté du Roi son Pere qui contractoit; mais par la succession de la Reine sa Mere, unique héritiere de Valentine de Milan: d'où l'on concluoit que les mêmes traittez se trouvant inutiles, comme terminez sans la participation du principal interessé, il n'y falloit avoir non plus d'égard que s'ils n'eussent jamais été; c'est à dire qu'il falloit commencer à négocier tout de nouveau. Les Imperiaux persisterent à ne vouloir plus oüir parler du Duché de Milan; & la Conference auroit été dés lors rompuë; si les Mediateurs ne se fussent avisez de proposer un autre article, dans lequel il seroit à la verité fait mention de ce Duché, mais incidemment, & pour faciliter l'ajustement des autres points.

1555. Liv. V.

* De Madrid, de Cambray, & de Crespy.

Ils parlerent de rétablir le Duc de Savoye dans ses Etats; & pour y disposer la France, ils offrirent de conclure le Mariage de Charles, petit fils de l'Empereur, avec Isabelle, fille aînée du Roi, à condition que cette Princesse porteroit à son futur Epoux, pour sa Dot, les prétentions du Roi son Pere sur le Duché de Milan. Les François remercierent les Anglois de l'honneur qu'ils faisoient à leur Princesse, en lui destinant une alliance si

1555. Liv. V.

proportionnée: mais ils ajoûterent que la France n'avoit point accoûtumé de donner aux filles de ses Rois autre chose, sinon que de l'argent; & que quand elle changeroit sa maniere d'agir, il ne laisseroit pas d'être impossible au Roi Henri Second d'aliener le Duché de Milan en faveur du Mariage proposé, puisqu'ayant cinq enfans mâles, le droit étoit acquis au second sur le même Duché, pour lui tenir lieu d'appannage: & ce jeune Prince n'en pouvoit être frustré sans une manifeste injustice, ni par consequent sans avoir une cause légitime de déclarer un jour la Guerre à sa sœur, qui auroit été enrichie de sa dépoüille. Les François ajoûterent que si l'Empereur vouloit établir dans l'Europe une paix solide, il le pouvoit, en rendant justice à ce jeune Prince, & en l'investissant du Duché de Milan, à condition qu'il épouseroit sa petite fille *, qui étoit de même âge que lui; & qu'en ce cas, on ne lui demanderoit point de Dot.

Dans la négociation du Cardinal de Lorraine en 1555.

* Elle étoit sortie du Mariage de Maximilien Roi de Boheme, avec Marie d'Autriche, fille aînée de Charles Quint.

Les Espagnols pour rompre ce discours, parlerent de la restitution des Places occupées de part & d'autre dans les Païs bas; & pour adoucir le ressentiment des François, à cause des Villes de Teroüanne & de Hesdin, qui avoient été désolées, ils offrirent de leur laisser en récompense le Comté de Charolois. Les François ne répondirent rien à l'offre du Charolois dont ils faisoient peu de cas, à cause de son peu d'étenduë qui n'étoit que de deux lieuës, & de ce que de plus il n'y avoit aucune Place forte. Maïs ils agréérent la restitution des Places, pourvû qu'elles fussent égales, & que l'on convint d'Experts qui fussent Juges

Juges de cette égalité. Les Eſpagnols ne repliquerent rien, parce que n'ayant pris en France que de petits Châteaux, ils n'avoient rien à rendre qui pût entrer en comparaiſon de Mets, de Toul, de Verdun, de l'Iſle de Corſe, d'Yvoy, de Danvilliers, de Montmedy, & de Mariembourg. 1555. Liv. V.

Le Cardinal Polus crut avoir trouvé un temperamment raiſonnable à cette difficulté, en diſtinguant les anciennes prétentions d'avec les modernes, & en ſoûtenant qu'on ne devoit plus s'arrêter aux premieres, mais ſeulement aux ſecondes, & regler par-là ce qui ſeroit reſtitué de part & d'autre. Mais les François qui auroient perdu la partie, ſi la diſtinction du Cardinal Polus eût eu lieu, repartirent invinciblement qu'une Paix ne pouvoit être durable, lors qu'elle laiſſoit une matiere ſuffiſante de rupture à quiconque ſeroit en état de la faire à ſon avantage: & qu'il ſeroit également dangereux & déraiſonnable de ſeparer les prétentions, puis que les anciennes étoient la ſource & la ſeule cauſe des modernes. Les Anglois rebutez par tant d'obſtacles qui ſe preſentoient ſur les points de moindre importance, voulurent éprouver ſi celui qui étoit de la plus grande, ſeroit plus facile, & propoſerent directement la reſtitution du Piémont & de la Savoye.

Mais les François étoient encore plus forts ſur cet article que ſur les autres; car outre que leur droit étoit en ce point plus intelligible, ils avoient trouvé dans le Tréſor des Chartes de Turin tout ce qui ſervoit au gain de leur cauſe, & ils l'avoient apporté ſur le lieu de la

1555. Liv. V. Conference, afin de le montrer aux Anglois. Et de fait, ils les convainquirent si fortement à force d'Originaux & de Titres authentiques, que leur Roi étoit Duc de Savoye à meilleur titre que celui qui en portoit le Nom, que le Cardinal Polus n'osant résister à la vérité connuë, proposa par forme d'expedient de remettre à la décision du Concile les differens entre les deux Couronnes pour le Royaume de Naples & pour les Duchez de Milan, de Bourgogne & de Savoye, & de permettre à chacun, en attendant la décision du même Concile, de posseder ce qu'il tenoit, excepté que le plat-païs de la Savoye & du Piémont seroit cependant abandonné à la joüissance de celui qui se faisoit nommer Duc de Savoye; & que les Places fortes & leurs Banlieuës demeureroient au Roi de France pour sa seureté. Les François prirent au mot le Cardinal Polus; mais ils ajoûterent que sa proposition n'avoit pas assez d'étenduë, & qu'il la falloit rendre plus universelle, en soumettant à l'arbitrage du Concile, le rétablissement de tous les Alliez de l'Empereur, pourvû que l'Empereur consentît aussi de sa part au rétablissement de tous les Alliez de la France, que feroit le même Concile.

Le Cardinal Polus & les autres Députez d'Angleterre ne comprirent pas d'abord à quelle fin tendoit cette ruse de Cabinet; mais les Espagnols plus fins & plus interressez prévirent que la France remporteroit en ce cas toute sorte d'avantage sur eux: car pour un Duché de petite étenduë, comme étoit celui de Bourgogne, & trois ou quatre Places au plus qu'elle

qu'elle s'exposoit à rendre elle étoit assurée de rentrer dans le Royaume de Naples : dans le Duché de Milan : dans le Comté d'Ast : dans les Souverainetez de Flandres & d'Artois : & de plus de faire restituër la Navarre à Henri d'Albret, & le Duché de Plaisance au Duc de Parme. 1555. Liv. V.

Néanmoins l'ouverture des François étoit si plausible, que les Imperiaux ne furent point assez hardis pour la rejetter directement, en exposant aux yeux des Anglois le délicat endroit par où la Maison d'Autriche y étoit blessée. Ils aimerent mieux l'éluder par un faux-fuyant, & dire que cette proposition étoit d'une étenduë si générale, qu'elle embrassoit plus de choses qu'il n'y en avoit présentement à négocier entre les deux Couronnes. Ils prirent de-là occasion de representer que la bien-séance vouloit qu'on leur accordât cinq jours pour avertir leur Maître qui n'étoit alors qu'à Bruxelles, de ce qui se passoit, & pour recevoir sa réponse qu'ils ne manqueroient pas de faire aussi-tôt sçavoir aux Médiateurs. On ne jugea pas à propos de leur refuser cette grace ; & la derniere résolution de l'Empereur fut de ne rien conclure avec les François, s'ils ne rendoient absolument tout ce qu'ils avoient pris sur qui que ce fût, depuis le Traité de Crespi, & s'ils ne se désistoient de demander le Duché de Milan.

Les François qui n'avoient alors guéres d'inclination à poser les armes furent ravis que leur partie se fût si nettement expliquée ; parce qu'elle achevoit de persuader les Anglois, qu'il ne tenoit qu'à elle que la paix ne se fit.

1555. Liv. V. Ils leur répréſenterent qu'outre que les Impe-riaux n'euſſent pû exiger une condition plus dure que celle-là, quand ils auroient été vainqueurs, quoique tout le monde ſçût qu'ils avoient été battus par tout, excepté en Toſcane, il étoit aiſé de voir qu'ils ne deſiroient point de ſincere réconciliation; puiſqu'ils inſiſtoient à laiſſer un ſujet de rupture, qui ne manqueroit pas d'arriver auſſi-tôt que le ſecond Fils du Roi ſeroit en âge de porter les armes. Ils remercierent enſuite les Anglois du zele qu'ils avoient témoigné, de procurer la Paix à la Chrêtienté; & ils partirent du lieu de la Conference; aprés avoir fait à Dieu une priere publique, d'inſpirer le deſir de la Paix à celui qui témoignoit tant d'averſion pour elle.

Les Anglois pour les conſoler du refus qu'avoit fait l'Empereur de s'accommoder avec eux, les menerent à Calais, où ils leur donnerent tous les divertiſſemens de la ſaiſon: mais les mêmes Anglois prétendirent depuis que leur civilité extraordinaire leur avoit coûté cher, & même qu'elle avoit été payée d'ingratitude. Ils appuyerent cette conjecture ſur le ſoupçon qu'ils eurent deux ans aprés que leurs Hôtes avoient profité de l'occaſion pour reconnoître les fortifications de Calais, pour en remarquer les deffauts, & pour former le deſſein qu'ils exécuterent depuis de prendre cette Ville en moins de temps qu'on ne s'imaginoit qu'il en fallût pour en faire les approches.

L'Empereur n'eut pas d'abord moins d'occaſion de ſe repentir d'avoir refuſé la Paix, quoique la bonne fortune d'Eſpagne fut depuis aſſez

assez puissante, pour tourner à son avantage ce qui vrai-semblablement devoit procurer sa ruïne. Le nouveau Pape Paul Quatre n'eut pas plûtôt été couronné, que ceux qui l'avoient élû revinrent de leur égarement, ou pour mieux dire, apperçurent la faute qu'ils avoient commise. La déclaration qu'il avoit faite à son avenement, de vouloir être traité en grand Prince, ne l'empêcha pas de suivre le dessein de Marcel Second son Prédecesseur; qui consistoit à reformer l'Eglise, en commençant par la Cour de Rome; & comme les Cardinaux d'Espagne qui possedoient une plus grande multitude de Benefices, avoient le plus à craindre, ils estimerent qu'il falloit d'abord s'opposer aux intentions de Sa Sainteté, afin de ne lui pas donner le loisir de les diviser, en gagnant quelques-uns d'entr'eux, & en intimidant les autres. Leur artifice auroit peut-être réüssi, s'ils l'eussent employé contre une personne moins fiere & moins severe que Sa Sainteté. Mais ils devoient supposer que ce Pape, de l'humeur qu'il étoit, se porteroit à la derniere extrémité dés le premier obstacle qu'il recevroit de la part du Sacré College; & qu'il abandonneroit absolument le projet de réformation, ou qu'il auroit recours à de violens remedes pour l'executer, au lieu d'appliquer les remedes innocens que la prudence & la Religion suggeroient en de semblables conjonctures. Et de fait, Sa Sainteté n'eut pas plûtôt découvert qu'il y avoit un parti formé pour éluder le bien qu'elle vouloit faire, qu'elle se crut être obligée à changer le mépris qu'elle affectoit de témoigner de ses parens, au

1555. Liv. V.

Dans la premiere Lettre du Cardinal Caraffe au Cardinal de Lorraine.

des-

1555. Liv. V. deſſein de les appeller auprés d'elle par l'indiſpenſable neceſſité qu'elle crut avoir de leur aſſiſtance, afin que ſon extrême vieilleſſe ne fût plus expoſée à la raillerie des Cardinaux de la Faction d'Eſpagne, lors qu'on la ſentiroit appuyée par tant de perſonnes vigoureuſes offenſées & réſoluës de ſe vanger, & ſur tout incapables de ſupporter la moindre injure. Ainſi les Caraffes furent invitez de venir à Rome, & chacun d'eux y parut dans l'intention de ne rien oublier de ce qui ſervoit à la fin qu'il s'étoit propoſée.

Les plus conſiderables d'entre-eux, étoient les trois Fils du frere aîné du Pape. Le premier qu'on appelloit le Comte de Montorio, s'étoit inſinué dans l'amitié des Miniſtres d'Eſpagne, à cauſe de la reſſemblance de ſon genie, qui n'étoit ni moins réveur, ni moins tourmenté des penſées de l'avenir, que le leur: il avoit juſques-là joüi des biens de ſa Maiſon avec une tranquillité qu'il avoit achetée par les avis ſecrets qu'il donnoit de temps en temps au Vice-Roi de Naples des mécontentemens de la Nobleſſe du Païs. Le ſecond qui étoit connu dans le monde ſous le nom de Charles Caraffe, avoit été fait Chevalier de Malte dés le berceau; & le grand Prieuré de Naples lui avoit été conferé en cette qualité: mais il n'en avoit pas long-temps joüi, à cauſe que ſes qualitez de corps & d'eſprit avoient donné trop d'ombrage aux Miniſtres d'Eſpagne, pour le laiſſer dans un Païs où il pouvoit remuer. Il avoit de l'eſprit; mais cet eſprit panchoit naturellement vers la ferocité: perſonne ne formoit avec plus de froideur que lui

une

une entrepriſe hardie ; & perſonne ne pouvoit être moins détourné de l'exécuter, quand il l'avoit une fois réſoluë. Il ne fléchiſſoit ni par le reſpect deu à ſes parens, ni par la conſideration du peril ; & ç'avoit toûjours été par des gens de ſa trempe qu'étoient arrivées les révolutions des Etats. 1555. Liv. V.

Le troiſiéme & le plus jeune ſe nommoit Antoine, & la nature l'avoit partagé en cadet ; c'eſt à dire qu'elle lui avoit donné toutes les mauvaiſes qualitez de ſes freres, ſans lui communiquer aucune de celles qui étoient loüables. Il aimoit, comme l'aîné, à faire ſa fortune aux dépens d'autruy, mais ſa veuë ne s'étendoit pas comme la ſienne au delà des affaires preſentes. Il étoit ſujet aux emportemens du puîné ; mais il n'avoit à ſon exemple, ni l'adreſſe de les diſſimuler, lors qu'ils n'euſſent paru qu'à contre-temps, ni le courage d'affronter les dangers où l'expoſoit ſon imprudence, quand il n'y avoit point d'autre voye pour les éviter que celle-là. Il n'avoit donc de ſimpathie à proprement parler ni avec l'un ni avec l'autre : cependant comme il y avoit moins de repugnance dans ſon temperamment avec le ſecond qu'avec le premier, il s'étoit lié ſi étroittement avec le Grand Prieur de Naples, qu'il ne leur étoit rien depuis arrivé que de commun. Ils avoient commis enſemble quelque violence, dont le Vice-Roi avoit négligé de connoître, durant qu'il n'y avoit point eu de matiere ſuffiſante pour les pouſſer hors de leur patrie ; mais leur audace ayant cru par l'impunité, & les preuves étant aſſez fortes pour conclure au banniſſement, Dans la remontrance de Manriquez à Paul Quatre.

1555. Liv. V.

fement, on avoit instruit leur procez dans les formes; & la Sentence d'exil qui s'en étoit suivie paroissoit d'autant plus severe, qu'on avoit confisqué leur bien, & saisi le revenu du grand Prieuré de Naples. La mandicité où ils avoient éte ainsi reduits, les avoit contraint de prendre parti dans l'Armée de Strozzi, qui les avoit reçus d'abord par un pur motif de compassion pour une famille attachée depuis tant de siecles aux interêts de la France, comme étoit celle des Caraffes; mais depuis le même Strozzi s'étoit mis à la considerer davantage, soit que la foi qu'il ajoûtoit à l'astrologie judicaire, dont il pensoit avoir pénétré les plus importans secrets, lui eût fait apercevoir que ces deux Seigneurs étoient reservez pour une meilleure fortune, ou qu'il fut assez instruit de la maniere dont on faisoit les Papes, pour juger que le Cardinal Caraffe le feroit infailliblement, sur ce qu'il étoit le plus ancien, le plus sçavant & le plus homme de bien du Sacré College, & qu'il se trouveroit moins d'obstacle à son éxaltation qu'à celle d'aucun autre. Ils commandoient chacun une Compagnie dans l'Infanterie Françoise, lors que leur oncle les appella à Rome; & le Grand Prieur obtint d'abord la qualité de Cardinal Neveu, & les Légations de Boulogne & de la Marche d'Ancone, qui sont les meilleures de l'Etat Ecclesiastique.

Antoine Caraffe eut le Comté de Montebelle, où il se comporta avec une insolence si tyrannique, qu'il attira la haine publique sur toute sa Maison. L'Aîné ne se rendit pas si facilement aux semonces du Pape, & montra par

par sa longue résistance que les ames nées pour être les plus libres, ne laissent pas de s'accoütumer insensiblement à la sujettion, lors qu'elles se sont fait un principe de la supporter. On ne sçait s'il agissoit par un secret pressentiment des maux qui lui devoient arriver en changeant de Maître, ou s'il aimoit le repos dont il joüissoit par son industrie. Mais il est constant qu'il ne sortit que par force de son Château de Montorio, & qu'il véquit quelque temps à Rome, comme s'il n'eût point eu d'autre intention que celle de servir les Espagnols auprés de son oncle; & l'injustice qu'il fit en leur considération au Cardinal Farnese en fut une preuve évidente. Ce Prélat voyant Jules Trois obstiné à la ruïne de sa Maison, s'etoit retiré en France avec ce qu'il avoit de plus précieux: & comme il avoit depuis été le principal instrument de l'Election de Paul Quatre, il s'étoit imaginé qu'il lui seroit permis de demeurer encore une fois à Rome, sous le nouveau Pontificat, avec la même liberté dont il avoit autrefois joüi sous celui de Paul Trois son ayeul. Et de fait ses meubles avoient été embarquez à Marseille sur deux Galeres qui étoient arrivées à Civita-Veche, lors que le Cardinal Sforce résolut de les faire arrêter, sur ce que les meubles dont elles étoient chargées, étant de la succession de Paul Trois leur commun ayeul, ils devoient être partagez dans la Famille. On ne sçait si ce complot venoit de l'indigence, où la prodigalité de Sforce le réduisoit souvent, ou s'il affecta de rompre publiquement avec les Farneses ses plus proches parens, pour

1555. Liv. V.

1555. Liv. V.

pour cette seule raison que l'Espagne ne les aimoit pas, & pour signaler davantage son zele au service de l'Empereur. Mais il est certain que son droit à la succession de Paul Trois n'étoit point évident, & que sa mere avoit renoncé par son Contract de Mariage à toutes les voyes directes & collaterales d'heriter des Farneses. Mais quand on est une fois hors du droit chemin, on fait autant de faux-pas que de démarches. Le Cardinal Sforce obtint facilement du Comte de Montorio qui venoit d'être créé Général de l'Etat Ecclesiastique un ordre au Gouverneur de Civita-Veche, de permettre la saisie des deux Galeres. Et les deux jeunes Sforces, dont l'aîné étoit Grand Prieur de Lombardie, assistez de Lutnio, Secretaire du Cardinal Sforce, l'executerent avec tant d'emportement, que ne se contentant pas d'arrêter les meubles qu'ils prétendoient partager, ils s'emparerent encore des deux Galeres qui appartenoient au Roi. Ils contraignirent les Gens de Mer & les Soldats qui servoient à l'équipage de mettre pied à Terre : ils mirent des Espagnols en leur place ; & ils les conduisirent toutes deux à Gayette. Le Cardinal Farnese & l'Ambassadeur de France offensez par cet attentat qui choquoit presque également la Justice particuliere & le Droit des gens, en porterent leurs plaintes au Pape, qui n'en fut pas moins irrité qu'eux. Il manda le Comte de Montorio, & il lui demanda pourquoi il avoit donné ordre d'arrêter & de saisir les deux Galeres.

Dans les causes de la détention de Lutnio.

Le Comte de Montorio qui sçavoit que la colere

colere de ſon oncle ne s'appaiſoit pas aiſe- 1555.
ment, repartit qu'il avoit été ſurpris par les LIV. V.
impoſtures de Lutnio, Secretaire du Cardinal Sforce, qui lui avoit aſſuré que les deux Galeres auſſi-bien que leur charge appartenoient à ſon Maître. On n'a pû découvrir ſi l'excuſe du Comte de Montorio étoit ſincere; où ſi ſe voyant en faute il avoit cherché à s'en tirer par un menſonge, aux dépens d'un Secretaire dont il n'avoit pas ſujet de craindre la vengeance. Mais il n'en fallut pas davantage pour obliger le Pape à commander auſſi-tôt que Lutnio fût arrêté.

Le Cardinal Sforce eut plus d'impatience pour cette détention qu'on ne s'étoit imaginé, parce qu'il appréhenda que Lutnio qui n'ignoroit aucun de ſes ſecrets, & qui connoiſſoit d'ailleurs l'inflexibilité du Pape, ne cherchât à ſe tirer d'affaire en les découvrant. Il aſſembla dans ſon Palais tous les Cardinaux de la Faction d'Eſpagne, & les Chefs des Familles intereſſées à conſerver ce que l'Empereur tenoit en Italie, comme étoient celles des Colonnes & des Ceſarins, & il leur repréſenta l'importance qu'il y avoit pour la Maiſon d'Autriche de ne pas donner au Pape le temps de faire appliquer Lutnio à la queſtion. Le reſultat de l'Aſſemblée fut de tirer promptement en toute maniere ce Secretaire du Château-Saint-Ange où l'on venoit de le transferer pour plus de ſeureté. Mais il n'eſt pas poſſible de cacher l'arrêté d'une conſpiration nombreuſe, lors que tous les complices ne trouvent pas également leur compte à le cacher. Le Pape en ſçut les principales circonſtances

1555. Liv. V. stance dês le lendemain ; & comme il étoit défiant, & qu'il avoit vû autrefois de ses propres yeux ce que la même Famille des Colonnes avoit fait à Clement Sept, il ne douta plus qu'elle n'eût résolu de porter encore une fois ses armes & ses mains sacrileges dans le Vatican, & d'attenter à la Personne de Sa Sainteté, s'il lui eût réüssi de s'emparer du Château-Saint-Ange.

Cette supposition, quoyqu'elle fût sans fondement, fit neanmoins tant d'impression sur l'esprit de Sa Sainteté, qu'elle commanda de lever six mil Soldats dans l'Etât Ecclesiastique; & ses trois Neveux en furent d'autant plus aises, que c'étoit-là le moyen le plus infaillible que la fortune leur pouvoit offrir de s'enrichir promptement, & que le grand âge de leur Oncle les empêchoit de prétendre de grands biens par une autre voye que celle-là. Et de fait, ils mirent incontinent les mains sur les deniers que Jules Trois avoit épargnez à la fin de son Pontificat, & ils renforcerent les Gardes du Palais de Sa Sainteté.

Le Pape se croyant en seureté, voulut punir les Conjurez, & commença par le Cardinal Sforce. Il ne témoigna pas neanmoins d'abord qu'il sçavoit le fond de son intention, & il ne lui parla que de restituer aux François leurs deux Galeres.

Le Cardinal Sforce lui demanda un mois de terme pour les faire venir de Gayette; & le Pape y consentit, à condition qu'on leveroit sur les biens de sa Maison une amande de vingt-cinq mil écus, s'il manquoit à représenter ses Galeres précisément au bout de ce terme.

me. Mais Sa Sainteté fut bien-tôt après obligée à changer de conduite, lors qu'on vint l'avertir que les complices se doutant que leur conspiration étoit découverte, cherchoient à se refugiér dans les Etâts voisins. Elle rendit public ce qu'elle n'avoit plus d'interêt de tenir secret; & elle envoya au Palais de Camille-Colonne cinquante Soldats qui le menerent prisonnier au Château-Saint Ange. Julien Cesarini eut permission de sortir de Rome pour un billet de cinquante mille écus; & Ascagne de la Corne qui n'êtoit pas si riche, en fut quitte pour un de quinze mille. La même consideration fit que l'on pardonna gratuitement aux autres Cardinaux de la Faction d'Espagne, & l'on affecta à leur égard le titre de clemence, parce qu'on n'esperoit pas d'en tirer de l'argent. 1555. Liv. V.

Comme la Maison Colonne étoit la plus riche de l'Etât Ecclesiastique, les Caraffes bornerent alors toute leur ambition à s'enrichir de ses dépoüilles; & quoyqu'ils eussent deux prétextes suffisans & plausibles pour faire perir le Chef de cette illustre Maison, en observant toutes les formes de la Justice, ils appréhenderent de passer pour cruels, s'ils n'épargnoient au moins sa personne, en s'emparant de ses biens. C'étoit Marc-Antoine Colonne, qui par le consentement ou du moins par la condescendence du Conseil d'Espagne, tenoit depuis long-temps son pere Ascagne prisonnier. Il auroit été facile à Paul Quatre de demander que le malheureux Ascagne son Feudataire fût mis en liberté, & de prétendre que la connoissance du differend entre le pere & le

Dans les Mémoires de Paul Jordan Ursin.

1555. Liv. V. le fils fût renvoyée au Saint Siege, puiſqu'il étoit ſon Seigneur Suſerain. Si Marc-Antoine eût obéy aux mandemens de la Chambre Apoſtolique; Aſcagne auſſi-tôt qu'il ſeroit ſorti de priſon eût pourſuivi devant la même Chambre la reparation de l'injure qu'il avoit reçu de ſon fils; & ſon reſſentiment auroit infailliblemeut paſſé juſques à deshériter ce fils unique dénaturé, & à adopter les Caraffes ſes liberateurs. Et quand mêmes l'interêt de conſerver ſa Maiſon eût deſarmé ſa colere, le Pape auroit toujours eu le droit de confiſquer les biens de la Maiſon Colonne enfermez dans ſes Etâts, ſur ce qu'Aſcagne avoit fait une donation génerale de tout ce qu'il poſſedoit à ſon fils, ſix mois avant que ce fils l'eût arrêté priſonnier, d'où il reſultoit que les biens de la Maiſon des Colonnes, à proprement parler, n'appartenoient plus au pere, mais au fils. Enfin ſi Marc-Antoine eût deſobéy, le ſeul refus de repréſenter ſon pere auroit ouvert le champ à la contumace; & la Chambre Apoſtolique auroit eu plus de matiere qu'il n'en falloit pour le déclarer atteint & convaincu du crime de felonie, dont les ſuites inevitables auroient été que le Pape eût diſpoſé à ſa fantaiſie des biens de cette Maiſon,

Cependant les Caraffes negligerent tant de favorables ouvertures, & s'arrêterent à l'expedient que Paul Trois avoit mieux aimé ſuivre, quoi qu'il ne lui eût pas réüſſi. Pour l'entendre, il faut ſuppoſer que Martin Cinq, aprês avoir profité de la dégradation de Jean, de Gregoire & de. Benoît qui diſputoient de la Papauté, avoit inveſti l'aîné de ſa Maiſon,

qui

qui étoit celle des Colonnes, de cent Villes, Bourgs ou Villages de l'Etât Eccleſiaſtique qui étoient demeurez ſans légitime Poſſeſſeur, depuis que les Papes à leur retour d'Avignon avoient dompté divers petits Tirans qui s'étoient emparez du patrimoine de Saint Pierre. Cette liberalité quelque conſiderable qu'elle fût n'avoit point été deſagréable au Conſiſtoire, parce que tous les Cardinaux avoient cru oppoſer la Maiſon des Colonnes, la plus puiſſante & la plus guerriere d'Italie aux Rois de Naples qui ne pouvoient ſe paſſer de former de temps en temps des entrepriſes ſur l'Etât Eccleſiaſtique. Mais ils s'étoient trompez dans leur conjecture, parce que les Colonnes n'ayant plus rien à prétendre du Saint Siége après la mort de Martin qui avoit ſuivi de près leur inveſtiture; & pouvant au contraire eſperer de nouvelles graces des Rois de Naples, s'étoient entendus avec eux, au lieu de leur faire la Guerre, & avoient porté leur ingratitude juſqu'à les ſervir de leurs perſonnes & de leurs Troupes, lors qu'ils étoient entrez à main armée dans le patrimoine de Saint Pierre. Ils avoient perſiſté dans leur crime durant plus d'un ſiecle, ſans en être punis; & ils étoient même devenus plus puiſſans de la moitié, puiſque les Rois de Naples, afin de les retenir dans leur party, les avoient dédommagez des Fiefs qu'ils avoient riſqué de perdre par le don de quelques autres d'égal revenu, ſituez dans leur Royaume; & lors qu'ils avoient traité avec le Saint Siége, ç'avoit toûjours été à condition que les Colonnes ſeroient pleinement rétablis. Ainſi quatre-

1555. Liv. V.

1555. Liv. V. vingt ans s'étoient passez, sans que les Papes eussent trouvé la conjoncture favorable pour punir les Colonnes, jusqu'à ce que Paul Trois voyant la Maison d'Autriche tellement engagée à la Guerre contre les François d'un côté, & les Infideles de l'autre, qu'il lui seroit impossible d'accourir à temps au secours des Colonnes, les avoit fait citer à la Chambre Apostolique, où sur un simple défaut de comparoître, leurs biens avoient été confisquez, & réünis au Domaine de l'Eglise. Cette Sentence n'avoit pas plutôt été prononcée, que des Troupes levées exprès s'étoient mises en devoir de l'executer; & la Maison des Colonnes qui ne portoit plus alors aucun de ces grands Hommes de Guerre, dont elle avoit autrefois été si abondante, avoit été dépouillée de cent mille écus de rente en trois semaines, sans faire de résistance. Les Places de ces Etats qui lui avoient coûté tant d'argent à fortifier, s'étoient renduës à la premiere sommation, & avoient aussi-tôt été demantelées. Ascagne Colonne Chef de sa Maison, ne se sentant pas assez puissamment appuyé par les Espagnols, s'étoit retiré dans ses Terres de Naples, où il avoit eu le loisir de s'ennuyer durant le long Pontificat de Paul Trois; parce que l'Empereur Charles-Quint ne lui avoit permis durant la vie de ce Pape de faire aucune tentative pour recouvrer ce qu'il avoit perdu.

Mais Jules Trois son amy étant devenu Pape contre toute esperance, il avoit obtenu un bref de rétablissement, & il s'étoit remis en possession de tous ses biens avec d'autant plus de facilité, que les peuples de l'Etât Ecclesiasti-

siastique aimoient mieux sans comparaison obéir à des Seigneurs particuliers, quoi qu'il leur en coûtât beaucoup davantage que de relever immediatement du S. Siége. Mais à l'avenement de Paul Quatre, on examina le Bref de Jules Trois; & on le déclara nul, pour avoir été expedié sans connoissance de cause: On cita tout de nouveau Marc-Antoine Colonne; & sur le refus qu'il fit de se representer, ses biens dévolus au Saint Siége, furent donnez au Comte de Montorio, sous le Titre du Duché de Paliano dont depuis il porta le nom. 1555. Liv. V.

Dans les Titres de la Maison Colonne.

Le peu de résistance des Colonnes augmenta l'avidité des Caraffes, en leur persuadant qu'il ne seroit pas plus difficile de ruiner les Ursins. Ils disposerent Paul Quatre leur Oncle à faire saisir le Duché de Braciano, sous prétexte de quelques sommes dont Paul Jordan Chef des Ursins étoit redevable au Mont de Piété. Mais le peuple de Rome, qui avoit regardé avec des yeux indifferens la chutte des Colonnes, témoigna plus de tendresse à l'égard des Ursins; & le bruit des imprécations qu'il faisoit contre ceux qui en étoient les auteurs, fut si grand, qu'il arriva jusqu'aux oreilles de Sa Sainteté: Elle en demeura d'autant plus surprise, que ses neveux l'avoient asseurée que le même peuple seroit extraordinairement satisfait de voir abaisser les personnes de qualité; & le remords de conscience le porta à rétablir sur l'heure Paul Jordan. Mais il demeura inflexible à l'égard des Colonnes, qui ne voulant pas languir comme l'autre fois dans un honteux exil coururent en poste à la

1555. Liv. V. Cour Imperiale, où ils repreſenterent avec tant d'éloquence que l'Eſpagne alloit perdre ce qu'elle poſſedoit en Italie, ſi l'on donnoit loiſir aux Caraffes de devenir aſſez puiſſans pour entreprendre ſur le Royaume de Naples, dans le temps que Briſſac victorieux entreroit dans le Duché de Milan, que la Maiſon d'Autriche eut recours au même remede, dont les anciens Romains avoient accoûtumé d'uſer, lors qu'ils étoient réduits à l'extrémité, en donnant une autorité abſoluë à leurs Dictateurs. C'eſt à dire qu'elle choiſit en la perſonne du Duc d'Alve le meilleur de ſes Généraux d'Armée: Qu'elle lui donna une Armée de trente mil hommes: Qu'elle excita la jeune Nobleſſe d'Eſpagne à le ſuivre, en lui inſpirant le deſir d'apprendre le métier de la Guerre ſous un ſi digne Chef; & que les Patentes de ce Général furent de ſi vaſte étenduë, qu'il n'y avoit aucun Miniſtre d'Eſpagne en Italie, ni aucun Officier ou Gouverneur de Place & de Province qui ne fût obligé de lui obéïr aveuglement; ce qui n'avoit jamais été pratiqué auparavant, & ne l'a point été depuis. L'évenement juſtifia qu'elle ne s'étoit point trompée dans ſon choix; & ſi le Duc d'Alve ne fut pas d'abord heureux dans le Piémont, il le fut tellement à Naples, que ſa felicité ſurpaſſa l'attente de ceux qui l'avoient envoyé en Italie. Il ne diſſimula ni la fierté qui lui étoit naturelle, ni le mépris qu'il faiſoit des Généraux qui l'avoient précedé. Il choiſit pour ſon Lieutenant Garſie de Tolede ſon couſin; & il ne retint preſque aucun des vieux Officiers qui avoient ſervi l'Empereur dans

dans ſes Armées d'Italie. Il ne confera que par bien-ſeance avec le Marquis de Marignan, & il ne prit aucunes meſures avec lui ſur ce qui reſtoit à faire. Il fit même paſſer les Troupes que ce Marquis commandoit de Toſcane en Piémont, ſans lui en faire civilité; ce qui l'irrita de ſorte, qu'il ſe retira dans ſa Maiſon, & ne ſe mêla plus depuis en aucune maniere des affaires des Eſpagnols. Briſſac informé de toutes les démarches du Duc d'Alve; & voyant former l'orage qui s'aprêtoit à fondre ſur lui, n'oublia rien de ce qui ſervoit humainement à le diſſiper, ou du moins à le rendre inutile. Il dépêcha divers Courriers au Roi pour avoir du ſecours; & comme il ne lui reſtoit, ſes Places garnies, que deux mil Chevaux & dix mil Fantaſſins; ce qui ne montoit point au tiers de l'Armée Imperiale, il préſuppoſa que Caſal ſeroit le premier attaqué. Pour en ôter la penſée au Duc d'Alve, il campa ſous le Canon de la Citadelle, & ſur le Po; & il s'y fortifia avec tant de diligence, que ceux qui vinrent reconnoître ſes retranchemens ne les trouverent plus en état d'être forcez. 1555. Liv. V.

Dans les Lettres de Briſſac au Roi en 1555.

Le Duc d'Alve ainſi détourné d'executer ſon deſſein, réduiſit toute l'impetuoſité de ſes Troupes à faire lever le blocus de Vulpien que les François avoient formé: quoi que ce projet ne répondît en aucune maniere au nombre, ni à la qualité de ſes forces. Il ne lui fut pas difficile d'en venir à bout, parce que le ſuccès ne dépendoit que de la priſe du Château de Farcinet, où Briſſac n'avoit laiſſé que cent Soldats Italiens, & quatre-

1555. Liv. V. vingt-dix François, le lieu n'étant pas capable d'en contenir un plus grand nombre. Ils se deffendirent avec plus de courage que de prudence; c'est à dire qu'ils ne considererent point assez que la partie n'étoit pas égale, de moins de deux cent hommes contre trente mil, & trente gros canons. Ils attendirent l'extrémité; & le Duc d'Alve au lieu d'admirer l'intrepidité d'un si petit nombre d'Ennemis; la punit par un acte de severité, qui n'avoit point encore d'exemple en Italie depuis soixante & cinq ans, que les deux Couronnes y soûtenoient la Guerre: Il fit pendre les Soldats Italiens; & il condamna les François à tirer la rame.

Brissac s'en plaignit comme d'une infraction des Loix de la bonne Guerre, que Gonzague & lui étoient convenus d'observer; & il fit admirer sa vertu, en ne laissant pas de proteſter qu'il chercheroit à se venger de son ennemy, en faisant mieux que lui, & non pas en imitant sa cruauté. Il sembla que l'humeur sanguinaire du Duc d'Alve eût rebuté pour un temps la fortune de le suivre, puisqu'il ne fit autre chose en Piémont que de fournir aux François de nouvelles occasions de se signaler.

Il assiegea Saint-Ia dans l'esperance d'en trouver les travaux imparfaits, ou du moins si frais, qu'il seroit facile de les ébouler par la violence de son Artillerie. On a déja remarqué que Bonnivet Colonnel de l'Infanterie Françoise s'étoit chargé de fortifier cette Place, & de la garder; & l'on doit ajoûter icy qu'il étoit l'aîné des trois garçons, que l'Amiral de

même nom, tué à la Bataille de Pavie, avoit laissez; & qu'en possedant toutes les qualitez éminentes de corps & d'esprit que les vieux Courtisans avoient admirées dans la personne de son pere, il avoit l'avantage sur lui d'être sans comparaison plus prudent. Il étoit si beau qu'on ne le nommoit jamais sans mettre cet épithete au devant de son nom; & il avoit si bonne grace en tout ce qu'il faisoit, qu'il paroissoit également, soit qu'il fût paré, ou qu'il ne le fût pas. Deux Dames de la premiere qualité l'avoient avancé à la Cour, l'une auprès du feu Roi, & l'autre auprès de celui qui regnoit alors. Ceux qui l'avoient vû s'insinuër plus avant dans l'amitié de Henri Second, en sautant avec lui des fossez larges de vingt-deux & de vingt-trois pas, jugerent en le voyant partir pour la Guerre, que ce galant inimitable ne réüssiroit point dans l'Armée, & beaucoup moins dans l'Infanterie. Cependant il sçut si bien gagner en peu de temps le cœur des Soldats & des Officiers Subalternes qu'il en étoit adoré, pour ainsi dire, quoi qu'il ne leur pardonnât aucune des fautes commises contre les Loix de la bonne Guerre. Mais il temperoit d'ailleurs cette severité nécessaire par une liberalité ménagée avec adresse, qui prévenoit souvent les besoins, & par une bonne & longue table, où tous les vaillans hommes étoient indifferemment reçus. Il avoit soin de faire exactement payer ses gens; mais il vouloit aussi qu'ils fussent lestement vétus. On leur voyoit le bonnet, l'écharpe & le fourreau de velours, & la chaîne au cou faisant deux tours, quand ils étoient

1555. Liv. V.

1555. Liv. V. en quartier d'Hyver : & lors qu'ils alloient à la Guerre, ils portoient des corſelets & des bourguignottes de Milan gravées & dorées. On prenoit toutes les précautions imaginables pour éviter les querelles-entre-eux ; & lors que le hazard ou le caprice l'emportoient en ce point ſur la prudence des Officiers Généraux, Bonnivet mandoit les Parties & tâchoit de les accommoder. S'il n'en pouvoit venir à bout, il leur permettoit de ſe battre en ſa préſence ; mais il les avoit tellement accoûtumez à obeïr, que le ſeul mot de *hola*, ſorti de ſa bouche, les ſéparoit incontinent qu'il jugeoit que les Champions s'étoient aſſez battus. Avec ces diſpoſitions il attendit de pied ferme les Imperiaux dans Saint-Ia ; réſolu de les repouſſer, ou de s'enſevelir ſous les ruines de ſon Gouvernement. Outre les deux mil Soldats de ſa Garniſon, choiſis entre les meilleurs des Bandes Françoiſes, Briſſac l'avoit renforcé de deux Enſeignes Allemandes, d'autant d'Italiennes, ſous les Capitaines Birague & Moret, & de cent Chevaux-legers du fameux Bedaine Albanois.

Le Duc d'Alve ne fit de tout ſon canon qu'une batterie, qui n'ayant preſque point diſcontinué durant vingt jours, quoyque les Aſſiegez tâchaſſent de l'interrompre par de furieuſes & de continuelles ſorties, réduiſit preſque en poudre le Baſtion qu'elle foudroyoit. Les plus braves des Aſſiegeans eurent ordre de monter à l'aſſaut : mais ils trouverent Bonnivet & ſa Garniſon diſpoſez à les recevoir, en la même poſture, en laquelle le Duc de Guiſe les avoit attendus trois ans auparavant

vant sur la grande breche de Mets, excepté qu'il y avoit derriere les Assiegez une bande de violons qui joüoit les branles & les sarabandes, comme s'il eût été question de danser au Bal. 1555. Liv. V.

Le Duc surpris de cette nouveauté jugea que des gens qui alloient à la mort comme aux nôces, ne se laisseroient pas aisément forcer; & ne remarquant pas d'ailleurs dans la contenance de ses Soldats la gayeté qui sert de présage à la victoire, il les fit retirer de la breche, & leva le Siege, en laissant dans les fossez de la Place le Grand Maître de son Artillerie, & quinze cent de ses meilleurs Soldats.

Le secours de France composé de douze mil hommes arriva assez à propos pour se mettre aux trousses des Imperiaux; & mêmes pour achever de les deffaire, si la jalousie du commandement n'en eût détourné l'effet. La Duchesse de Valentinois avoit non seulement obtenu que le Duc d'Aumale son gendre conduiroit le secours destiné pour le Piémont; mais elle avoit encore fait inserer dans les Lettres patentes de ce Duc, qu'en certains cas, il pourroit agir indépendamment de Brissac. Il avoit été facile de cacher ce mystere à la Cour, où peu de personnes en avoient eu communication: mais on l'avoit divulgué dans le Piémont, incontinent aprés l'arrivée du secours: soit que le Duc d'Aumale n'eût pas été aussi maître de sa langue, qu'il auroit été nécessaire: ou qu'il eût été contraint de montrer ses Lettres au Senat de Turin, afin de les faire enregistrer. Brissac qui n'étoit pas moins adroit Courtisan que grand Géneral d'Armée

1555. Liv. V. n'avoit eu garde de témoigner le moindre dépit de l'injure qu'il recevoit : car outre que son ressentiment, au lieu de lui procurer la satisfaction qu'il prétendoit, lui auroit infailliblement attiré une prompte déposition, il ne lui auroit pas non plus été bienséant de se plaindre de la Duchesse de Valentinois, puis qu'elle ne lui ôtoit qu'une portion du Généralat dont il lui étoit entierement redevable. Le meilleur temperamment qu'il y avoit à suivre dans une si délicate conjoncture étoit de ceder pour un temps au torrant, & d'attendre qu'il se dissipât de lui-même, ou qu'il fût arrêté par une puissance superieure. Car d'un côté il n'y avoit pas d'apparence que le Duc d'Aumale ambitieux de sa nature, & persuadé de la faveur de sa belle-mere, ne voulût point user du pouvoir qu'il avoit obtenu dans toute son étenduë : & de l'autre côté, la Bataille qu'il avoit perduë contre le Marquis Albert de Brandebourg & sa longue prison lui avoient acquis la réputation de malheureux, ce qui le rendoit moins propre qu'aucun autre à commander dans le Piémont, où l'on obéissoit à un Général qui avoit accoûtumé de vaincre, & qui n'avoit jamais été vaincu. Ainsi Brissac évita de poursuivre le Duc d'Alve, pour ne pas donner occasion à la jeune Noblesse de France, qui suivoit le Duc d'Aumale de s'engager au Combat avec la même témerité qu'elle avoit fait autrefois sur la fin du Regne de Loüis Douze dans une semblable conjoncture ; & pour ôter en même temps à ce Duc le prétexte de se plaindre qu'on l'empêchoit d'acquerir de la gloire, il

lui

lui ceda pour un temps le Commandement de toute l'Armée, où il y avoit plusieurs Princes du Sang; & il lui permit d'assieger Vulpien, Place fameuse depuis vingt ans, à cause des continuelles courses de sa Garnison jusques aux Portes de Turin. Brissac se retira donc dans la même Ville de Turin, mais à dessein de retourner à l'Armée aussi-tôt que sa présence y seroit nécessaire. 1555. Liv. V.

Le Duc d'Aumale pressa Vulpien avec une impetuosité veritablement Françoise, puisqu'il ne se contenta pas de foudroyer un bastion durant vingt-quatre jours, mais de plus il y attacha le Mineur, afin de s'en rendre le maître par cette seconde voye, s'il lui échapoit par la premiere. Et de fait, elle lui réüssit mieux, en ce que la mine enleva la partie du bastion qui couvroit la Citadelle, & les Soldats qui se trouverent dessus. Le Duc d'Alve y perdit un neveu de grande esperance, & ceux qui deffendoient l'autre partie du bastion ne furent guéres plus heureux; car ne pouvant plus garder leur poste, & s'étant retirez vers la Citadelle, on leur en refusa l'entrée de peur que les Assiegeans ne se mélassent avec eux. Cette inexorable dureté les contraignit de s'abandonner à la discretion des François, & de recevoir la mort ou la prison, suivant le caprice de ceux qui les abordoient. On battoit cependant avec une égale furie un bastion à l'autre extrémité de Vulpien; & la bréche n'étoit pas moins raisonnable: mais il falloit passer par un marais où il y avoit de l'eau jusques à la ceinture, & monter ensuite tout mouillé & tout couvert de fange à l'assaut. On ne

1555. Liv. V. laissa pas néanmoins d'y donner, & l'effort des Assiegeans fut d'autant plus furieux, que les jeunes Princes d'Anguien & de Condé freres se mirent à leur tête. Mais cet excez de courage ne servit qu'à faire perir un plus grand nombre de Fantassins avec le Comte de Credence qui menoit les Enfans Perdus. Ceux qui furent assez heureux pour repasser le marais jetterent une telle consternation dans le cœur de leurs Compagnons, que Brissac qui en fut informé crut devoir retourner à l'Armée. Sa présence répara la perte qu'on venoit de faire; & ses Espions l'ayant averti qu'Emanuël de Lune étoit en Campagne, par ordre du Duc d'Alve pour jetter du secours dans Vulpien, il détacha contre lui un parti de Cavalerie commandé par la Roche-posay, qui le surprit au moment qu'il traversoit le Po, & le défit sans peine. Cet avantage ralluma l'ardeur des François, & Brissac leur permit de retourner à l'assaut aprés qu'il eut fait dresser quatre pieces d'Artillerie sur le reste du bastion, que les François avoient gagné, & qui donnoit à dos aux deffenseurs de la bréche. Les Assiegez ainsi reduits à l'impossibilité de se deffendre démanderent à capituler, & l'obtinrent. La Place fut démantelée, & le Duc d'Aumale devenu plus soûmis qu'auparavant, seconda Brissac dans l'entreprise qu'il avoit formée sur Montcalve.

Cette Ville étoit si forte & si bien munie qu'il n'y avoit aucune apparence de l'attaquer régulierement; parce que le siege en auroit été si long, que le Duc d'Alve eût infailliblement trouvé moyen de la secourir. Elle incom-

commodoit néanmoins de sorte la partie du Montferrat que les François avoient conquise, qu'ils n'en pouvoient tirer la subsistance de leurs Garnisons tant qu'elle leur seroit contraire. L'adresse dont on usa pour la surprendre, fut de feindre d'en vouloir à Pondesture que le Duc d'Alve fortifioit avec d'autant plus de soin, qu'il ôtoit par-là le Commerce sur la Riviere du Po entre les Villes de Turin & de Casal. La Cavalerie Françoise s'avança par tant d'endroits differens vers le même Pondesture, que le Duc d'Alve qui la faisoit observer, jetta dans cette Place ce qu'il avoit de Provisions & de meilleures Troupes. Mais Bonnivet mena la nuit suivante son Infanterie devant Montcalve, dressa ses échelles, entra dans la Ville, & la prit sans trouver de résistance. La Citadelle ne tint que six jours; & la Garnison n'en eut pas plûtôt été conduite à Pondesture, que le Duc d'Alve la fit pendre, sous prétexte qu'elle n'avoit point atténdu l'extremité, mais en effet, parce que la perte de Montcalve lui rompoit toutes ses mesures. Il n'avoit fortifié Pondesture que pour être un jour en état d'entreprendre sur Casal ou sur Turin : cependant le même Pondesture sans Montcalve lui devenoit inutile, puisqu'il étoit environné des Places Françoises qui lui serviroient de blocus, & le reduiroient en peu de temps à parlementer sans siege. 1555. Liv. V.

La Campagne se termina par un combat singulier qui coûta la vie à trois vaillans hommes, quoique la partie n'eût eté faite que par le motif d'une pure galanterie. Le Marquis

1555. de Pescaire fils & digne Successeur du Mar-
Liv. V. quis du Guast étoit le Chevalier le mieux fait de l'Armée Imperiale. Sa taille extraordiment haute, ne servoit qu'à le faire respecter de plus loin; parce qu'elle étoit admirablement proportionnée. Sa prodigieuse force, & son adresse inimitable le faisoient également réussir en toute sorte de combats; & comme il ne se dispensoit à la Guerre d'aucun des travaux militaires, il prenoit aussi tous les divertissemens de la paix, lors qu'il étoit en quartier d'Hiver. La Renommée lui avoit appris que le Duc de Nemours tenoit à peu prés dans l'Armée Françoise le même rang qu'il occupoit dans l'Armée Imperiale, & cette émulation lui persuada d'envoyer à ce Duc un cartel de defi pour courre à fer émoulu quatre contre quatre, chacun une seule lance en faveur des Dames. Le champ fut choisi dans la Plaine d'Ast, où le Duc de Nemours & le Marquis de Pescaire rompirent leurs Lances sans se blesser, & sans plier sur l'arçon. Ils acheverent leur carriere avec une froideur égale, & se rejoignant ensuite, mais d'un air aussi doux que la passade avoit été fiere: ils leverent leur visiere: ils s'embrasserent avec une merveilleuse admiration l'un de l'autre: ils parlerent ensemble avec toute la familiarité de deux anciens amis, & ils se mirent en un lieu commode pour juger de la course des autres.

Le jeune Vassé qui n'avoit que vingt ans courut contre le Baron de Malespina, & reçut un coup dans le hausse-cou, dont il mourut peu de jours aprés. Manels Lieutenant de

la

la Roche-posay, ne fut pas plus heureux contre le Capitaine Alba Espagnol; mais le Sieur de Moucha Gentil-homme de Guyenne, qui courut le dernier, donna au Comte Caraffe, Neveu du Pape, son adversaire, un coup de lance qui lui perça le bras & le corps avec tant de vehemence, que le fer de la lance sortit plus de quatre pieds par derriere. 1555. Liv. V.

Dans la déscription Françoise de ce düel.

Comme les deux Couronnes avoient jetté le fort de leurs armes en Italie, elles furent aussi presque également obligées à demeurer sur la deffensive dans leurs autres Etats, ou du moins les efforts qui s'y firent des deux côtez servoient bien plus sans comparaison à continuer la Guerre, qu'à la terminer. Les Imperiaux des Païs-Bas s'amuserent à picorer la Picardie & la Champagne durant la maladie de leur Général Rossem qui mourut d'excez de travail & de débauche tout ensemble; & le Duc de Nevers Prince le plus accompli de la Maison de Cleves qui s'étoit chargé de ravitailler Mariembourg l'executa par une voye qui n'étoit pas moins industrieuse que prudente. Il étoit Gouverneur de Champagne, & il possedoit de belles Terres sur la Frontiere de cette Province. Ces deux qualitez que la politique d'Espagne jugeoit incompatibles dans les Officiers d'Armée, qu'elle choisissoit, concoururent neanmoins à la fin que le Duc de Nevers s'étoit proposée, de cacher son dessein aux Imperiaux, & de préparer cinq cens chariots chargez de munitions, avec les Troupes necessaires pour les escorter, sans que les ennemis en eussent aucune lumiere. C'étoit-là l'importance de son entrepriſe, parce

1555. Liv. V.

ce que le chemin qu'il falloit traverſer étoit ſi difficile, & ſi rempli de défilez, que vingt hommes réſolus le pouvoient garder contre une Armée entiere. Les précautions que prit le Duc de Nevers pour ne pas s'engager témerairement, furent de faire préceder le convoy par trois cent Arquebuſiers à cheval deſtinez à découvrir le Païs, & à eſcorter les Pionniers qui devoient ôter les obſtacles que les ennemis apporteroient à ſa marche, s'ils étoient réſolus de s'y oppoſer.

L'ordre qu'ils avoient reçu du Duc de Nevers, portoit de retourner ſur leurs pas, & de ſe joindre à huit cent Chevaux-Legers qui les ſuivoient pour déliberer avec eux ſur ce qu'il y auroit à faire. S'ils convenoient tous enſemble de continuer leur route vers Mariembourg, ils le pourroient, ſans en avertir le Duc de Nevers; mais ſi leurs ſentimens étoient partagez, ou s'ils conſpiroient à remettre le voyage à quelque autre occaſion, ils ſeroient obligez d'en avertir le même Duc qui les ſuivoit immediatement avec deux cent Lances, & huit Enſeignes de Gens de pied. Son convoi marchoit enſuite, ſoûtenu par trois cent Lances, & par huit autre Enſeignes de Piquiers; & de Mouſquetaires choiſis, & garnis d'Arquebuſiers aux deux flancs. L'Arriere-Garde où il y avoit moins à craindre, n'étoit que de deux cent Lances, & de cent Chevaux-Legers: mais perſonne ne parut, pour s'oppoſer au paſſage du Duc de Nevers, & ſon convoi aprés avoir fait huit grandes lieuës dans la Forêt d'Ardenne, entra dans Mariembourg.

La

La Noblesse de Picardie & de Champagne qui marchoit en Arriere-ban avec quatre cens hommes d'Infanterie, n'eut pas le même succés aux environs de Bapaume, où elle s'étoit imprudemment engagée. Hausimon Gouverneur de la Place, aprés l'avoir embarrassée, en faisant rompre tous les Ponts par où elle s'en pouvoit retourner, l'attaqua au passage de la Somme, & la défit. 1555. Liv. V.

L'Armée Navale de France tira peu de jours aprés revanche de cet affront: car ayant rencontré auprés de Douvres celle de l'Empereur, elle la dissipa, aprés un combat de six heures, où tous les Vaisseaux de part & d'autre s'acrocherent. Le tumulte des armes n'empêchoit point les réglemens civils; & Montmorenci fils aîné du Connêtable, devint tellement amoureux de la Demoiselle de Pienne, que rien ne paroissoit capable de l'empêcher de l'épouser. Son pere qui le destinoit à une plus haute Alliance, qui étoit celle de la fille naturelle de son Roi, obtint là-dessus la publication d'une Ordonnance, qui obligeoit tous les enfans de famille, jusqu'à vingt-cinq ans accomplis, de demander, & d'obtenir le consentement de leurs parens, afin que leur Mariage fut valablement contracté.

Il y eut ensuite un Parlement érigé dans la Province de Bretagne; mais la Déclaration en fut précedée par une action du Roi, dont l'Histoire de son temps n'avoit point assez relevé le mérite. La Maison de Blois & celle de Montfort avoient autrefois disputé la possession de ce Duché, & la premiere avoit succombé.

1555. Liv. V.

combé. Son malheur l'avoit réduite à faire avec le vainqueur une espece d'échange de son Droit contre quelques Terres dont il lui avoit cedé la proprieté ; & nonobstant la Maison de Brosses, où celle de Blois étoit entrée, n'avoit pas laissé de ceder au Roi Loüis Onze en l'année mil quatre cent soixante & dix-sept toutes les prétentions qu'elle disoit avoir sur la Bretagne.

Dans le premier Volume des titres de Bretagne.

Charles Huit & Loüis Douze, Successeurs les plus proches de Loüis Onze avoient épousé l'Héritiere de Montfort ; & Henri Second étoit Fils de la fille de cette Princesse. Ainsi la France avoit des deux côtez droit sur la Bretagne : Elle en joüissoit paisiblement : personne ne lui en contestoit le Titre ni la proprieté : & aucune Puissance étrangere ne l'en pouvoit depoüiller. Cependant la pauvreté de la Maison de Brosses obtint de la scrupuleuse bonté du Roi ce qu'elle n'avoit ni sujet ni prétexte de demander à sa Justice. Sa Majesté fit dire au Duc d'Estampes, quoi qu'il fût le dernier de cette Maison, qu'elle vouloit encore une fois traiter de ses prétentions avec lui, & lui donner en échange le plus beau Fief de la Bretagne, qui étoit le Duché de Penthievre. Le Duc d'Estampes plus heureux qu'il ne pensoit, accepta l'offre de son Maître, & reçut la Terre de Penthievre qu'il laissa en mourant sans enfans au Prince de Martigues son neveu, d'où elle passa par la voye de deux heritieres dans les Maisons de Mercœur & de Vendôme. Une conduite si désintéressée, attira sur le Roi les bénédictions du Ciel & de la terre par la naissance d'un quatriéme

triéme Fils, qui fut nommé Duc d'Alençon, 1556.
& par la concluſion d'une Tréve ſi avantageu- Liv. V.
ſe, qu'elle auroit abondamment reparé toutes les pertes que ſon Prédeceſſeur avoit faites, ſi l'on ſe fût moins hâté de la violer.

L'Empereur pour juſtifier que ce n'avoit point été l'ambition qui l'avoit détourné de la Paix, avoit cedé la Couronne Imperiale à Ferdinand ſon Frere & ſes Etats à Philippe Second ſon Fils; & la Reine d'Angleterre jugeant qu'il lui ſeroit impoſſible de retenir dans ſon Royaume ce jeune Prince ſon mari, tant que la Guerre ſeroit allumée entre les deux Couronnes, s'étoit encore une fois propoſée de l'éteindre, en ſubſtituant au deſſein avorté de la paix un deſſein plus facile à réüſſir, qui étoit celui d'une longue ſuſpenſion d'Armes. Et de fait elle la ménagea avec tant d'obſtination, qu'elle y fit enfin conſentir les parties le cinq de Février mil cinq cent cinquante & ſix. On ne peut douter que l'Eſpagne, qui changeoit alors de Régne, n'en tirât un grand avantage; mais il n'étoit pas à beaucoup prés ſi grand que celui qu'en recevoit la France, puiſqu'elle s'établiſſoit par-là dans une poſſeſſion paiſible de preſque autant de Terres conquiſes de nouveau qu'elle avoit d'étenduë; au lieu que l'Eſpagne n'avoit rien pris depuis ſa derniere rupture qu'elle pût garder. Car il étoit expreſſement contenu dans le premier Article de cette Tréve, que les deux Couronnes retiendroient tout ce dont elles ſe trouveroient ſaiſies au moment qu'elle ſeroit concluë: Que le commerce ſeroit libre de part & d'autre, en payant les droits ordinaires:

1556. Liv. V.

naires : Que les Sujets des deux Couronnes rentreroient réciproquement dans la poſſeſſion de leurs biens, à condition de ne rien prétendre pour les joüiſſances paſſées : Qu'elles n'aſſiſteroient en aucune maniere les ennemis l'une de l'autre : Qu'il y auroit une Amniſtie generale pour le paſſé, & une exemplaire juſtice pour l'avenir : Que les Bannnis de Florence, n'entreprendroient rien contre le Duc du même lieu, & que la preſcription n'auroit cours dans la Tréve, ni pour les affaires publiques, ni pour les particulieres. Le dernier & le plus conſiderable des Articles contenoit, que ſi quelqu'un violoit directement ou indirectement la ſuſpenſion d'armes, il ſeroit traitté ſur le champ en perturbateur du répos public, & puni ſans avoir recours aux formalitez de la Juſtice, trop longues, & par conſequent incapables de remedier aſſez promptement au mal : mais que quoi qu'il en arrivât la Tréve ne laiſſeroit pas de ſubſiſter dans ſon integrité.

Dans la Négociation de la Tréve de Vaucelles.

Le jugement humain, quelque rafiné qu'il ſoit eſt preſque toûjours ſi foible, qu'en penſant êviter une extrêmité, il tombe imperceptiblement dans l'autre. Le Cardinal Polus avoit été l'inventeur de cet Article, & s'étoit obſtiné à le faire agréer aux deux parties, ſur la préſuppoſition qu'il ſuffiroit pour rendre inviolable la Tréve. Cependant ce fut le même Article qui ſuggera l'occaſion de la rompre, en ne déterminant point aſſez les Juges de la contravention, ni la qualité des peines, & en laiſſant par une négligence tout-à-fait inexcu-

inexcusable à chacun le droit de se faire justice, sans craindre de violer la Tréve. Et de fait, les Colonnes n'eurent pas plûtôt observé les irrégularitez de cet Article, qu'ils entreprirent de les tourner à leur avantage. Ils representerent au nouveau Roi d'Espagne, qu'il leur étoit permis de recouvrer par quelque voye que ce fut les biens que le Pape leur avoit ôtez, sans commettre les deux Couronnes l'une contre l'autre; parce qu'étant feudataires de Sa Majesté Catholique, le chemin leur étoit ouvert de rentrer dans ce qu'ils avoient perdu, sans que la France eût occasion de s'en formaliser. Le Conseil d'Espagne examina leur proposition, & la trouva dangereuse: mais enfin l'importunité des Supplians l'emporta sur la raison, & fit changer aux Espagnols leur maniere ordinaire d'agir, qui étoit lente en de semblables conjonctures. Il y eut une commission expediée au Duc d'Alve, de favoriser les Colonnes en ce qui regardoit le recouvrement de leurs biens, pourvû qu'il n'en arrivât aucun inconvenient aux Etats que l'Espagne possedoit en Italie en general, & principalement au Royaume de Naples en particulier. Cette commission étoit si vaste, que ceux qui l'avoient dressée avoient eu lieu de supposer, que le Duc d'Alve attendroit à l'executer qu'on lui eût marqué expressement les offices qu'on souhaitoit de lui, & qu'il prendroit pour prétexte de son délai la crainte de r'allumer la Guerre dans l'Etat de Sienne, où il étoit extraordinairement difficile de tenir en paix le Marêchal Strozzi & les autres Bannis de Florence: Mais les Colonnes

1556. Liv. V.

lonnes qui avoient prévû ces obſtacles, les éluderent par une interprétation ſubtile de la commiſſion dont ils avoient été les porteurs. Ils avertirent le Duc d'Alve, que l'intention de Sa Majeſté Catholique, avoit été de cacher, pour ainſi dire, le bras en frapant le coup, & de procurer au plûtôt le rétabliſſement de la Maiſon des Colonnes dans l'Etat Eccleſiaſtique, ſans ſe déclarer avant que d'avoir ſçu ſi l'affaire réuſſiroit ou non. Ils ajoûterent, que comme le fruit le plus important & le plus ſecret que la France pouvoit tirer de la ſuſpenſion d'armes, étoit de donner le temps aux Caraffes de fortifier les Places de l'Etat Eccleſiaſtique, dont ils venoient de s'emparer; parce qu'au bout des cinq années, une nouvelle Armée du Roi Henri Second paſſeroit les Alpes, ſe refraichiroit dans le Piemont, & dans le Montferat: s'augmenteroit dans la Toſcane: ſe joindroit aux Troupes que les Caraffes tiendroient prêtes dans l'Etat Eccleſiaſtique, & attendroit en paix dans le même état la conjoncture propre pour entrer avec ſuccez dans le Royaume de Naples; auſſi l'Eſpagne ne pouvoit conſentir à rien de plus avantageux à ſa ſeureté, qu'en favoriſant le rétabliſſement de la même Maiſon des Colonnes, puis que l'ardeur Françoiſe ſe refroidiroit auſſi-tôt, qu'elle perdroit l'eſperance d'avoir une rétraitte dans le patrimoine de Saint Pierre.

Le Duc d'Alve étoit ambitieux, & deſiroit avec paſſion de ſe tirer du pair des Generaux d'Armée Eſpagnols, dont les dernieres Guerres avoient perdu un aſſez grand nombre. La

répu-

réputation du fameux Gonzalve, ne lui donnoit pas moins d'emulation que celle de Miltiade en avoit autrefois inſpiré à Themiſtocle. Il ne pouvoit ſouffrir que l'Eſpagne n'eût qu'un grand Capitaine : & il vouloit qu'elle en reconnût deux ; ou que ſi elle étoit obſtinée à n'en recevoir qu'un, ce fût lui & non plus Gonzalve. Il ne ſe flattoit pas aſſez pour préſumer d'avoir égalé les faits heroiques de Gonzalve : car encore qu'il eût défait les Proteſtans d'Allemagne à la Bataille d'Elbe, il n'ignoroit pas que l'Empereur ſon Maître, qui avoit été préſent à cette action, lui en avoit ôté la principale gloire, & qu'encore qu'il fût vrai de dire, qu'elle étoit preſque toute deüe à ſa conduite ; les hommes accoûtumez de l'attribuer au Chef, ne lui en avoient reſervé que la portion d'un ſimple Lieutetenant Géneral, dont il faiſoit alors la fonction, qui n'étoit que médiocre. De plus, il y avoit ſi loin du gain de la même bataille d'Elbe, où le hazard avoit eu beaucoup plus de part, que la valeur, aux conquêtes des Royaumes de Grenade & de Naples, deües uniquement à l'adreſſe & à la vertu du même Gonzalve ; que ſi le Duc d'Alve n'executoit rien de nouveau, il lui ſeroit impoſſible d'en approcher, bien loin de l'égaler, & même de le ſurpaſſer comme il prétendoit. Il falloit donc que la fortune lui ouvrît un nouveau champ de gloire ; & comme elle venoit au contraire de le lui fermer par la Tréve de cinq ans, il falloit donner atteinte à cette Tréve, & la conjoncture de la violer impunément, ne pouvoit jamais être plus favorable,

1555. Liv. V.

1556. LIV. V. vorable, que celle que le Roi Catholique suggeroit sans y penser au Duc d'Alve. Car en lui commandant d'assister la Maison Colonne, autant qu'il le pourroit, sans préjudicier à la Monarchie Espagnole, il remettoit purement à sa discretion de renouveller la Guerre, sans qu'elle lui fût imputée. Et de fait, le Duc d'Alve au lieu de faire le difficile, comme il avoit accoûtumé dans les affaires de moindre importance, afin de rendre par-là son ministere plus considerable, & d'envoyer à son Maître une longue dépêche sur les inconveniens, que l'attentat des Colonnes pourroit attirer à l'Espagne, il obéit aveuglement, & devint le solliciteur à la Cour d'Espagne des interêts des Colonnes, qu'on venoit de lui recommander. Il ne se contenta pas de prendre de secrettes mesures avec-eux, pour leur fournir des Troupes, sans qu'il parût que l'Espagne s'en mêlât; mais de plus, il répondit à Sa Majesté Catholique, qu'il étoit facile de rétablir les mêmes Colonnes, sans alterer la disposition des affaires presentes, soit qu'on y procedât directement, ou que l'on aimât mieux agir par des voyes indirectes. Car s'ils arrivoient à la fin qu'ils s'étoient proposée, l'Espagne seroit en droit d'approuver ou de desaprouver leur conduite. Si elle jugeoit à propos de l'approuver, elle sçauroit bien les maintenir avec éclat, dans la possession des Terres qu'ils auroient recouvrées; & si elle avoit des raisons qui l'obligeassent à sauver les apparences, en desavoüant ce que les Colonnes auroient fait, elle n'en seroit que plus capable d'intervenir dans la querelle, en qualité

de

de mediatrice avec les autres Princes d'Italie, 1556.
& d'allonger de telle sorte sous ce prétexte le Liv. V.
differend des Caraffes & des Colonnes, que le Pape ou la Tréve expireroient auparavant. Ainsi les Colonnes se voyant soûtenus avec plus de chaleur qu'ils n'esperoient, leverent promptement plus de Soldats qu'il n'en falloit pour donner de l'ombrage aux Caraffes : Et les Caraffes ayant trouvé la Chambre Apostolique épuisée de deniers, & ne se sentant pas assez forts pour résister à leurs ennemis, soûtenus de toute la puissance d'Espagne en Italie, chercherent à s'appuyer de celle de France. Ils inviterent les Cardinaux de Lorraine & de Tournon, à faire encore le voyage de Rome, & le Conseil du Roi Henri Second, toûjours disposé à prêter l'oreille aux propositions des Papes, permit aisement à ces deux Cardinaux d'aller recevoir les ordres de Sa Sainteté. Ils s'embarquerent à Toulon ; mais la Providence Divine qui prévoyoit les maux, que ce voyage causeroit à toute l'Europe en general, & à la France en particulier, excita une si furieuse tempête, que la Galere où les deux Cardinaux s'étoient embarquez ne la pouvant supporter, fut contrainte de rétourner sur les côtes de Provence, d'où elle étoit partie. La même tempête dura si long-temps, que l'impatience saisit le Cardinal de Lorraine. Comme il étoit beaucoup plus jeune & plus vigoureux que le Cardinal de Tournon, il prit congé de lui : il courut la poste accompagné de deux Domestiques seulement : Il traversa l'Italie sans être connu, & il arriva à Rome long-temps avant

1556. Liv. V.

son train, & avant le Cardinal de Tournon, qui avoient attendu le calme. Cette derniere circonstance, fut à proprement parler l'occasion de la rupture de la Tréve: car comme elle avoit été concluë avec l'approbation du Cardinal de Tournon, ce grand personnage qui n'étoit plus dans les affaires, que par le besoin qu'avoit de temps en temps la Cour de son ministere, auroit infailliblement suivi son inclination naturelle, qui panchoit du côté du repos, & les lumieres de sa raison qui le convainquoient de l'avantage que sa patrie tireroit de la Tréve. Son experience & sa moderation auroient servi de frein à l'humeur violente, & à l'ambition de son Collegue; il l'auroit détourné d'écouter les propositions immoderées des Caraffes, & s'il n'eût pû en venir à bout, il auroit du moins suspendu la negociation en refusant d'y concourir. Ce qui lui eût été d'autant plus facile, que le pouvoir d'agir étoit donné par indivis aux deux Cardinaux, & leur deffendoit absolument de traitter sans la participation l'un de l'autre. Les Caraffes que le Nonce en avoit avertis, redoutoient si fort le genie du Cardinal de Tournon, qu'ils desesperoient presque d'engager la France dans leur querelle; lors qu'ils virent arriver le Cardinal de Lorraine seul. Ils ne furent pas tellement surpris par la nouveauté de cet évenement, que l'interêt ne leur fit d'abord comprendre le fruit qu'ils en recevroient, s'ils avoient l'adresse de se prévaloir de l'occasion. Ils resolurent de gagner absolument le Cardinal de Lorraine, avant que le Cardinal de Tour-

Dans la relation de ce voyage.

Tournon fût arrivé, & de n'épargner rien pour une si importante conquête. 1556. Liv. V.

Ils comblerent d'honneurs extraordinaires le Cardinal de Lorraine, & ils vécurent avec lui dans une soumission qui n'étoit pas beaucoup differente de celle des Sujets à l'égard de leur Souverain : le prétexte qu'ils prirent de s'abaisser jusques à ce point, consistoit dans l'ancienne dépendance de leur Maison, à l'égard de celle d'Anjou ; & comme ils ne manquoient ni d'intelligence dans les affaires, ni d'industrie pour les ménager, ils prévirent qu'il ne leur serviroit de rien de proposer au Cardinal de Lorraine des utilitez personnelles. Car outre qu'étant François & Prince d'une puissante Maison, il portoit avec soy deux obstacles, qui l'excluroient éternellement de la Papauté ; Paul Quatre etoit si vieux, qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il tint le Saint Siége assez long-temps, pour rendre après sa mort ses Neveux Maîtres du Conclave, par le nombre des Créatures dont ils l'auroient remply. Il étoit donc plus à propos de réveiller dans le cœur de ce Cardinal, un desir qui sembloit y être plûtôt caché qu'éteint, & de le faire souvenir que le Duc de Guise son frere & lui, en s'introduisant à la Cour de France, avoient voulu prendre le nom & les armes d'Anjou, & en avoient été empêchez par la diligence importune d'un Procureur Géneral, qui s'imaginant qu'il y alloit des interêts du Roi, leur en avoit fait faire une défence absoluë, à laquelle ils avoient été contraints d'obéir ; parce qu'ils n'étoient alors ni Ministres

1556. Liv. V. niſtres ni Favoris : & que le Duc leur pere bien-loin d'avoir du crédit à la Cour, employoit toute ſon adreſſe à lutter contre ſa mauvaiſe fortune, en eſſayant par des aſſiduitez & des complaiſances, dont il ne ſe diſpenſoit jamais d'effacer de la memoire du Roi François Premier, le ſouvenir de la faute, que le ſalut de ſa Maiſon l'avoit forcé de commettre, en conduiſant durant la Priſon de ce Roi les Troupes deſtinées à la garde de ſes Gouvernemens de Champagne & de Bourgogne, contre les Païſans d'Allemagne entrez au nombre de quatre-vingt mille dans la Lorraine : Que cette conſtellation maligne étoit paſſée, & qu'il lui en avoit ſuccedé une plus favorable : Que la Maiſon de Guiſe étoit maintenant en faveur, & ſe voyoit également à la tête du Conſeil & des Armées de France, & que par conſequent elle ne devoit point abuſer de la Juſtice que le Ciel lui avoit enfin renduë : Qu'elle ne devoit point auſſi ſe contenter de reprendre le nom d'Anjou, ſi elle ne recouvroit en même temps les biens de cette illuſtre Maiſon, dont elle étoit heritiere ; & que le Royaume de Naples en étant la principale partie, il falloit aſpirer d'abord à remonter ſur ce Thrône, qui ſerviroit de degré pour s'élever enſuitte ſur celui de Sicile : Que toutes choſes conſpiroient à l'execution de ce magnifique projet : Que l'Italie deſiroit uniquement d'être délivrée de la domination d'Eſpagne : Que le Saint Siege accorderoit gayement de nouvelles Inveſtitures : Que la France ſans ſe dégarnir pouvoit donner au Duc de Guiſe une Armée

de

de trente mille Hommes, & que la Maiſon des Caraffes offroit de l'introduire ſans coup-férir, par le moyen de ſes intelligences, juſques dans le centre du Royaume de Naples. 1556. Liv. V.

Le Cardinal de Lorraine fut également ſurpris & touché d'un diſcours ſi flatteur: Mais ce fut pour des raiſons que les Caraffes n'avoient pas pénétrées. Il n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit contribuër à l'augmentation de ſa faveur & de celle de ſes freres, & l'on étoit perſuadé en Italie, qu'il y avoit réüſſi: Cependant il ſe voyoit avec les ſiens ſur le point de déchoir, & de rentrer dans la diſgrace où leur pere avoit conſumé ſes meilleures années. Le Connêtable ne ſe contentoit plus de l'autorité principale: Il la vouloit entiere; ou du moins il ne la vouloit partager qu'avec les ſiens. Si l'aîné de ſes enfans aimoit trop la ſolitude, ou n'avoit point aſſez d'ambition pour aſpirer au Miniſtere, le ſecond nommé d'Anville y tendoit pour ainſi dire à plaines voiles, & ne manquoit que d'une choſe pour en être digne. C'étoit l'Eſtude dont il avoit eu dans ſa jeuneſſe une ſi horrible averſion, qu'il avoit même dédaigné d'apprendre à lire & à écrire: Mais en recompenſe il ſembloit que la nature eût fourni à ſon eſprit, ce que les autres ne trouvoient que dans les Livres & n'acqueroient que par l'expérience. Et de fait, entre tant d'illuſtres ignorans dont l'Hiſtoire de France eſt pleine, aucun ne ſe démêla depuis de trois differens partis avec autant d'induſtrie que le même d'Anville. L'unique voye pour l'intro-

Dans l'Eloge de Danville.

1556. Liv. V.

duire dans les affaires, étoit l'agrément de la Ducheſſe de Valentinois, dont les charmes par un effet incompréhenſible en matiere d'amour devenoient toûjours plus puiſſans à l'égard de Henri Second, à meſure qu'elle avançoit en âge. Le Connêtable l'avoit ſouvent preſſé de tirer d'Anville du hazard des Armes, où il recevoit de frequentes bleſſures, & de lui procurer une retraite honnorable dans le Conſeil: mais la Ducheſſe s'en étoit toûjours excuſée, ſous prétexte que l'eſprit de ce jeune Seigneur n'étoit point encore aſſez meur; mais en effet, parce qu'elle prévoyoit qu'il n'y ſeroit pas plûtôt entré qu'il prendroit infailliblement querelle avec ceux de Guiſe. Mais elle ne perſiſta dans ſon refus que juſques à ce que le Connêtable eut découvert ce qu'il y avoit de foible en elle. Il conſiſtoit en ce que la Ducheſſe aimoit plus ſans comparaiſon Mademoiſſelle de Bouillon ſa petite fille qu'elle n'avoit jamais aimé ſes deux filles, & qu'elle étoit réſoluë de ne rien épargner pour la marier avantageuſement. On ne ſçait ſi le Connêtable pénétra par ſes propres lumieres dans cet important ſecret, ou s'il en fut redevable à la ſubtilité de du Thier ſon Secretaire, qui avoit une étroite liaiſon avec celui de la Ducheſſe: mais il eſt conſtant qu'il lui fit propoſer par des perſonnes interpoſées l'Alliance de d'Anville avec ſa petite fille, comme le parti le plus avantageux du Royaume. Il n'y avoit rien de ſi plauſible que cette ouverture: Car outre que le Connêtable paſſoit pour être de la plus ancienne Maiſon de France,

ce, & qu'il étoit en effet le plus riche Sujet de la Chrêtienté ; d'Anville quoique puîné ne laissoit pas d'être consideré comme l'aîné de sa Maison depuis le malheur de son frere, qui ayant épousé Mademoiselle de Pienne, s'obstinoit à vouloir que ce Mariage subsistât, & protestoit de n'en épouser jamais d'autre. On lui avoit en vain enlevé cette agreable personne pour la renfermer dans un Monastere : Et son Pere le Connêtable l'avoit inutilement menacé de le des-héritier : Les charmes de Diane fille naturelle du Roi qu'on lui proposoit d'épouser aprés qu'il auroit consenti à la dissolution de son Mariage avec Mademoiselle de Pienne, n'avoient point été capables de le tenter, & pour une marque de constance assez rare entre les Gentils-Hommes François de son âge, il se préparoit pour aller à Rome solliciter son procés, & empêcher que son lien ne fût rompu. 1556. Liv. V.

Les Theologiens du Pape étoient d'avis qu'on ne lui pouvoit ôter sa femme malgré lui ; & comme il n'y avoit d'ailleurs aucune apparence qu'on la lui rendît, tant que le credit de son Pere subsisteroit, ni que le Connêtable tombât en disgrace ; on comptoit déja Montmorenci pour un homme perdu civilement, & l'on ne doutoit plus que d'Anville ne dût être l'aîné. Dans les Actes du Procez.

La Ducheſſe de Valentinois qui sçavoit mieux qu'aucun autre les intrigues de la Cour, en étoit tellement persuadée que la seule consideration qui la retenoit de conclure l'Alliance de sa petite fille avec d'Anville, quoiqu'el-

1556. Liv. V. le en alleguât d'autres consistoit en ce qu'elle n'étoit point encore nubile.

La Maison de Guise qui l'obsédoit trop pour ne pas découvrir ses veritables intentions, avoit approfondi ce mystere: & prévoyant que d'Anville l'excluroit du Conseil en y entrant; elle avoit sujet de conclure qu'elle ne conserveroit pas long-temps à la Cour de France le rang qu'elle y tenoit. Le Cardinal de Lorraine plus intelligent, ou plus timide que ses freres, en concevoit l'effet plus proche & plus inévitable, & il cherchoit par conséquent avec plus de soin les moyens de s'en garentir. Le plus infaillible étoit celui que proposoient les Caraffes, parce que si la Guerre de Naples réüssissoit, la Maison de Guise y trouveroit une glorieuse retraitte, lors qu'elle seroit disgraciée; & si la même Guerre ne réüssissoit pas, elle seroit au moins d'une si longue durée que la France ayant toûjours besoin pour la continuër, du Duc de Guise & du Cardinal son frere, à cause de leur union avec la Maison des Caraffes, n'oseroit les pousser pour quelque cause que ce fût hors du Ministere. Ce furent là les veritables causes qui déterminerent le Cardinal de Lorraine à favoriser la rupture de la Tréve: Elles ne pouvoient apparemment être plus efficaces, ni plus touchantes. Cependant la Providence Divine prit plaisir à confondre les deux fondemens de prévoyance sur lesquels elles étoient appuyées: car en premier lieu le succez de la Guerre de Naples n'eut rien qui répondît à la grandeur de son appareil: Et en second lieu, l'avantage

fut

fut si grand du côté de l'Espagne, quelques mois après la rupture de la Tréve, que le Duc de Guise ne put ôter par les conquêtes de Galais & de Thionville le prétexte que son frere le Cardinal avoit donné au Connêtable de travailler ouvertement à la disgrace de leur Maison, dont il sembloit que rien d'humain ne la pût exempter lors qu'un malheur sans exemple l'en délivra. Mais la prudence civile n'empêche pas toûjours les plus grands génies de commettre des fautes irréparables; & le Cardinal de Lorraine ne se contenta pas de céder plûtôt que la bien-séance ne desiroit à l'importunité des Caraffes. Il entra de plus dans leurs sentimens & dans leurs desirs, & il leur révéla des secrets dont l'ignorance auroit infailliblement renversé toutes les négociations qu'ils eussent commencées à la Cour de France. Il les avertit qu'il seroit inutile de traitter à Rome, parce que le Cardinal de Tournon convaincu des avantages que sa patrie tireroit de la Tréve, n'auroit garde de consentir qu'elle fût altérée, & prendroit au contraire toutes les précautions necessaires à l'affermir. Le même Cardinal de Lorraine ajoûta, que le pouvoir de conclure étant attaché à la personne de ce Prélat, il y auroit de la folie à lui donner par la moindre communication de l'affaire, les ouvertures dont il auroit besoin pour ruiner d'abord une affaire qu'il n'approuveroit pas: mais que Sa Sainteté, sans s'amuser à des Ministres subalternes auroit plûtôt fait d'envoyer en France le Cardinal Caraffe son Neveu, pour engager les François à protéger sa Maison: 1556. Liv. V.

1555. Liv. V. Que ſa preſence produiroit des effets qu'on attendroit en vain de tout autre que de lui : Que le Roi Henri Second ſe laiſſeroit gagner par les ſoûmiſſions extraordinaires qui lui ſeroient renduës dans cette éclatante Ambaſſade, & que le Connêtable de Montmorency relâcheroit de ſa ſévérité pourvû qu'il fût extraordinairement careſſé.

Fin du cinquiéme Livre.

ARGU-

ARGUMENT
DU
LIVRE SIXIE'ME.

LE Cardinal de Lorraine met en usage tant de ruses, qu'enfin il determine la Duchesse de Valentinois à employer tous ses charmes pour faire rompre la Tréve. Cette Dame gagne la pluspart des Conseillers d'Etat ; & neanmoins lors qu'il s'agit de conclure l'affaire, le Connêtable de Montmorenci apporte au contraire de si fortes raisons, que le Roi, tout gagné qu'il étoit par sa Maitresse, n'ose directement conclure à rompre la Tréve. L'expedient dont il s'avise est d'envoyer au nouveau Roi d'Espagne une Ambassade Extraordinaire, pour lui déclarer qu'il abandonne la protection des Collonnes, ou que la France prendra ses mesures. Mais Sa Majesté Tres-Chrêtienne ne voit pas que ce procedé lui attirera tout le blâme de la

rupture ; & de fait, le Roi d'Eſpagne répond fierement qu'il ne peut ſe diſpenſer d'aſſiſter les Colounes ſes Sujets obéiſſans contre les Caraffes ſes Sujets Rebelles. Le Duc de Parme abandonne la protection de la France, par le ſeul motif de recouvrer le revenu de ſes Etats, dont les Eſpagnols lui empêchoient la joüiſſance, & il leur laiſſe la Citadelle de Plaiſance, avec laquelle ils étoient aſſurez de le dépoüiller quand il leur plairoit, aprés lui avoir ôté le ſupport de Henri Second. Les Caraffes trompent la Maiſon de Guiſe, en lui faiſant eſperer qu'ils l'éleveroient ſur le Thrône de Naples, quoi que leur deſſein fut d'y monter eux-mêmes ; & la Maiſon de Guiſe ſe laiſſe tromper ſur ce qu'aprés que le Duc de Guiſe aura conquis cette Couronne, les Neapolitains malgré les Caraffes, le choiſiront pour Roi. Mais le Connêtable déconcerte ces deux deſſeins, en s'obſtinant à vouloir que l'on inſerât dans le Traité, que le ſecond Fils de France ſeroit Roi de Naples. Le Cardinal de Lorraine juge ſagement que la précaution du Connêtable eſt inutile ; mais le Cardinal Caraffe le prend pour un lâche qui abandonnoit mal à propos les interêts de ſa Maiſon ; & ſigne le Traité avec la France, dans l'intention de ne le point executer,

& même de le traverſer, autant que l'autorité du Pape pourroit s'étendre. Il ne met aucunes proviſions de Guerre ni de bouche dans les Places de l'Etat Eccleſiaſtique; & il en facilite de cette ſorte la Conquête au Duc d'Alve, aprés que ce Duc lui eût promis qu'il ſeroit Arbitre de l'accommodement entre la Cour de Rome & l'Eſpagne. Il a une ſecrette Conference de trois heures avec le même Duc; & il fait un voyage à Veniſe, à deſſein, comme l'on croyoit de rendre inutils les efforts de l'Armée du Duc de Guiſe. Ce Duc prend Valence en trois jours; & le Marêchal de Briſſac eſſaye en vain de lui perſuader d'aſſieger Milan, où il n'y avoit point de Garniſon, & de ſurprendre Alexandrie, où Salvoiſon avoit formé une intelligence infaillible. Tous les Officiers de Guerre François appuyent l'avis de Briſſac: Mais le Duc de Guiſe s'obſtine à paſſer outre. Il ne reçoit point de ſon beau-pere l'argent qu'il avoit promis de lui prêter; & quand l'Armée Françoiſe arrive à Rome, elle n'y trouve pas un Soldat pour la renforcer, quoi qu'on lui eût promis mille Chevaux, & vingt mille Fantaſſins. Le Duc de Guiſe convaincu qu'il ne réüſſiroit pas avec ſes ſeules forces dans le Royaume de Naples, propoſe au Pape de recou-

vrer Sienne, & de conquerir la Toſcane, où les Eſpagnols & le Duc de Florence n'avoient point alors de Troupes; Mais le Pape ſe laiſſe tromper par l'adreſſe du même Duc de Florence, ou corrompre par trois cent mil écus qu'il lui donna, pour détourner ſes orages de deſſus ſes Etats. Le Duc de Guiſe aſſiege Civitelle: Mais les Caraffes qui avoient promis de lui fournir des vivres, lui manquent au beſoin; & d'ailleurs il ne reçoit point d'argent de France, à cauſe que le jeune Montmorenci, ennuyé des longueurs que la Cour de Rome apportoit à déclarer valable ſon Mariage avec la Demoiſelle de Pienne, s'en retourne en France, où il devient inconſtant. Il épouſe la fille naturelle du Roi, & on l'empêche de ſe battre en duël avec le beau Bonnivet, qui en meurt de regret. Le Tréſor Royal eſt diſſipé par les réjoüiſſances qui ſe font à la Cour. L'on n'envoye point d'argent en Italie; & l'Armée de Flandre eſt ſi peu renforcée, qu'elle ſe trouve plus foible des deux tiers que celle des Eſpagnols. Codinton par une infâme déſertion devient Ambaſſadeur d'Eſpagne à Conſtantinople, d'Ambaſſadeur de France qu'il étoit auparavant; & détourne Solyman d'envoyer ſa Flotte ſur les côtes de Naples. Le Duc de Guiſe fruſtré

de cette diverſion preſente la Bataille au Duc d'Alve qui la refuſe. Les François levent le Siége de Civitelle; & ſe préſervent neanmoins de tous les piéges qu'on leur avoit tendus pour les faire perir. Briſſac prend Valfrenieres, & aſſiege Coni; mais ſon Armée faute d'être payée, refuſe de continuër le Siége, & contraint ſon Général de le lever. Salvoiſon ſurprend Caſtelet, & fait une retraite admirée de tout le monde; mais il meurt ſix jours aprés des fatigues qu'il y avoit ſouffertes. Le Duc de Savoye fait réſoudre le Conſeil d'Eſpagne à lui permettre de porter la Guerre en Picardie, dans l'impoſſibilité où il ſe voyoit de recouvrer ſes Etats par une autre voye que celle-là. Il aſſiege S. Quentin, & l'Amiral s'y jette avec cinq cens Soldats, la plûpart Calviniſtes: La Bourgeoiſie s'en apperçoit, & les maltraite. Quelques Anglois enfermez dans S. Quentin avertiſſent les Eſpagnols que cette Place doit être ſecouruë par le côté de Ham, & l'on y remedie. Le Connêtable de Montmorenci prétend introduire à ce défaut un ſecours par le marais; mais il prend mal ſes meſures. Des trois mille Soldats, qui montoient ſur les barques, il n'en reſte que trois cens qui ne ſoient pas noyez: & le Connêtable commet une ſeconde

de faute, en ne faisant garder que par cent chevaux un défilé par où il falloit que l'Armée Françoise passât. Il néglige par une troisiéme faute l'avis du Duc de Nevers, qui lui conseilloit de sacrifier une partie de son Armée au salut de l'autre ; & neanmoins il n'est vaincu que par un accident de ses Vivandiers, qui se jettent sur son arriere-garde, & la renversent. Il est fait prisonnier, & l'on raconte ici ce qui arriva de particulier au Duc d'Enguien, à Monberon, au Vicomte de Turenne, à la Roche du Maine, Pere & Fils, à Chandenier, à Goulenes, à S. Gelais, à Guron, à Rochefort, à Pluviaut, à S. André, au Duc de Monpensier, à Ludovic de Gonzague, au Duc de Longueville, à Biron, & au Duc de Nevers.

HISTOIRE DE HENRI II.

LIVRE SIXIE'ME.

Où l'on voit la rupture de la Tréve : la Bataille de S. Quentin : l'Entrepriſe ſur le Royaume de Naples ; & ce qui eſt arrivé de plus ſingulier ſous ſon Regne durant le reſte de 1556. *& toute l'année* 1557.

LE Pape Paul Quatre inſtruit par le Cardinal de Lorraine de la maniere dont il devoit engager la France dans ſes interêts, envoya le Cardinal Caraffe, ſon neveu, en qualité de Légat vers Henri Second, ſous prétexte de lui porter l'Epée & le Chapeau que la Cour

1556. Liv. VI.

1556. Liv. VI.

Cour de Rome avoit fait autrefois presenter à ses Prédecesseurs, lors qu'elle avoit eu besoin de leur assistance, pour être délivrée d'oppression. Sa Sainteté ne s'étoit point expliquée du véritable sujet de ce voyage au Cardinal de Tournon ; quoi qu'elle lui eût donné d'ailleurs toutes les marques d'affection & de franchise qu'il auroit pu desirer d'elle : Mais ce vieux Prelat avoit d'abord pressenti ce qu'on lui cachoit avec tant d'industrie ; & comme d'un côté il prévoyoit les fâcheuses suites de cette dangereuse Négociation ; & que d'un autre côté son zele pour sa Patrie n'étoit pas combattu, comme celui du Cardinal de Lorraine, par l'ambition, ni par la nécessité de se maintenir en faveur ; aussi il n'oublia rien de ce qui servoit à rompre, ou du moins à suspendre la Légation du Cardinal Caraffe. Il est vray que ses soins furent en ce point tout à fait inutiles, & qu'il n'eût pas tant de force pour conjurer l'orage qui devoit fondre sur la France, que son Collegue avoit eu d'adresse pour l'attirer. Le Cardinal de Lorraine partit de Rome avant le Cardinal Caraffe, sous prétexte de lui servir d'Avant-coureur : Mais en effet, pour disposer les Ministres de France à recevoir les impressions que la Cour de Rome leur vouloit donner. Il passa par Ferrare, où il ménagea avec tant d'adresse l'esprit du Duc Hercule d'Esté, beau-pere du Duc de Guise son frere, que ce Prince le plus pécunieux d'Italie s'engagea par écrit à se déclarer ouvertement pour les Caraffes, supposé que la France prît vigoureusement leur protection.

Dans la Négociation du Cardinal de Lorraine à Ferrare 1556.

Ce

Ce premier succès lui servit de degré pour arriver aux deux fins les plus difficiles qu'il s'étoit proposées; l'une de porter le Duc son frere à solliciter pour les Caraffes; l'autre d'attirer dans leur Parti la Duchesse de Valentinois. 1556. Liv. VI.

Le Duc de Guise aimoit la Guerre: soit qu'il se connût assez pour juger qu'il réüssiroit mieux dans cette Profession, que dans les intrigues du Cabinet, qu'il laissoit volontiers à déméler à son frere: ou qu'il ne lui restât aucune autre voye que celle des armes, pour offusquer la gloire du Connêtable de Montmorency, qui y avoit toujours été malheureux. Il étoit avantageux au même Duc, que si la Tréve avoit à se rompre, elle se rompît à l'occasion des Caraffes; puis que dans toute autre conjoncture que celle-là, il seroit contraint d'agir sous les Ordres du Roi, ou sous ceux du Connêtable, qui voudroit absolument commander l'Armée, en l'absence de Sa Majesté, comme il étoit arrivé les quatre précedentes Campagnes. Cette obstination du Connêtable auroit fait perdre au Duc de Guise toutes les occasions de se signaler, que la fortune lui eût offertes: parce que le Connêtable étoit trop jaloux de son autorité, pour abandonner au soin du Duc de Guise, ce qu'il pouvoit executer lui-même; au lieu que s'il passoit une Armée Françoise dans l'Etât Ecclesiastique, le Duc de Guise seroit comme assuré de la commander: non seulement à cause que le Connêtable ne voudroit point s'éloigner pour un si long-temps de la personne du Roi; mais encore parce qu'il n'ose-

1556. n'oseroit procurer le Généralat d'Italie à ses
Liv. VI. enfans ni à ses neveux de Châtillon, qui n'avoient point assez d'experience pour un employ si difficile.

Cependant la prudence éloignoit le Duc de Guise des sentimens que son courage lui avoit suggerez, lors qu'il venoit à faire réflexion qu'il n'y avoit point d'argent dans le Trésor Royal; & que les sommes extraordinaires que les vérifications de plusieurs Edits y feroient entrer, ne suffiroient au plus que pour la levée des Troupes qu'il meneroit à Naples, & pour leur subsistance, pendant qu'elles traverseroient l'Italie. Ainsi lors qu'il seroit arrivé dans l'Etât Ecclesiastique, il dépendroit toûjours du Connêtable d'entretenir l'Armée du Duc de Guise, ou de la laisser dissiper faute de solde, en manquant une seule fois de l'envoyer à point nommé. Cet inconvenient qui paroissoit insurmontable, auroit en effet détourné le Duc de Guise de favoriser le dessein des Caraffes, si le Cardinal son frere ne se fût prévalu du Traité secret qu'il venoit de conclure avec le Duc de Ferrare, pour repartir vigoureusement, qu'encore que ce Duc n'eût point à son égard toute la tendresse d'un beau-pere, il seroit neanmoins obligé de l'assister d'argent dans la conjoncture qu'il apprehendoit: car aprês qu'il se seroit déclaré pour les Caraffes, il n'y auroit plus lieu de douter qu'il ne prêtât tout ce qu'il avoit d'argent comptant, plûtôt que de souffrir que l'Armée Françoise se débandât, par la juste apprehension qu'il auroit en ce cas que toutes les forces d'Espagne n'entrassent dans

ses

ſes Etats, & ne les réduiſiſſent à changer de Maître. 1556. Liv. VI.

L'exemple du Duc de Ferrare n'eut pas moins d'effet à l'égard de la Ducheſſe de Valentinois; car cette artificieuſe Dame conſideroit aſſez le Duc d'Aumale ſon gendre, pour ne pas conſentir qu'il ſervît dans l'Etat Eccleſiaſtique en qualité de Lieutenant Général ſous le Duc de Guiſe ſon frere, s'il n'étoit aſſuré d'une retraite en cas de diſgrace. Mais lors qu'elle vit les Etats de Ferrare & de Modene engagez dans la querelle, elle ne crut pas ſeulement qu'il n'y auroit pas plus de danger à porter les armes dans l'Italie, que dans le Piémond; mais elle eſpera de plus que ſon gendre y trouvant moins de réſiſtance, acquerroit de la gloire à meilleur marché; & ſur cette vaine ſuppoſition elle n'eut plus de répugnance à favoriſer les Caraffes.

Le Cardinal de Lorraine avoit ainſi formé ſa brigue à la Cour de France, lors que le Cardinal Caraffe y arriva ſur la fin de Juin mil cinq cent cinquante ſix. La Harangue qu'il fit au Roi, ne pouvoit être ni plus ambitieuſe pour un ſuppliant, ni plus flateuſe à l'égard de Sa Majeſté. Il exaggera les ſervices rendus en divers temps par ſa Maiſon aux François, & les pertes de la meilleure partie de ſes Terres, dont elle avoit été punie pour s'être obſtinée à reconnoître les Princes d'Anjou, aprés que la fortune leur avoit tourné viſage. Il remontra qu'elle étoit preſque la ſeule reſtée dans ſes anciennes inclinations. Il s'expliqua en des termes qui donnoient lieu de croire qu'il avoit des intelligences ſi puiſſantes

&

1556. Liv. VI.

& si bien concertées sur le Royaume de Naples, qu'il suffiroit à l'Armée Françoise de se présenter devant les principales Villes, pour y être introduite sans capitulation; & il excita sur la fin Sa Majesté par des figures de Rhetorique, si pressantes & si pathetiques tout ensemble, à suivre les traces de son Auguste Pere, qui n'avoit pas plûtôt appris au sortir de l'Espagne, où il avoit été prisonnier, que l'Armée de l'Empereur Charles-Quint avoit assiegé le Pape Clement Sept dans le Château Saint Ange, qu'il avoit négligé le soin de ses enfans, donnez en ôtage pour envoyer Lautrec avec trente mille hommes au secours de Sa Sainteté. Le Roi se contenta de répondre modestement qu'il essayeroit d'imiter ses Ancêtres, & de satisfaire le Saint Siege; mais qu'il falloit auparavant prendre avec l'Espagne de certaines mesures qui ne pouvoient être négligées, sans rendre la France coupable de la rupture de la Tréve. Et de fait le propre jour que Sa Majesté devoit traiter magnifiquement le Légat à souper, elle assembla dans une Chapelle proche de la salle destinée pour le Festin, les Ambassadeurs & les Résidens des Cours Etrangeres; & elle dit en leur présence à l'Ambassadeur d'Espagne, qu'il falloit être aveugle pour ne pas voir que les Colonnes ne s'étoient révoltez que sur la confiance d'être protegez par son Maître: Mais qu'il y avoit de plus des preuves certaines que les Ministres d'Espagne en Italie leur avoient fait toucher l'argent, dont leurs Troupes avoient été levées, & que le Duc d'Alve leur avoit secrettement envoyé des

Dans la Harangue du Cardinal Caraffe au Roi

Sol-

Soldats : Que la choſe ne pouvoit être long-temps cachée ni déguiſée ; & qu'au moment qu'elle ſeroit aſſez évidente pour convaincre les moins credules, il n'y auroit aucun Prince Chrêtien qui pût honnêtement ſe diſpenſer d'aſſiſter le Saint Siége. Le Légat & le Cardinal de Lorraine ſolliciterent immediatement aprés les Conſeillers d'Etat ; & lors qu'ils furent aſſurez du plus grand nombre des ſuffrages dans le Conſeil du Roi, le Légat preſſa pour avoir une réponſe poſitive. La matiere fut miſe en déliberation ; & le Connêtable qui n'avoit beſoin de la Guerre, ni pour acquerir du bien, ni pour appuyer ſa fortune, parla de la maniere que ſa conſcience lui ſuggeroit, & fut ſuivi par le Cardinal de Tournon, par Marillas, & par les autres Miniſtres qui n'avoient point de liaiſon ſecrette avec la Maiſon de Guiſe. Il répréſenta avec toute la vigueur qui paroiſſoit dans le ton de ſa voix, quand il n'étoit point obligé de ſe contraindre, que la Tréve avoit été négociée & concluë dans toutes les formes ; & qu'il n'y avoit aucune contravention, non pas même indirecte, qui diſpenſât la France de l'obſerver dans la derniere exactitude : Que les ſermens des Rois étoient inviolables ; & que la France ne s'étoit jamais relâchée des Traitez qu'elle avoit conclus, ſans en excepter même ceux qu'elle avoit faits avec les Infideles : Que le Tréſor Royal étoit entierement épuiſé, & que les Provinces, qui ſeules étoient en etat de le remplir, avoient été tellement déſolées par les courſes des Ennemis, ou incommodées par les logemens de l'ar-

1556. Liv. VI.

1556. Liv. VI.

l'armée Françoiſe, qu'il leur falloit du temps pour ſe remettre; & qu'il n'étoit pas juſte de leur faire porter la peine de l'imprudence des Caraffes, qui pouvant partager entre-eux les immenſes revenus du Saint Siége, durant la vie de leur oncle, & en laiſſant exercer à Sa Sainteté ſon véritable office, qui conſiſtoit à conſerver la Paix entre les Chrêtiens, ne s'étoient pas contentez de s'attirer par leur ambition des ſujets néceſſaires de dépenſer inutilement ce qu'ils euſſent pu réſerver pour le rétabliſſement de leur Famille: Qu'ils prétendoient de plus que les deux Couronnes troublaſſent pour leur querelle le repos dont elles commençoient à joüir, & expoſaſſent encore une fois le Chriſtianiſme en proye aux Turcs: Que les diviſions entre Charles-Quint & François Premier avoient fait naître à Soliman les occaſions de faire en trente ans des progrés plus conſidérables, que n'avoient été ceux de tous ſes Prédeceſſeurs enſemble; & que pour peu qu'il les avançât du côté de l'Allemagne, les affaires de la Religion reſteroient ſans reſſource: Que c'étoit s'aveugler ſoi-même, que de prétendre recouvrer le Royaume de Naples, par l'aſſiſtance des Italiens, dont la conduite depuis ſoixante ans, devoit avoir convaincu les moins crédules, que cette Nation interreſſée n'aimoit à proprement parler, ni les François, ni les Eſpagnols, & qu'elle deſiroit avec une égale paſſion de s'exempter de la domination des uns & des autres: Maïs que n'étant pas aſſez unie pour ſe mettre en pleine liberté, elle aimoit encore mieux les Eſpagnols pour Maîtres, parce qu'elle avoit plus

Dans le raiſonnement du Connêtable ſur la Tréve.

plus de sympathie avec eux qu'avec les François : qu'il n'étoit pas moins ridicule de prétendre de grands avantages du changement de Monarque, qui venoit d'arriver en Espagne, au contraire il étoit certain que la France y perdroit, en ce qu'au lieu d'un vieillard que la goutte, la gravelle & la paralysie avoient rendu presque immobile, comme Charles-Quint, elle auroit désormais pour ennemi en la personne de Philippe Second un Prince de trente ans également vigoureux, adroit & instruit des affaires d'Etât ; & qui pour marque de sa capacité maintenoit dans les affaires tous ceux que l'Empereur son pere y avoit introduits : & que bien loin d'être moins puissant que n'avoit été l'Empereur son pere, il l'étoit plus, puis qu'il avoit ajoûté à tant de Couronnes, dont il étoit heritier necessaire, celle d'Angleterre, dont les seules forces avoient exercé la France durant tant de siécles, & l'avoient même plus d'une fois réduite à d'étranges extrémitez : Que les Anglois ressentoient encore dans le fond de leur cœur l'antipathie, qui leur avoit fait donner dix-huit Batailles, pour assujettir les François : & que la mémoire de tant de Provinces qu'on leur avoit arrachées par les armes, & de la ville de Bologne, qu'on leur avoit comme dérobée par capitulation, étoit encore si récente, qu'ils accorderoient volontiers toutes les sommes d'argent qu'on leur demanderoit en leur persuadant que ce seroit pour recouvrer ce qu'ils avoient autrefois possedé en France. 1556. Liv. VI.

La Maison de Guise, qui ne pouvoit répon-

1556. Liv. VI.

dre à tant d'invincibles raisons, ne se mit point en devoir de les affoiblir. Elle feignit que c'étoit par respect à l'egard du Connêtable, & des autres vieux Ministres qui les avoient proposées. Elle prit un détour plus long & plus artificieux; & le Cardinal de Lorraine demandant qu'on lui montrât le Traité de Vaucelles, où la Tréve avoit été concluë, y fit observer qu'il étoit bien dit en termes exprès, que les deux Couronnes ne porteroient la Guerre dans les Etats l'une de l'autre, pour quelque cause ou prétexte que ce fût; mais que ni l'une, ni l'autre ne s'etoit privée de la liberté d'envoyer ses Armées dans les Etats d'autruy, & que par conséquent on ne contreviendroit en aucune maniere à cette Tréve, en envoyant dans l'Etat Ecclesiastique les Troupes qui seroient jugées absolument nécessaires, pour arrêter les progrês des Colonnes, comme le Roi Catholique croyoit pouvoir fournir de l'argent & des Troupes aux mêmes Colonnes, pour porter la Guerre sur les Terres qu'ils avoient autrefois possedées. Il fit ensuite une comparaison de l'affaire dont il s'agissoit, avec des personnes qui se seroient réciproquement jurées une amitié inviolable. Il supposa que l'une d'elles voulût après attaquer le pere de l'autre; & il soûtint que le fils en deffendant son pere, ne deviendroit ni infidele, ni parjure. Il examina la conduite des Espagnols depuis la Tréve, afin de montrer qu'ils n'avoient jamais eu de veritable dessein de l'observer; & il en voulut tirer cette consequence, que le nouveau Roi Philippe Second n'ayant pu par une multitude de voyes indirectes

rectes disposer les François à la rupture qu'il desiroit; avoit eu recours à la protection de Marc-Antoine Colonne, comme au dernier expedient qui restoit pour les attirer à la Guerre; parce qu'il avoit préveu que le Roi Henri Second ne se résoudroit jamais à quitter la deffense du Saint Siége, qui avoit rendu ses Prédecesseurs si célebres. Qu'ainsi le Traitté de Vaucelles n'avoit pas plûtôt été ratifié, que le Comte de Megue, Gouverneur de la Province du Luxembourg, avoit suborné des Soldats de la Garnison de Mets, pour livrer la Citadelle de cette Place; & qu'il résultoit des preuves du procês fait dans toutes les formes aux complices de cette trahison, aprês qu'elle avoit été découverte: que le Duc de Savoye, Général des Armées d'Espagne dans les Paysbas, en avoit eu connoissance, & que le Comte de Megue n'avoit agi que par l'ordre de ce Prince: Que le Comte de Barlemont, Intendant des Finances de Flandres, avoit tâché de surprendre la ville de Bourdeaux en Guyenne, à l'occasion d'une multitude de Vaisseaux Anglois, Holandois & Zelandois entrez dans le Port de la même Ville pour se charger de vin: Et que Jacques la Fléche Gascon de naissance, mais Espagnol de profession, & devenu principal Ingenieur de la Maison d'Aûtriche, par la profonde connoissance de l'Architecture Militaire qu'il avoit acquise, avoit été surpris en Picardie, où il examinoit de trop prês les défauts des meilleures Places: Qu'on n'avoit pas néanmoins usé à son égard de toute la séverité permise par le Droit des gens contre les Tranfuges convaincus d'avoir abandonné

1556. Liv. VI.

Dans le Procês des complices.

1556. Liv. VI.

leur Patrie ſans la permiſſion du Roi, pour demeurer en Pays ennemy, & que l'on s'étoit contenté de l'interroger juridiquement, & d'examiner les papiers dont on l'avoit trouvé chargé : Que ſa réponſe avoit été ſincere, ſoit qu'il n'eût pas voulu mentir, ou qu'il jugeât qu'il ne lui ſerviroit de rien de déſavoüer les Plans tracez de ſa propre main ſurpris dans ſa caſſette : Qu'il avoit avoüé que le Duc de Savoye lui avoit fait compter de l'argent, pour deſſiner ces cinq Places que l'Eſpagne méditoit d'attaquer, Montreüil, Rue, Bourlens, Saint-Quentin & Meſieres, & qu'aprês qu'elles ſeroient priſes, on les devoit fortifier de ſorte, qu'elles ſerviroient de couverture au reſte des Pays-bas : Qu'un Soldat Provençal de la Garniſon de Mariambourg avoit été corrompu pour empoiſonner le puits de cette Place, & pour donner aux Garniſons Eſpagnolles voiſines le ſignal deſtiné pour la ſurprendre, lors qu'il y auroit un ſi grand nombre de ſes compagnons morts ou malades, que le reſte ne ſuffiroit pas pour défendre la Place d'une ſoudaine attaque : Qu'enfin on faiſoit dans tous les Etats de la Monarchie Eſpagnole de grands preparatifs pour une prochaine Guerre : Qu'on y donnoit de groſſes penſions aux Officiers ; Qu'on y levoit de nouvelles Troupes, au lieu de reformer les anciennes : Que le Duc de Mondejar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Vienne, ne s'étoit pas contenté de preſſer l'Empereur Ferdinand Premier de recouvrer les Villes Imperiales de Mets, de Toul & de Verdun ; mais qu'il avoit encore redoublé ſes Offices à la Diette de Ratisbonne, pour engager les Electeurs, les Princes,

les

les Etats & les Villes libres du Corps Germa- 1556.
nique à fournir les Troupes néceſſaires à l'e- Liv. VI.
xecution d'une entrepriſe ſi difficile, en offrant que ſon Maître y contribuëroit extraordinairement, en qualité de Duc de Milan & de Souverain de la Gaule Belgique : Que comme, ſi tant de témoignages de mauvaiſe volonté n'euſſent pas ſuffi pour marquer les mauvaiſes intentions du Roi Catholique, il les continuoit, ou pour mieux dire, il y mettoit le comble, au moment que le Cardinal de Lorraine raiſonnoit dans le Conſeil de France; puis que les Garniſons des Places fortifiées de nouveau dans le Comté d'Artois alloient à la picorée, comme en pleine guerre, & ne répondoient autre choſe aux malheureux Picards, dont elle enlevoit impunément le bétail, ſi-non que n'étant pas payées, il falloit qu'elles mouruſſent de faim, ou qu'elles vêcuſſent aux dépens de leurs voiſins.

Le Roi Henri Second n'avoit jamais été ſi embarraſſé qu'il le fut alors. Il eſt vrai que la Ducheſſe de Valentinois l'avoit entretenu long-temps avant qu'il entrât au Conſeil, & qu'elle avoit employé tous ſes charmes, pour le déterminer à la Guerre, aprés que le Cardinal Caraffe l'avoit perſuadée qu'une Campagne ſuffiroit pour approcher le Duc d'Aumale ſon gendre du Trône de Naples, où le Duc de Guiſe ſeroit infailliblement élevé. Mais les raiſons du Connêtable étoient ſi fortes; que Sa Majeſté, pour être prévenuë, ne laiſſoit pas d'apercevoir que celles du Cardinal de Lorraine ne pouvoient entrer en comparaiſon avec elles, ni de conclure qu'il y auroit de

1556. Liv. VI.

l'injuſtice à ſacrifier le bien de l'Etât & le repos de ſes Peuples, à la ſatisfaction d'une Maitreſſe animée pour des intérêts étrangers. Et de fait, la réſolution auroit été priſe de n'intervenir en aucune maniere dans la querelle des Colonnes & des Carafles, ſi Sa Majeſté n'eût voulu épargner à la Ducheſſe de Valentinois la honte & le dépit qu'elle auroit eu d'apprendre qu'on eût arrêté le contraire de ce qu'elle venoit de ſolliciter avec tant d'empreſſement. Le meilleur expedient, pour arriver à une fin ſi délicate, conſiſtoit à ne rien faire abſolument, c'eſt à dire à n'accorder point d'un côté ce que la Ducheſſe prétendoit, & à ne lui donner de l'autre aucune occaſion de ſe plaindre. Mais il y auroit eu de la foibleſſe d'eſprit à demeurer en ſuſpens, après une conſultation extraordinaire, & l'on avoit fait trop de bruit de la matiere qui y devoit être agitée, pour la laiſſer indeciſe. Il ne reſtoit au Roi que la voye du délay, pour s'empêcher de commettre une injuſtice, & pour ſauver ſa réputation, ſans offenſer ſa Maitreſſe; & Sa Majeſté crut l'avoir admirablement choiſie, en envoyant une Ambaſſade extraordinaire vers le Roi d'Eſpagne, pour le conjurer d'abandonner la protection des Colonnes, & pour lui déclarer que la France prendroit ſes meſures, ſur la réponſe qu'il feroit. Mais Henri Second ne prévoyoit pas que l'envoy d'un Ambaſſadeur ne le commettroit guéres moins avec l'Eſpagne, qu'auroit fait une Déclaration ouverte, parce qu'une démarche ſi publique perſuaderoit aux moins éclairez que la France avoit pris à ſon tour la protection

Dans le réſultat de ce Conſeil.

protection des Caraffes, & qu'elle avoit commis en ce point une faute irréparable; car au lieu de conserver la justice de son côté, elle la transportoit aux Espagnols, qui auroient plus de sujet de rétablir les Colonnes, leurs anciens Feudataires dans leur patrimoine, que la France n'en auroit d'appuyer l'ambition & l'avarice des Caraffes. Et de fait on ne pouvoit douter que les Colonnes ne fussent inseparablement unis depuis soixante ans avec l'Espagne, & que leur fortune ne fût uniquement attachée à celle de cette Monarchie. On sçavoit de plus que la persécution qu'ils souffroient étoit injuste dans le fond: & qu'encore qu'ils eussent été convaincus de plusieurs crimes contre la Personne du Pape Clement Sept, ils n'en pouvoient être civilement recherchez, après l'Amnistie en bonne forme que le même Pape leur en avoit accordée; & l'Espagne au contraire avoit droit de les maintenir, en cas qu'elle fût violée, puis qu'elle étoit intervenuë en qualité de garante dans leur Traité avec le même Clement Sept. Paul Trois Successeur de Clement n'avoit pas été mieux fondé pour y contrevenir; & s'il l'avoit fait, c'étoit par un desir de vengeance, naturel aux Italiens, ou par une ruse de vieux politique, qui prétendoit assurer son Pontificat, en ne laissant impunis, aucun des attentats qui avoient troublé le repos de son Prédécesseur. 1556. Liv. VI.

Paul Quatre ne marchoit que sur les traces de Paul Trois, & ne faisoit par conséquent qu'encherir sur sa violence, en revêtant ses neveux des dépouilles d'autrui. Que si l'on

1556. Liv. VI. tournoit la médaille, rien ne paroiſſoit de ſemblable dans la protection que la France étoit ſur le point d'accorder aux Caraffes. Ils avoient été de la Faction d'Anjou, mais ils l'avoient abandonnée, en traitant avec les Eſpagnols, & en recevant pour le prix de leur changement de parti, un rétabliſſement ſincere dans toutes les terres de leur Maiſon, qui avoient été ſaiſies. Enſuite ils avoient prêté un nouveau ſerment au Roi Catholique; & quoi qu'il y eût beaucoup d'apparence qu'ils ne l'avoient prêté que des lévres, & que leur intention ne s'étoit point accordée avec leur action extérieure, la France n'avoit aucun prétexte d'en appuyer l'infraction, puis qu'il étoit vrai de dire que les Caraffes n'avoient plus aucune dépendance à ſon égard. L'élevation de leur oncle à la Papauté ne les tiroit point de la ſujettion d'Eſpagne, comme on leur fit ſentir aprés la mort de Sa Sainteté : & l'inveſtiture du Saint Siége n'excuſoit point leur uſurpation à l'égard du Roi Henri Second, qui ne pouvoit ignorer les voyes par leſquelles elle avoit été obtenuë. Auſſi Philippe Second repartit à l'Ambaſſadeur de France qu'il ne pouvoit s'exempter d'aſſiſter les Colonnes ſes Sujets obeïſſans, contre les Caraffes ſes Sujets rebelles; & que toute la Chrêtienté jugeroit aſſez que la France cherchoit querelle, ſi elle intervenoit dans une affaire où elle n'avoit aucun intérêt.

Le Duc & le Cardinal de Guiſe exagererent dans le Conſeil du Roi la fierté de cette réponſe, & le Cardinal Caraffe obtint par ſes

ſes importunitez que Monluc retourneroit dans l'Etat de Sienne avec deux mille Soldats de vieille Infanterie Françoiſe, & qu'il s'y joindroit aux ſix mille de Strozzi, pour entrer avec ce Maréchal dans l'Etat Eccléſiaſtique. L'arrivée de ces Troupes empêcha la Ville de Rome d'être une autre fois priſe par les Colonnes, qui s'en approchoient déja, après avoir diſſipé les nouvelles levées du Pape, ſans tirer l'épée. Strozzi & Monluc les arrêterent auprès d'Oſtie: Mais ce ne fut pas ſans combattre. Marc-Antoine, fils aîné de Monluc, Gentilhomme des plus accomplis de ſon ſiécle y perdit la vie; & les Colonnes furent repouſſez, & rentrerent dans le Royaume de Naples, d'où ils étoient ſortis. La Tréve n'avoit point été juſques-là violée, & le Roi ſe pouvoit tenir à ce qu'il venoit de faire, ſans donner prétexte de lui en imputer la rupture, ſi un accident impreveu n'eût porté ſa colere dans l'excez que deſiroit les Caraſſes, pour l'engager abſolument dans leur deffenſe. Il n'y avoit point de Prince Etranger plus redevable à la France, que l'étoit alors Octavien Farneſe Duc de Parme. Elle étoit entrée à ſa ſeule conſideration dans la derniere Guerre: Elle avoit pris ſa protection contre l'Empereur ſon beau-pere, qui avoit réſolu de le ruïner: Elle avoit ſacrifié ſes meilleures Troupes pour le ſauver, lors qu'il étoit déja ſur le bord du précipice; & par une fidélité ſans exemple dans les derniers ſiécles, elle lui avoit rendu Parme après en avoir ſoûtenu le Siége durant deux ans, ſans prétendre aucun rembourſement de frais, quoi qu'elle y eût dépenſé

1556. Liv. VI.

1556. Liv. VI.

deux millions d'or. Cependant une légere tentation ſuffit pour rendre le Duc de Parme ingrat, aprés tant de bien-faits qu'il avoit reçus de Henri Second. L'Eſpagne jugea qu'il lui ſeroit impoſſible de ſe deffendre en Italie, ſi elle étoit attaquée en même temps en cinq lieux differents par autant d'ennemis : ſçavoir dans le Royaume de Naples par le Duc de Guiſe : dans l'Etât Eccleſiaſtique par le Maréchal Strozzi : dans la Toſcane par le Comte de Gaïace : dans le Piémont par le Maréchal de Briſſac, & dans le Duché de Milan par le Duc de Parme. Sur cette préſuppoſition elle écrivit au Duc d'Alve d'eſſayer en toute maniere de déſarmer le Duc de Parme, & le Duc d'Alve en donna la commiſſion au Cardinal de Trente. * Ce Cârdinal viſita le Duc de Parme, ſous prétexte de régler les Contributions durant la Tréve, & prit de ſecrettes meſures avec la Ducheſſe de Parme, ſœur naturelle du Roi Catholique, & plus attachée aux intérêts de ſon frere, qu'à ceux de ſon mari, quoi qu'elle en eût un fils * qui promettoit déja beaucoup.

Dans la Négociation du Cardinal Madruce avec le Duc de Parme.

* Il ſe nommoit Aliſprand de Madruce.

* Ce fut Alexandre Farneſe Duc de Parme

On offrit enſuitte au Duc de Parme de le rétablir dans tous ſes Etats, ſans autre condition, que de renoncer à la protection des François, excepté la Citadelle de Plaiſance, que l'Eſpagne prétendoit retenir, juſqu'à ce qu'elle fût aſſurée de ſon amitié. Cette propoſition étoit plauſible, en ce que le Duc de Parme joüiroit de tout ſon revenu, & ſeroit déchargé de la dépenſe d'entretenir une Garniſon dans Plaiſance, qui en auroit conſumé la meilleure partie ; mais elle étoit déſa-

van-

vantageuse en effet, puis qu'elle étoit de la même nature que celle des Loups de la Fable, qui offroient aux Brebis de vivre en parfaite intelligence avec elles, pourvû qu'elles se deffissent des chiens qui les gardoient. Si le Duc de Parme abandonnoit la France, il ne lui restoit plus de support, & l'Espagne se mettoit en état de le dépouiller, quand il lui plairoit, puis qu'elle n'auroit qu'à introduire les Troupes du Duché de Milan dans la ville de Plaisance pour la recouvrer; & qu'à former immédiatement après un blocus devant Parme, pour la réduire par famine. Mais le Duc de Parme haïssoit autant la Guerre, qu'il l'avoit autrefois aimée, & vouloit goûter les plaisirs qu'une Souveraineté, pour petite qu'elle soit, ne laisse pas d'apporter, quand elle est paisible. Il sçavoit jusqu'à quel point la haine des Espagnols devenoit implacable, lors qu'on avoit une fois mépriſé leur amitié; & la mort tragique de son pere, qui leur avoit donné beaucoup moins de sujet de le perdre, lui faisoit apprehender à tous momens un pareil traitement. Ces quatre considérations jointes à la nécessité de passer le reste de sa vie dans l'indigence, s'il s'obstinoit malgré la fortune à être généreux, le rendirent ingrat. Il renonça à la protection de la France, & il se reposa sur la bonne foy des Espagnols, avec autant de confiance, que s'il eût eu un pressentiment secret, que les grands services qu'Alexandre Farnese son fils unique leur rendroit un jour, les obligeroit à la restitution de la Citadelle de Plaisance. 1556. Liv. VI.

1556. Liv. VI. L'inconſtance du Duc de Parme eut plus d'effet ſur l'eſprit du Roi, que les charmes de la Ducheſſe de Valentinois, puis qu'elle acheva de le déterminer à la protection des Caraffes. Il eſt vray que ce fut d'une maniere qui ne ſatisfit, ni le Cardinal de ce nom, ni la Maiſon de Guiſe; & cette circonſtance, toute légere qu'elle étoit, fut la principale, & peut-être l'unique cauſe du malentendu, qui déconcerta l'expédition de Naples. Le Connêtable de Montmorenci fut donné pour Collegue au Cardinal de Lorraine, dans la Négociation que l'on devoit faire avec le Cardinal Caraffe; & ce vieux Miniſtre qui n'avoit point d'autre intérêt en l'affaire que celui de ſon Maître, le ſuivit avec plus d'exactitude, que ne prétendoient les deux Cardinaux. Le deſſein des Caraffes étoit plus caché qu'on ne penſoit: car encore que pour attirer la Maiſon de Guiſe dans leur Parti, ils lui euſſent propoſé la Couronne de Naples, leur intention n'étoit pas d'executer leur promeſſe. Ils avoient aſſez d'ambition pour aſpirer eux-mêmes à monter ſur le Trône; & ils n'étoient pas d'humeur à céder volontairement ce qu'ils eſpéroient de la fortune de leur oncle. Ils avoient ſeulement regardé la Maiſon de Guiſe, comme une machine propre à les y porter, en ſervant de couverture à leur ambition, juſqu'à ce qu'il leur fût permis de la faire eclater impunément, & en applaniſſant par ſa valeur tous les obſtacles qui traverſeroient la Conquête de Naples. Ils avoient crû qu'il ſuffiroit de la flatter d'une eſpérance ima-

imaginaire, pour l'engager à jetter la France dans le Parti des Caraffes, à ſe faire décerner le Généralat de l'Armée qui iroit à Naples, à deffaire les Troupes des Eſpagnols, & à ſolliciter les meilleures Villes de ſe révolter par la préſence du Duc de Guiſe, qui étoit le Prince le plus accompli de ſon ſiécle, & ſorti de la Maiſon d'Anjou, que les Neapolitains avoient autrefois adorée. 1556. Liv. VI.

Aprés que les mêmes Caraffes auroient tiré de ce Duc toute l'aſſiſtance qui leur étoit néceſſaire, ils ſe promettoient de le ſupplanter aiſément, ou du moins ils n'apprehendoient, ni ſa vengeance, ni la part que prendroit ſon Armée, dans l'injure qu'ils auroient faite à ſon Général : car aprés que les Eſpagnols ſeroient vaincus, & les principales Villes reduites, il ſeroit toûjours au pouvoir de la Nobleſſe de Naples de choiſir un Roi ; & l'averſion dont elle étoit également touchée pour les François & pour les Eſpagnols, lui rendroit mépriſable le Duc de Guiſe. Elle jetteroit encore moins les yeux en ce cas ſur quelque Prince d'Italie, puis qu'il n'y en avoit point qu'elle jugeât digne de lui commander ; & ſe voyant réduitte à prendre un Chef de ſa Nation, elle le tireroit infailliblement de la Maiſon des Caraffes, qui étoit la plus illuſtre & la plus ancienne du Royaume de Naples.

Dans les reproches du Cardinal de Guiſe au Cardinal de Lorraine.

Le Cardinal de Lorraine ſuppoſoit au contraire que les Caraffes euſſent agi de bonne foy dans les promeſſes qu'ils lui avoient faites à Rome, & que le Cardinal Neveu avoit depuis confirmées par tant de ſermens. Il ne

1556. Liv. VI. penſoit qu'à remplir des plus vaillans hommes de France les Troupes qui paſſeroient avec ſon frere en Italie, & qu'à trouver les fonds néceſſaires à leur ſubſiſtance. Ce n'eſt pas que le ſoupçon du véritable deſſein des Caraffes ne lui fût venu; mais il l'avoit auſſi-tôt rejetté, comme une penſée tout à fait chimerique, parce qu'étant perſuadé de la valeur & de la bonne fortune de ſon frere, il ne doutoit point qu'au premier avantage qu'il remporteroit ſur les Eſpagnols, la Nobleſſe & le peuple de Naples ne couruſſent à l'envie au devant de lui, & ne le reconnuſſent pour leur Roi; ce qui n'arriveroit pas moins dans la conjecture du Cardinal de Lorraine, en cas que le même Duc de Guiſe déclarat qu'il n'entreprenoit la conquête de Naples que pour la France, & comme Lieutenant du Roi Henri Second. Car les Neapolitains laſſez d'être depuis ſi long-temps réduits en Province, & jaloux de jouïr continuellement de la preſence de leur Souverain, feroient au même Duc de Guiſe une eſpece de violence pour accepter leur Couronne, & réduiroient les choſes en tel état, que la France ſeroit enfin obligée d'y conſentir, quand ce ne ſeroit que pour éviter que le Sceptre de Naples ne retournât à la Maiſon d'Autriche, ou ne paſſât dans une autre Maiſon moins affectionnée à la France, que celle de Lorraine.

Le Connêtable ignoroit abſolument les motifs qu'on vient de rapporter; & quand il les auroit ſçus, ſon humeur revêche & mépriſante ne lui auroit pas permis d'y avoir aucun égard. Il avoit appris par une longue expe-

rience

rience que les Italiens étoient les peuples les plus interreſſez de l'Europe ; & il tenoit pour maxime, que c'étoit aſſez les punir que d'agir avec eux par le même mouvement qui les pouſſoit à rechercher les autres. Il avoit ſouvent éprouvé les effets de leur invincible antipathie pour les François. Il étoit convaincu qu'ils n'avoient recours au Roi, que parce que toute autre protection que la ſienne leur manquoit alors. Il prévoyoit leur ingratitude incontinent aprês qu'ils auroient obtenu ce qu'ils deſiroient ; & de toutes ces conſiderations enſemble, il avoit conclu que les Caraffes ne ſe contenteroient pas d'abuſer de la facilité qu'ils avoient trouvée dans le Conſeil du Roi ; mais encore qu'ils en feroient des railleries à Rome, où ſe formoit la réputation des Puiſſances de l'Europe ; ſi la France ſe relâchoit du moindre avantage qu'elle pouvoit exiger, en traittant avec eux. 1556. Liv. VI.

Ainſi les Cardinaux de Lorraine & Caraffe eurent également ſujet d'être ſurpris, lors que le Connêtable propoſa d'abord que le Roi prétendoit pour le dédommagement des frais qu'il feroit, en envoyant au Royaume de Naples l'élite de ſes forces, que cette Couronne fût réünie à la Monarchie Françoiſe. Ils repartirent en vain que ce ſeroit mettre à contretemps, & ſans aucune néceſſité, un obſtacle invincible au deſſein le plus aiſé d'ailleurs qui fût jamais, & jetter tout ce qu'il y avoit de zêlez Italiens, ſans exception du côté de l'Eſpagne, en achevant de leur perſuader que la France n'avoit point encore perdu l'eſperance de les aſſujetir. Dans la Négociation entre le Connétable & les Cardinaux de Lorraine & Caraffe.

Le

1556. Liv. VI. Le Connêtable perſiſta neanmoins dans ſon opinion ; & tout ce que l'on put obtenir de lui, fut qu'au lieu de la réünion du Royaume de Naples à la Monarchie Françoiſe, il ſe relâcha juſqu'à conſentir que la conquête s'en fit pour le ſecond Fils de France ; & qu'en cas que ce Prince mourut ſans enfans, le troiſiéme lui ſuccederoit.

Le Cardinal de Lorraine, dont l'eſprit étoit plus raffiné que celui du Connêtable, jugea ſagement que l'article dont il s'agiſſoit étoit inutile ; parce que le cas n'arriveroit point, ſi le Duc de Guiſe étoit malheureux dans ſon entrepriſe ; & s'il réüſſiſſoit, la réputation que ſa conquête lui auroit acquiſe, lui fourniroit aſſez d'occaſions pour recueïllir ſeul le fruit de ſa victoire, & pour s'y maintenir à la faveur d'une Ligue qu'il formeroit entre les Princes d'Italie contre les Etrangers.

Le Cardinal Caraffe plus violent, & moins éclairé que le Cardinal de Lorraine, ne remarqua ni que le projet du Connêtable étoit chimerique, ni qu'il importoit peu de le ſigner. Il s'arrêta ſeulement à concevoir que la France ne vouloit partager avec perſonne la conquête de Naples, quoiqu'elle eût tant de fois éprouvé à ſon dommage qu'elle ne la pouvoit faire ſans le ſecours d'autruy ; & il eſtima qu'elle avoit beſoin pour ſe détromper, de perdre encore une Armée dans ſa vaine pourſuite. Il prit enſuite le Cardinal de Lorraine pour un lâche Courtiſan, qui négligeoit tout le reſte pour conſerver ſa fortune préſente, & qui à la premiere réſiſtance qu'il avoit trou-

trouvée dans l'esprit du Connêtable, avoit abandonné l'esperance de rétablir sa Maison sur le Trône de Naples. Ces deux réflexions rallumerent dans le cœur du Cardinal Caraffe l'ancienne aversion pour la France, que tant de bienfaits reçûs dans sa disgrace n'avoient pas tout-à-fait éteinte, & lui inspirerent un mépris invincible pour la Maison de Guise, qui causa tout le mal-entendu que l'on verra dans la suite de cette Histoire. Il ne laissa pas neanmoins de faire bonne mine, & de signer le Traité avec un visage aussi tranquile, que s'il eût obtenu ce qu'il désiroit. Il partit aprés avoir accepté l'Evêché de Cominges que le Roi lui donna; & le Baron de la Garde le conduisit à Civita-Vechia avec une escorte de vingt-cinq Galetes, & de sept Enseignes d'Infanterie qui mirent pied à terre au même lieu, & se joignirent dans le Patrimoine de Saint Pierre, à neuf autres Enseignes d'Infanterie Françoise que la Mole y avoit menées de l'Isle de Corse.

1556. Liv. VI.

Dans le dernier Volume des affaires de France avec le Pape.

Le Pape encouragé par un secours si considerable, pressa ses neveux de porter la guerre dans le Pays ennemi : mais ils n'étoient plus dans la disposition qu'ils lui avoient autrefois inspirée. Le Cardinal Caraffe au retour de France avoit communiqué à ses freres le ressentiment de l'injure qu'il prétendoit avoir été faite à sa Maison, lorsque le Connêtable l'avoit engagé à servir pour les interêts du Duc d'Orleans, au lieu de la prier de travailler pour elle-même.

Le complot avoit été formé entre les trois neveux

1556. neveux de Paul Quatre, de s'en venger en
Liv. VI. toute maniere, & la plus prompte étoit de s'accommoder avec les Eſpagnols aux dépens des François. La ſeule difficulté capable de traverſer ce deſſein conſiſtoit dans l'humeur inflexible de Sa Sainteté, qui ſe piqueroit également de punir les Colonnes, & d'executer le Traité fait avec le Roi Henri Second. Et de fait les Caraffes qui connoiſſoient parfaitement leur oncle, n'oſerent lui propoſer ce qu'ils avoient dans l'ame. Ils prirent un détour artificieux & malin; & ils aimerent mieux attendre qu'il ſe laſſât de la Guerre par un bruit continuel de mauvais ſuccez qui ſeroit porté à ſes oreilles. Pour arriver à cette fin ils ſonderent le Duc d'Alve s'il vouloit traiter avec eux, & cet adroit Vice-Roi de Naples ne leur eut pas plûtôt reparti civilement qu'ils ſeroient toûjours les arbitres de l'accord entre le Pape & l'Eſpagne, qu'ils négligerent de pourvoir les meilleures Places de l'Etat Eccleſiaſtique, & les reduiſirent ainſi toutes à la neceſſité de capituler à la premiere ſommation qui leur ſeroit faite.

Le premier indice qu'eut la France de leur perfidie, fut la viſite que Monluc & la Mole firent de la Place de Paliano, par ordre exprès du Pape, qui ne s'étoit point rapporté à ce que ſes neveux lui en avoient dit. Elle fut trouvée en un état ſi pitoyable, que Monluc & la Mole crurent être indiſpenſablement obligez d'aſſurer Sa Sainteté que Paliano ſuccomberoit ſans ſiége, ſi l'on n'y jettoit promptement des munitions & des gens de Guerre.

Guerre. Le Pape y pourvut, & le Duc d'Alve qui l'alloit investir, marcha vers Anagnia. Cette Place n'étoit pas mieux garnie que Paliano l'avoit été; & son Gouverneur qui avoit été domestique du Cardinal Caraffe, n'eut pas plûtôt préssenti que l'orage venoit fondre sur lui, qu'il s'enfuit, & porta lui même la premiere nouvelle à Rome de la perte d'Anagnia. Le Pape en fut tellement étonné, qu'il écouta la proposition que ses neveux lui firent, de traiter avec le Duc d'Alve, par l'entremise d'un Jacobin, neveu du Cardinal de Saint Jacques. 1556. Liv. VI.

Ce Religieux conclut une tréve de huit jours qui ne put être changée en paix, parce que le Duc d'Alve assuré que les Caraffes obtiendroient à la longue de Sa Sainteté tout ce qu'ils desiroient, ne voulut rien relâcher de ses prétentions. Il s'avança jusqu'à Tivoli, pour achever de jetter la consternation dans l'ame de Sa Sainteté; & il y entra par une porte, dans le même temps que Monluc y entroit par l'autre avec huit cent François, Monluc qui se voyoit incapable de resister à quinze mille hommes dont l'Armée d'Espagne étoit composée, prit sa résolution sur le champ, & se retira avec la même diligence qu'il étoit venu, jusqu'à ce qu'il fut arrivé en un lieu de situation avantageuse qu'il avoit remarqué en passant. Il étoit si élevé que les Ennemis ne pouvoient rien découvrir au delà: ce qui lui fit venir la pensée d'y placer ses gens de Guerre, & la Garnison qu'il avoit tirée de Tivoli, avec tant de régularité, qu'il sembloit que toutes les Troupes Italiennes & Fran-

1556. Liv. VI.

Françoises destinées à la Garde de l'Etat Ecclesiastique fussent postées sur cette éminence. Mais la Garnison de Tivoli n'eut pas plûtôt occupé la place qui lui avoit été marquée, qu'elle fut saisie d'une terreur panique qui la troubla de sorte, qu'elle lâcha le pied sans être attaquée; & ne cessa de fuïr jusques aux portes de Rome, où elle publia que Monluc & ses huit cens hommes avoient été défaits. Il est vrai qu'il ne tint qu'au Duc d'Alve de le tailler en pieces; mais ce Général qui avoit besoin de toutes ses forces pour les opposer au Duc de Guise, prévit sagement qu'il ne pouvoit s'obstiner à tailler en pieces des desesperez qui vendroient cherement leur vie, sans s'exposer à perdre les plus braves de son Armée, qui servoient à encourager les autres, ni sans l'affoiblir, de sorte qu'elle seroit incapable de soûtenir le premier effort de celle du Duc de Guise. Il laissa donc Monluc achever en paix sa retraite; & il mena son Armée à Ostie, où les François arriverent presque aussi-tôt que lui. Ils pousserent son Infanterie avec tant de chaleur, qu'ils lui auroient d'abord fait lever le siége, s'ils eussent eu de la Cavalerie; mais celle des Ennemis rallia les fuyards, & contraignit la Citadelle d'Ostie de se rendre par la seule menace qu'elle fit, de la battre avec quelques pieces d'Artillerie, qui n'étoient pas neanmoins en état d'agir.

Le Pape intimidé par cette seconde secousse, accorda une nouvelle suspension d'armes pour dix jours; & le Duc d'Alve qui l'avoit recherchée pour des raisons d'autant plus efficaces,

ficaces, qu'elles étoient tout-à-fait inconnues à Sa Sainteté, insista qu'il lui fût permis de conferer avec le Cardinal Caraffe : & l'obtint. 1556. Liv. VI.

Leur entretien se fit sans témoins, & dura trois heures entieres : on n'en pénetra ni la cause, ni le résultat, & le secret en fut également observé des deux côtez. Le Cardinal Caraffe en fit mystere, non seulement à Selve, Ambassadeur de France, quoi qu'il lui eût donné parole de ne rien conclure, sans sa participation ; mais encore au Marêchal Strozzi, qu'il disoit être son meilleur ami : ce qui n'empêcha pas que l'un & l'autre ne devinassent qu'il y avoit eu des mesures prises pour faire perir l'Armée qui passoit le Alpes sous le Duc de Guise.

Et de fait, les Caraffes aprés cette conference, ne se mirent plus tant en peine de ménager, du moins au dehors, l'amitié des François. Les Fils aîné du Connêtable fut mené par tant de détours & de formalitez inutiles à la décision du procês qu'il sollicitoit à Rome, qu'il se lassa d'attendre. Il retourna en France, où l'on trouva les voyes d'éteindre l'amour qu'il avoit pour la Demoiselle de Pienne, & de lui en inspirer une autre plus proportionnée à sa fortune. Dans le procés pour son Mariage.

Le Cardinal Caraffe fit sur la fin de l'année un voyage à Venise, dont on parla diversement. Ses amis voulurent persuader que c'étoit afin de tirer du Senat l'argent dont le Saint Siége avoit besoin, pour continuer la Guerre, en engageant la Ville de Ravenne pour seureté de la somme, & des arrerages ;

&

1556. Liv. VI. & ſes ennemis publierent que c'étoit pour recevoir le prix que l'Eſpagne lui avoit promis, s'il trahiſſoit la cauſe de ſon oncle. Il n'y demeura pas long-temps, parce que le Duc d'Alve ayant remené ſon Armée au Royaume de Naples pour la renforcer : & les François ayant repris en peu de jours tout ce que les Eſpagnols tenoient de l'Etat Eccleſiaſtique, le Pape rentra dans ſa premiere confiance, & il ne voulut plus oüir parler d'accommodement.

Ses affaires du côté de France alloient beaucoup mieux qu'il ne penſoit ; & l'on avoit reconnu par experience, qu'il n'eſt rien de plus aiſé, que de faire dégenerer une Guerre purement auxiliaire en une Guerre directe. Encore que la France ſe fût engagée à la protection des Caraffes ; elle n'avoit permis, ni de donner atteinte à la Tréve, ni de porter ailleurs ſes armes que dans l'Etat Eccleſiaſtique, & dans le Royaume de Naples. Ce champ étoit aſſez ſpacieux pour l'occuper ; & les progrés qu'elle y feroit vrai-ſemblablement, pouvoient être ſi conſiderables, que l'Eſpagne eût été contrainte de venir à la Guerre ouverte, & de mettre ainſi tout le tort de ſon côté. Toutes les raiſons de politique, d'interêt, & de bienſeance, conſpiroient à perſuader que le Roi Henri Second ne devoit travailler qu'à la réduire à cette extrémité. Mais le moindre reſſort qui ſe démonte dans les grandes machines, les fait agir irregulierement dans toutes leurs parties.

L'Amiral de Châtillon, Gouverneur de Picar-

Picardie, ſuccomba au commencement de 1557.
l'année mille cinq cent cinquante-ſept à la ten- Liv. VI.
tation de ſurprendre Doüay. Le Connêtable ſon oncle, dont il étoit l'idole, eut le credit de faire approuver cette action dans le Conſeil, quoi qu'elle n'eût pas réüſſi ; & le Roi eut la complaiſance de rentrer en Guerre à la ſeule conſideration de ſon premier Miniſtre ; comme ç'avoit uniquement été pour le ſatisfaire que Sa Majeſté avoit accepté la Tréve. Tout ce que la fortune y contribua, fut de joindre tant de circonſtances à la propoſition qu'un Braſſeur de bierre fit à l'Amiral, de ſurprendre Doüay, qu'il ſembla qu'elle ne pût manquer : cependant le ſeul cri d'une Vieille qui ne dormoit pas, déconcerta cette entrepriſe, en réveillant la Garde ; & l'Amiral reçut un ſenſible déplaiſir d'avoir, ſans aucun fruit, attiré ſur le Roi ſon Maître le blâme de la rupture entre les deux Couronnes. Il en déchargea ſa colere ſur la Ville de Lens, qu'il réduiſit en cendres ; & treize jours aprés, le Duc de Guiſe qui n'avoit rien à ménager avec les Eſpagnols, ne voulant point traverſer le Duché de Milan, ſans y laiſſer des marques de ſon paſſage, aſſiegea Valence, dont les Eſpagnols avoient rêtabli les fortifications, parce qu'elle leur ſervoit à reſſerrer les courſes de la Garniſon de Caſal. Mais ils y avoient mis un Gouverneur trop avare, pour ſe deffendre juſqu'au dernier ſoûpir, comme il leur avoit promis. Tout ſon bien, qui conſiſtoit en meubles, étoit renfermé dans Valence ; & la crainte de le perdre, eut plus d'effet ſur lui, que ſon devoir : Il capitula dés le

1557. Liv. VI. le troiſiéme jour qu'on l'avoit aſſiegé ; & il fut conduit à Pavie, où il eut la tête tranchée.

Briſſac encouragé par cet heureux commencement, tâcha de perſuader le Duc de Guiſe de pourſuivre ſa fortune, & de s'avançer juſques devant Milan, où il offroit de l'eſcorter avec l'Armée de Piémont. Les raiſons qu'il lui repreſenta, étoient de celles, dont l'impreſſion ſur un eſprit bien-fait eſt ſi ſoudaine & ſi forte, qu'encore qu'il ſoit retenu d'y conſentir par un interêt caché qui vient à la traverſe, il n'oſeroit toutefois y répondre, de peur de perdre ſa réputation, en donnant une marque trop évidente de foibleſſe. Elles conſiſtoient en ce que les Lettres du Roi portoient en termes exprés ; & le Duc de Guiſe avoüoit que ſon inſtruction leur étoit conforme ; que l'unique deſſein de l'Armée qui venoit de paſſer les Alpes, étoit de ſecourir le Pape, ſans lui être à charge ; & que faute de cette précaution, les Princes d'Italie avoient mieux aimé ſe réconcilier avec leurs ennemis, que d'entretenir long-temps des Troupes Auxiliaires qui les ruinoient : Qu'il ne ſeroit pas poſſible d'empêcher, ni le Pape, ni les Caraffes de ſuivre leur exemple, qu'en portant la Guerre loin de l'Etat Eccleſiaſtique ; ce qui ne ſe feroit point en la commençant par le Royaume de Naples ; puiſque l'Etat Eccleſiaſtique ſeroit expoſé du moins au paſſage de l'Armée, & à fournir les choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance, juſqu'à ce qu'elle eût fait des progrés aſſez conſiderable, pour s'entretenir d'elle-même ; au lieu qu'il y avoit un moyen in-

Dans le diſcours de Briſſac au Duc de Guiſe en 1557.

infaillible & facile de tirer hors du patrimoine de Saint Pierre les Colonnes & les Espagnols, en formant un siége régulier devant Milan, où il n'y avoit aucune Garnison : Que la Bourgeoisie de cette Ville invitoit assez les François à la visiter ; puisqu'au premier avis que le Duc de Guise avoit passé les Alpes, elle avoit été saisie d'une telle consternation, que les plus riches en étoient sortis, pour mettre à couvert ce qu'ils avoient de précieux, & n'y vouloient rentrer, qu'après avoir vû fondre l'orage sur un autre lieu que sur leur Patrie : Que si Milan étoit assiégé, il seroit infailliblement pris ; parce que d'un côté il manquoit de toutes les choses nécessaires à la résistance, & d'un autre il ne pouvoit esperer aucun secours ; l'Espagne & ses Alliez n'ayant point d'autres forces en Italie que celles du Duc d'Alve, qui ne les pouvoit éloigner du Royaume de Naples, sans l'exposer en proye aux huit mille hommes des Caraffes, & aux Troupes de la Mole, de Strozzi & de Monluc ; & quand le même Duc les en tireroit, elles n'étoient pas assez nombreuses pour faire lever le siége de Milan : Que sa presence ne serviroit ainsi qu'à rendre la conquête de cette Place plus glorieuse aux Assiégeans, & que le reste du Duché suivroit incontinent l'exemple de sa Ville Capitale : Que Salvoison avoit une intelligence infaillible dans celle d'Alexandrie, qui étoit la plus importante après Milan ; & que plusieurs des plus considerables Habitans s'étoient chargez de lui en livrer une porte : Que le Capitaine Saint Martin de Thoulouse

1557. Liv. VI.

1557. Liv. VI. étoit allé, par son ordre, reconnoître le lieu; & que les mêmes Habitans lui avoient montré une ouverture négligée, par où Salvoison pourroit entrer, en cas que par un accident impréveu, l'accès de la porte lui fût interdit: Que l'Espagne ne penseroit plus alors à rétablir les Colonnes, & seroit assez occupée à conserver le Royaume de Naples; mais que la France se priveroit de ces grands avantages, en passant outre, & en laissant derriere le Duché de Milan: Que la longue marche d'une puissante Armée, en un Pays presque tout ennemy, l'affoibliroit beaucoup plus que toutes les autres fonctions militaires; & qu'il ne falloit point chercher d'autre cause de la ruine de celles, qui sous les Régnes précedens, avoient traversé l'Italie: Que Charles Huit avoit perdu le Royaume de Naples presque aussitôt qu'il l'avoit pris pour n'avoir pas suivi le Conseil de Crevecœur, Gentil-homme de Picardie, qui l'excitoit à ne point sortir du Duché de Milan où il étoit entré, qu'il ne s'en fût assuré, pour le rendre à son retour au Duc d'Orleans qui en étoit l'héritier légitime; & que le Duc de Guise ne devoit point attendre de succès plus favorable que celui de Charles Huit, s'il négligeoit de suivre le même Conseil. Qu'il importoit moins à la Guerre qu'en toute autre rencontre, de quelques moyens qu'on se servit, pourvû qu'on arrivât à la fin desirée; parce que le hazard y ayant toûjours beaucoup plus de part que la prudence, confondoit de sorte le jugement du Public, qu'il ne mesuroit que par le profit, la répu-

Dans les faits de Charles Huitiéme au Royaume de Naples.

réputation des Grands Généraux d'Armée ; & que ſur ce principe, le Pape & le Roi trouveroient également leur compte à l'attaque du Duché de Milan : le Pape, parce qu'elle tranſporteroit la Guerre au dehors de l'Etât Eccleſiaſtique, & qu'elle aſſeureroit ainſi les biens des Colonnes à ſes neveux ; le Roi en ce que non ſeulement il repareroit glorieuſement les pertes de ſes Predeceſſeurs, en recouvrant enfin le ſujet qui les avoit cauſées : mais encore il pourroit étendre ſa proſperité juſqu'a Gênes qui ſeroit contrainte de capituler en peu de jours, pourvû que la Flotte de Provence fermât l'entrée de ſon port, parce que le bled y étoit ſi cher, que la ſomme valoit dix écus ; & le menu peuple n'en pouvant achepter, ſeroit réduit à mourir de faim ; s'il n'en arrivoit de Sicile par mer. 1557. Liv. VI.

Tous les Officiers François qui avoient été appellez au Conſeil, furent de l'avis de Briſſac ; mais le Duc de Guiſe ſe voyant ſeul dans le ſentiment contraire, ne laiſſa pas de le propoſer. Il eſt vrai qu'il ne s'amuſa point à l'appuyer de raiſons, ni à refuter celles qui le combattoient : il ſe contenta de dire, que le Roi lui avoit expreſſément ordonné d'aller droit à l'Etât Eccleſiaſtique, & de ne s'arrêter en aucun lieu, juſqu'à ce qu'il y fût arrivé. En vain on le preſſa d'attendre que l'on eût dépêché un Courrier à la Cour, qui rapporteroit en peu de jours la révocation de l'ordre qui lui avoit été donné : il repartit que ſon voyage n'êtoit plus en état d'être differé depuis l'entrepriſe de l'Amiral ſur Doûay ; parce que ſi le Pape ne ſe voyoit point ſoûtenu

1557. par une puiſſante Armée, il s'accommoderoit
Liv. VI. infailliblement avec le Duc d'Alve qui l'en ſollicitoit; & la France reſteroit ſeule dans la querelle, où elle n'êtoit entrée que pour obliger le S. Siege. Il partit dans ce ſentiment; & Belcarius Evêque de Mets ſon Panegyriſte ne l'excuſe point autrement des pertes irréparables qui procederent de ſon obſtination, qu'en ſuppoſant qu'il agiſſoit de bonne foi; mais qu'il avoit été trompé par les Caraffes, qu'il croyoit encore dans les interêts du Roi ſon Maître; & par le Cardinal de Lorraine qui s'étant laiſſé abuſer par leurs vaines promeſſes, avoit malheureuſement communiqué ſon erreur à ſon frere.

Quoyqu'il en ſoit, le Duc de Guiſe aprês avoir redoublé la terreur des Milanois par une fauſſe marche dans la Lomelline, traverſa le Plaiſantin, & arriva à Regge, où il eut deux notables ſujets de ſe repentir de la faute qu'il venoit de commettre, pendant que les Eſpagnols ſe réjoüiſſoient de ſa trop grande circonſpection, & avoüoient qu'il n'avoit tenu qu'à lui de leur enlever en une ſeule campagne le plus beau Duché de la Chrêtienté, qui étoit celui de Milan. Le Duc de Ferrare ſon beau-pere lui ſuggera le premier ſujet, en refuſant de lui préter de l'argent, & de joindre ſes Troupes à celle de France. La raiſon qu'il en donna, ou le prétexte qu'il prit, car il eſt impoſſible de déterminer s'il agiſſoit ſincerement, ou non, conſiſtoit en ce qu'il lui étoit ſurvenu une Guerre qu'il n'avoit pu prévoir; & qui neanmoins ne le menaçoit de rien moins que d'un ſoulévement prochain dans la plus grande

grande partie de ſes Etâts. Hierôme de Cor- 1557.
rege, homme d'eſprit & de main, étoit ſorti Liv. VI.
d'une famille que les Ducs de Ferrare avoient autrefois dépoüillée & prétendoit recouvrer les Etâts de Modene & de Regge, que ſes ancêtres avoient long-temps poſſedez. L'inclination des peuples, & l'aſſiſtance des Eſpagnols qui haïſſoient les Ducs de Ferrare, parce qu'ils étoient trop attachez au party de France, lui avoient donné les moyens de lever des Troupes, & de commencer la Guerre. Mais il y avoit été aſſez malheureux pour tomber vivant entre les mains de ſon ennemi, aprés avoir vû périr la plûpart de ceux qui l'avoient ſecondé. Son malheur n'avoit pas neanmoins été ſi grand qu'il ſe l'êtoit imaginé, au moment qu'il avoit été contraint de ſe rendre. Il s'étoit attendu d'être mené auſſi-tôt au ſupplice, ou pour le moins d'être empoiſonné; ſoit que l'humeur Italienne lui fût trop connuë, pour la ſuppoſer incapable de pardonner dans une ſi délicate conjoncture: ou qu'il jugeât de la conduite de ſon ennemi, par celle qu'il auroit lui-même tenuë, ſi la fortune l'eût mis entre ſes mains. Cependant Hercule Second Duc de Ferrare s'étoit montré plus généreux, ou moins politique que ſon ennemi n'eſperoit. Il avoit peut-être excuſé l'ambition de ſon priſonnier; & n'étant pas vray ſemblablement perſuadé qu'il eût tort dans le fond de l'affaire, il avoit appréhendé de commettre une double injuſtice, en retenant ſon bien, & en le faiſant mourir. Il s'étoit contenté de le confiner dans une priſon perpetuelle, où rien que

1557. Liv. VI. la liberté ne lui avoit manqué, jusques à ce que les Ministres d'Espagne irritez qu'un petit Prince, comme le Duc de Ferrare eût osé se ligner avec la France & avec le S. Siege, contre-eux, chercherent à l'en punir. Ils ne trouverent point de meilleur instrument que Correge pour executer leur vengeance; & ils corrompirent à force d'argent son Geolier, qui lui ôta les chaînes dont il étoit chargé, & se refugia avec lui dans le Duché de Milan. Il se trouve peu d'hommes qui reçoivent comme un bienfait la vie qu'on leur donne, après leur avoir ravi tout leur bien. Et Correge ne fut pas plûtôt libre, qu'il reporta la Guerre dans le Modenois avec les Troupes que les Espagnols lui tenoient prêtes. Il n'en sortit qu'à l'arrivée de celles du Duc de Guise; & comme il ne s'étoit pas retiré plus loin que Cremone, il étoit à croire qu'il retourneroit dans le Modenois, aussi-tôt que les François en seroient partis; & la crainte qu'en eut ou feignit d'avoir le Duc de Ferrare, lui fit manquer de parole à son gendre.

Le second sujet qu'eut le Duc de Guise de se repentir de s'être engagé si avant dans l'Italie, fut que le Cardinal Caraffe vint seul au devant de lui, quoyqu'il eût promis de lui mener dix mille hommes à Regge, & que les autres dix mille que le Saint Siege étoit obligé de fournir, le joindroient dans la marche d'Ancone. Cette contravention fut jugée de telle importance, que le Duc de Guise donna son Armée à conduire au Duc d'Aumale son frere par l'Etât Ecclesiastique où elle n'avoit rien

rien à craindre, tout ce qu'il y avoit de gens affectionnez à l'Eſpagne s'étant retirez au Royaume de Naples pour le deffendre. Il alla à Rome, où l'on tâcha d'appaiſer ſa colere par les honneurs extraordinaires qu'on lui fit. Mais il ne laiſſa pas de ſe plaindre hautement, & de repreſenter en plein Conſiſtoire qu'il ſembloit qu'on n'eût eu deſſein de le faire venir de ſi loin, que pour le livrer à la diſcretion des Eſpagnols. On lui permit de parler autant qu'il voulut, ou pour mieux dire on lui donna le loiſir d'évaporer ſon reſſentiment. 1557. Liv. VI.

Mais enſuite le Pape lui dévelopa des myſteres qu'il n'entendoit pas, & lui apprit que ce n'étoit point lui qui avoit invité la France d'entrer en ligue avec le Saint Siege contre l'Eſpagne: mais que c'étoit le Cardinal de Lorraine ſon frere, qui en avoit fait la premiere ouverture à ſa Sainteté; & qui l'avoit depuis tellement preſſée, qu'il ne falloit point chercher ailleurs qu'en ce Prélat la veritable cauſe de la Guerre: Que Sa Sainteté ſe voyant recherchée avec tant d'inſtance, ne s'étoit pas contentée d'acquieſcer aux deſirs d'un Cardinal, Prince de naiſſance, & ſecond Miniſtre du Roi de France, qui vrai ſemblablement ſuivoit les ordres qu'il avoit apportez du Roi ſon Maître. Mais que Sa Sainteté avoüoit de plus d'avoir commis une faute, en promettant beaucoup plus qu'elle ne pouvoit exécuter: Qu'elle s'étoit à la verité engagée à contribuer vingt mille Fantaſſins & mille Chevaux, mais qu'elle n'avoit en cela péché que par l'exemple du Duc de Ferrare, qui

1557. Liv. VI. s'étoit chargé de fournir six mille hommes de pied, deux cent Lances & quatre cent Chevaux Legers, quoyqu'il lui fût également impossible de lever & de faire subsister de si nombreuses Troupes : Que le Saint Siege fortifioit assez un party, en se déclarant pour lui, sans contribuer autre chose ; & que la France l'avoit trop souvent éprouvé, lorsque les Papes avoient déconcerté toutes leurs entrepriſes sur l'Italie, par la seule démonstration qu'ils avoient faite de les traverser : Que l'Espagne étoit absolument persuadée de cette verité, puisqu'elle avoit offert à Sa Sainteté tout ce qu'elle pouvoit raisonnablement prétendre pour elle & pour la Maison d'Autriche, pourvû qu'elle ne prêtât point son nom aux François pour faire révolter le Royaume de Naples ; & que le refus d'écouter une proposition si plausible, devoit suppléer au défaut des Troupes promises : Qu'encore que cette compensation n'eût point de lieu, la France n'avoit pas sujet de se plaindre qu'on lui eût manqué de parole, puisque c'étoit elle qui en avoit manqué la premiere, en envoyant une Armée en Italie, un an plus tard qu'elle n'avoit promis : d'où il étoit arrivé que le Duc d'Alve avoit eu tout le loisir dont il avoit besoin pour ravager le Patrimoine de Saint Pierre, & pour empêcher ainsi Sa Sainteté de tirer de long-temps pour la Guerre, aucunes subventions de ses Sujets : Que la famine survenüe ensuite avoit contraint de relâcher plus de la moitié des tributs ordinaires, au lieu de les augmenter ; & que comme Sa Sainteté ne s'étoit point rebutée par

tant

tant d'inconveniens, le Duc de Guiſe ne devoit point auſſi ſe décourager pour ne pas trouver ſur pied les gens de Guerre qu'il faiſoit état de mener devant Naples: Que Sa Sainteté avant que d'être élevée ſur le Saint Siege étoit le plus pauvre des Cardinaux: Qu'elle avoit trouvé le Tréſor de S. Pierre épuiſé par les dépenſes ſuperfluës de ces Prédeceſſeurs: Que la Guerre où le Cardinal de Lorraine l'avoit engagée incontinent aprês, n'avoit pas donné lieu de le remplir; & qu'aprês tout, c'étoit jetter, en bonne politique, ſes alliez dans le deſeſpoir, que d'exiger d'eux des choſes impoſſibles, quelques juſtes qu'elles fuſſent d'ailleurs. 1557. Liv. VI.

Il étoit aiſé de conclure de tout le diſcours, & principalement des dernieres paroles du Pape, que pour peu que la France le preſſât davantage, il s'accommoderoit avec l'Eſpagne; & le Duc de Guiſe qui prévoyoit en ce cas ſa perte inévitable, & celle de ſon Armée, ne s'amuſa plus à lui parler de nouvelles levées: Il eſſaya ſeulement de lui faire concevoir que l'entrepriſe de Naples avec les ſeules forces qu'il avoit menées de delà les Alpes, ne pouvoit réüſſir; parce que le Duc d'Alve, qui en avoit preſque autant, quoi qu'elles ne fuſſent pas ſi aguerries, n'avoit qu'à ſe tenir ſur la deffenſive, & qu'à ſe retrancher commodement auprês de la premiere Place qui ſeroit aſſiégée, pour faire périr les François ſans rien hazarder, ou pour les affoiblir de ſorte, qu'ils ne ſeroient plus en état de continuer leurs progrês; mais qu'il y avoit occaſion de les employer en un autre lieu, où ils étoient aſſurez

Dans ſa Lettre du Duc de Guiſe au Roi du 7. Mars 1557.

1557. Liv. VI.

de ne pas trouver tant de réſiſtance, & de procurer neanmoins au Saint Siége un avantage auſſi conſiderable que ſi le Royaume de Naples changeoit de Maître : Que le foible de l'Etât Eccleſiaſtique conſiſtoit à ne pouvoir être ſecouru que par la France, lors que l'Eſpagne l'attaqueroit ; & que cependant la France étoit ſi éloignée, qu'il ſeroit infailliblement pris, ou du moins déſolé avant que le ſecours de France eût parcouru ce long eſpace de Pays qui s'étend depuis les Alpes juſqu'à Rome : Que Sa Sainteté ne venoit d'éprouver que trop cet inconvenient ; & que ſi le Duc d'Alve ne l'avoit pas contrainte de quitter ſa Ville Capitale & de s'enfuir, ç'avoit été parce qu'il s'étoit trouvé ſi foible au moment de la rupture, que ſes Troupes ſuffiſoient à peine pour aſſiéger une Bicoque : Que pour preſerver à l'avenir Sa Sainteté d'un ſemblable danger, il ne falloit que conſentir que les François, au lieu de continuer leur routte vers Naples, s'arrêtaſſent en Toſcane à recouvrer la Ville de Sienne, qu'ils étoient aſſeurez de réduire en peu de jours, non ſeulement à cauſe que la Garniſon y étoit foible, & la Bourgeoiſie impatiente de ſupporter le joug des Eſpagnols, mais encore parce que le Duc de Florence n'étoit alors capable de la ſauver ni par ſes propres forces, ni par celles de ſes Alliez : Que les François redevenus ainſi Maîtres de l'Etat de Sienne, ſeroient obligez, pour le conſerver, d'y entretenir un Corps d'Armée, qui n'étant pas plus éloigné de Rome, que celui que les Eſpagnols entretenoient au Royaume de Naples, arriveroit aſſez à temps pour garantir

tir de leurs insultes le patrimoine de Saint Pierre. 1557. Liv. VI.

Cet expedient étoit si plausible, que peu s'en fallut que Sa Sainteté ne l'approuvat d'abord; & de fait elle ne fut retenuë d'y donner son consentement, que par un scrupule de conscience qui lui fit juger qu'il y auroit de l'injustice à permettre qu'on fit la guerre en son nom, sans qu'elle eût été déclarée. Elle repartit donc au Duc de Guise, qu'avant que de traitter d'Ennemy le Duc de Florence, il falloit apprendre de sa propre bouche, s'il étoit Ennemi du Saint Siége; & ce fut en vain que le même Duc de Guise repliqua, que la civilité dont on useroit en ce point à l'égard du Duc de Florence, ne serviroit qu'à l'avertir de se préparer contre l'orage dont il étoit menacé. Le Pape s'obstina à soûtenir qu'encore que les Armes purement séculiéres pussent quelques-fois avoir des motifs légitimes d'agir par voye de surprise, celles qui avoient l'honneur d'être avoüées par le Saint Siege, ne se pouvoient dispenser, dans aucune conjoncture, de dénoncer la Guerre avant que de la faire; & le Duc de Guise aprés avoir épuisé toute l'éloquence qui lui étoit naturelle, pour arrêter un procedé si bizarre, fut contraint d'attendre que le Pape eût dépêché à Florence François Ville, Gentil-homme de Ferrare son Domestique, pour sçavoir du Duc de Florence, s'il prétendoit assister les Espagnols contre le Saint Siége.

Ce Duc avoit à la Cour de Rome, des Pensionnaires secrets qui l'informoient à point nommé de tous les évenemens où il prenoit

1557. Liv. VI.

quelque interêt. Il sçut par leur moyen, avant que François Ville se fût présenté devant lui, le sujet de son voyage ; & comme personne n'étoit mieux persuadé que lui de sa propre foiblesse, & de celle des Espagnols en Toscane, il ne douta point que le Duc de Guise ne le dépouillât, aprés avoir recouvré Sienne, s'il y transportoit la Guerre. Cette crainte d'autant plus dominante, qu'elle étoit mieux fondée, suspendit en un moment la fierté dont le Duc de Florence avoit usé depuis la victoire de Martiano, & lui fit rendre autant d'honneur aux Caraffes, qu'il avoit témoigné auparavant de mépris pour eux. Il ne se contenta pas d'obliger Ricasoli son Résident à Rome, de leur protester qu'ils pouvoient faire état des forces & des richesses de la Toscane qui leur étoient acquises ; mais de plus il traitta magnifiquement leur Envoyé François Ville : Il lui fit de rares presens : Il le convainquit de l'impossibilité où il se trouvoit alors de rompre ouvertement avec l'Espagne ; & il le renvoya avec cette fine réponse qui donnoit lieu de tout attendre, sans neanmoins s'engager à rien : Que quelques mesures qu'il fut obligé de garder avec le Roi Catholique, on ne lui reprocheroit jamais d'avoir rien entrepris contre le Saint Siége.

Dans la Relation de François Ville.

Ce fut là tout ce qui parut au dehors de la Négociation de François Ville ; & comme elle n'avoit abouty qu'à un compliment, on fut extraordinairement surpris de voir qu'elle eût assez d'effet à l'égard du Pape, pour lui faire deffendre au Duc de Guise de penser desormais au siege de Sienne. Les plus éclairez

fu-

furent tentez d'ajouter foi au bruit qui se répandit en même temps que le Duc de Florence se voyant perdu sans ressource, avoit offert trois cent mille écus au Pape, pour détourner sur le Royaume de Naples, l'orage qu'il voyoit prêt de fondre en Toscane : Que le Pape n'ayant point d'argent, & pressé d'en trouver à quelque prix que ce fût, n'avoit pu resister à une tentation si délicate, qu'il avoit mandé le Duc de Guise, & qu'il l'avoit prié de perseverer dans l'entrepriſe de Naples pour deux raisons; l'une que l'Etat Ecclesiastique demeureroit une seconde fois exposé aux insultes du Duc d'Alve, si l'Armée Françoise entroit en Toscane : l'autre que le Saint Siege, dans la nécessité d'argent où il étoit, n'avoit pas besoin de se faire un ennemi d'un voisin puissant, qui l'assuroit si positivement de son amitié. On auroit pu sçavoir la verité ou la fausseté de toutes ces conjectures, si le Baron de la Garde eût profité de l'occasion qui s'étoit offerte de s'en éclaircir. Il commandoit trente-deux Galeres de France au Port d'Ostie, lorsqu'un orage imprévû jetta au travers de sa Flotte trois Galeres de Florence, dont la meilleure etoit chargée d'un Secretaire du Duc du même lieu, qui alloit rendre compte au Duc d'Alve de ce qui s'étoit passé dans la Négociation de son Maître avec François Ville; & porter une Rélation exacte des Articles accordez de part & d'autre : Mais la Galere où il étoit ne fut pas si promptement investie, qu'il n'eût le loisir de jetter tous ses papiers dans la Mer; & les François qui s'en aperçûrent, lors qu'il étoit 1557. Liv. VI.

1557. Liv. VI. encore temps de les tirer de l'eau, n'en daignerent pas prendre la peine. Quoiqu'il en soit il ne servit de rien au Duc de Guise de remontrer que le Duc d'Alve ne seroit point assez mal conseillé; pour sortir du Royaume de Naples à dessein de faire une diversion. Il fut inutile au même Duc de Guise de donner sa parole, qu'en ce cas il abandonneroit tous les progrès qu'il auroit faits en Toscane, quand même il seroit attaché au siége de Sienne pour empêcher les Espagnols de rentrer dans le Patrimoine de Saint Pierre. On n'eut de consideration ni pour ses raisons, ni pour ses sermens; on lui fit consumer inutilement dans Rome tout le temps du Carême: d'où la nécessité de mettre ses Troupes en action avant que la chaleur de l'Eté les rendît immobiles, le contraignit enfin de sortir, & de se mettre en devoir d'entrer dans le Royaume de Naples par le côté de Civitelle. Il trouva cette Place extraordinairement fortifiée, & pourvûë de tout en abondance, & principalement d'une puissante Garnison. Il y avoit d'autant moins d'apparence de la forcer, que le Duc d'Alve s'étoit campé auprés avec une Armée presque égale à celle de France: Mais le Duc de Guise ne laissa pas de l'assieger, ce n'est pas qu'il espérât de la prendre; mais parce qu'en l'état où les affaires avoient été réduites par l'inconstance & la malignité des Caraffes, il y auroit eu plus témérité à s'adresser ailleurs. Tous les inconveniens qu'il avoit prévûs lui arriverent; mais ce ne furent point eux qui lui donnerent plus d'inquiétude. Sa patience fut mise à l'épreuve de deux autres

côtez

côtez où la prudence n'eût pu remedier, quand même elle seseroit étenduë au delà des bornes humaines. Le premier fut que les Caraffes ne lui fournirent point exactement les vivres qu'ils lui avoient promis, ce qui l'auroit jetté dans d'effroyables extremitez s'il eût demeuré plus long-temps au lieu où il étoit: car ne pouvant tirer sa subsistance ni du Royaume de Naples, où l'Armée Espagnole empêchoit ses gens d'entrer, ni de l'Etat Ecclesiastique qui se trouvoit trop ruïné vers Civitelle pour entretenir de nombreuses Troupes, il auroit été réduit à consumer les provisions que la Flotte de France avoit apportées, qui n'eussent au plus suffi que pour quelques semaines. S'il eût été pressé de lever le siege au bout de ce terme, comme il ne lui restoit aucun autre azile que celui de sa Flotte, son Armée y auroit péry de faim; & s'il eût renvoyé sa Flotte en Provence pour chercher d'autres provisions, il n'auroit point été asſuré de la voir revenir au moment précis qu'il en auroit besoin pour faire sa retraitte. Son Armée intimidée dans une conjoncture si difficile, auroit été défaite sans résistance, aprés avoir servy de joüet à celle de l'ennemi: comme il étoit arrivé à plus de trente mille Soldats François sous le régne de Loüis Douze au passage de Garrillan.

Le second accident qui déconcerta le Duc de Guise, fut l'argent qui lui manqua par une voye dont il n'avoit point appréhendé les fâcheuses suittes, quoyqu'il eût employé toute son adresse pour l'éviter. Il avoit trouvé à Rome

1557. Liv. VI.

Rome Montmorency, Fils aîné du Connêtable, occupé à deffendre le Mariage qu'il prétendoit avoir contracté avec la Demoiselle de Piennes; & bien loin de solliciter en faveur de l'Amant, il étoit devenu sa Partie secrette; ce n'est pas qu'il eût aucun dessein de lui nuire, mais seulement à cause que le Roi le lui avoit commandé, & que le Connêtable l'en avoit instamment prié. Le Pape se voyant ainsi sollicité de deux côtez avec toute la vigueur que suggéroit l'impatience Françoise, avoit renvoyé la connoissance du procez à des Commissaires choisis, qui en avoient examiné les pieces avec tout le flegme d'Italie. Ils avoient ensuite averty Sa Sainteté qu'il y avoit du danger à prononcer sur une matiere si délicate; parce que si elle déclaroit le mariage non valablement contracté, elle se mettroit au danger évident de commettre une manifeste injustice, en séparant ce que Dieu avoit infailliblement conjoint, selon la dépositon des deux Epoux; si elle confirmoit le mariage, elle offenseroit également le Roi de France, & son Connêtable, qui avoient une égale passion de marier ensemble leurs enfans; & elle leur donneroit prétexte de sacrifier les Caraffes à la vengeance des Espagnols, en rappellant d'Italie le Duc de Guise.

Les mêmes Commissaires avertirent encore Sa Sainteté, que le Roi Henri Second sembloit avoir mis la main à l'Encensoir, c'est à dire, attenté sur la Jurisdiction Ecclésiastique, en étendant son Edit sur les mariages qui l'avoient précédé, aussi-bien que sur

ceux

ceux qui le ſuivroient ; & que cette clauſe 1557.
étoit tellement au delà des bornes que le Liv. VI.
Droit-Canon avoit preſcrittes à l'autorité ſéculiere, que les Theologiens etoient en doute ſi les Papes avoient ce pouvoir attaché à leur caractere, & indépendant de toute puiſſance que la leur, ou s'il falloit pour établir de ſemblables Loix, qu'ils les publiaſſent à la tête d'un Concile général. Le Pape arrêté par toutes ces conſiderations avoit cherché tant de défaites pour amuſer Montmorency, qu'il l'avoit réduit à retourner en France, où il ſe laiſſa bien-tôt perſuader de devenir infidele. Son inconſtance changea la face du procês ; parce qu'il ſoûtint de n'avoir point épouſé la Demoiſelle de Piennes ; & lors qu'on lui répondit qu'il avoit déclaré le contraire en juſtice, il repartit qu'il ne l'avoit fait que pour obliger le Connêtable à donner ſon conſentement à la choſe, quand il la verroit ſans remede : mais que cet artifice n'ayant pas réüſſi, non plus que tant de fatigues ſouffertes à ſolliciter la Cour de Rome, l'amour avoit enfin cedé au devoir, & le menſonge a la vérité.

Les Commiſſaires ne procederent pas neanmoins ſi-tôt à la diſſolution du Mariage dont il s'agiſſoit ; & toute la difficulté fut réduite à ſçavoir s'il avoit été conſommé. La Demoiſelle de Piennes fut interrogée ſur cet article, mais elle refuſa de s'expliquer, ſoit que la pudeur la retint, ou qu'étant perſuadée de l'humeur vindicative du Connêtable, elle apprehendât de paſſer dans une fâcheuſe priſon le reſte de ſa vie. Son ſilence acheva de déter-

miner

1557. Liv. VI.

miner les Commissaires à mettre les parties en liberté de disposer de leurs personnes ; & Montmorency épousa incontinent aprés Diane fille naturelle du Roi, & d'une Demoiselle de Piémont.

La Demoiselle de Piennes avoit été abandonnée de tout le monde, excepté le beau Bonnivet Colonnel de l'Infanterie en Piémont, qui étoit son frere de mere. Ce brave Cavalier ne s'étoit aucunement mis en peine, ni de perdre sa charge, ni d'encourir la haine du Premier Ministre : Il étoit allé en poste à la Cour, où ses amis n'avoient non plus osé le voir, ni lui parler, que s'il eût été frapé d'un mal contagieux : Il n'en avoit pourtant pas sollicité l'affaire avec moins de hardiesse & d'exactitude ; & lorsque l'inconstance de Montmorency avoit rompu toutes ses mesures ; il avoit tâché de le ramener premierement par la raison, & depuis par la voye des armes. Mais le duël lui avoit été si absolument deffendu d'un côté, & rendu tellement impossible de l'autre par le nombre & la valeur des Gentils-hommes, qui s'étoient chargez de suivre par tout Montmorency, & de ne le perdre jamais de veuë, que Bonnivet n'ayant plus lieu d'esperer de justice ni de satisfaction militaire, se mit au lit malade d'une fiévre, dont il mourut.

Dans les causes de la mort de Bonnivet.

Comme il n'y avoit point eu depuis plusieurs siécles une affaire sollicitée avec tant de chaleur que celle-là, à cause que d'un côté toutes les honnêtes gens s'étoient declarées pour la justice, qu'ils croyoient être du côté de la Demoiselle de Piennes ; & d'un côté,

tous

tous les Courtisans, & tous ceux qui préten- 1557.
doient à la fortune, en quelque maniere que Liv. VI.
ce fût, avoient appuyé les interêts de Montmorency; elle fut terminée par un Edit, où l'on croit que les plus habiles hommes du Royaume avoient mis la main.

On a déja remàrqué que le Connêtable étoit le plus riche Seigneur du Royaume, & le plus passionné pour conserver dans sa Maison, les grands biens qu'il avoit acquis. Il lui restoit cinq fils & cinq filles; & quoi que cette famille fût très-nombreuse, on n'avoit pû lui persuader de mettre en Religion, ni dans les Ordres aucun de ses enfans. Il étoit donc obligé de les établir, comme il fit, par des Alliances convenables avec les plus illustres Maisons du Royaume; & s'il leur prenoit envie de suivre l'exemple du Mareschal de Montmorenci leur frere aîné, à qui la Demoiselle de Piennes ne pouvoit rien apporter pour sa Dot, ils seroient contraints de se mes-allier, & de ruiner par là toutes les esperances que le Connêtable leur pere fondoit sur eux. Il falloit donc les en empêcher, & on ne le pouvoit que par une Loy, qui fût si générale en France, qu'aucun n'en fût exempt. Ainsi le premier article de l'Edit, fut une très-expresse deffense aux enfans de famille de contracter des mariages à l'insceu, & sans le consentement de ceux qui les avoient mis au monde. On déclara que ces sortes de mariages passeroient à l'avenir pour clandestins, & qu'ils seroient soûmis à toutes les peines que la Jurisprudence ancienne & moderne avoient portées contr'eux. On permit, en cas de desobeïssance, aux peres & aux me-

1557. Liv. VI.

meres de deshériter leurs enfans, & de les déclarer incapables de tous les avantages & les fruits qu'ils pourroient prétendre en vertu de leur naissance par les conventions de mariage de leurs Ancêtres, & par les coûtumes des lieux, où les biens qu'ils s'attendoient de recuëillir, seroient situez. Les peres & les meres furent ensuite authorisez pour révoquer tous les dons qu'ils auroient faits à leurs enfans, avant qu'ils leur eussent désobéï; & l'on comprit dans la severité des peines, ceux qui auroient favorisé, proposé, procuré, & fait solemniser cette sorte des mariages. Il sembla même que l'on eût voulu entreprendre sur la Jurisdiction Ecclesiastique, en déclarant nuls, non seulement les mariages que les enfans de famille contracteroient à l'avenir, mais encore ceux qu'ils avoient déja contractez; & l'on excusa cette hardie innovation, sur ce que les mariages clandestins contrevenoient directement à la Loi de Dieu; & que par consequent il n'étoit pas possible de les excuser par ignorance. On excepta neanmoins d'une si rigoureuse Loi, les mariages que les enfans de famille auroient consommez avant la datte du present Edit; & l'on ne crut pas donner atteinte par cette exception à celui que le Mareschal de Montmorenci venoit de contracter avec la fille naturelle du Roi; parce que l'on avoit eu la précaution de faire interroger la Demoiselle de Piennes, si le sien avec le Mareschal de Montmorenci avoit été consommé; & cette Demoiselle, par pudeur, ayant refusé de s'expliquer là-dessus, les Juges-Commissaires avoient pris son silence pour un desaveu

ſaveu formel de conſommation de ſon ma- 1557.
riage. Liv. VI.

Enfin on excepta les fils de famille qui auroient trente ans paſſez ; & les filles qui en auroient vingt-cinq accomplis, pourvû qu'il parût par des actes authentiques, qu'ils euſſent demandé le conſentement de leur pere & de leur mere, & qu'ils n'euſſent rien négligé de ce qui ſervoit à l'obtenir.

Les nôces de Montmorenci & de Diane, que la Providence Divine avoit condamnée à une perpetuelle ſterilité, furent la cauſe, ou du moins l'occaſion prochaine de tous les maux qui ſurvinrent à la France juſqu'à la fin du ſiécle pour deux raiſons : L'une que la dépenſe en fut ſi grande, qu'elle conſuma la plûpart du fond deſtiné pour la ſubſiſtance des Armées; l'autre qu'on y perdit le temps neceſſaire pour ſe mettre ſur la deffenſive, quoi qu'on fût aſſez averti que l'Eſpagne âvoit fait marcher plus de Troupes vers les Pays-bas, qu'il n'y en avoit eu depuis le commencement de la Guerre entre les deux Couronnes; & que l'Angleterre non contente de lui avoir fourni huit mille Soldats payez pour toute la campagne, avoit encore promis d'envoyer ſa Flotte ſur les Côtes de Picardie & de Normandie, pour obliger les François à diviſer ce qu'ils auroient de force, afin de veiller à la conſervation de ces deux Provinces.

La premiere de ces deux raiſons rendit inutiles les Armes du Duc de Guiſe ſur la Frontiere de Naples, & du Duc de Briſſac en Piémont; & la ſeconde empêcha le Connêtable de Montmorenci de mettre ſur pïed des forces

1557. forces suffisantes pour résister aux ennemis,
Liv. VI. outre qu'elle le contraignit de refuser deux mille Reitres commandez par un Cadet de la Maison de Brunsvic qui s'étoient offerts à la solde de France : cependant ce furent ces mêmes Reitres, qui joints à cinq cent Lances Flamandes, deffirent incontinent après le même Connêtable, & le prirent prisonnier.

Le Duc de Guise avoit écrit au Roi, qu'il ne pouvoit ni prendre Civitelle, ni continuer le siege de cette Place sans un nouveau renfort d'argent & de Troupes : car outre que son Armée diminuoit tous les jours, & que celle du Duc d'Alve augmentoit, les Caraffes n'exécutoient rien de ce qu'ils avoient promis, & ne suivoient que trop exactement les traces de leurs Prédécesseurs, qui après avoir engagé les forces des Rois de France dans le centre de l'Italie, les y avoient laissez périr faute de vivres.

La réponse qu'on lui fit, consistoit en de belles promesses fondées principalement sur la diversion qu'on lui préparoit vers les Côtes Maritimes de Naples. Et de fait le Baron de la Garde avec ses trente-deux Galeres Françoises s'étoit emparé d'une Isle située entre Gayette & Naples, d'où elle pouvoit empêcher qu'on ne portât aucunes provisions dans cette derniere Ville ; mais la Flotte des Turcs manqua de la venir joindre par cet accident. Codinton qui avoit succedé à Aramon en la Charge d'Ambassadeur de France à Constantinople, avoit obtenu de Soliman que les Galeres Ottomanes iroient au nombre de six vingt

aider

aider le Duc de Guiſe à conquerir le Royaume de Naples, ſans pretendre d'autre récompenſe des ſervices qu'elles auroient rendus que l'avantage d'avoir ôté cette Couronne à la Maiſon d'Autriche. Mais il ne perſevéra ni dans ſa fonction d'Ambaſſadeur, ni dans ſon zele pour la France. On n'a pas ſçû s'il eût ſujet d'être mécontent du Connêtable de Montmorenci ſon ancien Patron, qui ménageoit quelquefois à contre-temps les deniers du Tréſor Royal, ou s'il ſe laiſſa corrompre par un Citoyen de Raguſe, qui ſervoit à l'Eſpagne d'Agent ſecret à la Porte du Grand Seigneur: Mais il eſt conſtant qu'il devint, par une infame déſertion, Miniſtre du Roi Catholique, de Miniſtre du Roi de France qu'il étoit auparavant; & qu'il ruïna ſon ouvrage de ſorte, que la Vigne qui fut envoyé pour lui ſucceder, ne put diſpoſer Soliman à faire partir ſes Galeres. Ainſi le Baron de la Garde manquant des forces néceſſaires à faire deſcente, ſe contenta de tenir bloquez les portes de Gayette & de Naples, & n'obligea point le Duc d'Alve à détacher une partie de ſon Armée pour garder les Côtes de ſa Vice-Royauté. Ainſi le Duc de Guiſe ne voyant aucune apparence de prendre Civitelle, tant que le Camp des Eſpagnols en ſeroit proche, eſſaya de les attirer au combat: & il leur préſenta la bataille ſur la Plaine d'Aſcoli. Mais le Duc d'Alve aſſuré des Caraffes qui lui donnoient lieu d'eſperer que les François en peu de jours ſe ruïneroient d'eux-mêmes, répondit qu'il n'étoit point aſſez mal conſeillé pour hazarder un Royaume dont le Roi Catholique 1557. Liv. VI.

1557. Liv. VI. que ſon Maître lui avoit confié la défenſe, contre une caſaque de toile d'argent : Il vouloit parler de celle que le Duc de Guiſe portoit alors.

Sa repartie étoit aſſez bien fondée, & la réputation du Duc de Guiſe auroit infailliblement ſouffert quelque fletriſſure en Italie, s'il n'en eût été tiré, lorſqu'elle étoit encore entiere, par une voye qui ne lui fut pas moins glorieuſe, qu'elle fut fatale à ſa Patrie.

Le Maréchal de Briſſac ne fut pas mieux aſſiſté que le Duc de Guiſe, & l'argent qu'il reçût de la Cour de France, ſuffiſoit à peine pour payer les Suiſſes, qui ne compoſoient que le tiers de ſon Armée. Il ne laiſſa pas neanmoins de ſe ſoutenir par ſa propre vertu, & de forcer la fameuſe Place de Valfrenieres, que Gonzague avoit fortifiée, pour empêcher les François de ravager le Duché de Milan. Il prit enſuite Quiers, mais la réſiſtance qu'il trouva à Cony, donna prétexte à ſes Troupes de ſe plaindre qu'on les menoit à la boucherie ſans les payer ; & de n'obéir plus avec autant d'exactitude qu'auparavant. L'Artillerie ne put faire la bréche raiſonnable aux remparts de Cony, & la mine ſuppléa à ſon deffaut. Ceux qui devoient faire la premiere pointe monterent courageuſement à l'aſſaut. Mais ils y périrent preſque tous ; parce que les Soldats François qui avoient été commandez pour les ſoûtenir, refuſerent d'abord d'obéir ; & depuis agirent ſi mollement, que Briſſac fut contraint de faire ſonner la retraite. Il apprit bientôt aprés, que le Marquis de Peſcaire, fils aîné du Marquis du Guât, marchoit avec une

Dans la Relation de la Campagne de Briſſac, en 1557.

Armée

Armée assez nombreuse pour faire lever le siege de Cony. L'Espagne n'avoit pu se dispenser de donner à ce jeune Seigneur le Gouvernement du Duché de Milan, qu'elle avoit principalement acquis par la valeur de son oncle, dont il portoit le nom, & conservé par la patience de son pere : outre qu'il n'y avoit point alors d'Espagnol naturel, dont le mérite fût assez connu pour remplir une si considerable Charge ; & que dans la necessité ou l'on étoit de la donner à un Italien, il n'y en avoit aucun qui la dût obtenir préferablement au Marquis Pescaire. Sa haute taille n'étoit point embaraſſante, parce qu'elle étoit accompagnée d'une juste proportion, & d'une souplesse inconcevable. S'il étoit trop beau pour un Soldat, il avoit d'ailleurs le corps si propre à supporter toutes les fatigues militaires, que le plus endurcy Fantassin lui cedoit en ce point. Il étoit le Soldat de son temps le plus fort à pied, & le plus ferme à cheval ; & quoyqu'il eût une jambe plus courte d'un doigt que l'autre ; ce deffaut ne paroissoit ni dans sa démarche, ni dans ses exercices, tant il s'étoit accoutumé de bonne heure a le cacher. Entre les combats de plaisirs qui étoient alors en usage, il réſistoit le mieux en celui de la Barriere ; & ses coups y étoient si rudes que ceux qui les recevoient, tomboient d'ordinaire évanouis, ou mettoient du moins le genouil à terre, principalement lorsqu'il les atteignoit de revers : aussi fut-ce lui qui remit en vogue cette irréguliere façon de fraper. Il s'habilloit magnifiquement en temps de paix, & sa propreté ne l'abandonnoit pas mêmes a la Guer- 1557. IV. VI.

1557. Liv. VI. re. Il usoit du commandement avec tant de civilité que personne ne se dispensoit volontairement de lui obéir ; & il avoit si peu d'ambition, que les Espagnols ne prirent jamais aucun ombrage de sa conduite. Le Duc d'Alve lui avoit écrit de secourir Coni, & il s'avança jusqu'a Fossan avec des Troupes si nombreuses, que le Maréchal de Brissac qui n'osoit plus se rien promettre des siennes, après leur desobéissance, ne crut pas le devoir attendre. Il leva le siege, mais ce fut pour aller au devant des ennemis, qui le sentant approcher, s'écarterent par les Montagnes, après avoir introduit par la même voye le renfort qu'ils vouloient jetter dans Coni. Il est vray que ce fut aux dépens de la plus-part des gens de Guerre qui servoient en cette expedition : car la difficulté de trouver des vivres entre des Montagnes steriles, les ayant contraints de se débander, ceux qui tomberent entre les mains des Paysans devoüez au Maréchal de Brissac, à cause du soulagement qu'ils en recevoient, périrent impitoyablement ; & les autres qui se rendirent a la Cavalerie Françoise, envoyée à leurs trousses, en furent quittes a meilleur marché.

Ce n'étoit pas dans sa premiere tentative que le Marquis de Pescaire devoit se signaler ; & la Providence lui reservoit une occasion plus Chrétienne d'exercer sa vertu, en secourant l'Isle de Malthe sur le point qu'elle alloit tomber au pouvoir des Infideles. Salvoison, après avoir été crée Gentil-homme de la Chambre du Roi, Maréchal de Champ, & Capitaine de cent hommes d'Armes, étoit demeuré,

meuré, par les Ordres de son Général, pour veiller à la garde des Places les plus engagées dans le Duché de Milan. 1557. Liv. VI.

Comme il étoit obligé de partager en divers lieux le peu de Troupes qu'on lui avoit laissées, il ne put s'empêcher de perdre, auprès de Crescentin, la Compagnie de Chevaux-Legers du Comte de Clermont Tallard; mais il en tira sa revanche des le lendemain, que s'étant mis en embûche, auprès de la Ville d'Ast, il y fit attirer les deux cent Chevaux de la Garnison, par un Escadron qui s'étoit presenté aux portes; & il les enleva de cette sorte, sans trouver de résistance. Ensuite il suborna des Espions, qui rapporterent aux Espagnols qu'une partie de la Garnison de Casal alloit entrer dans Pondesture; & que celle de Pondesture iroit à Casal, selon la méthode du Marêchal de Brissac, de changer tous les ans, les Garnisons des Places Frontieres. Les Espagnols se disposerent à les surprendre, & pensoient avoir si bien pris leurs mesures pour les attaquer, qu'il n'en pourroit échaper aucun, lors que Salvoison parut, sans être suivi que de la Compagnie de Danville, de celle du jeune Monluc & la sienne. Il fit d'abord tater les Ennemis par soixante enfans perdus, qui les contraignirent de reculer quelques pas, & firent juger à Salvoison qu'il seroit aisé de les deffaire: Il dit à Danville, *donnons, ils sont à nous*; & il les chargea de telle furie, qu'il les rompit en un demy-quart d'heure: cinq cent Espagnols naturels demeurerent sur la place; & les autres s'enfuirent, ou perdirent leur liberté.

1557. Liv. VI. Cette perte fut si considerable, que le Marquis de Pescaire crut ne la pouvoir reparer autrement qu'en donnant à l'avenir assez d'exercice a Salvoison, pour l'empêcher de sortir des limites de son Gouvernement. L'expedient qui lui fut suggeré par ses Ingenieurs, consistoit à fortifier une vieille maison de campagne ruinée, qu'on appelloit le Castelet, scituée entre Valence & Casal, & par consequent capable de rompre toute sorte de communication entre ces deux Places. Il y mena une si grande multitude de Travailleurs, que le Castelet fut en deffense, avant que Salvoison, que son General avoit mandé pour concerter avec lui l'execution d'une entreprise sur Pavie, fût de retour dans son Gouvernement; mais un brave Officier d'Armée est toûjours à l'erte, lorsqu'il s'agit d'ôter à l'Ennemi l'avantage qu'il a tiré de son absence. Salvoison reconnut luy-même le Castelet, & jugeant qu'il y alloit de sa reputation aussi bien que de la seureté de Casal & de Valence, de ne pas endurer que les Espagnols y demeurassent plus long-temps, résolut de les en déloger. Il assembla son petit camp volant: Il le renforça des Garnisons voisines: Il feignit de vouloir étendre ses contributions dans l'Alexandrin & dans le Tortonnois; & il se presenta devant Castelet, au milieu de la Canicule, avec l'équipage d'un homme, qui prétendoit entrer dans la Place, sans s'amuser à l'assieger dans les formes. Comme elle etoit defenduë par l'élite de l'Armée Espagnole, le Combat fut si vigoureux, que Salvoison douta plus d'une fois du succês de son entreprise, &

ne

ne la continua, que parce qu'il avoit absolument résolu de l'executer, ou de mourir en y travaillant. Il est vrai que l'ardeur de ses Soldats ne se rallentit, ni par la fatigue, ni par la resistance; & qu'ils ne cesserent de renouveller l'assaut, jusqu'à ce que le Capitaine Saint Martin eût arboré son Enseigne sur le haut du rempart, & fait signe qu'il en etoit maitre. Il fut incontinent suivi par l'endroit ou il étoit monté avec sa Compagnie: La Garnison Espagnole fut taillée en pieces; & les Gascons de Salvoison eurent peine à donner quartier au Capitaine Forcas qui la commandoit, tant ils étoient obstinez à vanger la mort de leurs Compagnons que l'on venoit de renverser dans le fossé. 1557. Liv. VI.

Il sembloit que Salvoison n'eût plus qu'à joüir de sa victoire: Cependant le plus difficile restoit à faire. Il consistoit dans la retraitte; & les plus experimentez dans l'Art-militaire, la jugeoient impossible. Leur raison étoit, qu'il falloit laisser du moins la moitié des Troupes victorieuses dans le Castelet; & que l'autre moitié ne suffiroit pas pour soûtenir l'impetuosité des Garnisons du Duché de Milan, jointes a celles d'Ast & de Crescentin, qui étoient en campagne pour observer la marche de Salvoison. Mais que ne peut une ame heroique, quand elle n'épargne rien, pour faire que la fin d'une action extraordinaire réponde à son commencement? Salvoison avoit une connoissance si exacte des chemins, & il prit si admirablement ses mesures, qu'il se développa plus de dix fois du milieu de ses Ennemis, lorsqu'ils pensoient le tenir comme dans un

Dans la Relation de la mort de Salvoison.

1527. piege ; & il arriva à Casal, sans avoir perdu
Liv. VI. un homme dans sa route. Il est vray que les efforts extraordinaires de corps & d'esprit qu'il avoit fallu faire, jointes à l'ardeur insupportable de la saison, lui causerent une pleuresie, dont il mourut six jours après, a l'âge de trente-sept ans. Les paroles extravagantes que l'ardeur de la fiévre tira de sa bouche, appuyerent la conjecture de ceux qui le soupçonnoient faussement de magie ; & les Espagnols publierent que le même Démon qui lui avoit servi dix ans de Laquais, venoit de l'emporter ; & qu'on avoit enterré une buche au lieu de son corps. Tout le profit qu'il avoit fait a la Guerre, ne montoit qu'à cinquante mille écus, qui furent partagez entre son frere & ses Officiers. Brissac son Général supporta sa perte avec d'autant plus d'impatience, qu'elle lui ravit l'occasion de surprendre Pavie, ceux de la Bourgeoisie, qui s'étoient chargez d'ouvrir la porte du Tesin, ayant refusé de s'entendre avec un autre que Salvoison. Mais ce n'étoit pas en Italie que la France pouvoit recevoir une disgrace capable de faire pencher la balance du côté des Espagnols ; parce qu'elle y étoit désormais tellement établie, qu'il auroit fallu des siecles entiers pour reprendre sur elle la multitude des Places qu'elle avoit fortifiées en Piémont & dans la Toscane. Comme elle n'étoit foible que par les cotez de Picardie & de Champagne, elle n'avoit de dangereuses atteintes à recevoir que par l'une ou l'autre de ces Provinces ; & l'Empereur l'avoit assez éprouvé, lorsqu'il l'avoit réduite à consentir à la derniere paix, en mettant sur pied dans

dans les Pays-bas, des Troupes si nombreuses, qu'elles étoient venues jusqu'en deça de Chateau-Thierri & d'Epernai, sans trouver d'obstacle. Le Roi Philippe Second son fils n'étoit ni moins ambitieux, ni moins eclairé que lui. Il avoit donné le Commandement de son Armee au Duc de Savoye, qui n'esperoit d'être retabli dans son Duché, que par un de ces coups extraordinaires que la fortune sçait faire quand elle veut introduire une révolution générale dans les Etats. Il demandoit instamment qu'on lui permît d'inonder la Picardie de Gens de Guerre, parce que de tant de Provinces, qui servoient de Frontiere aux Pays-Bas, il s'en trouveroit infailliblement que la négligence Françoise auroit laissées dégarnies. L'Armée Espagnole, en les surprenant, s'assureroit d'une retraitte, en cas de disgrace, & pourroit impunément dans la suitte s'avancer jusques devant Paris, où la consternation causeroit un désordre capable d'obliger le Roi Henri Second à rechercher la paix. Le Conseil d'Espagne y consentit, parce qu'il desesperoit de retenir autrement les Anglois sous les Enseignes d'Espagne, qu'en les menant devant la Ville Capitale d'un Royaume qu'ils avoient si long-temps régenté: Et de fait cette fiere Nation commençoit à dire que son nouveau Roi n'avoit fait des levées en Angleterre, que pour la réduire en Province de la Monarchie Espagnole, aprés qu'il l'auroit épuisée de Soldats. 1557. Liv. VI.

Ainsi le Duc de Savoye se vit dans toute la liberté qu'il desiroit pour executer ses desseins: & feignit d'assieger Mariembourg, afin d'attirer

1557. Liv. VI. tirer à ses trousses l'Armée Françoise. Il la promena long-temps dans le Hainault pour la mieux reconnoître, & s'étant enfin éclaircy qu'elle n'étoit composée que de vingt-six mille hommes la plûpart Etrangers, il admira l'assurance du Connêtable qui le suivoit, quoyque plus foible des deux tiers. Il tâcha de l'affoiblir encore, en lui débauchant huit mille Allemans; mais leurs Officiers s'etant piquez de générosité, refuserent les offres qu'il leur faisoit, & le contraignirent, après avoir sondé si la Garnison de Guise étoit suffisante, de s'attacher a Saint Quentin,

Cette Ville étoit des plus grandes & des plus fortes de Picardie: Mais la Bourgeoisie y étoit obstinée à se maintenir dans la possession des Privileges qu'elle avoit obtenus du Roi Loüis Onze, en abandonnant le dernier Duc de Bourgogne, pour se mettre volontairement sous la domination Françoise. Le plus considérable de ces Privileges, étoit de ne pouvoir être obligée à recevoir aucune Garnison, & de se garder elle-même. Cette grace qui à la bien prendre, leur étoit à charge, étoit dégénérée en négligence dans la suite du temps: parce que les Habitans de Saint Quentin avoient réduit tout le soin qu'ils devoient prendre de leur propre conservation, à celui de fermer alternativement la moitié des portes de la Ville, & de faire exactement le guet aux autres.

Dans les Memoires du Maréchal de la Chatre.

Du Breüil Gentilhomme de Bretagne, Gouverneur de cette Place; ne s'y trouvant pas assuré, outre le prodigieux nombre des gens de Guerre

Guerre que l'on assembloit dans les Pais-Bas, avoit écrit à la Cour de lui envoyer du secours en toute maniere ; & la Cour pour le satisfaire sans donner aux Bourgeois de Saint Quentin occasion de se plaindre, avoit donné la même Ville pour quartier d'Hyver à la Compagnie de Lances du Dauphin, commandée par Seligny, Sénéchal de Roüergue, digne successeur de la vertu, aussi bien que du nom de ses Ancêtres. Les Bourgeois ne s'y étoient point opposez ; car outre que les Cavaliers payoient exactement leur dépense, ils s'étoient presque tous retirez dans leurs maisons, & n'étoient revenus à leur Garnison qu'au commencement du Printemps. Il n'y avoit donc point dans la Place d'autres Soldats que ceux-là, lorsqu'elle fut investie ; & le Connêtable s'aperçut si tard du veritable dessein des ennemis, qu'il lui étoit desormais impossible de le traverser. Il ne laissa pas neanmoins de commander à l'Amiral de Châtillon son neveu de chercher à s'introduire dans la Place avec le plus grand nombre de gens de Guerre qu'il pourroit ; & l'Amiral plus habile que son oncle à la Guerre, mais du moins aussi malheureux que lui, se vit plusieurs fois en danger d'être pris ou tué. Il ne put entrer dans Saint Quentin qu'avec cinq cent hommes, qui ne suffisoient pas pour deffendre une si grande Ville, environnée d'une multitude effroyable d'ennemis. Il trouva que Roméro & Carondelet Colonels de l'Infanterie Espagnole, s'étoient déja saisis du Fauxbourg de l'Isle, & il crut que la Place seroit perduë en peu de jours, s'il ne les en délogeoit avant qu'ils eussent le loisir de le fortifier.

1557. Liv. VI.

1557. Liv. VI. fier. Il donna ordre à Teligni de le recouvrer; ce qu'il fit par la plus furieuse sortie que l'on eût vûë durant les dernieres Guerres entre les deux Couronnes. Elle n'étoit composée que des Soldats qui venoient d'entrer, & de mille Bourgeois mélez entre-eux: cependant elle fut continuée avec une vigueur inconcevable pendant prês de quatre heures qu'elle dura; & l'Infanterie Espagnole qui prétendoit à ce coup reparer la faute qu'elle avoit commise à la Bataille de Renti, fut encore une fois obligée de lâcher le pied. Il est vrai que sa resistance coûta la vie à tant de braves hommes qu'il y eut lieu de disputer entre les plus experimentez en l'art de la Guerre, si la sortie de Teligny avoit été prudemment concertée, & si l'Amiral n'eût pas mieux fait de réserver sa foible Garnison pour defendre le corps de la Place. Et de fait il reconnut si bien dés la nuit suivante que la Compagnie du Dauphin lui seroit plus nuisible qu'utile durant le siege, qu'il commanda dês le lendemain à Teligny de la renvoyer au Connêtable, & de rentrer dans Saint Quentin aussi-tôt qu'il l'auroit mise en chemin.

Teligny se mit en devoir d'obéir avec tant d'exactitude, qu'il renvoya tous ses chevaux de prix, & ne se réserva que le courtaut sur lequel il étoit monté, ce qui fut cause de sa mort; car au moment qu'il venoit de développer sa Compagnie du milieu des Escadrons ennemis qui faisoient la garde de nuit, & de la mettre en état de joindre seurement l'Armée Françoise; il se vit luy-même environné par un autre

tre Escadron, & son foible cheval ayant succombé au premier effort qu'il fit pour s'en démêler, il tomba par terre, où il fut tué sans être reconnu. 1557. Liv. VI.

Dans la Relation de la mort de Teligny.

Le dommage que les affaires du Roi reçurent de ce malheur, fut plus grand qu'on ne s'étoit d'abord imaginé : car outre que les Bourgeois de Saint Quentin étoient entierement persuadez du courage & de l'experience de Teligny, il étoit le seul Capitaine en qui ils avoient confiance. Pour entendre ce mystere il faut présuppoſer que les Habitans de Saint Quentin avoient un attachement si particulier à la Religion Catholique, qu'ils n'avoient souffert entre leurs murailles aucune personne soupçonnée des erreurs de Calvin, jusqu'a l'entrée de l'Amiral, qui fut assez politique pour ne rien faire qui pût scandaliser ses nouveaux Hôtes, quoyque son frere d'Andelot l'eût déja perverti il y avoit deux ans; mais les cinq cent hommes qui l'avoient accompagné, n'eurent pas tant de retenuë que leur Chef. Ils étoient Calviniſtes aussi bien que l'Amiral : ils avoient une horrible aversion pour celles des maximes de l'Egliſe Catholique qu'ils n'approuvoient pas : ils étoient moins en état de le dissimuler que leur Chef, & ils croyoient avoir moins de précautions à observer sur ce point que lui. Ainsi il leur échappa bien-tôt des paroles & des actions scandaleuses, qui les firent passer dans l'esprit des Habitans de Saint Quentin pour ce qu'ils étoient en effet. Il n'est point de consideration humaine qui ne cede aux sentimens de la Religion ; parce que les autres

1557. motifs se contentent de vaincre ou de persua-
Liv. VI. der la raison ; au lieu que la Religion l'assujettit d'abord sans la flatter, & se pique pour son premier coup d'essai de la mener en triomphe.

Il suffit à ceux de Saint Quentin d'appercevoir le mépris que leurs deffenseurs faisoient des Images, pour s'en plaindre à l'Amiral ; comme il suffit à l'Amiral de ne pas faire sur le champ une sévére punition des coupables, pour être jugé complice de leur infidelité. La haine que cette conjecture qui n'étoit que trop veritable lui attira, devint si grande en moins d'un jour, qu'elle surpassa celle de la Bourgeoisie de Saint Quentin pour les Espagnols : elle aima mieux se rendre aux Assiegeans, que d'être redevable de sa conservation à des Hérétiques ; & la crainte qu'elle eut qu'ils ne démolissent les Eglises, s'ils chassoient les ennemis, les auroit portez à capituler au même moment, si elle n'eût été retenuë par le péril où les maisons eussent été de se voir pillées de concert avec la Garnison. Elle aima donc mieux mortifier les Hérétiques, en leur cachant les choses qui pouvoient servir à la deffense de la Ville ; & ce fut dans cette vûë que les Bourgeois de Saint Quentin ne découvrirent point à l'Amiral qu'il y avoit des poudres cachées dans un Magasin sous terre vers la vieille Tour du Faubourg de l'Isle. Il ne laisla pas neanmoins d'en être informé ; parce qu'ayant résolu d'abattre cette Tour, pour empêcher les ennemis, s'ils la prenoient, de battre de là, comme de dessus un Cavalier, les murailles voisines : ceux qu'il

qu'il employa pour la ſaper, trouverent le Magaſin, & manderent à l'Amiral qu'il envoyât des Soldats pour tranſporter les poudres; mais il y avoit ſi long-temps qu'elles étoient enfermées dans le caveau où elles ſe trouverent, que l'humidité du lieu en avoit pourry les caques qui ſe briſoient à meſure qu'on les vouloit ſoulever. Pour remédier à cet inconvenient, l'Amiral envoya des draps que les Soldats chargeoient ſur leurs épaules, aprés les avoir remplis de poudre : Mais un accident imprévû rendit inutile cette précaution de l'Amiral, & empêcha les Eſpagnols de profiter du deſordre qui étoit ſurvenu entre les François. 1557. Liv. VI.

Le Duc de Savoye fit mettre ſous les armes l'élite de ſon Infanterie, pour recouvrer le Faux-bourg de l'Iſle, dans le temps qu'on achevoit d'en tirer la poudre; & l'Amiral y fit mettre le feu, parce que d'un côté il deſeſperoit de le garder, & que de l'autre il n'avoit pas même aſſez de ce qu'il lui reſtoit de gens de guerre pour garder la Place. Le feu, ſecondé par un vent impetueux qui s'éleva, fit ſon operation plus vîte qu'on ne penſoit ; & les étincelles, pouſſées au deſſus des murailles, pénétrerent juſqu'à l'endroit où l'on déchargeoit les draps pleins de poudre. Elles les embraſerent ; & la violence du feu fut telle, que toutes les maiſons voiſines ſauterent en l'air avec trente-ſix Soldats ; elle fit aux murailles une bréche de trente pieds de largeur ; & les Eſpagnols diſpoſez à donner l'aſſaut, ſeroient facilement entrez par là dans la Ville : mais l'embraſement du Faux-bourg, & le bruit

1557. Liv. VI.

des maisons qui tomboient, leur en ôterent si long-temps la connoissance, que l'Amiral avoit déja fait reparer la bréche, lorsqu'ils s'en apperçurent. Ils s'en consolerent neanmoins sur l'impossibilité où les Assiegez étoient de faire une vigoureuse résistance; la Bourgeoisie n'agissant qu'à regret, & la Garnison étant trop foible pour survenir à toutes les fonctions militaires. L'Amiral en étoit luy-même si persuadé, qu'il avertit la Cour qu'il ne pouvoit éviter d'être enseveli sous les ruines de Saint Quentin, sans un prompt secours. Il avoit observé, du haut d'un clocher, qu'encore que la Place fût environnée d'une incroyable multitude de gens de guerre, elle n'étoit pas neanmoins si étroittement assiegée, qu'il n'y eût moyen d'y introduire avec adresse des Soldats & des munitions par deux sentiers. L'un étoit celui qui conduisoit du Château de Ham à Saint Quentin, & qui se trouvoit fort mal gardé, parce qu'on l'avoit confié au soin de la Cavalerie Allemande; qui n'étoit gueres en état de veiller la nuit, aprês avoir beu tout le jour; l'autre étoit par le marais que la sechereſſe avoit rendu en partie accessible; & l'Amiral se promettoit de jetter sur l'autre partie quatre barques pour passer les François, à mesure qu'ils s'avanceroient pour entrer dans Saint Quentin. Sur cette présupposition, il mena Vauperg, son Confident, sur le clocher: Il lui montra distinctement les deux chemins: Il lui fit observer les détours qu'il falloit prendre pour entrer dans la Place, sans rencontrer ni les quartiers, ni les Gardes des Ennemis: Il l'instruisit de l'heure

l'heure la plus commode pour les surprendre ; 1557.
& il l'envoya representer au Connêtable ce Liv. VI.
qu'il avoit vû, sans lui donner de plan ni de billet, de peur qu'il ne fut pris pour Espion ; & par consequent pendu, s'il étoit trouvé avec l'un ou l'autre de ces deux éclairciſſemens.

Mais il y avoit quelques Anglois mêlez parmi les François qui étoient entrez avec l'Amiral dans Saint Quentin, où il les avoit reçus d'autant plus volontiers à sa suite, qu'ils étoient de même sentiment que lui en matiére de Religion. Ces Etranges lui avoient été fideles, pendant qu'ils avoient cru que l'Angleterre n'interviendroit que comme auxiliaire des Espagnols dans la Guerre entre les deux Couronnes : Mais lorsqu'ils apprirent que le Roi Catholique avoit disposé la Reyne son Epouse leur Souveraine, à déclarer la Guerre au Roi Henri Second, par un Hérault qui s'en étoit acquité dans toutes les formes : lorsqu'ils virent arriver devant Saint Quentin un Armée plus leste que nombreuse, de douze mille Anglois, commandée par le Milord Guri, fameux pour avoir deffait les Ecossois, en la memorable Bataille d'Edinton ; ils apprehenderent d'être traittez de rebelles, s'ils continuoient de porter les armes pour la France, & d'être pendus, nonobstant la capitulation qui seroit accordée à l'Amiral. L'infamie de ce supplice eut plus de pouvoir sur eux que la crainte de la mort qui y étoit attachée. Ils concerterent entre eux de s'aller jetter dans le Camp des Assiegeans ; & comme ils étoient en peine de leur porter un avis assez important pour mériter

1557. Liv. VI.

ter leur grace, ils apperçurent l'Amiral qui montroit du doigt à Vauperg le chemin de Ham à Saint Quentin. Ils virent sortir le même Vauperg la nuit suivante, déguisé en païsan; & là-dessus ils ne douterent plus qu'il ne fût allé chercher du secours, & qu'il n'eût ordre de le mener par le même chemin. Ils déserterent aussi-tôt, & porterent au Duc de Savoye la nouvelle, qu'il s'attendit à voir les François faire bien-tôt un effort extraordinaire pour secourir Saint Quentin par la voye qu'ils avoient observée. Le Duc de Savoye y conduisit incontinent des Pionniers, qui l'embarasserent de sorte par les fossez qu'ils y creuserent, & par les arbres qu'ils y traînerent, outre les Corps de Garde qui y furent renforcez, que l'on ne pouvoit, sans une manifeste témerité, hazarder par là le passage.

Vauperg avoit cependant traversé le Camp ennemi sans être arrêté, & s'étoit fait conduire par les premiers Coureurs François qu'il avoit rencontrez, à la Tente du Connêtable, où il avoit exposé sa commission. Le Conseil s'étoit assemblé pour l'examiner; & la voye de Ham à Saint Quentin, avoit été choisie comme la plus certaine & la plus commode. Mais ceux qui furent envoyez pour la reconnoître de nouveau, rapporterent qu'on venoit de l'entre-couper de sorte, qu'elle n'étoit plus accessible qu'aux oyseaux. On fut donc obligé de recourir à l'autre voye, quoyque plus dangereuse; & l'on sonda le marais, pour sçavoir s'il y avoit assez d'eau pour les barques que l'on mettroit dessus. On la trouva justement à la

Dans la Relation que fit d'Andelot de cette expedition.

la hauteur que Vauperg avoit désignée; & certe circonstance ayant fait ajoûter à ce qu'il disoit, une entiere créance, on négligea de reconnoître le reste du chemin. Il étoit pourtant vray qu'il ne l'avoit point assez observé; & si la faute ne venoit point de son exactitude, elle devoit au moins être imputée à sa memoire, qui n'avoit pas fidellement retenu tous les détours que l'Amiral lui avoit montrez du haut du clocher. Et de fait il mena bien le secours que d'Andelot, Colonel de l'Infanterie Françoise, & frere de l'Amiral commandoit, préciſément à l'endroit du marais, où se trouverent les quatre barques qui servirent à le passer: mais immediatement aprês Vauperg se fourvoya; & au lieu de prendre à main droite, où il se fût coûlé sans être apperçu entre l'Armée Angloise, & les Reitres du Duc de Brunsvic; comme fit le lendemain en plein midi le Capitaine Saint André; il prit à main gauche, & précipita malheureusement le secours au travers de la Cavalerie Bourguignone & de l'Infanterie Espagnole qui l'attendoient. Les François furent presque en un moment enveloppez & deffaits; & si d'Andelot se sauva, ce ne fut pas tant une marque de son adresse toute merveilleuse qu'elle étoit, & de sa patience qui le fit demeurer prês de vingt-quatre heures enfoncé dans la bourbe, jusqu'à ce qu'il vît l'occasion d'en sortir impunement, qu'un effet de la Providence Divine, qui le reservoit pour aller un jour chercher les Etrangers, & les mener au pillage de sa Patrie. 1557. Liv. VI.

Le Connêtable s'imagina que la disgrace que

1557. Liv. VI. que d'Andelot venoit de recevoir, procedoit de ce qu'il ne l'avoit point fait escorter par des Troupes auxiliaires, & il se mit en devoir de reparer cette prétenduë erreur, par une erreur veritable. Il choisit deux millè Chevaux & quatre mille hommes de pied, les plus lestes de son Armée : Il se mit à leur tête, & les conduisit à un Village nommé Essigni, à dessein de reconnoître plus exactement le marais, qui étoit désormais le seul endroit par où les Assiegez pouvoïent recevoir du secours. Il laissa ses gens en bataille auprès du Village, & prenant seulement avec lui le Prince de Condé, le Duc de Nevers & quelques autres Officiers; il s'avança jusqu'au pied de la coline, où le marais aboutissoit : Il le fit visiter, & mesurer l'espace qu'il y avoit au delà jusqu'à la Ville, à trois repriſes par autant d'Ingenieurs. Leur rapport se trouva conforme presqu'en toutes choses, & principalement en la circonstance qu'un Corps d'Infanterie se pourroit glisser au travers des Anglois & des Allemands de Brunsvic, durant que l'armée Françoise divisée en plusieurs autres Corps, menaceroit d'autres quartiers.

Cette foible esperance jointe à ce que le même Connêtable n'avoit rencontré aucun parti des ennemis, ni dans sa marche, ni durant sa retraitte, jusqu'à la Fere, où il avoit rejoint le reste de son Armée, lui fit prendre ces feintes carresses, que la fortune lui faisoit à dessein de le mieux tromper, pour autant de marques infaillibles de la victoire qu'elle lui promettoit. Il résolut de mener toute son Armée

mée jusqu'au pied de la colline, où il s'étoit arrêté pendant qu'on sondoit le marais: de jetter de là, dans Saint Quentin, le secours dont les Assiegez avoient besoin: & de se retirer ensuite à la Fere. Il manda à l'Amiral de tenir prêtes sur le marais les quatre barques promises, pour le lendemain dixiéme d'Août, mil cinq cent cinquante-sept, à quatre heures du matin, & que le secours arriveroit au même instant au pied de la colline, située vis-à-vis du grand Essigny. Il ne laissa pas neanmoins d'assembler le Conseil de Guerre, l'aprês-dinée du neuf; & de mettre en délibération ce qui ne lui étoit plus libre d'exécuter, dans la pensée que ses Officiers seroient de son avis; mais il se trompa: car le Marêchal de Saint André vint en poste de la Cour, où le Roi charmé de sa conversation, l'avoit retenu, jusques à ce que le bruit de l'approche des deux Armées avoit obligé Sa Majesté de le congédier. Il remontra au Connêtable qu'on ne pouvoit agir avec assez de précaution dans la conjoncture présente; & qu'avant que de résoudre si l'Armée entiere seroit employée à jetter du secours dans Saint Quentin, il faloit sçavoir s'il étoit important à la France de hazarder le combat, ou de l'éviter; puisque les deux Armées ne pourroient être si proche l'une de l'autre, que l'exigeoit la maniere dont on prétendoit soulager les Assiegez, sans que celle qui voudroit offrir le combat, ne contraignît l'autre de l'accepter: Que toutes les raisons de l'art militaire, & de la politique tout ensemble dissuadoient les François, plus foibles des deux tiers 1557. Liv. VI.

1557. Liv. VI.

tiers que les Eſpagnols, d'expoſer tous les avantages remportez depuis vingt-cinq ans, au hazard d'une journée, dans une telle inégalité; & que ſi le Connêtable étoit réſolu de ſauver Saint Quentin, où celui de ſes neveux qu'il aimoit avec plus de tendreſſe étoit enfermé, il y avoit encore moyen de l'exécuter ſans hazarder la bataille: Qu'il ne faloit pour cela que choiſir l'Infanterie que l'on voudroit jetter dans la Place, & la faire eſcorter par un corps tiré de la plus leſte Cavalerie, pendant que le reſte de l'Armée demeureroit en ſeureté ſous le Canon de la Fere: Que le chemin n'étoit pas ſi long que cette Infanterie, en partant à l'entrée de la nuit, n'arrivât au point du jour ſur le bord du marais où elle devoit être embarquée; & que s'il ſe préſentoit des obſtacles aſſez grands pour traverſer ſa route, & pour la réduire au danger d'être taillée en pieces, ſon eſcorte l'en préſerveroit infailliblement, ou lui donneroit au moins le loiſir de retourner ſur ſes pas, juſques à ce qu'elle fût en ſeureté, pourvû que l'on détachât toûjours des partis avancez, pour découvrir ſi l'ennemy étoit en campagne, de quel côté & en quel nombre: Qu'il ſeroit encore plus facile à la Cavalerie Françoiſe de ſe dégager ſans combattre, après avoir laiſſé l'Infanterie embarquée ſur le marais; mais que ſi l'Armée entiere & l'Artillerie du Connêtable s'embaraſſoient entre le même marais & les ennemis, par la ſeule conſideration d'eſcorter plus ſeurement le ſecours, il dépendroit abſolument des Eſpagnols de permettre ou d'empêcher ſa retraitte.

Dans l'avis de Saint André au Connêtable.

Le

Le Connêtable qui ne pouvoit répondre aux raiſonnemens de Saint André ; & qui n'oſoit avoüer de s'être engagé mal-à-propos, à paroître le lendemain avec toute ſon Armée à la vûë de Saint Quentin, ſe laiſſa tranſporter par l'humeur dédaigneuſe & rebutante qui lui étoit naturelle, & qui s'étoit infiniment accruë par la faveur conſecutive de François Premier, & de Henri Second. Il repartit fiérement qu'il n'avoit pas beſoin d'apprendre quand il falloit combattre, & quand il falloit s'abſtenir du combat : Que ſa longue experience devoit l'en avoir ſuffiſamment inſtruit : Qu'on le laiſſât exercer les fonctions de ſa Charge dans toute leur étenduë ; & qu'un jeune Marêchal de France ne s'ingerât point de contre-dire un vieux Connêtable. Ce diſcours fut accompagné de tant de marques de colere & d'indignation, qu'il ôta la liberté à ceux qui devoient parler aprés le Marêchal de S. André, de dire ce qu'ils penſoient, ſoit qu'ils jugeaſſent la choſe deſormais inutile, ou qu'ils appréhendaſſent de ſe commettre avec le premier Miniſtre. Ils ſe teurent univerſellement ; & leur ſilence fut pris pour un acquieſcement univerſel à l'opinion que chacun d'eux condamnoit en particulier. On les congedia donc avec ordre de tenir leurs gens prêts de partir à l'entrée de la nuit ; mais on s'arrêta ſi long-temps aux fourches de la Fere, ou ſans prendre garde à ce mauvais augure, on avoit donné le rendez-vous aux Troupes pour les ranger en bataille ; qu'il étoit plus de neuf heures du matin, quand l'Armée arriva ſur le bord du marais, quoyque par un bon-

1557. Liv. VI.

heur,

1557. Liv. VI. heur, qu'elle ne devoit pas vray-semblablement attendre, rien n'eût traversé sa marche.

Cette irrégùlarité déconcerta la plus importante des mesures prises avec les Assiegez; car l'Amiral n'avoit pas manqué d'envoyer dês le point du jour au lieu destiné les barques dont il étoit convenu: mais ceux qui les y avoient transportées, ne voyant personne, & n'entendant aucun bruit, présumerent que le Connêtable avoit changé de dessein; & comme il y avoit à craindre que s'ils attendoient le grand jour, ils ne fussent apperçûs par les ennemis, qui ne manqueroient pas d'accourir, & de s'emparer des barques, ils les remenerent au lieu d'où elles étoient parties. Ainsi le Connêtable ne les trouvant point, lorsqu'il fut arrivé, se vit obligé d'attendre que l'Amiral les renvoyât, ce qu'il ne put faire si-tôt, à cause qu'on les avoit démontées pour les transporter sur des chariots, & qu'il les fallut rejoindre.

Le Connêtable ne perdit pas neanmoins le temps; car il fit pointer toute son Artillerie sur le même bord du marais pour déloger les Ennemis, qui gardoient l'espace entre l'endroit où le secours devoit debarquer, & la Ville; & il contraignit les Espagnols d'abandonner ce quartier avec tant de précipitation, que le Duc de Savoye leur Général, qui y avoit fait tendre son Pavillon pour les assurer, fut obligé de fuir aussi bien qu'eux, & de se sauver sans armes au quartier d'Egmont, qui étoit le plus éloigné du danger.

L'Amiral

L'Amiral n'apprehendant plus que ſes barques fuſſent enlevées, les renvoya ſur le marais; mais ce fut dans une conjoncture ſi dangereuſe, que l'impatience des François fit perdre le fruit que l'on devoit attendre de leur valeur. L'Artillerie Eſpagnole, qui du quartier des Flamands, foudroyoit ſur la partie du marais qu'il falloit traverſer, ne les empêcha pas d'entrer dans les barques à la foule, & en ſi grand nombre, que lorſqu'elles furent arrivées aux endroits où il y avoit trop peu d'eau pour les ſoûtenir, elles s'enfoncerent; & la plûpart de ceux qu'elles portoient, après avoir eſſuyé le Canon des Ennemis, perirent dans la bourbe. Ce malheur fut ſi grand, que les Mariniers deſtinez pour les conduire, qui ſçavoient parfaitement la profondeur du marais, & les lieux par où il étoit acceſſible, s'étant jettez les premiers dans l'eau pour ſe ſauver à la nage, furent tellement accablez par le nombre & par la peſanteur des Soldats qui tomboient ſur eux, qu'ils ſe noyerent, ſans qu'il leur fût poſſible de ſe prévaloir de leur adreſſe à nager. Ceux qui leur ſuccederent n'ayant ni leur experience, ni leur induſtrie, donnerent contre de nouveaux écuëils, penſant éviter les precedens; & perdirent tant de gens, que de trois mille Soldats choiſis que l'on prétendoit introduire dans Saint Quentin, il n'y en entra que trois cent avec d'Andelot & quelques volontaires. 1557. Liv. VI.

Dans les Commentaires de l'Amiral.

Le Connêtable qui avoit vû fuir le principal quartier des Aſſiegeans, & qui ne ſçavoit rien du deſordre ſurvenu dans les barques, par-

ce

1557. Liv. VI. ce que les Mariniers n'en osoient rien dire, de peur d'être punis, s'imagina que tout le secours étoit heureusement entré dans la Place. Il ne pensa plus qu'à faire une glorieuse retraitte, qu'il jugea d'autant plus facile, que les Ennemis ne reviendroient pas apparemment si-tôt de la consternation où ils étoient. Le seul inconvenient qu'il y avoit à craindre, consistoit dans un défilé si incommode, que peu de Troupes y pouvoient arrêter longtemps une grande Armée. Il étoit préciſément à une lieüe de Saint Quentin, en allant de cette Ville à celle de la Fere; & le Connêtable s'attendoit si peu que les Ennemis s'en saisissent, qu'il se contenta d'abord d'y envoyer une Compagnie de Reitres, supposant avec raison qu'une Enseigne de gens de pied n'y seroit pas propre, parce que si elle étoit forcée, ceux qui éviteroient le carnage & la prison auroient trop de chemin à faire pour se sauver; ce qui n'arriveroit point aux Cavaliers Allemands, dont les Chevaux étoient vîtes & vigoureux.

Les experts en l'Art militaire trouverent neanmoins à redire qu'on n'y eût pas plûtôt envoyé une Compagnie d'Arquebusiers à cheval, dont les coups auroient porté plus loin, & tenu l'Ennemi plus reculé qu'il ne falloit pour reconnoître au vray le petit nombre des François qui gardoient le défilé. Le Connêtable même se raviſa en partie de la faute qu'il venoit de faire, en confiant à si peu de gens la conservation d'un passage de telle importance. Il commanda au Duc de Nevers d'y mener sa Compagnie d'hommes d'armes

mes avec celles de Curton, d'Aubigny & de Vaſſe. 1557. Liv. VI.

Mais le Duc de Savoye averty que la plûpart des François embarquez pour le ſecours de Saint Quentin, étoient demeurez enſevelis dans le marais, avoit repris courage, ſur l'eſperance que le petit nombre de ceux qui s'en étoient tirez, ne l'empêcheroit pas abſolument de prendre cette Place. Et de fait il n'avoit plus penſé qu'à deffaire le Connêtable; & prévoyant que les François ne pourroient échapper, s'il leur empêchoit de paſſer le défilé, ou du moins s'il les y arrêtoit ſi long-temps, que toute l'Armée Eſpagnole pût arriver à leurs trouſſes; il avoit commandé au Comte d'Egmont d'y courir à bride abatuë, avec deux mille Chevaux. Ce Comte avoit fait une telle diligence, que non ſeulement il étoit arrivé le premier au défilé, & s'en étoit emparé; mais encore il avoit eu le loiſir de faire ranger au devant ſa Cavalerie en bataille, afin de l'oppoſer à la Françoiſe lorſqu'elle paroîtroit, en attendant que le Duc de Savoye l'eût joint avec le reſte de l'Armée Eſpagnole. Ainſi la Compagnie des Reitres envoyée par le Connêtable fut chargée & miſe en fuitte; & le Duc de Nevers, incapable de ſoûtenir avec le peu de gens qu'il avoit la Cavalerie du Comte d'Egmon, fit halte.

Il dépêcha un Courrier au Connêtable pour lui repréſenter l'état des affaires, & pour lui donner un conſeil ſalutaire, s'il eût eu dans une conjoncture ſi embarraſſante toute la liberté d'eſprit dont il avoit beſoin pour en profiter. Il préſuppoſa qu'il n'y avoit plus d'autre

1557. Liv. VI. expedient pour sauver l'Armée Françoise, que d'en sacrifier une partie pour conserver le tout; & d'imiter les sages Medecins qui faisoient sans scrupule retrancher des membres pour arrêter la gangraine : il ajoûta qu'il falloit incontinent attaquer avec toute la Cavalerie Françoise les deux mille Chevaux du Comte d'Egmont, avant que le reste de l'Armée Espagnole fût arrivé, & faire un effort assez grand pour le repousser, & pour se rendre maître du défilé : Qu'ensuite l'Artillerie & l'Infanterie passeroient avec toute la diligence possible ; & la Cavalerie demeureroit derriere en bataille pour la couvrir, en cas que la Cavalerie d'Egmont se ralliât, ou que l'Armée Espagnole vint assez-tôt pour donner sur la queüe de l'Armée Françoise, dans le desordre où elle se mettroit infailliblement à l'entrée du defilé : Qu'on laisseroit pour le deffendre autant d'Arquebusiers choisis qu'il en pourroit contenir ; & que les deux tiers de la Cavalerie Françoise, aprés avoir passé à leur tour, s'arrêteroient à deux fins ; l'une pour asseurer les Arquebusiers, qui flattez de l'esperance d'être reçus en croupe, & de se sauver de la sorte, lorsqu'ils seroient enfin contraints de ceder aux efforts de la multitude des ennemis, resisteroient plus long-temps & avec plus de courage, & faciliteroient d'autant la retraitte : l'autre fin que les Espagnols aprés avoir beaucoup travaillé pour regagner le défilé, rencontrant au delà quatre mille Chevaux François en état de les recevoir, s'arrêteroient du moins pour reprendre haleine avant que de les attaquer ; & consumeroient

roient ensuite un si long espace de temps à les enfoncer, que l'Armée Françoise en auroit assez pour se mettre en seureté sous le canon de la Fere. 1557. Liv. VI.

Mais il n'est rien de plus facile que de s'égarer à la lueur de la fausse gloire. Le Connêtable n'étoit point encore assez ébloüy pour nier que le conseil du Duc de Nevers ne fût très solide : mais comme il s'imaginoit que tout le secours qu'il avoit voulu jetter dans Saint Quentin y étoit entré ; il concluoit qu'il ne restoit plus pour couronner son action que de se retirer en pas de Vainqueur, c'est à dire, avec une démarche si grave, qu'on ne lui pût imputer de s'être haté tant soit peu à l'approche des ennemis. Il affecta sur ce dangereux principe de paroître encore plus lent qu'il ne l'étoit, quoyqu'il le fût beaucoup à la Guerre, & il envoya pour toute réponse au Duc de Nevers un ordre positif de le venir joindre : ce qu'il ne fit qu'avec un danger d'autant plus grand, que le Comte d'Egmont l'ayant reconnu durant le temps qu'il avoit employé à consulter le Connêtable, & remarqué de ses propres yeux, qu'il n'avoit que quatre Compagnies de Gens d'Armes, s'avançoit contre lui avec toute sa Cavalerie disposée en forme de croissant, pour l'envelopper dans la chaleur du combat, & pour l'enlever en suite sans qu'il échappât aucun de sa troupe. Dans l'avis du Duc de Nevers au Connêtable.

Mais le Duc de Nevers avoit trop d'experience, & de présence d'esprit pour donner au Comte d'Egmont le loisir d'exécuter son dessein. Il ne s'amusa pas tellement à combattre

1557. Liv. VI.

les Eſpagnols qui s'étoient détachez de leur gros pour l'arrêter en eſcarmouchant; qu'il ne marchat toûjours; & il ſe démêla avec tant d'adreſſe des autres obſtacles qui traverſoient ſa retraitte, qu'il arriva prês d'un moulin, où la Cavalerie legere de France commandée par le Prince de Condé s'étoit avancée. Comme ces deux Chefs étoient également habiles en leur profeſſion, ils ſe joignirent en un moment, & faiſant tête avec une partie de leurs gens, pendant que l'autre ſe retiroit ſeurement; ils reprirent enfin le poſte que le Connêtable leur avoit aſſigné dans l'ordre de la bataille: mais ils n'éviterent ainſi que durant quatre heures le malheur qui les menaçoit. Car le Connêtable perſiſtant à marcher lentement, le Duc de Savoye eût le temps d'aſſembler ſa nombreuſe armée devant le défilé, & d'atteindre le Connêtable au milieu de la plaine ſituée entre Eſſigny & Riſevoles.

Le Comte d'Egmont l'attaqua par le côté droit avec ſes deux mille Chevaux: les Ducs Henri & Erneſt de Brunſvic avec autant de Reitres par le côté gauche. Le Comte de Horne qui étoit de la Maiſon de Montmorenci, auſſi-bien que lui, & qui lui en diſputoit l'aîneſſe, le chargea de front avec trois mille Lances Bourguignones commandées ſous lui par les Comtes de Mansfeld, de Villaines, d'Hoſtrac & de Lalain; & le Duc de Savoye aprês avoir fait un long circuit, donna ſur la queue de l'Armée Françoiſe.

L'avant-garde de cette Armée obéïſſoit au Duc d'Enguyen qui n'avoit pas moins ſuccedé

a la

à la valeur, qu'au nom de son frere, & qui n'eut pas une plus longue vie : l'Arriere-garde au Maréchal de Saint André- & le Connêtable s'étoit reservé le Corps de Bataille. Comme les deux partis convenoient en cette circonstance, que leur principale force consistoit en Cavalerie, elle combattit seule d'abord, & soûtint presque tout le faix de la journée. Celle des François resista vigoureusement à l'Espagnole durant quatre heures sans s'étonner du nombre ni de l'obstination des ennemis, & la victoire auroit été plus long-temps douteuse sans un accident qui n'étoit point encore survenu, depuis que les deux Couronnes se faisoient la Guerre. Les Reitres des Ducs de Brunsvic, trouvant trop de résistance au côté gauche, s'aviserent de piller le bagage des François, & se détournant un peu, donnerent avec tant d'impetuosité sur cinquante Chevaux-Legers qui le couvroient, qu'ils se firent voye au travers d'eux. Ils pénétrerent ainsi jusqu'aux Chariots des munitions de bouche qui s'étoient rangez auprês du bagage; & les Vivandiers qui jusques-là avoient été aussi religieusement traittez que les Ambassadeurs, n'eurent pas plûtôt vû les Allemands leur presenter le pistolet à la gorge, qu'ils se jetterent confusement sur l'Arriere-Garde pour fuir, sans considerer qu'ils prenoient une route contraire à celle de la Fere, & qu'ils se précipitoient ainsi dans le danger qu'ils pensoient éviter. Ils renverserent aisément leur Arriere-Garde : car outre qu'elle n'étoit point en garde contre-eux, ils furent suivis par les Goujats & par les Valets de bagage, qui ayant dételé

1557. Liv. VI.

Dans la Relation du Maréchal de Bourdillon.

1557. les bêtes de somme, & s'étant jettez dessus,
Liv. VI. les pousserent incontinent au même lieu où ils appercevoient fuir les Vivandiers, afin de se sauver avec eux. Ce desordre attira deux effets également préjudiciables à l'Armée Françoise : l'un que son Arriere-Garde fut absolument rompuë, parce que les rangs s'étant reversez à rebours les uns sur les autres, ceux qui résistoient au Duc de Savoye, furent accablez à leur tour ; & ce Duc n'eut pour vaincre, qu'à faire un passage au travers de ses Troupes aux Vivandiers & aux Goujats François, & qu'à s'avancer sans obstacle, aprés les avoir rejointes jusqu'au milieu de l'Armée du Connêtable ; l'autre effet fut que la Cavalerie *Bourguignone*, rebuttée de son attaque, & voyant entrer si facilement les Reitres dans l'Arriere-Garde Françoise, se mit à leurs trousses, & leur laissant piller le bagage, heurta si furieusement le derriere de l'Avant-Garde du Connêtable, qu'elle la renversa sur le devant. Ce fut là que le Duc d'Enguyen aprés s'être dégagé de la foule, & avoir rallié quelques Cavaliers, fut porté par terre d'un coup de pistolet, qui le blessa de sorte, qu'il expira dans le camp des Ennemis, aussi-tôt qu'on l'y eut porté. Le Vicomte de Turenne fut étouffé sous les pieds des Chevaux ; & le fils unique du fameux la Roche du Maine fut percé d'une Lance. Chandenier fut tué par un Soldat, qui fit cesser de cette sorte la prétention de son camarade à la moitié de la rançon. Goulenes, Saint Gelais, Guron & Rochefort Pluviaut, s'étant engagez dans un Escadron Allemand y combattirent jusqu'au dernier soûpir. Il ne restoit plus que

que le corps de bataille, où le Connêtable se 1557.
deffendit avec un vigueur incroyable contre Liv. VI.
toutes les forces des ennemis, qui s'étoient reünies pour faire un dernier effort. Il avoit resserré ses rangs; & le Duc de Savoye jugeant qu'il perdroit une infinité de gens à l'enfoncer, manda toute son artillerie qu'il fit tirer en même temps, & commanda à sa Cavalerie de pénétrer par les ouvertures que ses canons lui feroient; le fracas en fut si terrible, qu'il n'y eut presque point de rang qui n'en demeurat éclaircy; & Montberon, troisiéme fils du Connêtable qui combattoit au côté droit de son pere, fut abbattu de cheval, & pris. Ainsi les Ennemis entrerent par divers voyes au milieu du Corps de bataille, & prirent le Connétable, aprés l'avoir blessé dans l'aine.

Saint André, trop veritable Prophete, aussi bien que Cassandre, du malheur qu'il ne pouvoit éviter, avoit vû mettre son Arriere-Garde hors de combat, & ne s'étoit pas sauvé sans peine auprés de son General. Il n'y demeura pas long-temps sans être forcé de se rendre à un Cavalier Flamand qui le reconnut, & le traitta civilement. Le Duc de Montpensier qui ne commendoit que sa Compagnie d'Hommes-d'Armes, l'avoit menée si souvent à la charge, qu'on lui avoit tué tous ses Officiers: ce qui l'avoit réduit à porter lui-même son Enseigne. Il fut pris en cet état avec le Prince Ludovic de Gonzague, qui n'ayant pas encore dix sept ans, donna des preuves convainquantes de ce qu'il seroit un jour. Son oncle Ferrand de Gonzague se mit inutilement en

1557. devoir de lui remontrer, que puiſque le parti
Liv. VI. qu'il avoit choiſi venoit de ſuccomber, il devoit prendre celui du Roi d'Eſpagne qui le mettroit gratuitement en liberté, & lui feroit de plus grands avantages qu'il n'en pouvoit eſperer du Roi de France; mais il repartit que la grace que lui avoit faite Henri Second, de le demander à ſon pere pour être élevé auprês du Dauphin, lui avoit ſi profondement imprimé la Croix Blanche dans le cœur qu'il n'êtoit pas capable de commettre une ſi noire ingratitude. Leonor d'Orleans Duc de Longueville fut porté par terre, & auroit été foulé aux pieds de la Cavalerie Allemande, ſi ſon Eſcuyer ne leur eût offert une ſomme d'argent ſi conſiderable, qu'elle fit retenir la bride aux plus échauffez. La Roche du Maine le pere ne fut pas plus heureux à la journée de Saint Laurens, qu'il l'avoit été trente deux ans auparavant à celle de Pavie, & n'y témoigna pas moins de fermeté d'ame,
Il avoit 79. ans. quoyque ſon grand âge ſemblât lui avoir glacé le courage. Il combattit auſſi long-tems que les plus vigoureux, & il refuſa de ſe ſauver avec pluſieurs Seigneurs plus jeunes & de plus haute qualité que lui, qui lui en donnoient l'exemple. Il ſe defendit juſques à l'extrême l'aſſitude, & il tomba couvert de bleſſures. Ceux qui l'avoient mis en cet état, admirant ſa vertu, le releverent, & le porterent dans leur Camp, où il fut penſé avec tant de ſoin, qu'il guerit.

L'avanture de Biron, frere aîné de celui qu'on verra Marêchal Général dans la ſuite de cette Hiſtoire, fut encore plus funeſte que celles

les dont on vient de parler. Il vint au pouvoir du Comte Pierre de Mansfeld Gouverneur de Luxembourg, qui prétendoit se rembourcer de la grosse rançon qu'il avoit payée, lorsqu'il avoit été pris au siege d'Ivoy. Mais la conjoncture ne lui étoit pas favorable; car Biron tout brave & tout superbement vêtu qu'il étoit, n'avoit pas le moyen de se racheter, quand même tout son bien eût été mis à l'encan. Mansfeld qui aimoit l'argent, s'imagina que son prisonnier étoit de même inclination que lui, & il ne chercha point d'autre cause que celle-là du delay qu'il apportoit à se procurer sa liberté. Sur cette fausse supposition, il résolut de l'y contraindre à force de mauvais traittemens; & il y réüssit d'une maniere si contraire à son esperance, que Biron mourut entre ses mains. Il ne demeura neanmoins de morts sur le Champ de Bataille, que deux mille neuf cent François, mais le reste fut presque tout prisonnier, & principalement l'Infanterie qui avoit trop de chemin à faire pour se réfugier à la Fere, Le Duc de Nevers s'étoit rangé dans un vallon, où il se disposoit à tourner encore une fois visage aux ennemis, lorsqu'il fut irréparablement mis en desordre par une multitude de fuyards François, & les Espagnols survenus là dessus l'empêcherent de se rallier. L'exemple du Duc d'Anguyen son beau-frere, qui avoit préferé une mort glorieuse a la fuitte, le toucha d'abord si fortement, qu'il attendit long-temps la mort au lieu où il se trouvoit: mais il passa de cette pensée à une autre plus raisonnable, quand on vint l'avertir qu'il n'y avoit plus en France de Général

1557. Liv. VI.

Dans les Eloges des trois Birons.

1557. Liv. VI. d'Armée que lui, tous les autres venant d'être tuez ou pris, ou ayant passé les Alpes avec le Duc de Guise. Il crut alors devoir conserver sa vie pour le salut de sa patrie; & il jugea que si le Connêtable ne pouvoit être excusé d'avoir prétendu se retirer seurement à la vûë d'une Armée sans comparaison plus forte que la sienne, lui Duc de Nevers le seroit bien moins d'avoir frustré la France du seul Chef capable d'arrêter le cours de la prosperité des Espagnols. Il ne retourna pas sans peine à la Fere, où sa réputation, ses richesses & son credit lui donnerent moyen d'assembler en peu de temps un petit corps d'Armée, & d'obliger par-là les Vainqueurs à s'arrêter en Picardie, lorsqu'ils prétendoient s'avancer jusques aux portes de Paris. Et de fait il surprit tellement le Duc de Savoye, en lui envoyant un Trompette, selon les loix de la Guerre, pour reconnoître les morts, & pour recommander les prisonniers, que ce Prince repartit en colere au Trompette qu'il étoit un menteur, & qu'il le feroit pendre, puisqu'il avoit l'impudence de parler de la part d'un homme qui ne vivoit plus. Mais le Trompette repliqua sans s'étonner, qu'il se soumettoit volontiers au supplice dont on le menaçoit, si ce qu'il disoit ne paroissoit bien-tôt veritable, & il fit changer de langage au Duc de Savoye, qui se tournant du côté de Provana son Confident, lui dit à l'oreille, que si le Duc de Nevers s'étoit sauvé, le Roi de France avoit encore un Général d'Armée assez à lerte pour empêcher l'Espagne de tirer les grands avantages qu'elle se promettoit de sa victoire.

Le

Le Prince de Condé aprés avoir vû tailler en pieces, ou diſſiper la Cavalerie qu'il commandoit, profita de l'agilité qui lui étoit naturelle, & ſe ſauva ſeul & à pied dans la Fere; la petiteſſe de ſa taille l'empêchant d'être remarqué de loin. Le Comte de Sancere, le Maréchal de Bourdillon & Montmorenci fils aîné du Connêtable s'y étoient déja réfugiez; & ce furent là les pitoyables reſtes de ſix cent perſonnes de grande qualité qui s'étoient trouvées à la journée de Saint Laurens. 1557. Liv. VI.

Quoiqu'elle eût été infortunée pour la France dans toutes ſes circonſtances, il étoit neanmoins veritable que l'évaſion du Duc de Nevers, ſervoit en quelque maniere, d'adouciſſement à la calamité publique, puiſqu'il poſſedoit toutes les belles qualités que les Romains avoient autrefois admirées dans leur Fabius; & comme il n'étoit pas ſujet aux mêmes défauts, il y avoit lieu d'eſperer que la digue qu'il oppoſeroit à la proſperité du Duc de Savoye ne ſeroit pas moins impenetrable que celle que ce vieux Dictateur avoit oppoſée à Hannibal aprés la victoire de Cannes. Le Duc de Nevers étoit également ſage, experimenté, vaillant & infatigable. Sa prévoyance s'étendoit ſi loin, que les Imperiaux n'avoient jamais pû rien gagner ſur ſon Gouvernement de Champagne, quoyqu'il eût ſouvent pris des Villes ſur eux dans les Provinces Valonnes. Il avoit facilité le voyage du Roi en Allemagne, en s'emparant des Places que les Eſpagnols avoient fortifiées ſur la Meuſe, & le retour de Sa Majeſté, en aſſurant ſa marche dans le Pays

1557. Liv. VI.

de Liége. Il avoit contribué par dehors plus que nul autre à la levée du Siege de Mets, en retranchant les vivres & les fourages aux Imperiaux; & ç'avoit été là les deux principales causes de la mortalité qui s'étoit mise dans leur camp. Il avoit ravitaillé Mariembourg au plus fort d'un très-rude hyver en presence de l'Armée ennemie, avec une diligence & un bonheur incroyable, & par une marche de dix jours continuels au travers des frimats. Il étoit le seul Prince de son temps qui sçût l'art de paroître liberal & même magnifique sans s'endetter. Il dépensoit beaucoup en toute maniere: sa table étoit des mieux servie à la Cour & a l'Armée: On connoissoit à sa froideur & à son indifference dans le jeu le peu d'attachement qu'il avoit au bien: cependant sa Maison étoit si réglée, qu'on n'y prenoit aucune chose à credit; & ses Domestiques si exactement payez, qu'il ne leur étoit rien dû au bout de lan: Il faisoit sa Cour au Roi Henri Second son Maitre sans affectation & sans interêt; & l'exemple des autres Princes qui n'en usoient pas de même, ne l'invita jamais à demander aucune grace pour soy. Ceux qui s'étoient rangez auprès de lui après la Bataille de Saint Quentin, le conjurerent de les commander, en attendant l'Ordre de Sa Majesté, que Descars étoit allé demander; & il les distribua dans les Places qui en avoient le plus de besoin. Le Comte de Sancere s'enferma volontairement dans Guise où il mena sa Compagnie d'Hommes d'Armes; celle du Prince de la Roche sur-Yon, & les deux Enseignes d'Infanterie d'Estrée & de Pizoy. Le Marê-

Dans la Relation de Descars.

chal

chal de Bourdillon demeura dans la Fere avec la Compagnie de Lances du Duc de Lorraine, celle de Villars, & quatre Enseignes d'Infanterie. Solignac entreprit de deffendre le Castelet avec son Enseigne & celle de Clerac. Humieres ne demanda que sa Compagnie & celles de Strozzi, & du Bellay avec six Enseignes pour se jetter dans Peronne. Mais le Duc de Nevers lui envoya peu de jours aprês quatre Enseignes de Grammont. Le Comte Charni entra dans Corbie, avec sa Compagnie, celles de Villebon, & de Vassé, & les Enseignes de Belle-foriere, & de Blancour. Enfin les promesses & les prieres du Duc de Nevers, obligerent Sepoix à s'enfermer dans Ham: Bussi d'Amboise dans Montdidier; Bouchavannes dans Coucy, & Montigni dans Roye, avec ce qu'ils purent assembler d'Amis & de Troupes, aprês que les autres Places de la Picardie se furent trouvées suffisamment pourvûes de Garnisons & de munitions de guerre & de bouche. Ces précautions étonnerent de telle sorte le Duc de Savoye qui pensoit avoir étendu sur la possiere, ou enfermé dans ses prisons toute la fleur de la Noblesse Françoise, qu'il réduisit l'esperance de tant de conquêtes imaginaires à celle de Saint Quentin où il remit le Siege. 1557. Liv. VI.

Mais l'Amiral de Châtillon ne perdit ni le courage, ni le rafinement de prudence qui lui étoient naturels, quoyqu'il n'apperçût aucune voye humaine pour se dégager du peril qui le menaçoit. Il travailla d'abord à prevenir la Garnison & la Bourgeoisie d'une maniere qui les empêchât de s'abandonner au déses-

1557. Liv. VI.

poir, lorſqu'elles apprendroient l'entiere deffaite du Connêtable; & il y réüſſit ſi admirablemẽnt, que la Garniſon n'en fut que plus obſtinée à ſe deffendre: & la Bourgeoiſie ſupprimant pour un temps l'averſion dont elle étoit tranſportée pour l'hereſie de ſes deffenſeurs, véquit en parfaite intelligence avec eux, à quoi il auroit été impoſſible de la reſoudre, ſi les affaires de France euſſent été en meilleur état.

Le Roi Philippe Second qui ne s'étoit point trouvé a la Bataille, vint au ſiege; & l'Artillerie qu'il avoit menée de Cambray, fit en peu de temps une telle bréche, que la Place auroit été emportée au premier aſſaut que livrerent les Eſpagnols, ſi d'Andelot ne l'en eût garantie par cette ruſe. Il fit porter avec une extréme diligence ſur les ruines, les mêmes barques qui lui avoient ſervi au paſſage du marais. On les mit les unes ſur les autres, à meſure qu'on les rempliſſoit de terre; & l'on dreſſa la nuit de cette ſorte un retranchement capable d'arrêter l'impetuoſité des Ennemis, pendant que le Duc de Nevers r'allioit le débris de l'Armée Françoiſe: ſa liberalité envers les Officiers qui s'étoient ſauvez, & le ſoin qu'il prit de la guériſon & de la ſubſiſtance des Soldats bleſſez, ramenerent en peu de jours tant de gens ſous ſes Enſeignes, qu'il ramaſſa ſeize cent chevaux & ſept mille hommes de pied, la pluſpart Etrangers, quoyque le Duc de Savoye ne les eût mis en liberté, qu'à condition de ne porter de ſix mois les armes contre le Roi d'Eſpagne; & que par conſequent la corde leur fut inévitable, s'ils étoient repris.

Ce

Ce zele assez extraordinaire en des mercenaires, lui inspira le dessein de secourir encore une fois Saint Quentin. Il choisit trois cent de ses plus résolus Fantassins ; & il les chargea des choses dont les Assiegez avoient le plus de besoin : il leur donna pour escorte deux Compagnies de Lances sous le commandement de Chatelus & de Saint Simon, & il les envoya vers l'endroit du marais qu'un Pescheur avoit découvert & visité, par où l'on pouvoit passer sans avoir d'eau que jusqu'au nombril. 1557. Liv. VI.

Les deux Compagnies avoient ordre de demeurer sur le bord du Lac, jusques à ce qu'elles eussent apperçû le signal qu'on leur devoit donner aussi-tôt que les trois cent Fantassins seroient entrez dans Saint Quentin ; & cette précaution étoit d'autant plus necessaire, que si les Espagnols eussent pénétré le véritable dessein des François, & fussent venus pour le traverser, ce n'auroit d'abord été qu'en petit nombre, & en si mauvais ordre, que les mêmes Compagnies eussent pu les arrêter en escarmouchant, & les amuser, jusques à ce que l'Infanterie qu'elles couvroient eût traversé le marais. Mais le dessein des entrepriſes les mieux concertées est de manquer souvent, faute de correspondance entre les parties, quand on vient à l'exécution. Le secours arriva heureusement sur le bord du marais ; & les trois cent Fantassins en avoient déja traversé le tiers, lorsqu'ils furent découverts par une Sentinelle avancée des Espagnols qui donna l'alarme. La nuit étoit si obscure, qu'on discernoit à peine les objets ; & les deux Compagnies

Dans la Relation d'Andelot.

1557. Liv. VI. gnies n'entendant plus leurs Fantaſſins remuer dans l'eau, s'imaginerent qu'ils étoient paſſez, ſans faire de refléxion qu'on marchoit beaucoup plus lentement dans la bourbe que ſur la terre. Ainſi lorſqu'elles eurent entendu que les ennemis ſe préparoient à les venir charger, elles retournerent à toute bride rejoindre le Duc de Nevers, & elles laiſſerent leur Infanterie expoſée à la diſcretion des Eſpagnols. Cent quatre-vingt de ceux dont elle étoit compoſée qui retournerent ſur leur pas, furent tuez à meſure qu'ils ſortoient du marais, & les ſix vingt autres qui aimerent mieux ſuivre leur route, entrerent dans Saint Quentin; mais ils étoient nuds, à cauſe qu'ils avoient été contraints de jetter dans le marais leurs armes, leurs proviſions & mêmes leurs habits pour faire plus de diligence, ce qui les rendit preſque inutiles aux Aſſiegez. L'Amiral ne laiſſa pas neanmoins de ſe deffendre juſques au vingt-ſept du mois d'Août, c'eſt à dire, juſques au dix-ſeptiéme aprês la bataille. Ce qui le contraignit de ſe rendre, fut que les ennemis aprês avoir fait onze bréches pour affoiblir la Garniſon, en l'obligeant de ſe partager en autant de lieux differents, livrerent un furieux aſſaut à la principale d'entre-elles. Alfonſe Carrero, Colonnel de l'Infanterie Eſpagnole, & Lazard Schvend, Colonnel de l'Allemande, qui monterent les premiers ſur la bréche, y laiſſerent preſque tous leurs Soldats; & s'en retirerent avec peine pour faire place à Navarrete Eſpagnol, & au Comte de Megue commandez pour la ſeconde attaque, qui ne furent pas plus heureux.

heureux. Julien Roméro livra la troiſiéme avec deux mille Anglois, & trois Enſeignes d'Eſpagnols naturels ; & la cuiſſe lui ayant été rompue d'un coup de mouſquet, on fut contraint de le porter dans ſa tente. Ses gens intimidez par la bleſſure de leur Chef, lâcherent le pied ; & Carondelet qui livra la quatriéme attaque, n'y réüſſit pas mieux avec ſes trois Enſeignes du Comté de Bourgogne, puiſqu'il s'enfuit après avoir laiſſé ſa main gauche dans le foſſé. Le Duc de Savoye perdit alors l'eſperance d'emporter cette bréche ; mais il fit ſonder celle qui avoit été commiſe au Capitaine la Garde ; & l'on trouva que l'Infanterie de Saint André ; & la Compagnie de Lances du Dauphin deſtinées a ſa deffenſe l'avoient abandonnée. Les Eſpagnols y entrerent ainſi ſans perte d'aucun homme. Ils ſe ſaiſirent par-là de Saint Quentin : ils envelopperent par derriere l'Amiral & ſon frere d'Andelot, & ils les firent priſonniers. Cet accident donna lieu de douter ſi l'Amiral avoit obſervé avec aſſez d'exactitude les maximes de la bonne Guerre, en refuſant la capitulation avantageuſe que le Duc de Savoye lui avoit offerte deux jours auparavant, parce que d'un côté il eût conſervé d'exellents Soldats, dont le Roi ſon Maître avoit un extraordinaire beſoin : Il ſe ſeroit ſauvé lui-même, & auroit pu remplir la place du Connêtable ſon oncle, en ce qui regardoit le commandement ſuprême des armes ; au lieu que ne reſtant aucun ami du Connêtable digne de cette Charge, le Roi fut contraint de la donner au Duc de Guiſe. Mais d'un autre côté il étoit de telle importance d'ar- 1557. Liv. VI.

1557. Liv. VI. d'arrêter le plus qu'il seroit possible l'Armée victorieuse devant Saint Quentin, pour donner au Roi le loisir d'en mettre une sur pied qui fût à peu prés égale, qu'il étoit difficile de décider dans une telle conjoncture par les régles de l'Art militaire, si l'Amiral & tout ce qui étoit enfermé avec lui dans les murailles de Saint Quentin valoient mieux que le retardement pour deux jours de l'Armée Espagnole.

Quoyqu'il en soit, elle attaqua immediatement aprés le Castelet; & le Duc de Nevers écrivit au Roi que Sa Majesté avoit sujet de s'en réjoüir, parce que la Place étoit pourvûë d'un Gouverneur qui donneroit à l'Ennemi de l'exercice pour vingt jours, & qui préfereroit toûjours la mort à une capitulation honorable.

Dans la Lettre du Duc de Nevers au Roi du 1. Septembre 1557.

Mais il n'est rien de plus sujet à l'erreur que le jugement que les plus habiles hommes font de ceux qu'ils pensent le mieux connoître, parce qu'il est fondé sur la disposition qu'ils pensent avoir remarquée en eux, & non pas sur celle où ils seroient, ni sur leur inconstance qu'il est impossible de prévoir. Aussi Solignac qui passoit pour le plus intrepide des François échappez de la Bataille, & de qui les belles actions étoient plus que suffisantes, pour appuyer l'estime que l'on faisoit de sa vertu, fut déconcerté à la seule veuë du Siege dont il étoit menacé, & le prévint par une honteuse reddition. Henri Second se mit en devoir de punir sa lâcheté, & le fit arrêter: on lui donna des Commissaires; mais il se tira d'affaire, sur ce que sa Garnison n'étoit que de

de quinze cent hommes ; & que le Seigneur d'Eſtrée ayant été preſſé avant lui de ſe charger de deffendre la même Place, l'avoit refuſé, à moins qu'il n'eût deux mille Soldats effectifs. 1557. Liv. VI.

Une ſi facile conquête attira les Ennemis devant la Ville de Ham, fameuſe pour avoir été autrefois le fondement de la préſomption du Connêtable de Saint Paul, lorſqu'il avoit cru pouvoir demeurer neutre entre le Roi Loüis Onze, & le Duc Charles de Bourgogne, & commettre impunément ces deux grands Princes l'un contre l'autre. Piſſeleu de Helli, Gentilhomme de credit & de merite, qui s'étoit renfermé dans cette Place, avoit ſagement remontré au Roi qu'elle étoit ſi étroite que quatre petits baſtions ſuffiſoient pour l'environner ; & que n'ayant aucuns dehors, elle ſeroit d'abord emportée, ſi l'Ennemi ſe logeoit ſans danger au pied des baſtions ; ce qui lui ſeroit aiſé s'il trouvoit la Ville ſi foible d'un côté qu'elle ne pût ſoûtenir la moindre attaque ; & de l'autre ſi proche de la Citadelle qu'elle en favoriſât entierement les approches. La Cour avoit envoyé l'ordre de la démolir ; & l'on y travailloit encore, lorſque les Eſpagnols s'en approcherent. Helli leur diſputa le terrain autant que lui permit l'inégalité de ſa Garniſon, aſſez nombreuſe à la verité pour remplir un petit lieu, mais trop foible pour réſiſter à tant de vainqueurs. Il fut enfin repouſſé entre ſes quatre petits baſtions qu'une batterie de quatre jours réduiſit en poudre. Comme les Aſſiegez manquoient de place pour creuſer des foſſez derriere, & pour

s'y

1557. Liv. VI. s'y retrancher, ils furent contraints de se rendre; & le Duc de Savoye dans les Articles qu'il leur accorda, eut plus d'égard à leur courage, & au nombre des Soldats qu'il auroit perdus en les forçant, qu'au peu de moyens qui restoient aux Assiegez pour se défendre. Il trouva dans une chambre du Château un thrésor qu'il ne cherchoit pas. C'étoient les Titres des plus illustres Maisons de Picardie; l'ancienne étenduë du Comté de Ponthieu: les piéces justificatives que le Comté d'Artois n'étoit qu'un membre de celui de Bologne dont il relevoit, & les instructions où l'on découvroit les droits de nos Rois sur plusieurs lieux des Provinces Valonnes, & des Villes de ces mêmes Provinces les unes sur les autres. Le Duc de Savoye fit transporter tous ces titres en Flandres; & les Espagnols ne les rendirent point, quoyqu'ils s'y fussent depuis obligez par la paix du Cateau-Cambresis. Mais la France n'a pas toûjours été privée de ces papiers; nôtre invincible Monarque en a trouvé une partie dans l'Isle, où les Espagnols croyoient qu'ils fussent en seureté; & la Providence Divine ne les en avoit rendus gardiens, qu'afin qu'ils ne fussent pas consumez dans les feux de nos Guerres civiles.

Il ne restoit plus que deux expediens pour empêcher les Espagnols d'aller droit à Paris: l'un étoit d'affoiblir leur Armée par quelque voye que ce fût; & l'autre de leur opposer une Forteresse capable de les occuper plus long-temps que n'avoient faits les Siege de Saint Quentin, du Catelet & de Ham. Le bon-

bonheur de la France, ou pour mieux dire le soin particulier que la Providence Divine prenoit de la conserver, fit naître le premier expedient sans que le Roi Henri Second y eût rien contribué; & la prudence du Duc de Nevers se prévalut admirablement du second. 1557. Liv. VI.

On a veu que la plûpart des hommes de qualité s'étoient trouvez à la bataille de Saint Quentin, & qu'ils étoient demeurez morts sur le champ, ou prisonniers de l'Espagne. Le nombre de ces derniers étoit fort grand; & ceux qui s'étoient donné la peine de supputer à combien reviendroit leur rançon, la faisoient monter à huit ou dix millions. On étoit asseuré que ces rançons seroient régulierement payées, parce que les prisonniers étoient Chefs de leurs Maisons, & qu'il n'y avoit qu'à leur retrancher une partie de leurs aises, pour les obliger à presser leurs femmes & leurs enfans de les rachetter.

On a encore remarqué que l'Armée Espagnole étoit presque toute composée de Soldats & d'Officiers Etrangers, dont la foi devoit être d'autant plus suspecte, qu'ils ne s'étoient engagez à servir que pour trois mois, & que la fin de ce troisiéme mois approchoit. Il étoit arrivé de-là, que les dix mille Anglois & les trente mille Allemands, dont la moitié de l'Armée Espagnole étoit composée, avoient cru que l'on partageroit avec eux la rançon des prisonniers François; & que si on ne la leur donnoit toute entiere, à cause que leur nombre étoit incomparablement plus grand, que celui des Espagnols

1557. Liv. VI. gnols naturels & Flamands, on distribueroit au moins également les rançons, & que chaque Nation en profiteroit à mesure qu'elle avoit plus de Regimens. Cependant le Conseil du Roi d'Espagne fut d'avis qu'il falloit ôter aux Officiers & aux Soldats Etrangers tous les Seigneurs François qu'ils avoient pris, & ne leur laisser que les Gentils-hommes, dont la rençon ne passeroit pas la somme de mil écus.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner si cet ordre étoit juste, & l'on doit seulement ajoûter qu'il contribua plus qu'aucune autre chose à dissiper les Troupes de Philippe Second; car les Anglois, que la Reine Marie sa femme lui avoit envoyez, se voyant frustrez de l'esperance du gain immense qu'ils attendoient, demanderent qu'on leur comptât sur le champ toutes les montres de la Campagne, qui leur étoient si généralement dues, qu'ils n'en avoient pas encore touché un sol; & dans l'impossibilité où le Trésorier d'Espagne se trouva de les satisfaire, ils marcherent Enseignes déployées vers leur Flotte, ils monterent dessus, & s'en retournerent en Angleterre, sans que leur Reine osât leur reprocher cette désertion.

Les Officiers & les Soldats Allemands se hâterent d'imiter les Anglois, mais il n'avoient pas la même commodité de s'en retourner; & de plus la meilleure partie d'entr'eux n'avoit point d'autre métier que celui de la Guerre, & prétendoit l'exercer sous quelques Enseignes que ce fut. Le Duc de Nevers qui entretenoit des Espions entr'eux, fut averti à point

point nommé de leur disposition ; & comme il étoit le plus riche Prince de France après le Duc de Montpensier, il fouilla dans toutes les bourses de ses amis, & il trouva assez d'argent pour retenir au service de la France les Allemands qui s'ennuyoient de celui d'Espagne : il écrivit à la Cour le besoin qu'il avoit d'être secondé, & on lui envoya presque tout l'argent qui se trouva dans le Trésor Royal. Il enrôlla de cette sorte, en moins de trois jours, tant de gens de Guerre, que son Armée devint égale à celle de Philippe second, qui ne se mit plus en devoir de former aucun nouveau siege dans la Picardie. Il étoit néanmoins à craindre que les huit ou dix mille Allemands que l'on avoit levez dans les Cercles du Rhin, pour Sa Majesté Catholique, n'arrivassent ; & ce fut principalement dans la vûë de rallentir leur premiere impétuosité, que le Duc de Nevers jetta les yeux sur la Ville de Compiegnes pour en faire un rempart à la France. 1557. Liv. VI.

On ne s'étoit point avisé jusques-là de la fortifier ; car outre que son terrain n'y étoit pas tout-à-fait propre, elle étoit défendue par assez d'autres Places ; mais depuis la prise de celles dont on vient de parler, elle étoit devenue Frontiere, & il n'y avoit plus à déliberer si l'on s'en prévaudroit en quelque maniere qu'elle fût située, puisque l'on ne travailloit qu'à donner de l'exercice aux ennemis. Ainsi le Duc de Nevers y entra avec toute son Armée, après y avoir introduit toutes les munitions de Guerre & de bouche que la Cour de France y avoit envoyées. Il y fit deux

1557. deux nouveaux Forts, & autant de Plateformes, l'une pour commander à la plaine voisine, & l'autre pour battre le long de la riviere.
Liv. VI.

Il y ajoûta tous les remparts que l'on avoit jusques-là inventez, & parce que l'Armée Françoise s'y devoit assembler, & rendre à sa patrie le même service qu'elle avoit autrefois rendu dans la Ville d'Avignon, lorsqu'elle avoit obligé l'Empereur Charles-Quint à sortir de la Province, dont il s'étoit proposé la conquête; le Duc de Nevers dressa sous le canon de Compiegnes un Camp encore plus spacieux que n'avoit été celui que le Connêtable de Montmorenci avoit fait faire dans la prairie qui s'étend immédiatement au dessous d'Avignon. Il étoit capable de contenir cent mil hommes, & on l'avoit disposé de sorte, qu'il pouvoit recevoir toutes les commoditez de la vie, sans que les ennemis en retranchassent aucune.

Les Espions qu'il entretenoit entr'eux, l'avertirent qu'il enleveroit sans rien hazarder, s'il le jugeoit à propos, douze cent Cavaliers Espagnols & Flamans, que le Roi Philippe Second avoit logez dans Chauni, & qui tenoient de-là tellement bloquées les Villes de Soissons & de Couci, qu'elles n'avoient aucune communication avec les autres de la Province de Picardie.

Cette entrepriſe étoit capable de relever le courage aux François, que la bataille de Saint Quentin avoit presque abbattu; & comme si elle eût manqué, les Troupes du Duc de Nevers se seroient infailliblement dissipées d'elles-

les-mêmes ; ce Prince prit pour l'exécuter toutes les précautions que l'experience qu'il avoit à la Guerre lui ſuggeroit. 1557. Liv. VII.

Il choiſit le Marêchal de Bourdillon, le Prince de Condé & le Seigneur de la Barbize, qui commandoit une partie des Cavaliers Allemands paſſez des Enſeignes des Eſpagnols ſous celles des François, il leur ordonna de ſe mettre en embûche dans le bois de Chauni, & il détacha Genlis avec cinq cent Chevaux ſeulement, pour aller faire le coup de piſtolet devant une des portes de la même Ville, ſur la préſuppoſition que les douze cent Cavaliers Eſpagnols, qui ſe voyoient ſans comparaiſon plus forts que les François, ſortiroient auſſi-tôt ſur eux. Sa conjecture ſe trouva véritable ; & la ſortie des Eſpagnols fut ſi générale, qu'il n'en reſta pas un dans Chauny.

Les Eſcadrons de Genlis caracolerent avec tant d'adreſſe, qu'ils ſe mirent entre les ennemis & la porte d'où ils venoient de ſortir ; & il n'eut pas plûtôt occupé ce poſte, qu'il envoya dire aux François cachez dans la Foret, qu'ils s'avançaſſent, afin de les attaquer par devant dans le même temps qu'il leur donneroit à dos. Ainſi les Eſpagnols enveloppez par les François, dont les Eſcadrons s'elargiſſoient inſenſiblement, lacherent le pied, & ceux que commandoit un Capitaine Albanois, furent taillez en pieces ; mais ceux qui obéiſſoient à un Officier Eſpagnol naturel, dont les Relations n'ont pas conſervé le nom, ſe deffendirent conſtamment, quoyqu'ils n'euſſent preſque point d'eſperance de ſe ſauver. Ils ſe retirerent dans une mai-

1557. Liv. VI.

son du Faux-bourg : ils la percerent de tous côtez, & ils y tinrent bon, jusqu'à que ce toute l'Infanterie, & quelques pieces d'Artillerie des François étant arrivées, on chassa les Espagnols du lieu qu'ils occupoient.

Leur Chef sortit alors de la Maison, le coûtelas en une main, & la rondache en l'autre, dans le dessein de demander quartier : Il s'avança droit vers celui qu'il jugeoit devoir commander les François; & il lui demanda en sa langue qu'il le reçut en qualité de prisonnier de guerre. On étoit sur le point de lui accorder cette grace, lorsqu'un Gentilhomme François appellé Launay, qui s'étoit trouvé à la Bataille de Saint Quentin, & qui avoit vû plusieurs Espagnols refuser la vie aux François qui la leur demandoient, le tua d'un coup de pistolet. Le Prince de Condé present à cette action, fut si choqué de l'humeur sanguinaire de Launay, qu'il l'auroit traitté de même qu'il venoit de traitter l'Officier Espagnol, si Launai ne lui eut remontré que celui qu'il venoit de tuer étoit tellement ennemi des François, qu'il n'avoit jamais voulu observer le droit des gens à leur égard : Il offrit de justifier ce qu'il disoit par le témoignage de plusieurs personnes irréprochables. La colere du Prince de Condé se rallentit; & les François se contenterent de faire prisonniers de guerre ceux des Ennemis qui avoient échapé à leur premiere impetuosité.

Fin du Livre sixiéme.

ARGU-

ARGUMENT

DU SEPTIE'ME ET DERNIER LIVRE.

LEs Eſpagnols ne tirent point d'autres avantages du gain de la bataille de Saint Quentin que les priſes de cette Ville, & de celles du Catelet & de Ham; mais en récompenſe, la Maiſon de Guiſe profite ſi bien de la priſon du Connêtable, que peu s'en faut qu'elle ne le ſupplante dans la faveur du Roi. Il en eſt informé; & comme il n'y peut remedier, qu'en obtenant des Eſpagnols la permiſſion de retourner ſur ſa parole à la Cour de France, ils la lui accordent, à condition qu'il perſuadera au Roi ſon Maître de rendre toutes les conquêtes que ſon pere & lui avoient faites. Henri Second rappelle le Duc de Guiſe; & les Caraffes ſe réconcilient incontinent aprês le Pape avec les Eſpagnols: Il ſe forme une conſpiration dans la Breſſe, pour ramener cette Province à l'obeiſſance du

Duc de Savoye. Les mesures en sont prises; & Porviller y entre avec une Armée: mais le Duc de Guise survient à propos, qui l'oblige à se retirer dans le Comté de Bourgogne, où son Armée se dissipe. Le Roi consulte Brissac sur ce qu'il y a à faire pour reparer la perte de la Bataille de Saint Quentin; & Brissac répond à Sa Majesté par écrit; mais son avis n'est pas suivi, à cause que ceux de la Maison de Lorraine n'y trouvoient pas leur compte. On lui ôte la meilleure partie de son Armée; & l'on donne au Duc de Guise la Lieutenance Générale de l'Etât. On forme le dessein d'assieger Calais sur le plan que l'Amiral en avoit autrefois dressé, & qui se trouve entre ses papiers. Le Duc de Guise refuse de l'entreprendre jusqu'à ce que le Roi le lui commande absolument. Le succès dépendoit de la diligence; & les François pressent Calais avec tant d'impetuosité, qu'ils l'emportent en six jours: c'est à dire un quart d'heure devant que le secours d'Angleterre arrivât. Ils auroient ensuite eu bon marché de Gravelines; mais ils aiment mieux renvoyer les Anglois de la la mer, en prenant sur eux Guines & Hames. Solyman envoye une sixiéme Flotte pour attaquer de concert avec les François Nice & Ville-Franche; mais elle est renduë inutile par l'intrigue qui

se

se forme à la Cour contre Brissac. La Duchesse de Valentinois l'abandonne, & il est sur le point de succomber; mais la Maison de Guise l'appuye, & le tire d'affaire, en réduisant ses Ennemis au silence. La Maison de Guise sollicite la conclusion du Mariage du Dauphin avec la Reine d'Ecosse. La Reine de France s'y oppose pour des raisons, qui sont icy rapportées; mais enfin la Maison de Guise la dispose à se relâcher, & le Mariage est achevé. L'entrevenë du Duc de Lorraine avec la Doüairiere sa mere est cause de celle des Cardinaux de Lorraine & de Granvelle, où l'on prétend que l'adresse du second de ces Prélats l'emporte sur celle du premier. Il accuse d'Andelot de faire une ouverte profession du Calvinisme; & le Roi s'en veut éclaircir: Il interroge d'Andelot, qui répond avec tant de fierté, que le Roi prend une lance pour l'en percer. On l'ôte neanmoins de là, & on l'envoye prisonnier à Melun, après que l'exercice de sa Charge eut é é donné à Monluc. Le Connêtable apprend en prison que le Duc & le Cardinal de Guise chassent tous ses amis de la Cour de France: & la crainte d'être lui-même disgracié, le jette dans le desespoir. Il persuade le Duc de Savoye qu'il ne sera jamais rétabli, s'il ne lui permet de retourner pour un mois auprès du Roi son

Maître ; & le Duc de Duc de Savoye n'obtient des Espagnols qu'il soit relâché sur sa parole, qu'aprés qu'il les a convaincus que si le même Connêtable n'obtient la conclusion de la paix en la maniere qu'ils la souhaitent, il divisera pour le moins le Conseil de Henri Second de sorte, que les Armes Françoises ne leur pourront plus nuire. Le Connêtable arrive auprês de son Maître, trouve la Ducheſſe de Valentinois mécontente des Guises, & se réunit plus étroitement avec elle par le mariage de son second fils avec la Demoiselle de Bouillon. Il fait disgracier la Maison de Guise, & releguer le Duc qui en portoit le nom dans le Luxembourg, sous pretexte d'assieger Thionville, où l'on croyoit qu'il échoüeroit. Le Roi consent que le Connêtable traitte la paix, à condition d'abandonner toutes les conquêtes que la France avoit faites depuis soixante ans ; & il en porte le plein pouvoir dans la prison où il retourne. Le Duc de Guise ne laisse pas d'assieger, & de prendre Thionville ; mais il demeure immobile aprês cette conquête ; & les Espagnols le voyant sans action, réünissent toutes leurs forces pour opprimer le Marêchal de Thermes, qui venoit de surprendre Dunquerque, & qui commandoit les gens de guerre François attachez au Connêtable. Ils l'attaquent plus forts de

la

la moitié que lui; & il se deffend jusqu'à ce que la Flotte d'Angleterre favorisée d'un profond calme, s'approche des François, & les traitte si mal avec son Artillerie, qu'ils sont entierement défaits. Henri Second ne laisse pas nonobstant de lever la plus belle Armée que l'on eût vûë en France depuis plusieurs siécles. Mais le Connétable élargi, commence la Negociation de Sercamp, où il abandonne toutes les conquêtes que la France avoit faites. Il n'auroit pas même réservé Calais, si par un bonheur extraordinaire pour la France, la Reyne d'Angleterre ne fût morte; ce qui refroidit tellement les Espagnols aprés qu'ils eurent perdu l'esperance d'obtenir la nouvelle Reyne Elizabeth pour femme de leur Roi, qu'ils détacherent leurs interêts de ceux des Anglois. Les Espagnols se prévalent de leur fortune, pour ôter à l'Archevêché de Reins l'authorité qu'elle avoit sur presque tous les Païs bas. Ils établissent dans ces Pais dix huit nouveaux Evêchez & quatre Archevêchez, qui n'ont plus de subordination a l'égard de la France. La paix du Cateau-Cambresis est concluë; & l'on particularise icy les dommages que la Monarchie Françoise & ses Alliez en reçurent, sur tout le déplaisir qu'en eut l'Armée de Brissac, où l'on rapporte par occasion le

dénombrement des Officiers Généraux, dont elle étoit une pepiniere. Brissac demande qu'on le mette avec ses Soldats au Ban du Royaume, & promet de conserver le Piémont & le Monferrat contre toutes les Puissances de l'Europe, sans qu'il en coûte un sou à la France, jusqu'à ce qu'il survienne une nouvelle rupture entre les deux Couronnes; mais sa proposition toute héroïque qu'elle est, échoüe contre deux écuëils : l'un que le Connêtable s'est engagé à rétablir le Duc de Savoye; l'autre que le même Connêtable prétendoit opprimer la Maison de Guise, que Brissac auroit pû soûtenir, s'il fût demeuré le maître du Piémont & du Montferrat. La céremonie des nôces de Marguerite de France avec le Duc de Savoye, est l'occasion de la mort de Henri Second par un éclat de Lance.

HISTOI-

HISTOIRE DE HENRI II.

LIVRE SEPTIE'ME.

Où l'on voit la Bataille de Gravelines, le Siege de Thionville, les Negociations de Sercamp & de Cateau Cambresis; & ce qui est arrivé de plus important sous son Régne durant l'année 1558. *& six mois de l'année* 1559.

LEs pertes de Saint Quentin, du Catelet, & de Ham ne furent ni les seules, ni les plus fâcheuses suites de la Bataille de Saint Laurens; & comme les blessures des pieds & des mains ne sont pas d'ordinaire les plus dangereuses, à cause qu'elles sont éloignées des 1558. Liv. VII.

1558. Liv. VII. parties nobles qui ſont le ſiege de la vie : auſſi les trois Places, que l'on vient de nommer, perdues ſur la Frontiere de Picardie, n'étoient pas capables d'affoiblir conſidérablement la France, dans les avantages qu'elle avoit par tout ailleurs ſur l'Eſpagne, ſi la contagion n'eût paſſé du dehors au dedans, par des voyes ſecrettes, qu'il eſt important d'expliquer.

Le Connêtable en demeurant priſonnier des Eſpagnols, avoit perdu l'une des deux choſes qu'il ne devoit pas moins conſerver que ſa propre vie, & mis l'autre aü danger évident de ſe perdre. La premiere étoit ſa réputation, & la ſeconde la faveur de ſon Maître. Quant à la premiere, les François étoient ſi perſuadez de ſon expérience à la Guerre, qu'ils l'euſſent ſuivi dans les plus grands périls, s'il ne leur eût fait voir par l'expérience d'une fameuſe journée, qu'il ſçavoit commettre des fautes qu'un Apprentif en l'art militaire auroit vray-ſemblablement évitées. De là vint qu'encore qu'ils le tinſſent pour un homme de bien, qui n'agiſſoit que pour l'avantage & pour la gloire de ſa patrie, ils ne voulurent plus combattre ſous ſes ordres, & ils aimerent mieux être commandez par un Prince Etranger, quoyqu'ils n'ignoraſſent pas que ce Prince prétendoit à leur Monarchie, qu'il diſoit avoir été ravie à ſes Ancêtres.

le Duc de Guiſe.

Pour la ſeconde on a montré au commencement de ce Régne, que le Connêtable avoit le premier lieu dans la faveur & dans les Conſeils de ſon Maitre, & que la Maiſon de Guiſe n'y

n'y tenoit que le second, Mais la prison du Connêtable l'ayant mis dans une espece de mort civile pour son païs; & l'Amiral de Chatillon, qui seul pouvoit tenir sa place, se trouvant enveloppé dans la même infortune; la Ducheſſe de Valentinois, qui jusques-là avoit tenu les choses en balance, fut contrainte, ne pouvant elle-même ni préſider dans les Conseils, ni commander les Armées, de consentir que le Cardinal & le Duc de Guise fussent employez à ces deux fonctions: d'où il arriva deux maux irréparables à la Monarchie Françoise. L'un fut que la fortune favorisant la Maison de Guise, fit passer de son côté l'inclination des peuples qui penchoit auparavant vers celle de Montmorenci; & la Maison de Guise porta de si dignes sujets, que l'affection publique à leur égard alla toûjours depuis en augmentant au lieu de diminuer, jusques à ce qu'elle aboutit enfin aux Guerres civiles & aux barricades. 1558. Liv. VII.

L'autre fut que le Connêtable informé dans sa prison que la Maison de Guise étoit sur le point de le supplanter dans le cœur du Roi, après s'être mise en possession de ses Charges, pressa tellement les Espagnols de lui permettre de retourner sur sa parole à la Cour de France, afin d'appuyer par sa présence sa faveur chancelante, qu'il l'obtint à condition de s'employer entierement, lorsqu'il seroit rétabli dans son premier credit, à disposer le Roi à ceder par un Traitté de paix, tout ce que Sa Majesté & le Roi son pere avoient acqui par les armes, ce qui ne fut que trop scrupuleusement exécuté.

1558. Liv. VII. Philippe Second Roi d'Eſpagne n'étoit pas ſi en état de profiter de ſa victoire qu'on ſe le figuroit en France; & ſon Tréſor étoit ſi épuiſé, que l'on n'y avoit pas même trouvé dequoi donner aux Soldats le préſent ordinaire, après une victoire auſſi complete qu'avoit été celle de Saint Quentin. Les Soldats Allemands avoient pris à injure de ne le pas recevoir; & les Eſpagnols naturels irritez de n'avoir preſque rien contribué à la victoire, & d'en être uniquement redevable aux piſtolets des Reitres, & aux lances de la Nobleſſe Flamande, ajoûterent la moquerie à l'injure, en reprochant aux Allemands que Sa Majeſté Catholique n'étoit pas beaucoup perſuadée de l'importance de leurs ſervices, puiſqu'elle ſe hâtoit ſi peu de les reconnoître. Ce qui les toucha de ſorte qu'ils écouterent les ſemonces qu'on leur faiſoit ſecrettement de la part du Duc de Nevers, & leur Cavalerie paſſa preſque toute ſous les Enſeignes de France.

Les Eſpagnols s'en étant ainſi deffaits, firent tant de querelles aux Anglois, que ceux-ci preſſerent le Roi d'Eſpagne de les congedier, & menacerent, ſi on rejettoit leur requête, de vuider par les armes leur different avec l'Infanterie Eſpagnole: ce que le Conſeil du Roi Catholique apprehenda de ſorte, qu'il les renvoya ſur le champ.

Gonzague ſe mit inutilement en devoir de l'empêcher, en remontrant que l'Eſpagne auroit bien-tôt beſoin de toutes ſes forces pour les oppoſer aux François, qui ne manqueroient pas de rappeller les Troupes qu'ils

qu'ils avoient ailleurs, ni de faire un dernier effort sur la Frontiere de Picardie, afin de recouvrer ce qu'ils avoient perdu de réputation & de Places. On traitta de terreur pannique son avis, tout politique qu'il étoit; & bien loin de poursuivre les Deserteurs, on donna congé à quiconque le demandoit. 1558. Liv. VII.

Le dépit de ce Prince Italien de voir les Espagnols à ce coup, contre leurs vieilles maximes, profiter si mal de leur victoire, s'augmenta par le retour du Courrier que le Roi Catholique avoit dépêché à Charle-Quint son pere en Espagne, pour sçavoir ce qu'il y auroit à faire après la journée de Saint Laurens. Ce Courrier rapporta que cet illustre Solitaire s'étoit plaint d'abord qu'on le vint importuner dans sa retraitte, en lui communiquant une nouvelle, qui toute agréable qu'elle étoit, ne le regardoit plus; & qu'ensuite, il s'étoit enquis si le Roi son fils étoit déja devant Paris: Que le Courier avoit repliqué qu'on le consultoit pour sçavoir si l'Armée victorieuse s'avanceroit jusqu'à la veuë de cette Ville Capitale de la France; & qu'il repartit que puisqu'elle ne s'en étoit point encore emparée, il lui seroit désormais inutile de l'entreprendre.

Cette conformité d'avis de Charles-Quint avec Gonzague, redoubla de sorte le chagrin de celui-ci, qu'apparemment elle ne contribua pas peu à la maladie dont il mourut incontinent après à l'âge de cinquante & un an. Son attachement aveugle aux interêts d'Espagne au préjudice même de son Pais, fut mal

1557. Liv. VII. reconnu ; & toute la récompense de tant de services considerables qu'il avoit rendus, aboutit au Commandement de la Cavalerie Milanoise qui fut donné au Prince de Molfette son fils aîné.

Le Cardinal de Lorraine étonné de la négligence des Ennemis, pressa la Duchesse de Valentinois de solliciter le rappel de son frere, sous prétexte que les Troupes assemblées par le Duc de Nevers étoient composées de nouveaux Soldats, & par consequent incapables de soûtenir l'irruption des Vainqueurs, lorsqu'ils se lasseroient d'être si long-temps oysifs ; mais en effet pour deux invincibles raisons ; L'une, parce qu'il n'y avoit point d'autre moyen de retirer avec honneur le Duc de Guise son frere du Siege de Civitelle : l'autre, que la presence de ce même frere étoit absolument necessaire à la Cour, pour la consoler de l'ennuy qu'y causoit l'absence du Connêtable.

Le Duc de Guise n'eut pas plûtôt reçu l'ordre de partir, qu'il leva le Siege de Civitelle. Il usa neanmoins d'une précaution, qui fut d'avertir auparavant le Pape de la necessité où le Roi son Maître étoit réduit de rappeller ce qu'il avoit de Troupes en Italie pour l'employer à la deffense de son Royaume. Les Caraffes qui n'attendoient qu'une semblable conjoncture pour executer ce qu'ils avoient concerté avec les Espagnols, remontrerent à leur oncle la faute qu'il avoit faite de se jetter entre les bras des François, qui se trouvoient désormais incapables de le proteger. Ils acheverent de l'intimider ; en l'assurant qu'il ne tenoit

noit qu'au Duc d'Alve de le dépouiller en quinze jours ; & la consternation de Sa Sainteté fut alors si grande, qu'elle envoya les mêmes Caraffes pour conjurer la tempête ; c'est à dire qu'elle leur donna la commission de traitter avec l'Espagne, qu'ils souhaittoient avec impatience. Ils furent neanmoins assez avisez pour ne l'accepter qu'avec les Cardinaux les plus sages du Sacré College ; & la facilité qu'ils trouverent à négocier, & à conclure en peu de jours avec le Duc d'Alve, fit assez connoître que le Roi Catholique avoit profité du precepte que son pere lui avoit laissé, de ne se broüiller que le plus tard, & de se r'accommoder le plûtôt qu'il pourroit avec le Saint Siege, parce que c'étoit une Puissance dont il seroit toûjours à la fin obligé de bàiser, comme les petits enfans, les verges, aprês en avoir été battu. 1558. Liv. VII.

Dans le premier testament de Charles-Quint.

Et de fait, le Duc d'Alve qui gagnoit assez, en se délivrant du voisinage des François, ne s'amusa à aucune des formalitez qui tirent d'ordinaire en longueur les Traitez de consequence. Il se contenta du solide, qui consistoit au rétablissement des Colonnes dans tous les biens qu'ils tenoient du Saint Siege, & il abandonna tout le reste. Les fruits ne furent point restituez : on ne fit aucune mention des frais de la guerre ; & le Duc d'Alve se chargea d'aller à Rome s'acquitter au nom de son Maître de toutes les réparations & de tous les offices qui ne dérogeroient point à la Majesté de la Monarchie Espagnole.

Le

1558. Liv. VII.

Le Duc de Guiſe embarqua ſon Infanterie ; & diviſant ſa Cavalerie en deux Corps, la mena ſans perte juſques ſur les Frontieres de la Breſſe, où elle arriva à propos pour empêcher un ſoulevement général. Le Duc de Savoye y avoit gagné Luſinge-des-Alimes, & quelques autres Gentils-hommes des plus conſidérables de cette Province qui la devoient faire révolter, au moment que le Baron de Poviller y entreroit avec une Armée de dix mille Hommes de pied, & de douze cent Chevaux que le Duc de Savoye avoit levez dans le Tirol & dans l'Alſace. Cette intrigue fut d'abord conduite aſſez heureuſement, puiſque l'on prit les meſures néceſſaires pour ſurprendre la Ville de Bourg ; & d'ailleurs les François, au préjudice de la neutralité qu'ils avoient jurée, donnerent paſſage à l'Armée de Poviller, qui entra dans la Breſſe avant que les François fuſſent informez de ſa marche : mais comme elle n'avoit point été traverſée au lieu où vraiſemblablement elle devoit l'être, elle le fut lorſqu'il ne paroiſſoit plus d'obſtacle capable de l'arrêter.

Elle étoit du Royaume de France, depuis que François I. l'avoit conquiſe.

Le Duc de Nemours entra dans la Ville de Bourg avec deux mille Chevaux, le jour devant celui qui étoit deſtiné pour la ſurprendre ; & Poviller averti que ce Duc étoit ſuivi du reſte de l'Armée du Duc de Guiſe, au lieu de s'avancer dans la Breſſe, rentra promptement dans le Comté de Bourgogne, où ſon Armée ſe diſſipa, après avoir appris que la conſpiration pour faire revolter la Breſſe avoit été découverte, & les complices punis. Il ne reſtoit plus en Italie d'autre Armée Françoiſe, que celle

celle du Marêchal de Briſſac; & le Roi qui ne la pouvoit r'appeller, ſans perdre tout ce qu'il tenoit de là les Alpes, l'affoiblit de ſorte, qu'elle ne fut plus en état de tenir la Campagne. Il écrivit à Briſſac de lui envoyer la meilleure partie de ſa Cavalerie, ſous la conduite de Thermes & de Danville, & ſon Infanterie Suiſſe, qui pour avoir ſervi dês le commencement des Guerres de Piémont, étoit extraordinairement aguérie. Briſſac fit partir auſſi-tôt la Cavalerie: mais il retint les Suiſſes juſques au retour d'un Courier qu'il dépêcha à la Cour, pour repréſenter qu'ils étoient ſi éloignez du lieu où Sa Majeſté pretendoit les employer, qu'on n'auroit plus beſoin d'eux, lorſqu'ils y ſeroient arrivez; & que cependant la longueur de la marche, & le changement de climat en extermineroient plus de la moitié. 1558. Liv. VII.

La Cour n'eut pas d'égard à ſa remontrance & les Suiſſes partirent du Mont-Ferrat, où ils étoient, pour aller en Picardie: mais ils n'étoient pas encore arrivez à Lyon quand on les contremanda, comme Briſſac l'avoit prévû; & la difficulté de repaſſer par des contrées ſtériles, jointe aux maladies, les affoiblit de ſorte, qu'ils demeurerent dix-huit mois inutiles. Briſſac ainſi contraint de demeurer ſans action, employa ce loiſir à former & à mettre par écrit l'avis que le Roi lui avoit demandé pour rétablir la réputation des Armes Françoiſes, conſidérablement affoiblie par la bataille de Saint Laurens. Il le dicta à Villars Boivin qui le porta à la Cour. Cet avis conſiſtoit en ce que

1558. Liv. VII.

que les Monarchies considérables, comme celle de France, ne pouvoient succomber par aucune révolution qui leur arrivât du dehors, si elles ne tomboient auparavant dans un mépris égal de leurs ennemis, & de leurs voisins; & que la France bien loin d'être exposée à cet inconvenient, avoit des ressources capables non seulement de résister aux Espagnols, mais encore de les accabler à son tour par un excez de puissance: Qu'elle n'avoit pour cela qu'à lever outre les forces qu'elle avoit sur pied, trente mil Soldats François, & vingt mil Etrangers, & à doubler les Compagnies d'Hommes d'armes qui servoient actuellement: ce qui n'incommoderoit pas tant le Royaume qu'il lui profiteroit, en donnant occasion de s'exercer aux armes à la Noblesse, dont la meilleure partie languissoit dans l'oisiveté, ou ne s'occupoit qu'à la chasse: Que pour trouver le fond nécessaire à la subsistance de tant de Troupes, sans recourir aux exactions pratiquées depuis quarante ans, il n'y avoit qu'à suivre l'ancien usage de la Monarchie Françoise, c'est à dire, qu'à convoquer les Etats: Qu'il faloit demander au Clergé une année de son revenu, sans exception & sans reserve d'aucun Bénefice; & qu'encore que la Noblesse fût née exempte de toutes contributions, la conjoncture étoit assez importance pour l'obliger à se taxer, après qu'on lui auroit donné de suffisantes seuretez, qu'on ne pourroit tirer à l'avenir de ce qu'elle feroit maintenant, aucune consequence desavantageuse à ses privileges. Qu'il ne croyoit pas qu'il y eût de Gentil-homme assez lâche pour

Dans le conseil de Brissac au Roi en 1557.

pour refuſer à ſa patrie le ſuperflu de ſon revenu : Que quant à lui, qui tiroit ſa principale gloire d'être de cet illuſtre Corps, il ſe réduiroit tellement au néceſſaire, que deux mil ecus par an ſuffiroient à ſon entretien, & à celui de ſa famille. Qu'il ſupplioit très-humblement Sa Majeſté d'accepter le ſurplus de ſon revenu, & qu'il ſeroit ravi que ſon exemple perſuadât les autres Gentils-hommes d'aſſiſter l'Etât de leurs biens, comme de leurs perſonnes. Que le Tiers-état plus nombreux ſans comparaiſon que les deux autres, & qui n'avoit pas les mêmes privileges, ne pourroit alors ſe diſpenſer de contribuer à proportion de ſes facultez ; & que ces trois ſources ne tariſſant point, fourniroient à la France le moyen de conſerver ſes conquêtes, & d'en faire d'autres ſi conſidérables, que ſes ennemis ſeroient réduits à recevoir la loi d'elle, au lieu de la lui donner. 1558. Liv. VII.

L'avis de Briſſac, & le voyage de Boivin ſon Secretaire à la Cour, furent entierement inutiles pour deux raiſons : l'une que la bonté du Roi ne put ſe réſoudre à une telle violence aux trois Etats de ſon Royaume : l'autre que la Maiſon de Guiſe avoit des fins toutes contraires. Elle prétendoit s'inſinuer dans l'affection du peuple, & lui faire perdre inſenſiblement l'indifference qui lui étoit naturelle pour les Princes Etrangers. Cependant elle auroit mis d'abord un obſtacle invincible à ces deux deſſeins, ſi elle eût conſenti à une exaction générale que ceux de la Faction du Connêtable n'euſſent pas manqué de lui imputer, & qui l'eût renduë l'objet éternel de l'abomi-

na-

1558. Liv. VII.

nation publique. Le Cardinal de Lorraine aima donc mieux recourir aux voyes de trouver de l'argent qui lui étoient ordinaires, en faisant porter au Roi de nouveaux Edits au Parlement de Paris pour la creation de nouveaux Offices pour l'augmentation des gages, & pour l'attribution d'une Jurisdiction nouvelle aux anciens Officiers. Quelques Florentins qui avoient suivi la Reyne par aversion du joug des Medicis, ou pour chercher en France une meilleure fortune, avancerent de l'argent sur les mêmes Edits, après qu'ils eurent été verifiez, dans l'esperance du gain immense qu'ils feroient à les déter en détail, & ils donnerent ainsi l'origine aux Partisans, qui furent depuis les sang-suës de la France.

Dans le second Volume des affaires de France avec l'Espagne.

L'Armée Françoise devint alors si considerable, que les Espagnols tous vainqueurs qu'ils étoient, furent contraints de quitter la Campagne, & de se renfermer dans leurs Garnisons. Le Cardinal de Lorraine qui tenoit la place du Connêtable dans les Conseils du Roi, ne manqua pas de flateurs qui lui voulurent persuader de procurer au Duc de Guise le Titre de Vice-Roi; mais la crainte de donner trop de prise aux amis du Connêtable, & de témoigner au Roi, en lui proposant un Substitut qu'on le mépriſoit, empêcha le Cardinal de Lorraine de les écouter. Il ne rejetta pas neanmoins si fort la qualité de Vice-Roi; qu'il ne retint la chose qu'elle signifioit, ou pour mieux dire il déguisa la Vice-Royauté sous la Charge de Lieutenant Général dans toute l'étendue de la Monarchie Françoise qu'il obtint pour le

le Duc de Guise. Les Patentes qui en furent 1558.
expediées, lui donnoient une authorité pres- Liv. VII.
que souveraine dans tous les lieux où Sa Majesté ne seroit pas presente; & celui qui en souffrit plus de préjudice, fut le Duc de Nevers, qui de Général qu'il étoit fut réduit à la fonction de Maréchal de Camp. Comme on présuppoſoit que les Places Espagnoles seroient mieux pourvûes que celles qui appartenoient aux Anglois; quoyque le Mariage de Philippe Second avec la Reyne Marie semblat avoir désormais uni les interêts de ces deux Nations: on renouvella dans le Conseil du Roi le dessein d'assiéger la Ville de Calais que les François avoient reconnuë dans le temps que le Cardinal Polus s'étoit mêlé de les accommoder avec les Espagnols. Mais le Duc de Guise qui ne se fioit pas entierement à leur rapport, chercha celui qu'il sçavoit avoir été fait à l'Amiral par Briquemaud tres-zelé pour la doctrine de Calvin, mais des plus experimentez a la Guerre, & veritable Chevalier d'honneur.

L'Amiral avoit toûjours pensé, depuis qu'il étoit Gouverneur de Picardie, à réünir cette importante Place à la France, dont il y avoit deux cent ans qu'elle étoit détachée, & avoit obligé Briquemaud d'y aller en habit déguisé, & d'en examiner tous les défauts. Briquemaud s'étoit admirablement acquité de cette dangereuse commission; & le recit qu'il en avoit fait à l'Amiral étoit si précis, qu'on l'avoit pressé d'en faire le plan, & de l'accompagner d'une Relation necessaire pour le rendre plus intelligible. Briquemaud qui dessignoit passable-

1558. blement, avoit assez bien tracé le plan dont il
Liv. VII. s'agissoit; mais il avoit fallu que l'Amiral réformât le stile de sa relation, afin qu'elle n'offensât pas les oreilles des Ministres qui commençoient à se piquer de politesse. L'un & l'autre avoient été examinez dans le Conseil d'Etat; & la seule difficulté qui s'y étoit presentée consistoit en ce que pour executer une entrepriſe sur Calais, il falloit être Maître de la Campagne; & les François ne l'étoient point alors. Le Duc de Guise avoit été present à cette déliberation, & il s'en souvint, lorsqu'on reparla du même projet. Il envoya à Châtillon le petit Feuqueres, vaillant & sage Gentil-homme, qui servoit alors d'Ingenieur, pour sçavoir de l'Amirale qui s'y étoit retirée durant la prison de son mari, si l'Amiral n'avoit point gardé le plan & la relation de Briquemaud. L'un & l'autre se trouverent parmi ses papiers, & le Conseil les examina encore une fois. Mais le Duc de Guise y trouva une difficulté qu'il jugeoit invincible. Elle consistoit en ce que l'Amiral soûtenoit que le dessein sur Calais ne devoit être executé qu'au milieu de l'hyver, parce que les Anglois ne tenoient alors dans cette Place qu'une foible Garnison. Ils se fondoient sur ce que la marée, en cette saison, étoit si haute, qu'elle rendoit Calais presque inaccessible; au lieu que durant l'Esté, on y jettoit un si grand nombre de Soldats, que l'on en pouvoit composer au besoin une petite Armée. Cependant il n'y avoit aucune apparence de former le siege de Calais en Hyver; car outre que les François n'étoient point accoûtumez à combattre dans

dans la mer, il falloit emporter en moins de huit jours la Place, avec tous les Forts qui l'environnoient, ou en lever honteusement le siege; puisque les Anglois Maîtres de la mer étoient assurez de la secourir dans ce terme au plus tard. 1558. Liv. VII.

Dans le résultat de ce Conseil.

Les autres Conseillers d'Etat soûtinrent pourtant que cet obstacle quelque grand qu'il fût, ne devoit point arrêter un aussi grand Général d'Armée qu'étoit le Duc de Guise, qui devoit attendre du bonheur qui l'accompagnoit par tout, & de sa vigilance extraordinaire, l'accomplissement d'un ouvrage qui paroissoit au dessus des forces humaines. Mais le Duc de Guise s'humilia à proportion qu'on l'élevoit; & s'excusa si constamment d'entreprendre le siege de Calais, que le Roi fut contraint de le lui commander absolument.

Sa résistance fut diversement interpretée; & ceux qui pensoient le mieux connoître, jugerent qu'il agissoit avec sincerité. D'autres plus rafinez supposerent que ce Prince étoit assuré de deux choses: l'une qu'on le forceroit d'entreprendre le siege de Calais; l'autre qu'il emporteroit la Place, & par consequent qu'il travailloit par une fausse modestie, & par des refus affectez à augmenter la gloire de son triomphe. Ses ennemis lui imputerent un motif plus subtil & plus malicieux tout ensemble, qui sera plus commodément expliqué dans la suite de cet ouvrage. Il suffit de remarquer ici qu'il obéit, sans en expliquer le motif; & qu'aprés avoir fait deux contre marches pour empêcher les Espagnols qui l'éclairoient de

1558. Liv. VII. de preſſentir ſon veritable deſſein, il ſe préſenta, la nuit du premier jour de l'an, mil cinq cent cinquante-huit, avec deux mil hommes de pied, & un Corps de Cavalerie devant le petit fort de Nieulai ſitué ſur le bout de la langue de terre, par où ſeulement Calais étoit acceſſible. Ce Fort n'étoit gardé que par une Enſeigne de Fantaſſins Anglois ſoutenus de ſoixante Chevaux, qui ne s'attendant point à une rude attaque, lâchérent le pied au troiſiéme aſſaut, & donnerent au Duc de Guiſe la commodité d'introduire le reſte de ſon Armée dans le Territoire de Calais; & d'en envoyer une partie contre le Riſban, Forteresſe environnée de la mer, qui deffendoit l'entrée du Port, afin d'ôter en même temps aux Aſſiegez toute ſorte de communication avec l'Angleterre. Les Marêchaux de Strozzi & de Thermes, & les Seigneurs de Tavanes & de Senarpont qui conduiſoient ce détachement, furent obligez d'attendre la plus baſſe marée, pour éprouver ſi les Soldats pourroient arriver ſans ſe perdre juſqu'au Riſban. Divers paſſages furent inutilement ſondez: mais enfin le Seigneur d'Alégre en découvrit un par où l'Infanterie Françoiſe traverſa le marais pour monter à l'aſſaut, ſans avoir d'eau que juſques à la ceinture. Le ſuccez du ſiege de Calais dépendoit deſormais de l'adreſſe & de l'experience de Jean d'Eſtrées Maître de l'Artillerie; parce qu'il faloit battre cette Place ſi furieuſement, que les Aſſiegez n'euſſent le loiſir ni de ſe reconnoître, ni de réparer leurs bréches.

C'étoit

C'étoit un Géntil-homme Valon que la Reine de France Anne de Bretagne avoit élevé Page. Il poſſedoit toutes les qualitez neceſſaires à s'acquitter dignement de ſa Charge, que l'on avoit admirées ſous le régne précedent en la perſonne du fameux Galiot de Genoüillac. Il étoit de la plus riche taille. Sa longue barbe le rendoit vénérable, & l'on ne voyoit point de vieillard plus beau ni de meilleure mine que lui. Il étoit aiſé de le diſtinguer des autres à la tranchée ou prês des batteries, parce qu'il y alloit d'ordinaire comme à la chaſſe, ou à la campagne tête levée; monté ſur une vieille haquenée Allemande, auſſi aſſeurée que ſon maitre; puiſqu'elle ne baiſſoit jamais la tête non plus que lui pour les coups qu'elle entendoit tirer, quoyque l'un & l'autre euſſent plus de la moitié du corps découvert. Il avoit trouvé le ſecret des fontes d'Artillerie qui pouvoient tirer juſques à cent coups de ſuite ſans ſe crever, & il en avoit fait une épreuve devant le Roi, que l'on avoit d'autant plus admirée, qu'avant lui les canons ne redoubloient leur action qu'à force de vinaigre; & l'on perdoit la pluspart du temps a les rafraichir, outre qu'il y faloit occuper un trop grand nombre de perſonnes. D'Eſtrées avoit ainſi réduit en poudre les murailles d'Ivoy en moins de vingt-quatre heures, & rien ne manquoit jamais à ſon attirail, tant il y ſçavoit admirablement pourvoir. 1558. Liv. VII.

Le Duc de Guiſe aprês lui avoir remontré l'importance du ſervice qu'il rendroit à l'Etat, lui ordonna de foudroyer le grand Fort de

1558. Nieulai, & le Risban en même temps; ce
Liv. VII. qu'il fit de telle furie, que les Anglois réçurent parla la premiere nouvelle, qu'on travailloit en France à les renvoyer delà la mer. Le Gouverneur de Calais, qui suivant le memoire de l'Amiral dont on a parlé, s'étoit fié à la rigueur de la saison, & avoit permis à la meilleure partie de sa Garnison d'aller passer les Fêtes de Noel en Angleterre chacun dans sa maison, fut extraordinairement surpris de l'attaque des François également imprévue & violente; & comme il avoit besoin de tous ses Soldats pour deffendre le corps de la Place, il ne douta point au bruit extraordinaire que faisoit l'Artillerie des François, qu'elle ne fit en peu d'heures une bréche raisonnable à chacun des deux Forts. Il manda à ceux qui les gardoient d'en sortir, & de le venir joindre: mais on n'exécuta que la moitié de son ordre. Car ceux de Nieulai favorisez par un brouillard épais qui s'éleva, rentrerent sans être aperçus dans Calais: mais la bréche du Risban s'étant trouvée raisonnable avant que l'ordre du Gouverneur y eût pénétré; ceux qui la deffendoient s'étoient rendus à discrétion au Duc de Guise, qui par une civilité extraordinaire, leur avoit accordé la vie & la liberté, à condition de marcher vers un Port de France, d'où ils seroient conduits en Angleterre.

La belle Artillerie qui fut trouvée avec son attirail dans le Fort de Nieulay, servit à deux fins. L'une pour laisser reposer celle de France; l'autre pour dresser une feinte batterie contre

contre la porte de l'abrevoir, durant qu'on en 1558.
préparoit une veritable contre la Citadelle, Liv. VII.
par où le memoire de l'Amiral portoit que Calais seroit plus aisement forcé, parce qu'elle manquoit de terre-plain au dedans. La fausse batterie abbatit des tours & des deffenses qui furent promptement reparées; mais la veritable qui ne put etre en état d'agir que le cinq de Janvier, foudroya si terriblement, que le bruit en fut entendu de la Ville d'Anvers, eloignée de trente-cinq lieues de celle de Calais. La Breche parut raisonnable le soir du même jour à huit heures; & d'Andelot Colonel de l'Infanterie Françoise qui s'étoit heureusement tiré des mains des Espagnols, en esquivant par dessous une tente, eut ordre de se mettre à la tête de douze cent Fantassins choisis, & de la Noblesse volontaire, & d'aller occuper, aussi-tot que la mer se seroit retirée, l'espace de terrain qui s'étendoit entre le Pont & les Dunes. Comme le peril étoit grand, on avoit eu recours à l'artifice pour le diminuer; & Senarpont Lieutenant du Roi dans la Picardie, avoit préparé tous les instrumens necessaires aux Fantassins pour se mettre à couvert en un lieu si dangereux. Il avoit encore inventé l'usage de certaines clayes poissées, afin que l'eau ne pût les pénétrer, qui servoient à traverser les endroits où la bourbe étoit trop profonde; & le Duc de Guise s'avisa de faire travailler à d'autres clayes dont la surface étoit d'oziers, & le fond de papier jusqu'à la concurrence d'environ quatre doigts d'épaisseur. Elles étoient si legeres, qu'on les changeoit

1558. Liv. VII. aisement de place ; & pour les remuer, il n'y avoit qu'a lever les pieux qui les soûtenoient, & a les ficher en terre par les pointes de fer dont le bout étoit revêtu. Les Soldats étoient derriere à couvert de l'Arquebuserie Angloise, & tiroient par les ouvertures qu'on y avoit laissées.

D'Andelot aidé par tant de diverses machines, s'empara de la Place qu'on lui avoit commandé d'occuper. Il creusa de la une tranchée jusqu'au fossé de la Citadelle, & il se mit en devoir d'en détourner de cette sorte l'eau dans le port.

Grammont avec trois cent hommes de pied choisis, fatigua de sorte ceux qui gardoient la bréche, qu'il les empêcha de la reparer ; & le Marêchal Strozzi passa vers l'autre côté du Pont avec autant de Fantassins & cent Pionniers. Mais l'Artillerie des Ennemis y battoit de sorte, qu'il y demeura peu, sans perdre la meilleure partie de ses gens ; ce qui le contraignit de se retirer vers son Général, où il arriva au moment que les Troupes commandées alloient à l'assaut. Il obtint du Duc de Guise de les y mener ; & ce Duc se mettant à la tête du Corps destiné pour les soûtenir, entra dans la bourbe jusqu'au nombril, & se rendit par un autre endroit auprés de la bréche. Il n'y eut aucune personne de qualité qui se dispensât alors de le suivre ; & l'attaque fut si furieuse, que les Anglois furent enfin poussez de la Citadelle dans la Ville. Le Duc de Guise n'eut le loisir que d'encourager ceux qui venoient de la prendre, à la conserver jusqu'à ce que le reflus lui donnât la commodité d'y mener

ner les Troupes neceſſaires, pour livrer par-là 1558.
la derniere attaque aux Aſſiegez. Il laiſſa ſes Liv. VII.
freres d'Aumale & d'Elbeuf pour les commander; & il rentra dans l'eau pour rejoindre ſon Armée, lorſque le flux étoit déja ſi haut, qu'il y avoit du danger à la traverſer. Dunfort Gouverneur de Calais, étoit un homme de courage & d'experience, qui n'avoit fui de la Citadelle dans la Ville, que par un de ces mouvemens indéliberez qui ſurprennent quelquefois la vertu des Heros, & qui ne lui devroit faire non plus de tort dans l'eſtime des hommes, qu'en fait un petit accês de fiévre a la ſanté du plus vigoureux Athelete. Il eut à peine achevé ſa retraitte que la honte qu'il en reçut, le porta à la réparer, en retournant ſur ſes pas avec toute la Garniſon Angloiſe pour recouvrer la Citadelle, avant que les François euſſent eu le temps de ſe reconnoître. Cette conjoncture lui étoit favorable, en ce que la même bréche, par où il avoit été chaſſé, ſerviroit a le faire rentrer, & que les François ne pourroient recevoir durant le flux aucune aſſiſtance du reſte de leurs Troupes. L'aſſaut qu'il leur donna ne pouvoit être plus rude ni plus obſtiné; mais ils le ſoutinrent avec une perſévérance qui l'obligea d'avoir recours à cet artifice. Il fit pointer ſur le pont quatre gros canons qui battoient en traverſe les deffenſeurs; & quatre autres ſur l'Eſplanade devant la Citadelle pour enfoncer les portes. Mais ces deux précautions n'empêcherent pas les François de ſe deffendre, juſques à ce que la marée eut remené le Duc de Guiſe à leur ſecours. Alors les Anglois ne

1558. pouvant éviter d'être forcez, capitulerent de
Liv. VII. rendre Calais, à condition que les Soldats conserveroient leur liberté, & que le Gouverneur avec ses Officiers demeureroient prisonniers. Ainsi Calais fut recouvré en six jours, & le secours d'Angleterre parut un quart d'heure après que le Duc de Guise y fut entré. On n'a rien entendu de plus Chrêtien que ce que dit un Soldat Anglois qui sortit le dernier de Calais. Il repartit à un François qui lui demandoit quand ce seroit que les Anglois retourneroient en France; *ce sera*, dit-il, *quand vos péchez seront plus grands que les nôtres*. Une autre Relation du siege de Calais moins politique, à la verité que la précedente, mais beaucoup plus exacte & plus instructive pour les gens de Guerre, porte que cette Ville avoit toûjours été regardée comme une des plus importantes de la France, à cause qu'elle étoit là plus voisine de l'Angleterre. Les premiers Rois de France de la troisiéme race y avoient employé tout ce que l'on sçavoit alors en l'art des Fortifications, c'est à dire, qu'ils l'avoient revêtue de murailles extraordinairement larges; & que ces murailles étoient flanquées de tours rondes eloignées seulement de vingt pas les unes des autres, & percées à propos pour donner lieu aux Soldats, Archers de la Garnison, de décocher leurs fléches.

Calais s'étoit garantie de siege jusques à l'année mil trois cent quarante-six que le Roi Philippe de Vallois perdit la bataille de Crecy. Edouard Trois Roi d'Angleterre, qui l'avoit gagnée, prévit sagement qu'il ne pourroit

roit tirer un plus grand avantage de sa victoire qu'en se rendant Maître de Calais, & y alla mettre le siege. Il trouva cette Place sans aucune Garnison; mais une telle negligence fut abondamment supplée par deux accidens auxquels Edouard ne s'attendoit pas: l'un que les Habitans ne se virent pas plûtôt investis, qu'ils formerent la résolution de ne capituler qu'à la derniere extrémité, & qu'ils jurerent entr'eux de passer par les armes le premier Bourgeois qui proposeroit avant ce temps là de se rendre. L'autre que Philippe de Vallois y avoit mis en la personne de l'illustre Jean de Vienne, sorti d'une des quatre principales Maisons de Bourgogne, l'homme de son Royaume le plus résolu, & le mieux entendu à deffendre les Places; & de fait, les Anglois se morfondirent durant plus d'un an devant Calais, quoyqu'ils l'attaquassent en même-temps par une Flotte de quatre-vingt voiles du côté de la mer, & par une Armée de trente mil hommes du coté de la terre. Ils n'avoient point encore gagné un pied de terre sur les Assiegez, lorsque ceux-ci après avoir mangé tous les animaux immondes, & même tous les cuirs qui s'etoient trouvez entre leurs murailles, se soumirent à la discretion d'Edouard, qui ne les traita pas si mal qu'il avoit promis de le faire. Il y a de l'apparence qu'il crut en les ménageant, & même en augmentant leur Ville, qu'il leur inspireroit l'inclination Angloise. Il considera que Calais etoit enveloppée de trois cotez par un profond marais, & par de petites rivieres, & que la mer couvroit le qua- 1558. Liv. VII.

1558. triéme côté ; & cette ſituation avantageuſe lui
Liv. VII. perſuada qu'avec peu de dépence il pourroit rendre Calais la plus forte Place de l'Europe. Il en fit terraſſer les murailles : on eleva par ſon ordre trois Boulevards, préciſément aux endroits où le marais & les petites rivieres aboutiſſoient : on bâtit une Citadelle en un lieu commode, d'où elle commandoit également à la Ville & au Port : on prévint les ſurpriſes qu'il y auroit à craindre du côté des François, en leur oppoſant le Fort de Nieulay, propre, non ſeulement à arréter leur premiere impetuoſité ; mais encore à leur réſiſter auſſi long-temps qu'il faudroit pour demander & pour recevoir les ſecours d'Angleterre : on profita du terrain que la mer laiſſoit vuide à quelque diſtance du Port, pour le couvrir d'un autre Fort que l'on appella Riſban : enfin on ménagea vers le milieu de la Ville une place ſi ſpatieuſe qu'elle contenoit quatre à cinq mil Soldats, Cavaliers, ou Fantaſſins rangez en bataille.

C'étoit là le veritable état de Calais, lors que le Duc de Guiſe entreprit de l'aſſieger, non pas ſur les Mémoires de l'Amiral de Chatillon, mais ſur ceux que François de Noailles Evêque d'Acqs avoit apporté d'Angleterre, lorſqu'il y étoit Ambaſſadeur. Ce ne fut néanmoins qu'aprés avoir eſſuyé dans le Conſeil du Roi de fortes & de longues conteſtations ; car les perſonnes de ce corps que le Connêtable de Montmorenci y avoit introduites, & que ſa priſon n'empêchoit pas de ſe déclarer hautement pour lui, ſoûtinrent par

par une pure jalousie contre le Duc de Guise, 1558.
qu'il ne faloit pas lui permettre d'assieger Ca- Liv. VII.
lais & Guynes au plus fort de l'Hyver, & qu'il seroit a propos d'attendre une saison plus commode que celle-la. Les raisons qu'elles apporterent pour appuyer leur sentiment, consistoient en ce que les deux Places qu'il s'agissoit d'investir, étoient si bien pourvûes de Troupes & de munitions de guerre & de bouche, que l'abondance y regneroit, pendant que les Assiegeans auroient peine a trouver du pain & de l'artillerie dans la Frontiere de Picardie, qui avoit été désolée depuis la Bataille de Saint Quentin: Que la Cavalerie Françoise dans laquelle consistoit la principale force de l'Etat, étoit tellement harrassée, qu'il lui seroit necessaire de se reposer au moins cinq ou six mois avant que de se remettre en Campagne; & que si les Anglois formoient la résolution de la faire perir entre les marécages de Calais, comme il leur seroit aisé, pourvû que le Duc de Savoye leur envoyât une partie de ses Hommes d'Armes, la Monarchie Françoise perdroit alors sa derniere ressource, & ne pourroit par consequent éviter d'être assujettie aux Espagnols.

Mais le Duc de Guise satisfit à ces deux raisons, en se chargeant de se rendre Maître de Calais & de Guynes avec tant de diligence, que ni la Cavalerie Françoise n'en seroit pas beaucoup plus fatiguée, ni le Duc de Savoye n'auroit pas le loisir de tirer ses Hommes d'Armes des quartiers avantageux qu'il leur avoit donnez, pour leur faire endosser la cuirasse a con-

1558 Liv. VII. tre-temps. La plus importante précaution que prirent les François, fut de déguiser leur véritable dessein aux Espagnols & aux Anglois par cette ruse. Le Duc de Nevers mena la moitié de l'Armée du côté de la Champagne dont il étoit Gouverneur; & feignit de vouloir attaquer Luxembourg, Arlon & quelques autres Places voisines de celle-là, qui n'avoient point encore été réparées depuis que le Duc d'Orleans & le Connêtable de Montmorenci s'en étoient saisis. Le Duc de Guise s'avança de son coté avec l'autre moitié de l'Armée jusqu'à la moitié de la Province de Picardie, & demeura là après avoir publié qu'il prétendoit seulement empêcher les Espagnols de fortifier durant l'Hyver les Places de Saint Quentin, de Ham, & du Castelet, afin qu'elles coûtassent moins de temps, de sang & de dépense aux François, lorsqu'ils essayeroient de les recouvrer au commencement de la Campagne suivante. Le Duc de Nevers fut assez heureux pour donner le change aux Espagnols, parce que comme ils le craignoient plus sans comparaison qu'aucun autre des Chefs de guerre François, qu'ils n'avoient ni tuez, ni faits prisonniers à la Bataille de Saint Quentin; ils n'eurent pas plutôt appris par une lettre interceptée qu'il en vouloit aux Places du Duché de Luxembourg, qu'ils y firent entrer les Troupes qu'ils avoient logées dans les Provinces des Pais-bas qui n'étoient pas Valones. Le Duc de Nevers en reçut l'avis avec toute la joye dont il étoit capable; & faisant à l'heure même marcher ses Cavaliers & ses Soldats qu'il tenoit prés, il les remena au Duc de Guise

se en beaucoup moins de temps qu'il n'en 1558.
avoit employé pour les en detacher. Le Duc Liv. VII.
de Guise se trouvant de cette sorte à la tête d'une Armée que quelques Relations font monter a vingt; & d'autres a trente mil hommes, marcha droit vers Amiens, pour jetter, disoit-il, du renfort dans la Ville de Dourlens, dont on assuroit que les Espagnols entreprendroient d'abord la conquête, sur ce que le Roi Philippe Second l'avoit promise à la Reyne d'Angleterre sa femme. La Garnison de Dourlens fut en effet renforcée: Mais les Anglois commencerent a se défier du malheur qui les menaçoit, lorsqu'ils sçurent que les François avoient également pourvû aux Villes de Boulogne & d'Ardres, quoyqu'elles ne couruſſent pas tant de risque que celle de Dourlens. On les avertit vingt-deux heures aprês que le Duc de Guise avoit choisi les plus alaigres & les plus déterminez de ses Soldats, & qu'il les avoit lui-même conduits devant le Fort de Nieulai, en marchant toûjours à leur tête. Il trouva sur sa route, au Village de Sainte Agathe, un autre Fort que les Anglois avoient dressé & palliſſadé pour servir comme de dehors à celui de Nieulay. Il s'agissoit de le prendre de vive force, & sans tarder, afin que la Garnison de Calais n'eut pas le temps de renforcer celle de Nieulay; & le Duc de Guise, sans discontinuer son chemin, envoya un Escadron de Cavalerie & deux mil Fantassins investir le Fort de Sainte Agathe. Les Anglois qui s'y trouverent au nombre de deux Escadrons & de sept cent hommes de pied, firent d'abord une sortie

1558. Liv. VII. qui leur fut malheureuse, puisque les François ne les eurent pas plutôt apperçus, qu'ils les couperent, & les taillerent en pieces, sans qu'il fût possible à leurs Compagnons de les secourir. Cet accident que le Commandant dans Sainte Agathe n'avoit pas prévu, l'intimida de sorte, que pour éviter de se rendre à la discretion des François, il leur abandonna sa Place, & se refugia dans le Fort de Nieulay, où sa lâcheté ne fut pas punie, à cause que l'on eut besoin de lui pour résister à l'Armée du Duc de Guise, dont les Avant-coureurs parurent immediatement après. Le Soleil étoit déja sur le point de se coucher, cependant le même Duc de Guise & le Marêchal de Thermes reconnurent le Fort de Nieulai avec autant de hardiesse & d'exactitude que si l'Artillerie & la Mousqueterie des Anglois ne leur eussent pû nuire. Ils prirent leurs allignemens pour en former le siege; & toute la nuit du premier au second de Janvier fut employée à creuser des lignes: à distribuer les quartiers: à faire les approches, & à mettre l'Artillerie en état d'agir au point du jour suivant. Il n'étoit pas seulement necessaire de prendre le Fort de Nieulay; mais il falloit de plus l'insulter, afin d'étonner les Anglois de sorte, qu'ils n'eussent pas le loisir de se reconnoître, & qu'ils perdissent l'esperance de recevoir assez-tôt les renforts qu'on leur envoyeroient de Calais; & le Duc de Guise pour y parvenir, n'occupa que la moitié de son Armée devant le Fort de Nieulay, après que cette moitié lui eut promis de ne pas perdre un moment dans l'execution des ordres qu'il lui

lui donneroit. La moitié qu'il avoit détachée, prit sa marche à main gauche pour se saisir des Dunes, & pour emporter le Fort qui étoit à leur tête, que les Anglois appelloient Risban, & qu'ils avoient bâti en un lieu si avantageux, qu'outre que l'on n'y pouvoit aborder que par eau, il commandoit absolument à tout le Port de Calais; & il empêchoit qu'aucun Vaisseau de Guerre n'y entrât, & n'en sortît sans son consentement. 1558. Liv. VII.

Ceux qui accuserent de témérité le Duc de Guise sur ce qu'il avoit divisé son Armée, & l'avoit par consequent exposée à l'insulte de celle des Espagnols, si elle eût été assez à l'erte pour profiter de la victoire que l'imprudence des François lui offroit, ne prenoient pas garde que par la même raison que le Duc de Guise étoit le plus foible, il se trouvoit forcé d'attaquer en même-temps les Forts de Nieulai & du Risban, dont le premier défendoit toutes les chaussées & les avenuës de Calais par terre; & retranchoit aux Flamands l'espérance de secourir le même Calais, en leur ôtant le moyen d'aborder & de traverser les marais qui lui servoient de rampart. Et le second reduisoit la Reine d'Angleterre dans l'impuissance de secourir sa Garnison de Calais, à la premiere nouvelle qu'elle recevroit du danger où elle étoit. Les plus remarquables Officiers que le Duc de Guise avoit retenus, étoient le Duc d'Aumale, Pierre Strozzi Maréchal de France, le Seigneur d'Estrée, Sanlec, Tavanes, d'Andelot, & Senarpont. Le Duc d'Aumale étoit frere puisné du Duc de Guise; & sa longue prison en Allemagne,

1558. Liv. VII. jointe aux belles actions qu'il avoit vû faire au Marquis Albert de Brandebourg, l'avoient rendu grand Capitaine. Le Mareschal Strozzi prétendoit recouvrer en toute maniere l'honneur qu'il avoit perdu en se laissant defaire à la Bataille de Monte-Martiano, par le Marquis de Marignan. Le Seigneur d'Estrée étoit Maître de l'Artillerie, & son grand age ne l'exemptoit pas de courir aux plus grands dangers avec autant de viteſſe & d'intrépidité, que s'il n'eut eu que vingt ans, & s'il n'eut pas servi durant prés de cinquante campagnes. L'Armée Françoiſe étoit en partie redevable à Sanlec, de ce qu'elle avoit ruiné celle des Anglois au ſiege du petit Leith en Eſcoſſe. Le Roi Henri Second avoit honnoré Tavanes de ſon propre collier, en ſe l'ôtant du cou, & en le lui donnant pour témoignage de la valeur extraordinaire dont il venoit de donner des marques à la bataille de Renti. D'Andelot n'avoit pas moins de mérite que l'Amiral de Chatillon ſon frere, mais il n'étoit pas moins malheureux que lui; & Senarpont avoit trouvé le ſecret de ſe faire aimer par les Picards ſes Compatriotes, quoyqu'il les eût obligé à fournir l'argent néceſſaire pour reparer toutes les Forteresſes de leur Frontiere. L'Artillerie Françoiſe par la diligence de d'Eſtrée ſe trouva prête trois heures avant le jour quatriéme de Janvier, & foudroya de toutes parts le Fort de Nieulai avec une égale impetuoſité. Les Anglois qui le deffendoient, en furent tellement intimidez, qu'ils imiterent la lacheté de ceux du Fort de Sainte Agathe: ils abandonnerent à leur exemple le Fort de Nieu-

Nieulai, & ils se retirerent si-tôt dans Calais, que les François n'eurent pas le temps de leur en contester l'accez. Le Duc de Guise s'en consola neanmoins sur ce qu'il trouva dans le Fort de Nieulay une grande abondance de vivres, trente gros canons que les Anglois ne s'étoient point avisez de rendre inutiles & d'encloüer. Le Marêchal de Thermes ne fut pas moins diligent que le Duc de Guise; car après avoir fait reconnoître le Fort de Risban par le jeune d'Alégre, qui lui en fit un très-fidel rapport, il l'attaqua avec d'autant plus de furie, qu'il sçut représenter à ses Soldats qu'il y alloit de leur honneur, de montrer par expérience qu'ils n'étoient pas moins vaillans que ceux que le Duc de Guise avoit retenus auprès de lui. La ruse de Thermes réüssit, & la Garnison du Risban pressée de tous côtez fit sonner la Chamade, & par là de se rendre à composition. Cette grace lui fut refusée, & les François étoient sur le point d'entrer dans le Fort, quand la Garnison se rendit à discretion. Le mépris qu'elle avoit d'abord témoigné pour les Assiegeans, sembloit exiger qu'elle fût passée au fil de l'epée, ou du moins qu'elle demeurat prisonniere de Guerre; mais le Duc de Guise aima mieux lui rendre ses armes, son bagage, & sa liberté, & la renvoyer sans rançon en Angleterre. Les deux Corps de l'Armée Françoise se réünirent ensuite, & le Duc de Guise assembla ses principaux Officiers, pour déliberer & pour résoudre avec eux s'il attaqueroit Calais par la Ville ou par la Citadelle. La question étoit des plus difficiles; & de fait, les avis se trouverent partagez. Ceux qui

1558. Liv. VII.

1558. Liv. VII. qui vouloient que l'on commençat par la Ville, se fondoient sur deux raisons ausquelles il n'étoit pas possible de répondre directement. La premiere étoit que la Citadelle se trouvoit sans comparaison plus forte que la même Ville, & que par consequent elle arrêteroit trop long-temps les François, au lieu que leur plus grand interêt les obligeoit à se hâter. La seconde que pour insulter la Citadelle, il faloit attendre la basse marée, & prendre si-bien son temps que la même Citadelle fût emportee dans l'espace de quatre heures, parce que pour peu que l'on differât davantage, le flot viendroit, & noyeroit les Assiegeans. Il faloit encore être asseuré que si l'on prenoit la Citadelle, la Garnison que l'on y mettroit, fût capable de la deffendre durant toute la nuit suivante, & jusqu'au lendemain que la bassée marée revint. Car d'un côté il n'y avoit pas lieu de douter que si le Gouverneur de Calais, que les Anglois appelloient par honneur *Debitis*, étoit chassé de la Citadelle, & contraint de se réfugier dans la Ville, il ne profitât de la commodité des ténébres pour assembler toute sa Garnison, pour y mêler les plus alaigres des Bourgeois, pour se mettre à leur tête, pour travailler avec eux à recouvrer la Citadelle, & pour ne pas discontinuer l'assaut qu'il lui livreroit, jusqu'à ce qu'il l'eût reprise, ce qui lui seroit d'autant plus aisé, que l'Armée Françoise qui regarderoit le combat, ne pourroit autrement secourir les siens, que par les souhaits qu'elle feroit pour eux.

Mais ceux qui prétendoient qu'en toute maniere

niere on attaquât d'abord la Citadelle, se fondoient sur ce que quand elle seroit emportée la Ville ne tiendroit plus; & par consequent, il ne resteroit plus rien a faire aux Assiegeans; au lieu que si l'on s'attachoit d'abord aux ramparts & ensuite aux murailles de la Ville, il y auroit de l'occupation pour long-temps, encore n'en seroit-on pas beaucoup plus avancé, puisque la Citadelle commandoit à la Ville, & que par consequent il seroit nécessaire d'y former un nouveau siege. Cependant les Anglois auroient plus de loisir qu'il ne leur en faudroit pour faire embarquer sur la Flotte qu'ils tenoient prête, les Troupes qu'ils avoient destinées au secours des Flamands avant qu'ils eussent appris le succez de la bataille de Saint Quentin. Ces Troupes joindroient l'Armée victorieuse du Duc de Savoye, & la renforceroient de sorte, qu'elle deviendroit plus puissante de la moitié que celle du Duc de Guise, qui n'oseroit l'attendre de pied ferme, à cause que les marais qui bordoient la Ville de Calais, empêcheroint les François de se joindre en un seul corps pour résister à leurs ennemis. Ainsi le Duc de Guise seroit contraint de lever le siege de Calais; & comme en ce cas sa retraite ne seroit ni plus aisée ni moins dangereuse que celle du Connêtable, il y auroit lieu de craindre que les ennemis ne le défissent, & n'achevassent d'accabler avec lui ce qui restoit de force à la Monarchie Françoise. 1558. Liv. VII.

Le Duc de Guise écouta avec toute l'attention, dont il étoit capable, les deux raisonnemens contraires que l'on vient d'abbreger:

Il

1558. Il en examina le fort & le foible ; & sa bon-
Liv. VII. ne fortune voulut qu'il se déterminât à l'attaque de la Citadelle préferablement à celle de la Ville. On a dit sa bonne fortune ; car il est constant que comme le secours parut à la veue de Calais un quart d'heure après qu'elle eut été renduë, si les François eussent commencé par la Ville, ils auroient été réduits à laisser leur ouvrage imparfait.

Ce fut donc pour executer le résultat du Conseil de Guerre que le Duc de Guise fit avancer à l'heure même d'Andelot avec douze cent Arquebusiers & Corcelets François, entre lesquels on mela la jeune Noblesse accourue de toutes les Provinces du Royaume pour avoir sa part de l'honneur qu'il y auroit à renvoyer les Anglois delà la mer. D'andelot se saisit de toute l'espace qui s'étendoit le long du Quai du Port des Dunes & de la Ville. Il est surprenant qu'aucun de ceux qui furent commandez de le suivre, ne se dispensa d'obéir, quoyqu'il fallût passer par un lieu où il y avoit de l'eau & de la bourbe jusqu'à la ceinture ; & où il étoit necessaire que les Soldats, outre leurs armes, portassent encore divers instrumens qui leur furent donnez pour bécher, & pour remuer la terre ; car il falloit que d'Andelot incontinent après qu'il se seroit saisi du poste que l'on vient de marquer, creusât une tranchée & une traverse qui s'étendissent jusqu'à la muraille qui deffendoit le fossé de la Ville, & par où l'Armée Françoise pourroit, sans être exposée à l'Artillerie, ni à l'Arquebuserie des Assiegez, aller à couvert depuis le Port

jus-

jusqu'aux mêmes fossez. Outre la gloire que d'Andelot se proposoit de meriter, en devenant le principal instrument de la prise de Calais, il faut avoüer que les François, qui par tout ailleurs avoient été accusez du deffaut de prévoyance, se piquerent alors de prendre toutes les précautions imaginables pour venir a bout de leur entreprise. Ils ne se contenterent pas du prodigieux amas de pesles & de hoyaux dont on vient de parler; mais de plus ils inventerent des machines dont ils tirerent beaucoup plus d'avantage que de ceux-là. Il s'agissoit de faire passer sur la glace & sur le marais les Soldats & les munitions de guerre & de bouche; & l'on eut recours à des clayes si bien poissées, que l'eau ne les pouvoit traverser, ni gâter ce qui seroit au dessus. Il étoit encore question de couvrir les Arquebusiers François qui se trouveroient tout à fait à découvert, & inévitablement exposez à l'Artillerie, aux Arquebuses à croc & aux Fléches de la Garnison de la Citadelle; & le Seigneur d'Estrée s'étoit avisé de les en garantir par de secondes machines que l'on appelloit pierriz & pallis faites de bois sec. Elles étoient de la hauteur d'un homme; & quoyqu'elles fussent épaisses d'un demi pied, on ne laissoit pas de les remuer aisément, à cause que cette épaisseur n'étoit que vers le milieu où l'on prétendoit garantir le corps du Soldat qui les auroit devant lui. On les avoit couvertes au dehors de trois ou quatre doigts de papier collé que l'on avoit éprouvé suffisants pour émouser l'impetuosité des arquebuses. Elles avoient au bas un

1558. Liv. VII.

1558. un appuy garni d'une pointe de fer, longue
Liv. VII. d'un pied & demi, & extraordinairement aſſerée, qui ſervoit à les planter, afin que l'on enfonçât plus aiſément la machine dans le terrain, quelque dur qu'il fût : Enfin il y avoit au milieu de la machine une petite lumiere par laquelle les Arquebuſiers François miroient les Soldats qui deffendoient la Citadelle, & les tiroient ſans pouvoir être réciproquement offencez par eux. Les François ſe ſaiſirent par-là du devant de la Citadelle avec moins de danger qu'ils n'avoient cru, & le Duc de Guiſe y fit paſſer incontinent l'élite de ſes forces. D'Eſtrée y conduiſit l'artillerie, & la diſpoſa avec tant d'art, qu'il n'y avoit point d'endroits vis-à-vis la campagne qui ne fuſſent foudroyez dans un même temps; & de fait, il n'y avoit pas encore vingt-quatre heures que les canons battoient la Place, quand le Duc de Guiſe, qui obſervoit de prés leur action, apperçut qu'il y avoit une bréche raiſonnable en un lieu qui s'étoit trouvé plus foible ou moins terraſſé que les autres. Il réſolut auſſi-tôt de l'attaquer aprés qu'elle auroit été exactement reconnuë, & Grammont eut ordre de s'acquitter de cette dangereuſe commiſſion. On lui laiſſa choiſir dans les Troupes les trois cent Soldats qu'il connoiſſoit pour les plus déterminez, & qu'il demanda. Il s'approcha de la bréche, & il y plaça ſi avantageuſement ſes Arquebuſiers, qu'il n'étoit pas poſſible à aucun Anglois de monter deſſus ni de s'en approcher pour la deffendre, ſans être auſſitôt renverſé. Il donna le ſignal en même-

temps-

temps à l'Infanterie Françoiſe qui devoit le ſeconder ; & le Marêchal Strozzi pour ne recevoir durant l'attaque aucune incommodité des Aſſiegez, s'avança vers l'autre côté du Port avec trois cent autres Soldats choiſis, & cent pionniers. Il y trouva de petites maiſons dont il ſe ſaiſit ; & il y travailla à une tranchée qui mit les François à couvert des canons des Vaiſſeaux Anglois, qui s'étoient trouvez dans le Port à la premiere approche du Duc de Guiſe ; en quoi il fut admirablement ſecondé par le Capitaine Sarlabos, qui pour récompenſe de cette belle action, eut quelques années aprês, la premiere Compagnie du Regiment des Gardes. Les Aſſiegez convaincus du danger qu'ils recevroient de cette tranchée, ſortirent preſque tous pour en interrompre le travail, & contraignirent le Marêchal Strozzi & Sarlabos de ſe retirer vers le Duc de Guiſe qui venoit à leur ſecours, accompagné du Duc d'Aumale & du Marquis d'Elbeuf ſes freres, du fils aîné du Connêtable de Montmorenci & du Duc de Bouillon. On auroit obligé Strozzi & Sarlabos de retourner ſur leurs pas ; mais le Capitaine Braquaſſe a qui le Duc de Guiſe avoit ordonné de reconnoître la bréche aprês Gramont & d'Alegre, ſurvint à propos, & dit à ce Prince qu'il étoit temps d'inſulter la Citadelle ; & que pour peu que l'on attendît, le Gouverneur de Calais y feroit infailliblement paſſer la meilleure partie des Anglois qu'il avoit laiſſez dans la Ville. Le Duc de Guiſe diſpoſa l'attaque de ſorte, que la premiere pointe étoit confiée à Gramont avec ſes Arquebuſiers ; la ſeconde au Ma-
1558. Liv. VII.
rêchal

1558. Liv. VII. rêchal de Strozzi avec autant de Corcelets, & la troisiéme à Chastelleau suivi de deux cent Soldats choisis. Le même Duc de Guise marcha vers l'autre coté de la brêche, avec mil Fantassins d'elite, & traversa avec eux un endroit où il y avoit de l'eau jusqu'à la ceinture. Sa diligence fut telle, qu'elle égala celle de Gramont, & l'un & l'autre contraignirent ainsi les Assiegez de se partager, afin de deffendre en même temps les deux endroits attaquez. L'assaut dura quatre heures, & l'on n'a pas sçu précisément combien il y mourut d'Anglois; mais les François y perdirent huit cent hommes, & ce ne fut qu'aprés une trés-longue résistance qu'ils se saisirent de la Citadelle. Dumford Gouverneur de Calais, qui s'étoit retiré des derniers dans la Ville, y ramassa toutes les personnes qu'il jugeoit capables de porter les armes, & se proposa de recouvrer la Citadelle durant la nuit ou sur le point du jour, avant que la mer se fût retirée, & qu'elle eût donné au Duc de Guise le loisir de renforcer & de rafraichir ceux qu'il avoit laissez dans la Citadelle. Mais ce Duc qui s'en défioit, y avoit pourvû autant que l'état où il s'étoit trouvé le pouvoit permettre. Il avoit laissé dans la Citadelle ceux de ses Soldats qui s'étoient le moins fatiguez durant le jour, & il leur avoit fait distribuer les vivres qui s'y étoient trouvez, avec cette précaution néanmoins, que l'on n'avoit pas donné à chaque Soldat autant de vin qu'il en auroit falu pour l'enyvrer. Il leur avoit donné pour Chefs le Duc d'Aumale & le Marquis d'Elbeuf: Il leur avoit répréſenté l'importance qu'il

qu'il y avoit pour eux de conserver la Place qu'ils venoient de prendre ; & il leur avoit juré de les secourir au moment que la basse marée lui en ouvriroit l'accez. Sa conjecture ne fut pas vaine ; car il étoit vrai que le Gouverneur de Calais s'étoit trouvé en personne à la deffense de la Citadelle, & qu'il y avoit pour les moins autant contribué qu'aucun autres de ses Officiers Subalterne & de ses Soldats. Mais il y a des exemples presque dans tous les siecles, que les hommes les plus hardis ne l'ont pas toujours été, & que le courage leur a quelquesfois manqué dans les occasions où il étoit le plus nécessaire qu'ils en témoignassent. Ce n'est point ici le lieu d'en rechercher ni d'en examiner la cause ; & les loix de l'Histoire permettent seulement de raconter que le Gouverneur de Calais voyant les trois quarts de sa Garnison morts, & l'autre quart fuir vers la Ville, sans attendre qu'il lui en eût donné l'ordre, fut non seulement invité, mais encore emporté à les imiter par un de ces mouvemens indélibérez qui surprennent toujours la raison, parce qu'ils ne lui donnent pas le temps de se rendre maîtresse d'eux. Il se sauva dans Calais ; mais dés qu'il y fut rentré il eut tant de honte de la lâcheté qu'il venoit de commettre, qu'il s'en falut peu qu'il n'en mourût de chagrin. On ajoûte que son desespoir l'auroit porté à se tuer lui-même, s'il ne lui fut venu en pensée qu'il pouvoit rendre plus de service à sa Patrie en se conservant, qu'en lui sacrifiant sa propre vie, car outre que les François qui venoient d'insulter la Citadelle, se trouvoient trop harrassez pour rendre un long combat, quand ils seroient

1558. Liv. VII.

1558. Liv. VII.

feroient les plus vaillans hommes du monde ; il n'y auroit pour les vaincre qu'à les attaquer sans intermission durant toute la nuit, & jusqu'au retour de la basse marée. Ce temps étoit si long, qu'il n'étoit pas possible à la valeur humaine de résister autant qu'il dureroit, & la lassitude des François restituëroit infailliblement aux Anglois la Citadelle qu'ils venoient de perdre, quand leur propre valeur ne seroit pas suffisante pour les y introduire. Ce raisonnement étoit si plausible, que le Gouverneur de Calais n'eut qu'à le proposer à sa garnison & aux Bourgeois, pour se faire suivre par tous ceux qui en eurent la force. Les Anglois marcherent tête baissée, & livrerent un assaut qui dura plus de deux heures. Les François qui s'y étoient attendus avoient pris pour leur résister deux mesures qui furent d'une égale utilité. La premiere étoit de se découvrir le moins qu'ils pourroient, & de ne s'exposer qu'autant qu'il en seroit besoin à l'arquebuserie, & aux traits de leurs ennemis. L'autre de ne point faire de sortie, quelqu'avantage qu'ils eussent, tant afin de n'être pas coupez, que pour ne pas perdre de vûë les endroits où d'Andelot leur Colonel les avoit placez. Ils se deffendirent de cette sorte avec tant d'ordre, que le Gouverneur de Calais fut obligé de faire cesser, ou pour mieux dire, d'interrompre l'assaut. Il ne se reposa pas néanmoins lui-même, durant qu'il donnoit aux siens le loisir de respirer ; & il fit dresser deux batteries, l'une sur le bout du pont le plus proche de la Ville, & l'autre sur une plate-forme qui étoit au coin de la grand place au devant de la Citadelle. Ces deux postes

postes furent garnis d'Artillerie, & tirerent incessamment contre les remparts qui couvroient les François, afin que l'on eût meilleur marché d'eux, quand on auroit une entiere liberté de les mirer. Les canons des Anglois eurent tout l'effet que l'on attendoit d'eux, puisqu'ils renverserent toutes les defenses des François, & que de plus ils enfoncerent les deux portes de la Citadelle. Mais cet accident ne servit qu'à justifier par une nouvelle expérience que le Soldat François est capable de tout, & par consequent invincible lorsqu'il est convaincu de la capacité & de la valeur de celui qui le commande. Ceux qui deffendoient la Citadelle, n'ayant plus de remparts, s'en firent de leurs propres corps, & ne laisserent pas en cette inégale posture d'égorger les trois cent Anglois qui avoient eu la hardiesse de monter, & de commencer un logement sur ces mêmes remparts. Ils se diviserent en suite en deux troupes : ils rentrerent dans la Citadelle par les deux portes que l'Artillerie des Anglois venoit d'enfoncer: Ils les refermerent, & les terrasserent avec tant de promptitude & d'adresse, qu'ils les rendirent plus fortes qu'elles ne l'avoient auparavant été. 1558. Liv. VII.

Le Gouverneur de Calais, aprés avoir reconnu de ses propres yeux cet incroyable travail, perdit absolument l'esperance de recouvrer la Citadelle ; & par consequent de conserver Calais. Il envoya proposer au Duc de Guise des articles que ce Prince ne crut pas lui devoir accorder. Il en envoya de nouveaux aux Assiegez ; & il les menaça de tou-

1558. Liv. VII. tes les extrémitez où ſont expoſées les Places que l'on emporte de vive force, ſi on ne les acceptoit dans deux heures. La Bourgeoiſie ne fut pas plûtôt informée de cette derniere réſolution du Duc de Guiſe, qu'elle preſſa le Gouverneur de s'y ſoûmettre, & le menaça de l'abandonner, s'il s'obſtinoit à la perdre. Le Gouverneur fut ravi que l'on mît ſa reputation à couvert par cet eſpece de violence, & ajoûta ſa ſignature à celle des Magiſtrats de la Bourgeoiſie. Cette condeſcendance fut plus heureuſe que les Anglois ne penſoient; puiſque le Duc de Guiſe joignit de nouvelles graces à celles qu'il avoit déja accordées; & que le Siége de Calais, qui avoit été le plus vigoureuſement pouſſé que l'on eût vû depuis pluſieurs ſiécles, finit par des civilitez ſi extraordinaires entre les François & les Anglois, qu'à les voir converſer enſemble, on auroit dit qu'ils euſſent tous été freres. Les curieux ſeront apparemment bien aiſes d'apprendre que le Duc de Guiſe n'agit pas tant dans cette occaſion pour ſatisfaire la courtoiſie qui lui étoit naturelle, que pour diminuer en quelque maniere le chagrin des Anglois qui ne pouvoit être plus grand; car il y avoit deux cent dix ans qu'ils prenoient plaiſir à ſe faire peindre en Portiers, qui avoient attaché à leurs ceintures la plus belle & la plus commode clef de la France. C'eſt ainſi qu'ils appelloient la Ville de Calais: Ils publioient par toutes les Cours de l'Europe qu'il dépéndoit d'eux de porter la Guerre dans la Picardie quand il leur plairoit: de ſe joindre aux Flamands: de fortifier leur Armée dautant de Troupes qu'ils jugeroient

a

à propos d'en lever en Allemagne; & de se 1558.
presenter ainsi devant Paris huit ou dix jours Liv. VII.
aprés qu'il auroient débarqué: cependant la perte de Calais les frustroit de tous ces avantages: Ils n'avoient plus dans la Picardie, ni dans la Normandie aucun Port où ils pussent débarquer, & où leur Flotte demeurât en assurance, pendant que leur Armée de Terre seroit occupée. Les Traitez qu'ils avoient faits avec les Maisons de Bourgogne & d'Aûtriche devenoient inutiles: Il ne leur restoit plus de moyen pour lever des Troupes dans l'Empire, ni pour mener contre la Champagne celles qui y auroient été levées; & pour comble de desespoir, la Ville Capitale du Royaume de France n'étoit plus exposée aux insultes des Anglois, comme elle l'avoit été sous les Régnes de Philippe de Valois: de Jean: des Charles Cinq: Six & Sept: de Loüis Onze: de Charles Huit: de Loüis Douze & de François Premier.

Le Duc de Guise nonobstant sa civilité, mit en usage deux expèdiens, dont ses propres Ennemis ne se lasserent point d'admirer l'importance. L'antipathie que les François & les Anglois avoient les uns pour les autres; & les dix-huit batailles rangées qu'ils s'étoient données, avoient porté les Anglois dans une extrémité, dont les Nations les plus barbares eussent eu de l'horreur. Ils avoient établi dans leurs Armées l'épouvantable coûtume, que l'on appelloit alors la mauvaise guerre; c'est-à-dire qu'ils ne donnoient point de cartier à aucun des François assez malheureux pour tomber entre leurs mains. Il y a de l'apparence que

1558. Henri Cinq, Roi d'Angleterre, avoit intro-
Liv. VII. duit, ou du moins approuvé cet inhumanité; puiſque l'Hiſtorien Froiſſard lui fait dire cette cruelle Sentence, *que la Guerre ſans embraſement, etoit ſemblable aux andoüilles de Troyes, quand elles étoient mangées ſans moutarde.* Le Duc de Guiſe avoit lui-même été ſur le point de perir, lorſqu'il avoit été bleſſé devant Bologne, parce que s'il eût perdu le jugement, ou tombé de cheval, ſa qualité & ſon mérite n'auroient pas empêché les Anglois de le tuer. La Religion Chrêtienne l'obligeoit de remedier à cet inconvenient; & il le fit, en ſtipulant par un Article de la Capitulation que le Gouverneur de Calais, & ſes cinquante principaux Officiers demeureroient priſonniers des Aſſiegeans, afin que les François, qui avoient été pris à la Bataille de Saint Quentin, & laiſſez priſonniers aux Anglois, ne couruſſent plus riſque de leur vie. De plus la ſituation de Calais, & la force de ſes remparts l'avoient renduë la plus riche Ville de l'Europe aprés celle de Veniſe. Le principal Commerce s'y faiſoit entre la France, l'Angleterre & les Païs-Bas; & ç'avoit été pour aſſurer les marchandiſes de ces trois Nations, que l'on avoit mis dans cette Place dix fois plus de munitions de Guerre & de bouche qu'il n'en falloit. Les François avoient perdu la meilleure partie de leurs canons à Saint Quentin, & il y en avoit prés de cinq cent dans Calais. Le Duc de Guiſe en prit occaſion d'ajoûter à la Capitulation qu'il ſeroit permis aux Bourgeois & aux Marchands de Calais de ſe retirer en Angleterre, s'ils le jugeoient à propos; mais que leurs proviſions & leurs

leurs marchandiſes demeureroient au pouvoir des François. Bien entendu qu'il ſeroit permis de les racheter d'eux, en tout, ou en partie; pour de l'argent comptant, à condition neanmoins que le Roi Henri Second & la Reine Marie d'Angleterre y conſentiſſent. On ſuſpendit de cette ſorte la marche des Troupes que les Eſpagnols avoient tirées de leurs quartiers d'Hiver dans les Pays-Bas; car comme ils ne les avoient miſes en Campagne que pour ſauver les principaux effets que les Marchands de Bruges & d'Anvers avoient dans Calais, ils n'eurent pas plûtôt appris que ces Marchandiſes étoient paſſées au pouvoir de la France, qu'ils diſcontinuérent de faire marcher leurs Troupes, & les renvoyerent au lieu d'où elles venoient de ſortir. Les François de leur côté ne jugerent pas à propos de s'éloigner des Eſpagnols, & paſſerent le reſte de l'Hiver ſur les Frontieres de la Province de Picardie. 1558. Liv. VII.

Le Marêchal de Thermes étoit d'avis que l'Armée Françoiſe marchât immediatement aprés la priſe de Calais vers Gravelines. Mais le Duc de Guiſe concevoit tant de facilité à chaſſer les Anglois des deux Places qui leur reſtoient dans le Royaume, & avançoit tellement par là le deſſein de ſe rendre agréable aux François, qu'il voulut aller à Guines, ſous prétexte que cette Place étoit, ſans comparaiſon, plus forte que Gravelines; & que ſi l'on differoit davantage de l'aſſieger, les Anglois qui n'auroient plus aucune voye ouverte pour la ſecourir, s'en accommoderoient avec les Eſpagnols; & ceux-ci la rendroient imprenable à deux fins: l'une, pour empêcher la

1558. Liv. VII. communication de Calais avec le reſte de la Picardie ; l'autre, pour en faire une eſpece de Boulevard avancé à leurs Places maritimes de Flandres.

Dans la Relation du Siege de Guines.

Le Milord Gray, célébre par une Bataille qu'il avoit autrefois gagnée contre les Ecoſſois, étoit alors Gouverneur de Guines : Il ſe fia aux remparts de la Citadelle qui paſſoit pour la plus forte de là Gaule-Belgique : Il s'y renferma avec toute ſa Garniſon ; & il laiſſa la Ville qu'elle commandoit abſolument en proye aux François au premier avis qu'ils venoient l'aſſieger. Ceux qui y entrerent les premiers, ſe mirent à piller avec ſi peu de précaution, que les Anglois les voyant en deſordre, ſortirent au nombre de trois cent, & les chaſſerent honteuſement : mais ils furent chaſſez une demie heure aprés à leur tour, & contraints de rentrer dans la Citadelle. Il eſt vrai que ce ne fut qu'aprés avoir allumé dans la Ville un feu, qui la conſumant entierement, retarda de trois jours l'attaque que les François leur euſſent livrée ſans cet inconvenient : mais enfin le vieux Eſtrée aprés avoir diſpoſé trente-cinq canons en trois batteries, foudroya la Place avec tant de violence, que toutes les piéces détachées qui en deffendoient l'accés tomberent par terre. La bréche parut ſi bizarre, que le Duc de Guiſe qui la conſideroit d'une éminence où il étoit monté, apprehenda d'expoſer à une mort certaine les vaillans hommes qu'il envoyeroit à l'aſſaut. Il ſuſpendit leur ardeur juſqu'à ce que quatre Baſques les plus agiles de l'Armée, attirez par la récompenſe qu'on leur promettoit, ſe guinderent

derent au haut de la bréche. Ils reconnurent qu'elle n'étoit pas raiſonnable ; & ils furent aſſez heureux pour s'en retourner ſans être bleſſez. Les canons des Aſſiegeans recommencerent leur fracas pour applanir les inégalitez que les Baſques avoient obſervées, & la Citadelle fut reconnuë une ſeconde fois. Six-vingt Soldats choiſis monterent au haut, avec autant de Pionniers qu'ils devoient couvrir pour en faciliter l'accés à l'Infanterie Françoiſe. D'Andelot eut ordre de la mener à l'aſſaut ; & il s'en acquitta d'une maniere qui ne pouvoit être plus hardie. Le foſſe plein d'eau, & profond de ſoixante & dix pieds qu'il falloit traverſer, n'arrêta point l'impetuoſité des Aſſiegeans, parce qu'on avoit jetté deſſus une eſpece de Pont de Nacelles, attaché par des crampons ; & l'aſſaut dura ſi long-temps (parce que les Eſpagnols avoient eu le loiſir de renforcer les Aſſiegez, comme on le verra bientôt) que le Duc de Guiſe fut obligé d'aller en perſonne au ſecours des ſiens. Sa preſence augmenta de ſorte leur courage, qu'ils emporterent enfin la Baſſecour du Chateau. Il reſtoit le Donjon, ou le Milord Gray s'étoit retiré, avec environ mil Soldats. Mais ce ne fut que pour ſauver ſa vie & celle des ſiens en capitulant, à condition de demeurer priſonnier de guerre avec ſes Officiers ; & que les ſimples Soldats ſortiroient ſans armes, & ſans équipage ; ce qui lui fit perdre la réputation qu'il avoit acquiſe. 1558. Liv. VII.

On trouva dans le Château de Guines les Clefs de celui de Hames ſitué au milieu du marais & preſque inacceſſible, principalement

1558. Liv. VII. en Hiver, à cauſe des ponts de bois que les Anglois avoient rompus. Mais la priſe de Guines leur ôta le courage de ſe deffendre ; ils s'enfuirent honteuſement, & laiſſerent la place garnie de toutes ſortes de munitions à Sipierre qui s'étoit avancé avec les hommes d'armes du Dauphin pour la reconnoître.

Jamais conquête ne fut plus agréable aux François que celle des trois Places qu'on venoit de réduire ; & ſi le Duc de Guiſe n'avoit point eu d'autre fin que de s'inſinuer dans leur amitié, il ſe pouvoit vanter de l'avoir acquiſe en un point qui tenoit plus de l'excez que du deffaut ; ſes amis ne ſe laſſoient point d'admirer ſa valeur ; & ſes envieux qui n'euſſent oſé la revoquer en doute, de peur de devenir les objets de l'abomination publique, ne pouvant ſe réſoudre de le loüer autant que le commun, & craignant d'être notez s'ils s'en diſpenſoient, inventerent cet expedient pour le moins loüer ſans donner de ſoupçon. Ils ſe réduiſirent à loüer ſon extrême bonheur, & à mettre agréablement en diſpute dans les converſations les plus ſerieuſes, qui de la felicité ou de la généroſité avoient eu plus de part dans la Conquête de Calais, de Guines & de Hames. Cette difficulté n'étoit pas aiſée à réſoudre ; parce que ſi les Relations dont on a touché les principales circonſtances faiſoient pour la généroſité : voici ce que l'on diſoit de plus curieux en faveur de la fortune. On publioit & il étoit vrai, que l'entrepriſe de Calais n'avoit point été ſi ſecrette que les Eſpagnols ne l'euſſent pénétrée. Et de fait, le Roi Catholique avoit dépêché un Exprés à la Rei-

Dans la lettre

ne

ne d'Angleterre sa femme pour lui donner avis que bien loin d'affoiblir durant l'Hiver où l'on alloit entrer les Garnisons des Places qu'elle tenoit en France, elle penſat à les renforcer, parce qu'elles seroient très certainement attaquées. Il lui offrit en suite de lui prêter les meilleures de ses Troupes pour être employées à ce supplement, au cas qu'elle n'en eût point de prêtes, ou en attendant qu'elles eussent passé la Mer. Mais les Anglois n'avoient pas cessé par le mariage de leur Reine avec le Roi d'Espagne, d'être la plus soupçonneuse Nation de l'Europe; ils n'aimoient pas davantage les Espagnols pour s'être alliez avec eux. Et la Reine d'Angleterre n'eut pas plûtôt communiqué à son Conseil la lettre de son mari, que la civilité de ce Prince passa pour une perfidie.

1558. Liv. VII. de Philippe Second à la Reine d'Angleterre en Novembre 1557.

On prit l'avis qu'il donnoit pour une fausseté toute manifeste, parce que l'on s'imagina qu'il vouloit profiter de l'Alliance d'Angleterre, en surprenant Calais & les autres Places Angloises de Picardie, pour couvrir ses Villes Maritimes de Flandres: Que n'osant user de la force, il avoit eu recours à l'adresse; & qu'en remplissant le vuide des Garnisons Angloises, il prétendoit y faire couler insensiblement tant de vieux Soldats Espagnols, que les Anglois ne fussent plus en état de réparer la faute qu'ils auroient commise, lors qu'ils viendroient à la reconnoître.

Sur ces faux principes, le Conseil d'Angleterre avoit resolu que l'avis du Roi d'Espagne seroit négligé en apparence; c'est-à-dire, qu'on ne laisseroit pas de permettre aux jeunes

1558. Anglois, qu'on metoit dans la Garnison de Ca-
Liv. VII. lais pour les former aux exercices de la Guerre, qu'ils allassent passer dans les maisons de leurs peres les Fêtes de Noël, & que le Roi Philippe II. seroit remercié de son office, sur ce que l'Angleterre étoit trop fertile en gens de Guerre pour en introduire d'Etrangers dans ses meilleures Places. Mais la Flotte d'Angleterre eut un ordre secret de ne se pas beaucoup éloigner de la côte de Douvre, & de se tenir en état de secourir Calais à la premiere nouvelle qu'il seroit assiegé. La Reine d'Angleterre n'osa contredire le résultat de son Conseil, de peur d'augmenter la défiance des Anglois, en leur donnant prétexte de s'imaginer qu'elle fût d'intelligence avec son mari, & la prévoyance du Roi d'Espagne demeura ainsi inutile. Mais le plus grand mal pour les Anglois, fut que leur précaution le fut aussi. Car encore que les batteries de Nieulai & du Risban leur eussent suffisamment appris que Calais étoit assiegé; l'horrible tempête qui s'éleva immediatement aprês dans la Manche, fut si favorable au Duc de Guise, qu'il y avoit un quart d'heure que les Enseignes de France étoient arborées sur les murailles de Calais, lorsque la Flotte Angloise en approcha: c'est à dire, que les Anglois n'arriverent que pour voir que la Place avoit changé de Maître.

Le Roi Philippe II. fâché de la perte de Calais, comme d'un heritage qui devoit appartenir à l'enfant dont il croyoit que sa femme fût grosse, n'usa pas de la même civilité à l'égard des Anglois pour la conservation de Gui-

Guines. Il n'attendit pas leur consentement pour y jetter un puissant renfort sous la conduite du fameux Mondragon, qui se signala depuis en passant à pied avec trois mil Soldats dans la Zuiderſée de Zelande. Mais le Milord Grai ne voulut recevoir que six cent Espagnols. Son excuse fut que s'il en laissoit entrer davantage, il ne seroit plus maître de Guines. Mondragon & ses Espagnols ne l'empêcherent pas de capituler honteusement, quoyqu'ils lui fissent esperer du secours de Flandres dans deux ou trois jours au plus-tard, & qu'ils l'asseurassent qu'ils mourroient tous sur la bréche plûtôt que de se rendre. Enfin la terreur panique de ceux qui deffendoient le Château de Hames, acheva de chasser du Comté d'Oye les Anglois, avant que l'Armée des Païs-bas eût eu le loisir de se mettre en Campagne. 1558. Liv. VII.

L'excêz de la joye qu'on témoignoit par toute la France pour le recouvrement de Calais, fournit une conjoncture que le Conseil du Roi ne voulut pas perdre sans en profiter. Il fit acheter aux François le plaisir d'être délivrez du voisinage des Anglois: & le Roi tint pour cela son Lit de Justice au Parlement de Paris. Le Cardinal de Lorraine assembla les Députez du Tiers-Etat, & leur remontra que le Roi aprés avoir chassé les anciens ennemis de son Royaume, étoit resolu d'en chasser les nouveaux; & qu'il avoit besoin pour cette entrepriſe de trois millions d'or: Que le Clergé lui en avoit offert un million; & que le Tiers-Etat qui étoit du moins riche au double, non seulement par les biens fonciers qu'il posſedoit, mais

Dans la Regiſtre du Parlement de 1558.

1558. Liv. VII. mais principalement à cauſe du commerce qui lui étoit permis, ne pouvoit plus s'excuſer de contribuer les deux millions : Que cette ſomme ſeroit inutile au deſſein qu'on la deſtinoit, ſi elle n'étoit fournie en toute diligence; & que le plus court & le plus commode moyen de la trouver, ſeroit à ſon avis, de nommer les deux mille plus riches Bourgeois de France qui payaſſent chacun mil écus comptans, à condition de reprendre ſur les Provinces & ſur les Villes du Royaume ce qu'ils auroient avancé.

Les Députez repartirent qu'ils ne pouvoient nommer tant de perſonnes aiſées, ſans s'attirer leur haine & ſans ruiner le commerce; parce qu'il falloit ainſi mettre en évidence les facultez d'un chacun, ce que perſonne n'endureroit volontairement, & les Marchands bien moins ſans comparaiſon que les autres, parce que le négoce de la plûpart n'étoit fondé que ſur leur credit.

Le Cardinal de Lorraine ne pouvant repliquer à cette réponſe, fut obligé de conſentir que les deux millions fuſſent diſtribuez par les Provinces, à proportion de leurs richeſſes & de leur étenduë, & qu'il ſe fit une ſous-diſtribution à chaque Ville entre les principaux Bourgeois qui fourniroient la taxe, à condition de ſe rembourcer ſur les autres, afin que le poids devint plus ſupportable, lorſque plus de gens ſeroient obligez de le ſoûtenir.

En ſuite la Cour alla prendre poſſeſſion de ſa nouvelle conquête à Calais, & l'on ne demeura pas long-temps ſans connoître par les effets, que le recouvrement de cette Place avoit

avoit rêtabli dans toute l'Europe, & principalement dans l'Italie, la réputation que les François avoient perdue à Saint Quentin: car encore que le Duc de Ferrare eût abandonné leur parti, ils n'avoient pas laiſſé de former une entrepriſe ſur Civitelle, qui ne manqua, que parce que les échelles ſe trouverent trop courtes. Les Eſpagnols étoient partout les plus foiblés à la Campagne, faute d'argent; & le Duc d'Alve craignant de recevoir un affront qui diminuât la gloire qu'il venoit d'acquerir, s'étoit démis de ſa Charge, & retiré en Eſpagne où l'importance des ſervices qu'il avoit rendus, ſeroit apparemment mieux conſiderée qu'en Flandres, où ſa fierté étoit inſuportable à la Nobleſſe du Pays. 1558. Liv. VII.

Soliman avoit été perſuadé d'envoyer encore une fois ſa Flotte en Italie: celle de France devoit l'attendre en l'Iſle de Corſe, & prendre avec elle la route de Ville-Franche & de Nice, où le Roi s'étoit engagé d'envoyer en même-temps le Maréchal de Briſſac, pour attaquer ces deux Places par terre, pendant que l'Artillerie des deux Flottes les foudroyeroit par mer. Mais une intrigue de la Cour déconcerta ce projet. Cent cinquante Galeres Turques parurent à point nommé ſur les côtes de Naples, & prirent aux environs de Salerne quatre mil Eſclaves. Elles muguetterent en ſuite l'Iſle d'Elbe qui ſe trouvant trop bien pourvûë de gens de Guerre par les ſoins du Duc de Florence, leur fit perdre la volonté de l'attaquer. Elles ſe joignirent aux trente Galeres du Baron de la Garde, & vinrent en Proven-

1558. Liv. VII. ce, où elles furent extraordinairement surprises, en apprenant que Brissac au lieu d'être à la tête de son Armée, avoit été contraint de courir en poste, nonobstant ses gouttes, à la Cour, où il étoit averti que ses ennemis le calomnioient, d'avoir dessein de se cantonner dans son Gouvernement, & sollicitoient ouvertement sa déposition.

Il n'est pas étonnant que l'envie se fût déchaînée contre sa vertu, puisqu'elle en avoit toûjours usé de même à l'égard des personnes extraordinaires. Mais il l'est sans comparaison davantage que la Duchesse de Valentinois se rengeât du côté des ennemis du même Brissac, ou du moins qu'elle n'employât plus comme autrefois sa faveur pour le garentir du danger où il fut sur le point de succomber. On a vû qu'il étoit sa créature, & qu'elle lui avoit procuré la Charge de Marêchal de France, le Gouvernement du Piémont, & le Généralat de l'Armée que la France entretenoit dans cette Province. Ces faveurs donnoient sujet de croire qu'elle avoit de l'inclination pour lui, & il ne lui avoit pas même fourni de prétexte de refroidissement, bien loin de devenir capable d'ingratitude à l'égard de sa bien-faitrice. Cependant elle l'abandonna à la fureur de ses ennemis; & la raison; ou pour mieux dire, le capricieux motif de cette inconstance fut si secret, que l'Histoire approuvée & la scandaleuse l'ont également ignoré. Elle consentit qu'on le décréditât insensiblement à la Cour, & qu'on lui dérobât la gloire de ses plus belles actions, en l'attribuant aux Officiers Subalternes qui n'avoient vaincu que sous ses ordres, & à ses

Dans les lettres de Brissac au Roi en 1558.

à ſes deux prédéceſſeurs dans le Gouvernement du Piémont, Langey & le Prince de Melfe, pour avoir aguérri l'Armée deſtinée à la Garde de cette Province. La calomnie qui ſe voyoit à couvert ſous la protection de la Ducheſſe de Valentinois, déchargea tout ſon venin contre Briſſac. Elle l'accuſa de deux crimes dont il n'étoit pas moins éloigné par inclination que par vertu; ſçavoir le peculat, pour s'être enrichi des montres que Sa Majeſté avoit envoyées à deſſein de payer les Soldats, & de concuſſion, pour avoir tiré des peuples qu'il avoit ſoûmis, des contributions qui étoient entrées dans ſes coffres. Ses amis l'avertiſſoient exactement de tout ce qui ſe paſſoit à ſon préjudice; & il lui auroit été facile de répondre de loin à la premiere de ces impoſtures, en montrant ſes Soldats ſi ſuperbement vêtus, & ſi pompeuſement armez, qu'il y avoit plus d'apparence que l'on ajoûtoit à leurs montres, qu'il n'y en avoit qu'on les retranchât. Il pouvoit repartir à la ſeconde, en juſtifiant qu'au lieu d'augmenter les impoſitions des nouvelles conquêtes, il avoit remis la moitié de ce qu'elles avoient accoûtumé de payer aux Eſpagnols: Enfin il pouvoit rejetter toutes les deux impoſtures enſemble, en prouvant par un nombre infini de témoins irréprochables que les Loix de la bonne Guerre s'obſervoient en Piémont dans la derniere exactitude. 1558. Liv. VII.

Mais le meilleur moyen de diſſiper la calomnie, auſſi bien que les feux folets, eſt de l'affronter; comme au contraire on eſt aſſuré d'en être continuellement inveſti lorſqu'on la fuit.

son parti, les faux témoins disparurent aussi- 1558.
tôt, & l'accusation cessa. Le Roi délivré de Liv. VII.
la violence qu'on lui faisoit pour l'animer contre Brissac qui passoit pour le plus illustre de ses Sujets, se mit en devoir de lui faire oublier à force de caresses qu'on eût eu de dangereuses impressions de sa fidelité. Sa Majesté lui repartit qu'il ne devoit point desirer de plus ample justification que celle qu'il recevoit de la bouche de son Maître, qui le déclaroit innocent: Qu'il retournât promptement à son Armée, & qu'il attendît la récompense de ses faits heroïques, pendant que ses envieux seroient assez punis de le voir avec tant de gloire triompher de leur malignité. Brissac eut pour les Princes de la Maison de Guise toute la reconnoissance dont les cœurs genereux sont touchez, en recevant des bien-faits de quelque motif qu'ils procedent; & c'est en vain que l'Histoire a cherché d'autres causes de l'étroite liaison qu'il eut depuis avec eux. La Cour lui fit esperer en partant qu'il trouveroit de l'argent à la banque de Lyon pour le renfort, & pour la subsistance de son Armée: mais les Marchands après l'avoir amusé longtemps, ne lui voulurent rien prêter: ce qui l'obligea, lorsqu'il fut retourné en Piémont, de réduire tous ses actes d'hostilité à faire le dégât aux environs de Fossan & de Coni. Toute la consolation qu'il eut, fut que les Espagnols ne purent, non plus que lui, se mettre en Campagne faute d'argent. La Flotte des Turcs ne trouvant ainsi rien de prêt pour la seconder à l'attaque de Nice, se plaignit à son ordinaire de la négligence des François, & se met-

Dans les causes de l'attachement de Brissac à la Maison de Guise.

1558. mettoit en état d'aller décharger sa colere sur
Liv. VII. la Côte de Genes, si cette Republique ne se fût rachetée à prix d'argent d'une si fâcheuse visite.

Dorie tout âgé qu'il étoit de cent ans, & accablé d'infirmitez, s'étoit fait porter au Senat, où il avoit employé ce qui lui restoit de vigueur, pour remontrer l'injure qu'on alloit faire aux Espagnols Protecteurs de Genes, en traittant sans leur participation avec les Infideles: mais la déferance qu'on avoit toûjours euë pour les sentimens de ce venerable vieillard, cessa dans une conjoncture si pressante. On chercha des raisons pour se dispenser de suivre son avis; & parce qu'il ne s'en trouvoit point de solide, on en supposa une également fausse & injurieuse. On prétendit que Dorie survivoit à lui même, & que l'appesantissement de son corps commençoit à déregler les fonctions de son ame. On passa même plus avant, lorsqu'on eut vû que les Turcs après avoir touché l'argent de la République, lui tenoient exactement parole, & retournoient à Constantinople. On dépêcha vers Soliman pour avoir permission de tirer des bleds de l'Affrique; & l'on prit pour prétexte de cette seconde négociation que les Espagnols vendoient trop cher aux Genois ceux de la Sicile: Qu'ils y apportoient des longueurs qui ruïnoient les Marchands; & qu'ils n'en laissoient pas transporter en assez grande quantité pour nourrir une Ville aussi peuplée qu'étoit celle de Genes.

La Cour de France apprit le départ des Turcs avec autant d'indifference que s'ils ne fus-

fussent pas venus à sa sollicitation; & la Maison de Guise n'oublia rien de ce qui servoit à divertir le Roi du chagrin que lui donnoit de temps en temps l'absence du Connêtable. Elle jouïssoit en paix des premieres places dans le Conseil; mais elle ne les possedoit pas sans inquietude. Elle s'attendoit à retourner dans son premier état, aussi-tôt que le Connêtable seroit sorti de prison. Et comme il n'est rien de si insupportable aux personnes ambitieuses que de décheoir d'un dégré, elle formoit de vastes projets pour se maintenir dans son rang : Elle prétendoit gouverner absolument le Dauphin, lorsqu'il auroit épousé la jeune Reyne d'Ecosse; & l'évenement justifia depuis que son esperance n'êtoit pas mal fondée. On remarquoit en cette Princesse des traits propres à persuader les yeux les plus délicats qu'elle seroit un jour la plus achevée beauté de l'Europe; & le Cardinal de Lorraine son oncle avoit pris soin de former l'esprit qu'elle avoit naturellement si bien tourné que pour peu qu'elle ajoûtât de complaisance aux charmes dont elle étoit pourvûës, elle pourroit donner la loi à son mari : Elle avoit de l'amitié pour ses oncles; & quand ils lui eussent été indifferents, l'interêt l'obligeoit assez de vivre dans une étroite liaison avec eux. Il ne s'agissoit donc plus que d'achever son mariage avec le Dauphin avant le retour du Connêtable, parce qu'il avoit à craindre que ce vieux Favori qui ne connoissoit que trop les avantages qu'en tireroit la Maison de Guise à son préjudice, ne se hatat de prendre avec les Espagnols des mesures suffisantes pour le traverser. 1558. Liv. VII.

Il

1558. Liv. VII.

Il étoit aïsé de gagner le Roi; parce que Sa Majesté cedoit volontiers à la raison d'Etat qui suggeroit l'union de la Couronne d'Ecosse avec celle de France, comme l'unique moyen de balancer l'union de l'Angleterre avec l'Espagne. Mais on prévoyoit des difficultez invincibles du côté de la Reyne Catherine de Medicis. Cette Princesse en qui nonobstant sa profonde dissimulation, les yeux pénétrans du Cardinal de Lorraine, observoient pour le moins autant d'ambition que d'esprit, étoit lasse de n'avoir aucune part dans les affaires, & de ne posseder dans le cœur de son mari que les restes de la Ducheſſe de Valentinois. Elle n'attendoit plus cette précieuse restitution que du temps, puisque l'âge de cette Ducheſſe, qui avoit près de soixante & dix ans, n'y avoit rien fait; & toutes ses précautions ne tendoient qu'à prevenir les obstacles qui pouvoient l'empêcher alors de tenir, & de conserver son rang.

Celui qu'elle apprehendoit le plus, venoit du côté de la belle fille qu'on lui destinoit; & sa crainte n'étoit pas sans cause: Elle ne pouvoit regarder sans jalousie la Reyne d'Ecosse, lorsqu'elle remarquoit en elle, nonobstant sa grande jeunesse, tous les avantages qui lui manquoient. La Reyne d'Ecosse comptoit cent six Rois entre ses Ancêtres; & la Reyne de France ne descendoit en ligne masculine que de personnes engagées dans la vie privée, excepté son pere qui avoit été rêvetu d'une Souveraineté imaginaire, lorsque le Pape Leon Dix l'avoit créé Duc d'Urbin. La Reyne d'Ecosse aportoit en mariage une Couronne pour sa Dot; & la

la Reine de France n'avoit apporté que des esperances, qui s'étoient évanoüies quatre mois aprés ſes nôces par la mort de Clement Sept ſon oncle. La Reine d'Ecoſſe étoit aſſurée de ſe maintenir par ſon Royaume héréditaire & par ſes Alliances dans toutes les Cours de l'Europe; & la Reine de France étoit démeurée à l'âge de quinze ans ſans parens, & ſans autre protection que celle de la Foy publique. La Reine d'Ecoſſe ſortoit d'un Pais Allié depuis huit cent ans avec la France, de peuple à peuple, de Roi à Roi, & d'homme à homme: & la Reine de France étoit Italienne; c'eſt-à-dire d'une Nation, qui par ſes fourberies, s'étoit rendue l'objet du mépris & de l'averſion de la ſincerité Françoiſe. Enfin la Reine d'Ecoſſe tenoit de ſa mere les charmes inévitables de la converſation, naturels à la Maiſon de Guiſe, & pouvoit s'abbaiſſer à traitter familierement avec toutes ſortes de perſonnes, ſans cràindre de s'abbaiſſer; & la Reine de France avoit l'air froid & ſerieux, & n'oſoit rien rabattre de ſa gravité, de peur que les François, dont la familiarité dégeneroit en mépris, ne lui reprochàt la Banque dont la Maiſon de Médicis s'étoit toûjours mêlée.

De ces cinq differences, comme d'autant de ſources empoiſonnées, procédoit la mauvaiſe diſpoſition de la Reine de France à l'égard de la Reine d'Ecoſſe; & le mal étoit d'autant plus à craindre, que la Reine de France apportoit plus de ſoin à le cacher. Elle n'oſoit s'oppoſer ouvertement au mariage dont il s'agiſſoit, parce que c'eût été le moyen

1558. yen de le hâter : mais elle l'empêchoit indi-
Liv.VII. rectement par des raisons d'autant plus efficaces, que d'un côté elles étoient vrayes, & de l'autre elles ne souffroient point de replique. Elles consistoient en ce que le Dauphin quoique âgé de quatorze ans, étoit si foible, & d'une santé si languissante, pour avoir été conçu dans le temps des ordinaires de sa mere, que ce seroit exposer sa vie à un danger évident que de le marier si tôt, principalement avec la plus belle personne de l'Europe, dont les charmes étoient trop puissants pour un enfant infirme : outre que la Reine d'Ecosse étant en France, il n'y avoit aucune consideration d'Etat qui servit à précipiter une affaire que l'on acheveroit toûjours quand on voudroit, sans que rien fût capable de la traverser. La Reine de France concluoit de là qu'il la faloit differer durant quelques années, jusques à ce que son fils fut assez vigoureux pour goûter les plaisirs du mariage, sans en recevoir d'incommodité.

La Maison de Guise ne s'amusa point à repliquer que ce délay n'étoit point sans danger ; puisque le Roi Catholique qui possedoit l'Angleterre à cause de sa femme prendroit infailliblement son temps, & renoüeroit les intelligences que les Anglois avoient toûjours conservées en Ecosse pour suborner les Ecossois en leur persuadant qu'il y alloit de leur honneur de ne pas souffrir que la France disposât à son gré de leur Reine aprés l'avoir enlevée par adresse, & qu'il faloit obliger le Roi Henri Second à la renvoyer en Ecosse, & qu'il la fit demander en suite par une magnifique Am-

Ambaſſade, afin que l'alliance ſe traitât di- 1558.
gnement des deux côtez. Si la France re- Liv. VII.
fuſoit de renvoyer la Reine d'Ecoſſe, il y avoit à craindre que les Ecoſſois, qui en ſeroient irritez, ne chaſſaſſent leur Regente ſa Mere, comme ils prétendoient en avoir le droit, pour la punir d'avoir contribué à l'enlevement de ſa fille, & qu'ils ne ſe portaſſent aprés une action ſi hardie, à une générale révolte. Si la Reine d'Ecoſſe retournoit en ſon Royaume, elle ſeroit irréparablement perduë pour la France, puiſqu'on l'obligeroit alors d'épouſer un de ſes Sujets: ce qui n'étoit pas ſans exemple dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe. Outre que la brigue du Roi Catholique, jointe à celle des Anglois, ſeroit aſſez puiſſante pour exclure le Dauphin de l'Alliance d'Ecoſſe, & pour lui faire préferer le Prince d'Eſpagne plus âgé & plus vigoureux ſans comparaiſon que lui.

Quant à l'âge du même Dauphin, il étoit ſurprenant que la Reine de France s'en ſervît pour éloigner ſon mariage; puiſque le Roi étoit auſſi jeune lorſqu'il l'avoit épouſée, & qu'elle devoit ſçavoir mieux qu'aucune autre perſonne, qu'on ne manquoit point à la Cour de moyens pour ſuſpendre l'uſage du mariage, lorſqu'il pouvoit être préjudiciable à la ſanté.

Comme le Cardinal de Lorraine avoit pénétré le deſſein de la Reine de France; il lui fit dire que la Maiſon de Guiſe offroit d'entrer abſolumen dans ſes interêts, & de former une entiere liaiſon avec elle, pourvû qu'elle ceſſat de traverſer dans la conjoncture préſente,

1558. Liv. VII. sente, le mariage de la Reine d'Ecosse. La Reine de France demanda quelques jours pour se résoudre ; & fit cependant réfléxion que si le Maison de Guise executoit de bonne foi ce qu'elle promettoit, il ne seroit pas impossible de supplanter la Duchesse de Valentinois, lorsqu'on l'attaqueroit dans la conjoncture présente où elle étoit privée du support du Connêtable & de l'Amiral ; & si la Maison de Guise manquoit à sa parole, Sa Majesté ne hazardoit presque rien ; puisque nonobstant son opposition, on ne laisseroit pas de passer outre au mariage du Dauphin son Fils, avec la Reine d'Ecosse, aussi-tôt que le Connêtable qui prétendroit par-là réparer le tort qu'il avoit fait au Royaume, en combattant mal-à-propos devant Saint Quentin, sortiroit de prison.

Sur ce fondement la Reine de France ne traversa plus les Nôces de la Reine d'Ecosse, & la Maison de Guise vêquit avec elle dans une liaison qui inspira bien-tôt de la jalousie à la Duchesse de Valentinois. Le Roi consentit aisément au mariage de son Fils ; & les intrigues de la Reine Regente en Ecosse furent si puissantes dans le Parlement de ce Royaume, que nonobstant les oppositions des Anglois & des Espagnols, le mariage de sa fille avec le Dauphin y fut agréé, sans obliger les François à la renvoyer en Ecosse ; Et l'Archevêque de Glasco & l'Evêque des Orçades furent nommez pour assister aux Nôces en qualité de Députez du Clergé : les Comtes de Rothus & de Caseliſſe pour la Noblesse ; & Fleming Sothon & Dun pour le Peuple. Elles

les furent célébrées à Paris avec une magnifi- 1558.
cence veritablement Royale ; & lorſque la Liv. VII.
nouvelle en eut été portée en Ecoſſe, le frere
bâtard de la Mariée & le Comte d'Argail eu-
rent ordre de porter la Couronne d'Ecoſſe au
Dauphin.

Il ne reſtoit plus à la Cour aucune perſon-
ne ſuſpecte à la Maiſon de Guiſe que le ſeul
d'Andelot. Mais il n'étoit pas aiſé de l'en
chaſſer ; car outre que le Roi l'avoit toujours
élevé dans ſa Maiſon depuis l'âge de ſept ans,
& qu'il agiſſoit trop familierement avec lui,
pour le diſgracier ſur de legeres fautes, il ve-
noit de rendre à la priſe de Calais un ſervice
ſi conſiderable à l'Etat, qu'on ne le pouvoit
maltraitter ſans une horrible ingratitude. Il
étoit d'ailleurs aſſez prudent pour oter à ſes
ennemis les prétextes de lui nuire. Mais on
évite peu ſouvent les pieges que la fortune
tend. Il ne ſembloit pas que d'Andelot eut au-
cun interêt à l'entrevue que la Douairiere de
Lorraine eut à Peronne avec le Duc ſon Fils :
cependant on y trouva le moyen de le brouil-
ler avec le Roi, qu'on cherchoit en vain
ailleurs. Comme on ſçut en France que le
Chancelier de Granvelle devoit accompagner
cette Douairiere, le Cardinal de Lorraine eut
ordre d'accompagner le Chef de ſa Maiſon.
Et ces deux Principaux Miniſtres des deux
Couronnes Ennemies, ſe voyant en preſence
l'un de l'autre, chercherent mutuellement à
pénétrer chacun les ſecrets de ſon compagnon.
Granvelle fut plus adroit ou plus heureux ;
parce qu'il prit d'abord le Cardinal de Lor-
raine par ſon foible. Il lui repréſenta que l'a-

1558. Liv. VII.

veuglement de leurs Maîtres étoit également déplorable de s'amuser à se faire la Guerre, au lieu de s'opposer de concert à l'heresie qui les détroneroit infailliblement, s'ils la laissoient croître dans leurs Etats. Le Cardinal de Lorraine ne put s'empêcher de repondre, qu'il voyoit beaucoup de vrai-semblance dans ce discours; & Granvelle qui n'attendoit que cela pour entrer en matiere, ajouta qu'il n'y avoit point d'affaire qui dût être traitée avec autant de delicatesse que celle-là, puisqu'il n'y en avoit aucune qui excitât plus de troubles & de soupçons, si ceux qui la commencent n'agissoient dans tout le rafinement de la prudence politique. Que c'étoit infailliblement dans cette vûë que la Providence Divine avoit sauvé la Maison de Guise des derniers malheurs où les plus Illustres Familles de la France avoient été enveloppées, afin qu'il restât les deux uniques hommes à qui le Roi de France put se fier entierement dans une telle conjoncture, & qu'en même-tems il ne se trouvât personne à la Cour qui pût les traverser: Que le projet en seroit également avantageux à Dieu dont on conserveroit le culte, au Roi Henri Second dont l'autorité seroit affermie, à la France, où l'on étoufferoit la semence des Guerres civiles, & à la Maison de Guise qui s'insinueroit si adroitement, dans le cœur des Peuples qu'ils seroient peut-être tentez de lui faire justice du Sceptre dont on avoit frustré ses Ancêtres, s'il arrivoit quelque accident imprevû à la Maison Royale: Que le Connetable & l'Amiral n'étoient plus en état de traverser un si grand dessein, & que d'Andelot étoit

Dans l'entrevûë du Cardinal de Lorraine avec Granvelle.

court d'autant moins à craindre, qu'il étoit aisé de le perdre, en prouvant par une infinité de témoins qu'il enseignoit l'heresie aux Soldats de l'Infanterie Françoise : Que l'Espagne auroit sujet de se ressentir du mal de la France, s'il ne commençoit à passer par contagion dans les Pays-Bas, où le Roi Philippe Second n'étoit pas moins obligé d'apporter un prompt remède : Qu'il ne le pouvoit qu'en agissant de concert avec la France, & que la France ne pouvoit non plus être persuadée de servir en ce point ses veritables interêts que par la Maison de Guise : d'où Granvelle conclut que Sa Majesté Catholique offroit à cette Maison son amitié, & lui demandoit la sienne. On n'a pas sçu précisément ce que le Cardinal de Lorraine repartit à Granvelle : mais ses ennemis lui reprocherent depuis qu'il étoit entré dans une liaison criminelle avec les Espagnols ; & que pour exécuter le premier article dont ils étoient convenus, il dit au Roi, en lui rendant compte de son entretien avec Granvelle, que ce Ministre du Roi d'Espagne l'avoit averti que d'Andelot divulguoit sa prise avoit traité de *stratagême* de démon le Sacrifice de la Messe. 1558. Liv. VII.

Le Roi qui avoit déja ouï parler de l'attachement de ce Seigneur aux sentimens de Calvin, le manda ; & comme il le connoissoit d'un tempérament emporté, il lui fit dire par le Cardinal de Chatillon son Frere, & par le Maréchal de Montmorenci Fils aîné du Connétable son cousin germain, qu'il prit garde de ne pas perdre le respect dans les réponses qu'il feroit, parce qu'on n'avoit pas dessein

1558. Liv. VII. de le perdre, mais seulement de témoigner aux Espagnols que les principaux Officiers de la Couronne de France, ne quittoient pas si facilement la Religion de leur Prince, qu'on le publioit. Le Cardinal de Chatillon & le Maréchal de Montmorenci le presenterent à Sa Majesté à Monceaux, où elle étoit, & elle le reçut avec toute la bonté & la civilité dont elle usoit à l'égard de ses meilleurs & plus familiers serviteurs. Elle lui témoigna, mais sans aigreur & sans reproche, qu'il n'y avoit point de Gentil-homme en France qu'elle eût plus obligé que lui, puisqu'il étoit uniquement redevable à Sa Majesté de son education & de l'heritiere de la Maison de Laval qu'il avoit epousée, lui qui n'étoit que Cadet d'une pauvre Maison, & de la Charge de Colonnel de l'Infanterie Françoise : Qu'aprés tant de bien faits, qui devoient l'avoir attaché plus fortement à son Maître, il s'en étoit éloigné dans le point le plus délicat, qui étoit celui de la Religion : Qu'il avoit fait prêcher l'Heresie dans sa chambre, les portes ouvertes, le long de la Loire &, & par toute la Bretagne où il avoit passé: Qu'il s'étoit trouvé la nuit aux Assemblées de cinq ou six mille Heretiques dans le Pré-aux-Clercs : Qu'on ne lui avoit vû faire aucune fonction de Catholique depuis plusieurs années, & qu'il avoit envoyé à l'Amiral son frere le Commentaire de Calvin sur Job, aprés en avoir dechiré la premiere page, où étoit le nom de Calvin, sous pretexte qu'il avoit besoin de consolation dans sa prison.

Dans l'entretien du Roi avec d'Andelot.

D'Andelot avoua d'être encore plus redevable à Sa Majesté qu'elle ne pensoit, & qu'il

en

en étoit si persuadé, qu'il ne négligeroit ja- 1558.
mais aucune occasion d'employer sa vie à son Liv. VII.
service; mais il ajoûta qu'il n'y avoit pas lieu de trouver étrange, si après s'être acquitté de de son devoir à la Cour & à la Guerre, il s'étudioit à chercher son salut, & s'il y employoit les heures qui lui restoient.

Le Roi repliqua d'un ton qui marquoit un commencement de colere, qu'il prit garde à ses paroles, & qu'il s'accusoit au lieu de s'excuser. Mais d'Andelot repartit, avec plus de force & de netteté qu'auparavant, qu'il n'étoit pas permis de dissimuler dans les occasions où il falloit rendre compte de sa creance: Que Sa Majesté pouvoit disposer de sa personne & de ses biens, mais que sa Foi ne dépendoit que de Dieu qui la lui avoit inspirée, & qu'il lui falloit obeir préferablement aux Rois de la terre. Le Roi qui avoit été nourri dans une effroyable aversion de l'Heresie, prit pour une marque de la derniere impudence qu'un de ses Sujets en eut osé faire profession en lui parlant; & le ressentiment qu'il en eut, fut si violent, qu'il le jetta dans une espece de fureur: Il se leva: Il courut à une Lance qu'il voyoit à terre: Il la leva, & en auroit percé d'Andelot, si les Assistans en l'arrachant de la place où il étoit, ne l'eussent dérobé, pour ainsi dire, au coup qu'il attendoit de pied ferme.

Le Roi revenu de son premier mouvement, jetta la Lance avec une precipitation qui la fit rejaillir contre le Dauphin qu'elle blessa. Sa Majesté commanda à la Bordaisiere, Capitaine des Gardes du Corps, de mener d'Andelot prisonnier à Meaux, d'où il fut transferé dans

1558. le Chateau de Melun. Les Relations Catho-
Liv. VII. liques conviennent assez des particularités que l'on vient de remarquer ; mais les Huguenotes racontent la chose d'une maniere qui n'est pas vrai semblable, supposé le respect, qu'elles attribuent à d'Andelot à l'égard du Roi Henri Second dans toutes les autres rencontres que celle dont il s'agit. Elles portent que ce Prince s'entretint familiérement avec d'Andelot durant un quart d'heure : & qu'ensuite Sa Majesté se leva, & l'invita de le suivre à la Messe qu'elle alloit entendre : Que d'Andelot non seulement ne voulut point obéir, mais que son emportement alla jusqu'à dire qu'il iroit aussi autant aller au Sabat qu'à la Messe : Que les Courtisans Catholiques qui étoient presens, ne se mirent point en devoir d'empêcher le Roi de tuer d'Andelot, tant son blasphême les avoit choquez ; mais que les Calvinistes s'apprehendant que si le Roi faisoit main-basse sur celui qui les avoit instruits de l'Heresie, sa fureur ne s'étendit ensuite sur eux : l'otezent si promptement du lieu où il étoit, que le Roi ne le trouva déja plus au moment qu'il prétendoit lui enfoncer la Lance dans le ventre.

La Maison de Guise ne chercha pas longtemps entre les personnes qui lui étoient affidées un sujet capable de remplir dignement la Charge de Colonnel de l'Infanterie Françoise. Monluc avoit été Page de René Second, Duc de Lorraine, & s'étoit toûjours conservé declaré pour le feu Duc de Guise durant sa disgrace, que pour ses enfans d'avoir plus haute faveur. Il ne manquoit ni d'ambition, ni de

demeure ; mais il craignoit de se commettre 1558.
avec les Maisons de Montmorenci & de Co- Liv. VII.
ligny, lorsqu'il offenseroit irréparablement, en acceptant la Charge d'Anodelot. Il la refusa par cette considération, mais il le trouva depuis ; lorsqu'il estima que la Maison de Guise supplanteroit enfin les deux autres, ou qu'il prévit qu'en résistant plus long-temps à sa bonne fortune, il irriteroit ses Protecteurs à la Cour qui le feroient reléguer en Gascogne, d'où les Montmorenci, ni le Chastillons ne l'auroient point tiré de peur de procurer son rappel.

Il ne restoit plus qu'un homme au Connetable, dont la Maison de Guise appréhendat l'intrigue & l'autorité. C'étoit le Lieutenant Civil Mulnier, qui s'étoit rendu fameux par le procès de la Comtesse de Senigan. Cette Dame sortie de la Maison d'Amboise, étoit veuve du Frere du Duc d'Arscot, & soupçonnée d'avoir procuré avec le Marquis de Tresnel son Fils l'évasion de ce Duc, lorsqu'il étoit prisonnier en France. La Maison de Montmorenci irritée d'avoir ainsi perdu la rançon du Duc d'Arscot, parce qu'elle auroit monté à la moitié de celle du Connetable, avoit mis en procès la mere & le fils ; & Mulnier avoit favorisé la vengeance qu'elle en vouloit tirer, jusqu'à l'user de faux témoins. La Comtesse de Senigan & le Marquis de Tresnel auroient perdu leur vie sur un échaffaud, si le Cardinal de Lorraine instruit de la vérité, n'eut profité de la conjoncture qui s'offroit en même temps à lui, de perdre Mulnier dans les formes de la Justice. On appella de la sentence

1558. Liv. VII. de ce Lieutenant Civil au Parlement, où la fourberie fut mise en évidence. Il fut condamné à toutes les peines qui sont au deça de la mort, & le Commissaire Bouvot, qui avoit été l'instrument de son injustice, fut compris dans son Arrêt.

Le Connêtable ne put apprendre tant de fâcheuses particularitez, sans appréhender de perdre la faveur du Roi Henri Second son Maître, s'il differoit plus long-temps de le revoir. Il sçavoit que le Duc de Guise avoit obtenu par les importunitez du Cardinal son Frere d'exercer la fonction de Grand Maître de la Maison du Roi aux Nôces du Dauphin; & il croyoit que ç'avoit été pour empêcher que cette Charge ne passât au Marêchal de Montmorenci son Fils aîné, sous prétexte qu'on ne la pourroit refuser à un Prince qui l'auroit exercée dans une action si solemnelle, sans lui faire injustice, ou du moins sans lui donner occasion de se battre en duël, suivant la pernicieuse Coutume de la Noblesse Françoise, contre celui qui en seroit revêtu.

Cette circonstance découvroit plus clairement qu'aucune autre le dessein de la Maison de Guise: mais pour être en état de le traverser, il falloit être libre, & le Connêtable ne l'étoit pas. Il n'espéroit pas même de sortir autrement de prison, que par un Traité de paix entre les deux Couronnes, qui ne seroit point conclu pendant la faveur de la Maison de Guise, qui avoit interêt dans la continuation de la Guerre: ou seroit negocié avec tant de lenteur, que le même Connêtable mourroit avant qu'il eût recouvré sa liberté. L'u-

nique

nique expedient qui se présentoit a son imagination on consilioit à demander d'être relaché sur sa parole, & d'aller conferer avec le Roi Henri Second, a condition de se représenter dans le terme qui lui seroit prescrit en partant: mais outre que ce privilege n'étoit plus en usage dans les maximes de la politique moderne, on ne se souvenoit point qu'il eut été accordé à d'autres Generaux d'Armée, qu'à ceux dont on avoit perdu l'esperance de tirer la rançon par une autre voye, qu'en leur permettant de l'aller eux-mêmes solliciter auprés de leurs Maîtres ou de leurs parens: ce qui n'avoit point de lieu dans la personne du Connétable qui etoit trop cheri du Roi, pour être laisse dans une perpetuelle prison, & trop riche pour ne se pas racheter, quand il arriveroit que la Cour, où l'on oublie aisement les plus grands services, négligeroit de le delivrer. De plus le zele du Connétable pour sa patrie, & son ascendant sur l'esprit de son Maître étoient si connus, qu'il n'y avoit aucune apparence de lui permettre un voyage à la Cour, où il pourroit donner des Conseils préjudiciables à l'Espagne qui seroient infailliblement suivis. Enfin ce même voyage pourroit rompre les mesures prises entre Granvelle & le Cardinal de Lorraine contre l'heresie, & quand le Conseil d'Espagne n'eut point eu d'autres considérations que celle-là pour retenir le Connétable en prison, elle etoit suffisante; puisqu'il s'agissoit, à le bien prendre, de la conservation des Bais-Bas. 1558. Liv. VII.

Grotius de rebus Belg.

Le Connétable étoit également instruit & persuadé de tout ce que l'on vient de repre-

1558. ſentez ; dans la crainte d'une diſgrace qui
Liv. VII. lui paroiſſoit inévitable, & le pouvoir de ce-
der à ſes conjonctures, lui fit demander une grace qui vraiſemblablement devoit être refuſée. Il eſt vrai que les precautions dont il uſa ne pouvoient être plus grandes, & qu'il n'oublia rien de ce qu'il jugeoit capable d'exciter le Roi d'Eſpagne à lui donner un congé limité. Il ne s'adreſſa à aucun des Miniſtres d'Eſpagne, parce qu'ils n'avoient point d'autres interêts que ceux de leur Roy. Le Duc de Savoye lui parut plus commode ; car outre que ſes qualitez de Souverain & d'Etranger lui ſuggeroient des penſées plus indifferentes à l'Eſpagne, il étoit aſſez éclairé pour connoître que ſi le gain de la bataille de Saint Quentin ne le rétabliſſoit dans les Etats que ſon pere avoit perdus, il paſſeroit le reſte de ſa vie dans les incommoditez inſeparables de la condition d'un Prince dépoüillé ; car la France ne ſe porteroit jamais à reſtituer le Piémont dans une autre conjoncture, & l'Eſpagne ne ſeroit pas d'humeur à rabattre aucune de ſes prétentions en faveur d'un Prince qui ne la ſervoit que par néceſſité. Cependant la priſe de Calais ſembloit avoir rendu la victoire de Saint Quentin inutile aux Eſpagnols & au Duc de Savoye ; aux Eſpagnols, parce que n'étant plus Maîtres de la Campagne, & ayant laiſſé revenir les François de la conſternation où leur perte les avoit jettez, il n'y avoit plus de grands avantages à prendre par les voyes ordinaires de la Guerre : & au Duc de Savoye, puiſque la reprise de Ponvillers, & la diſſipation de ſon Armée l'avoient frustré de l'eſperance

rance

rance de rentrer par la voye des armes dans ses 1559.
Etats. Il ne restoit d'autre ressource que la voye de LIV. VII.
la négociation, & le Connétable ne pouvoit être plus favorablement écouté qu'à la proposition. Il ne dissimula point au Duc de Savoye le mauvais état de ses affaires : mais il lui fit observer ensuite qu'il y alloit de son interêt & de celui de l'Espagne d'empêcher qu'il ne succombât ; parce que si la Maison de Gaule avoit l'avantage, elle ne travailleroit qu'à se rendre si considérable par les armes, que le Roi Henri Second lui rendît la Province, ou l'aidât au moins à recouvrer les Royaumes de Naples & de Sicile, qui avoient autrefois appartenu à ses Ancêtres. Ainsi la guerre entre la France & l'Espagne deviendroit éternelle ; & ni l'Espagne ne chasseroit les François d'Italie, ni la Savoye ne retourneroit sous la domination de son Prince, au lieu que si l'on permettoit au Connétable de sortir, sur sa parole, de prison pour un mois, & d'aller trouver le Roi Très-Chrétien à Beauvais, où il achevoit de donner ordre aux affaires de la guerre, il espéroit durant ce peu de temps de le rétablir en faveur, & de punir la Maison de Gaule, en la réduisant à l'alternative par la conclusion d'une paix où la France, l'Espagne, & la Savoye trouveroient leur compte.

Le Duc de Savoye ne pouvoit douter ni de la sincerité du Connétable, ni de son exactitude à tenir parole. Il y avoit beaucoup d'apparence de succès en ce qu'il disoit, & l'on ne risquoit rien à le relâcher, puisque de l'humeur qu'il étoit, il auroit mieux aimé mou-

1558. Liv. VII.

rir, que de manquer d'un moment à se representer dans le terme qui lui seroit prescrit. Il se chargea donc d'obtenir le congé du Connetable, & le demanda au Roi Catholique, qui renvoya la Requête de ce Duc à la détermination de son Conseil. L'affaire y fut examinée dans toutes les differentes faces que la prudence & l'artifice des hommes lui pouvoient donner; & le Duc de Savoye l'emporta par cette raison, qu'il sçut exagerer avec beaucoup d'éloquence: Qu'encore que le retour du Connêtable a la Cour fût entierement inutile pour ce qu'il promettoit, l'Espagne ne laisseroit pas d'en tirer un fruit sans comparaison plus grand qu'on ne pensoit; puisque ce premier Ministre diviseroit au moins la Cour en deux Factions, à peu prés si égales, que l'une s'opposeroit infailliblement aux progrès que l'autre voudroit faire contre l'Espagne, comme il étoit arrivé sous le Régne precedent, lorsque les Ducheſſes d'Estampes & de Valentinois s'étoient divisées.

Ainsi le Connêtable vint à Beauvais, où sa presence dissipa en peu de jours toutes les intrigues que la Maison de Guise avoit tramées à son préjupice. La facilité qu'il y trouva procedoit de ce que la Ducheſſe de Valentinois avoit enfin découvert tout le mystere de la liaison de la Reine avec la Maison de Guise. Elle n'osoit s'en plaindre au Duc d'Aumale son gendre, ni lui faire des reproches qu'elle eût été concluë sans sa participation; parce qu'elle doutoit que ses freres la lui eussent communiquee.

Mais comme les Alliances ne servent d'ordinaire

diante qu'a rendre les injures plus sensibles, la Duchesse de Valentinois se proposoit de tirer une vengeance, dont son gendre ne devoit pas moins être la victime que les autres Princes de la Maison de Guise. Elle n'avoit osé s'en expliquer a d'Andelot; car encore qu'elle n'appréhendat pas de vivre depuis vingt ans dans un commerce avec son Souverain, deffendu par les Loix de l'Evangile, elle ne laissoit pas de vivre dans une délicatesse de conscience qui ne lui permettoit pas même de parler aux personnes soupçonnées d'Heresie. Elle n'avoit pas non plus osé s'opposer à ce que le Duc & le Cardinal de Guise avoient entrepris durant l'absence du Connêtable pour ne pas se commettre avec eux dans un temps où elle étoit seule dans son parti à la Cour, & où par consequent elle pouvoit succomber, & rendre par sa chute la Maison de Guise si puissante, que le Connêtable a son retour ne reprendroit en vain de l'ébranler. Quand elle vit donc que son malheur & son absence avoient plutot augmenté, que diminué la tendresse de Sa Majesté pour lui, elle l'informa des circonstances qui servoient a juger qu'on les vouloit l'un & l'autre envelopper dans une même ruine, & lui proposa de s'unir plus étroitement avec elle, afin que l'un & l'autre résistassent mieux à leurs ennemis communs. 1558. Liv. VII.

Dans le Testament de cette Duchesse

Mademoiselle de Bouillon, petite fille de la Duchesse, étoit presque nubile, & passoit deja pour la beauté la plus achevée de la Cour, après la Reine-Dauphine. On sçavoit que Danville second fils du Connetable l'aimoit; & la Du-

1558. Liv. VII. cheſſe de Valentinois pouvoit bien ſans craindre de ſe mal allier, donner ſa petite fille au Cadet d'une Maiſon, dont l'aîné avoit epouſé la fille du Roi. Ce Mariage fut reſolu, & l'on prit les meſures pour travailler de concert à la diſgrace de la Maiſon de Guiſe.

Le Roi preſſé de l'abandonner par les deux perſonnes qui avoient le plus d'ascendant ſur ſon eſprit, ne leur réſiſta pas long-temps; & la ſeule neceſſité qu'il y avoit de conſerver le chef de cette Maiſon juſqu'à ce que le Traité de paix fut executé, empêcha qu'elle ne fut dès-lors renvoyée en Lorraine. Sa Majeſté ſe chargea d'avoir exactement le Connetable de tout ce qui ſeroit entrepris à ſon préjudice, & s'en acquitta par un grand nombre de Lettres, dont les Originaux ſubſiſtent encore. Elle lui permit enſuite de retourner en priſon, mais ce fut après lui avoir donné pouvoir de negocier ſa liberté aux dépens de toutes les conquêtes que la France avoit faites depuis ſoixante ans; & pour amuſer le Duc de Guiſe, on l'envoya devant Thionville, qui étoit la plus forte Place des Païs-bas, & où l'on étoit perſuadé qu'il échoueroit.

Dans le recueil de Monſieur de Bethune.

Il y avoit dans ſon Armée cinq mil Chevaux & quatorze mil hommes de pied Allemands, qui ſe voyant plus forts des deux tiers que les François, ne vivroient jamais dans une exacte diſcipline; & ſi les ſimples Gentil-hommes qui les avoient autrefois commandez, s'étoient montrez ſi difficiles, qu'il avoit été preſque impoſſible de les contenter, que n'y avoit-il point

pour la craindre de leur revolte dans une conjonc- 1558.
ture où le Duc Guillaume de Saxe, Prince Liv. VII.
fier & interessé étoit à leur tête. La Lieutenance Generale de la même Année avoit été donnée au Duc de Neyers, qui avoit besoin de toute sa vertu pour le contenir dans l'exercice de la seconde Charge, après avoir été homme de la premiere, & pour contribuer finement à la réputation de celui qui l'avoit supplanté. Enfin le Duc de Montpensier, le troisieme des Officiers Generaux ne semblait pas devoir rendre de grands services en qualité de Colonel de la Cavalerie-Legere, puisqu'il avoit obtenu cette Charge par la faveur de la Maison de Guise à l'exclusion du Prince de Condé qui en paroissoit plus digne, non seulement par la qualité de Prince du Sang, mais encore à cause que le Duc d'Enghien son frere avoit été tué dans la fonction de cette Charge. Et de fait la Cavalerie-Legere témoignoit tant de regret de ne l'avoir pas pour Chef, qu'il n'y avoit pas lieu d'esperer qu'elle executât rien de considerable sous un autre.

Cependant le bonheur & la conduite du Duc de Guise surmonterent ces trois obstacles difficiles. En visitant son Camp à l'ordinaire, il trouva le Baron de Latzenbourg principal Officier du Duc Guillaume de Saxe, à qui le vin faisoit commettre des insolences publiques, & il lui fit la correction qu'il meritoit : mais Latzenbourg au lieu de demeurer au moins dans le respect & dans le silence, s'emporta jusqu'à proferer des paroles outrageuses contre le Duc de Guise. Ce Prince se contenta d'y repliquer par

Dans la Relation du campement d'Amiens.

1558. Liv. VII.

par un soûris mépriſant, mais Latzembourg incapable de ſupporter la raillerie qu'il méritoit ſi juſtement, s'en offença de ſorte, qu'il mit la main au piſtolet. Le Duc de Guiſe, adroit & plus diligent, mit la main à l'épée dont il fit tomber le piſtolet de Latzembourg, & lui porta la pointe à la gorge. Montpeſat qui étoit preſent, voulut alors paſſer la ſienne au travers du corps de Latzembourg; mais le Duc de Guiſe l'arreta par un regard imperieux, & dit à Latzembourg qu'il lui pardonnoit l'injure faite à ſa perſonne, parce qu'il le tenoit à ſa merci; mais qu'il falloit aller en priſon pour reparer le tort que le Roi venoit de recevoir dans un attentat de telle conſequence. Il n'eut pas plutôt donné cet ordre qu'il le fit executer; & ne doutant point que cette détention n'excitât un tumulte dans le Quartier des Allemands, il y courut, ſans être ſuivi que de cent chevaux. Il eſt vrai qu'il fit avertir les Soldats François de ſe tenir ſous les armes, & d'etre prets de combattre, s'il en étoit beſoin.

Les Allemands qui n'avoient pas eu le loiſir de concerter leur révolte, diſſimulerent le reſſentiment de l'injure qu'ils croyoient avoir reçue dans la priſon d'un de leurs meilleurs Officiers, & le Duc Guillaume de Saxe fut le premier a condamner ſon inſolence. La liberté de Latzembourg fut pourſuivie dans les formes. Tous les Capitaines de Cavalerie de ſon parti ſe rendirent ſes interceſſeurs. Latzembourg avoüa ſa faute, il s'en excuſa ſur le vin qui l'avoit fait commettre; & ſur cette conſidera-

dération il fut élargi, après qu'on l'eut dépoſé. Sa punition obligea les Allemands à devenir plus reſpectueux, & l'on n'en remarqua plus depuis aucun qui negligeât les ordres de ſon General. 1558. Liv. VII

Le Duc de Nevers ſe ſurmonta lui-même, en ſacrifiant ſon reſſentiment à l'interêt de ſa patrie : il ne ſe contenta pas de ſervir comme le moindre Officier ſous celui qui l'avoit ſupplanté, mais il offrit même de paſſer la Moſelle qui couloit le long des murailles de Thionville, & de commander le quartier le plus dangereux des Aſſiegeans. Le Duc de Guiſe perſuadé de ſa généroſité accepta ſa propoſition ; & les Eſpagnols qu'il repouſſa vigoureuſement les trois fois qu'ils entreprirent de jetter du ſecours dans Thionville, juſtifierent qu'on avoit eu raiſon de ſe fier à ſa parole. Enfin le Duc de Nemours charma ſi promptement par ſes inimitables qualitez la Cavalerie Legere, qu'elle ſe deſacoûtuma en peu de jours d'obéir à un Prince du Sang.

Ainſi le ſiege de Thionville fut commencé avec plus de correſpondance qu'on ne s'étoit imaginé : mais l'attaque ſe fit d'abord par l'endroit le mieux fortifié, & le plus difficile, qui étoit les Tours ſituées au bord de la riviere. Monluc l'avoit ſondé, & reconnu qu'on le pouvoit paſſer ſans avoir d'eau que juſques à la ceinture, quand il faudroit monter à l'aſſaut. D'Eſtrée foudroya de telle ſorte les Tours & le Ravelin qui étoit entre-deux, que la bréche parut raiſonnable le ſix de Juin mil cinq cent cinquante-huit, qui étoit le neuviéme jour

1558. Liv. VII. jour du ſiege, quoi que la contre batterie des Aſſiegez eût plus d'une fois ruiné les Gabions, & démonté les plus groſſes pieces des François. Mais il y avoit derriere la bréche une terraſſe ſi large que trois charettes euſſent aiſément roulé deſſus en meme-temps ſans ſe toucher.

Monluc eut ordre de la reconnoître, & y alla avec ſon fils & les Capitaines Sarlaboux, Saint Eſtéfe, Millac, & Sipietre. Ils trouverent qu'il y avoit de l'eau dans la groſſe Tour juſques aux aiſſelles, & qu'elle y étoit retenue par une forte paliſſade, à la maniere d'un batardeau qui s'étendoit en rond depuis la Tour juſques à huit ou dix pieds dans la Moſelle. Ils reconnurent en ſuite le rempart ſans être découverts par les Sentinelles; car outre que la nuit étoit fort obſcure, le bruit qu'ils pouvoient faire ſe confondoit avec celui de l'eau qui flottoit contre la paliſſade.

Monluc ſur la fin du premier Tome de ſes Commentaires.

Monluc fit ſon rapport au Duc de Guiſe qui n'y eut pas toute la créance néceſſaire, parce que des Transfuges l'avoient aſſeuré du contraire. Il ſe contenta néanmoins de répondre à Monluc, qu'il faloit encore une fois reconnoître la bréche. Mais celui-ci ſe piquant que ſon Général doutat de ſon récit, prit la nuit ſuivante quatre cent Piquiers & autant de Mouſquetaires. Il plaça preſque tous les Piquiers à cent pas de la bréche le ventre contre terre: il marcha droit à la paliſſade avec les Mouſquetaires, & avec les Officiers qui l'avoient accompagné la nuit précedente. Il ne la trouva gardée que par vingt-cinq Eſpagnols qui furent tuez. Il entra dans

la

la Tour, & il s'empara mêmes du Ravelin. 1558.
Il seroit entré dans le corps de la Place avec Liv. VII.
la même facilité, si la porte du Ravelin ne se fût trouvée si étroite, qu'il n'y pouvoit passer qu'un homme à la fois; ce qui servit aux Assiegez à la fermer si promptement, que les Assiegeans furent réduits à grimper sur la bréche à la faveur de leurs piques. Les plus adroits d'entr'eux monterent sur le rempart, & commencerent avec la Garnison un combat de main à main qui dura plus d'une heure. S'ils eussent eu cinq ou six échelles de sept ou huit pieds seulement, ils se seroient alors rendus Maîtres de Thionville; parce qu'il n'y avoit pas plus de distance du bas de la breche au haut de la terrasse, & que les Assiegez ne la defendirent d'abord qu'en petit nombre; mais la plûpart de la Garnison y courut ensuite. Et Monluc plus satisfait d'avoir montré que ce qu'il avoit dit étoit veritable, que d'avoir inutilement perdu la fleur de son Infanterie par dépit contre son Général, comme il l'avoue lui-même, se retira sans hazard. Car outre que les Piquiers qu'il avoit laissez sur le ventre le rejoignirent à propos, il avoit eu soin durant la chaleur du combat de faire rompre avec des haches la palissade, & de renvoyer aussi dans la riviere, l'eau qui remplissoit la Tour. Cependant les tranchées s'avançoient toûjours pour attaquer la Tour des puces, & Monluc les avoit disposées de sorte qu'il y avoit des arrieres-coins à certaine distance, tantôt à droite, tantôt à gauche, si larges que deux suffisoient pour cacher une Compagnie de Soldats qui battroient en flanc

1558. flanc les ennemis, s'ils entroient dans la tran-
Liv. VII. chée.

Le Capitaine Lagot la deffendoit, lorsqu'elle fut attaquée en plein jour avec tant de vigueur, qu'elle auroit été prise, s'il ne se fût avisé de courir au flanc des ennemis qui combattoient à la tête de la tranchée, & d'arrêter tout court leur Cavalerie par la salve que lui fit son Lieutenant des arriere-coins où il étoit posté. Ils n'étoient point en assez grand nombre pour soûtenir le choc par tant d'endroits differens, & leur retraitte se fit avec un desordre qui tenoit de la fuite. Les Assiegeans arrivez au pied de la Tour, trouverent qu'elle ne pouvoit être minée, & s'amuserent à la percer à deux ou trois pieds de terre. Les Assiegez travaillerent en même-temps à des Casemattes dont les canonieres répondoient justement au trou que l'on vouloit faire. Le Duc de Guise envoya un canon pour les abbattre, & des Pionniers pour dresser une traverse qui favorisat ceux qui monteroient à l'assaut. Il ne manquoit plus qu'une batterie pour foudroyer les deffenses des Assiegez; & le Duc de Guise étant allé reconnoître le lieu qui seroit plus propre pour la dresser, y perdit le Marêchal Strozzi, que les Assiegez percerent d'un coup de fauconneau tiré d'un Boulevard éloigné de cinq cent pas. La Maison de Lorraine lui étoit redevable de sa liaison avec la Reine Catherine de Medicis, & la France de ce qu'il s'étoit ruiné à son service: Il étoit le plus riche particulier de l'Europe quand il y vint, & il ne laissa pour tout bien en mourant que vingt-cinq mil écus a son fils. De toutes

les

les vertus militaires il ne lui manquoit que la felicité ; & s'il l'eut eue, il auroit égalé les plus Grands Capitaines de l'Antiquité, comme il ne cedoit à aucun de ceux de son siecle en intrepidité de courage, en préſence d'eſprit, en valeur, en induſtrie, & en la ſcience de la Guerre. 1558. Liv. VII. Dans l'éloge du Maréchal Strozzi.

Pour couvrir le canon qui tiroit au trou fait par les Mineurs a la Tour des puces, le Duc de Guiſe avoit inventé une eſpece de mantelets de bois épais de plus d'un pied : il y avoit deux petites roües qui touchoient en terre aux deux bouts ; & la même corde qui ſervoit à découvrir le canon, lorſqu'on vouloit le tirer, ſervoit encore immediatement après pour en oter la veuë à l'Ennemi, & pour mettre les Canoniers à couvert de leurs arquebuſades ; mais après que ce canon eut tiré dix-neuf ou vingt coups, on reconnut qu'il étoit inutile ; parce que d'un côté il ne touchoit point aux Caſemattes des Ennemis, qui n'étoient point en ligne droite du trou, & d'un autre côté perſonne ne pouvoit approcher du même trou, ſans être auſſi-tôt tué par les Soldats des Caſemattes.

Les autres François commandez pour donner l'aſſaut étoient preſque auſſi dangereuſement placez. Le Duc de Nevers étoit a la tête de quatre cent, diſpoſez entre la Tour & le Ravelin qui tiroient ſur la Platte-forme des Aſſiegez, & les tuoient a meſure qu'ils ſe découvroient pour tirer ſur les Aſſiegeans rangez au pied des murailles ; ce qu'ils ne pouvoient faire ſans montrer la moitié du corps. Monluc qui commandoit les Aſſaillans, qui s'e-

1558. s'étendoient depuis la Tour jusqu'à la Mozel-
Liv. VII. le, se trouvoit en butte à ceux de la Plat-te forme ; mais il tiroit aussi sur les Assiegez qui defendoient la Courtine. Aussi commença l'assaut qui dura cinq heures, sans que les François eussent aucun avantage. Car encore que Pothon Sénéchal d'Agenois batît, sans discontinuer, les defenses des Assiegez, & les empêchât par consequent de paroître sur le rempart, il ne se presentoit aucun Assiegeant pour entrer dans la Tour qui ne fut mis hors de combat.

L'expedient qu'inventa Monluc pour se tirer d'embarras, fut de commander au Capitaine Volumat de s'aller couler avec six Mousquetaires & deux Hallebardiers derriere une ruine de muraille proche les Casemattes, & de tacher d'y entrer par surprise. Volumat n'obéit qu'à condition qu'un autre Capitaine seroit envoyé dans le même-temps par le sentier de la traverse pour le seconder : ce qui fut executé de bonne foy ; mais ce Capitaine n'eut pas plûtot montré la tete, qu'il y reçut une balle, dont il tomba mort aux pieds du Duc de Nevers. Son Lieutenant fut traité de même ; & Monluc ne laissa pas de crier à Volumat, pour le picquer d'émulation, que ceux qui le devoient seconder étoient déjà sur le haut de la Tour. A ce mot Volumat & les siens cachez derriere la ruine se leverent, coururent vers les Casemattes, & les trouverent découvertes. Ils n'eurent pas plûtôt témoigné de le vouloir jetter dedans, que les Assiegez les abandonnerent ; & Monluc en étant averti, fit entrer son propre fils par la

tran-

trois dans la Tour, quoi qu'un de ſes meilleurs Soldats eut refuſé de le faire pour vingt écus. Coſcins, la Mole, Caſſel-Sorret, & les Auſſillonois, avec dix ou douze Soldats ſuivirent le jeune Moulut dans l'eau juſqu'a la poitrine, & arriverent a pointe nommé dans les Caſemattes, parce que ceux qui les avoient abandonnées retournoient pour y entrer, ſur ce que leurs Camarades, bien loin de les recevoir, avoient tiré ſur eux. Mais leur Chef, dont les armes étoient toutes dorées, fut tué du premier coup; & les François qui recevoient toujours du ſecours, les taillerent en piéces. C'étoit la Compagnie de Caderole, Gouverneur de Thionville, qui voyant les Eſpagnols & les Walons en diſpute a qui garderoit les Caſemattes, l'y avoit envoyée pour terminer le different. 1558. Liv. VII.

La nuit ſuivante, le Duc de Nevers & Bourdillon firent travailler a trois mines, dont les Ennemis ne voulurent point attendre l'effet: Ils capitulerent avec la ſeule condition d'emporter leur argent, & ſortirent par conſequent ſans armes & ſans equipage le vingt-deux de Juin mil cinq cent cinquante & huit.

Arlon que le Duc de Guiſe aſſiegea immédiatement aprés, fut emporté d'abord par l'adreſſe d'un Soldat Flamand de l'Armée Françoiſe, qui ſortit pour perſuader aux Allemands, dont une partie de la Garniſon étoit compoſée, que l'autre partie qui étoit de Walons avoit fait ſon accommodement a part; ce qui les irrita de ſorte, qu'ils deffen-

1558. deffendirent négligemment leur quartier.
Liv. VII. Cet heureux commencement de Campagne facilita l'execution d'un deſſein, qui, s'il eût été ſuivi, réduiſoit l'Eſpagne à la néceſſité d'accepter la paix aux conditions qu'il auroit plû à la France de lui impoſer. On avoit arreté dans le Conſeil du Roi Henri Second, qu'aprés les Conquêtes de Thionville & d'Arlon, dont on avoit beſoin pour joindre les nouvelles Troupes qui venoient d'Allemagne, le Duc de Guiſe devoit s'approcher de l'Armée que le Duc d'Aumale ſon Frere levoit aux environs de la Fere, & de s'avancer juſqu'aux Places Maritimes de la Flandre, pour appuyer par ſa preſence l'action de la troiſiéme Armée que le Mereêchal de Thermes y commandoit, & pour empêcher les Eſpagnols de l'accabler par une prompte union de toutes leurs forces. Il n'y avoit rien de plus judicieuſement concerté que ce projet, puiſque la France ayant alors plus de Troupes ſur pied qu'elle n'en avoit eu depuis pluſieurs ſiecles, ſe ſeroit infailliblement établie dans le cœur de la Flandre, & y eût fait des progrés ſi conſiderables, que les affaires auroient incontinent changé de face.

Mais le Marêchal de Thermes quelqu'habile qu'il fût d'ailleurs, avoit le péché d'origine à l'égard de la Maiſon de Guiſe; c'eſt-à-dire, qu'encore qu'il ne fût, à proprement parler, redevable de ſa fortune qu'à ſon propre mérite, il vivoit néanmoins dans une dependance auſſi abſolue des volontez du Connêtable, que s'il lui en eût eu toute l'obligation.

Un

Un duel où il avoit eu l'avantage en sa jeunesse, contre un Gentil-homme Allié des Favoris de François Premier l'avoit contraint de se refugier dans l'Armée de Lautrec devant Naples, d'où revenant sur un Brigantin, il avoit été pris par les Corsaires de Barbarie qui l'avoient mis à la chaine, & si maltraité, que sa santé en fut languissante le reste de sa vie. Ce qu'il avoit de bien suffit à peine pour sa rançon, & il l'aimoit si peu qu'il n'en desira jamais que pour sa subsistance. Son inclination aux armes ne se rebuta pas par le mauvais succez de sa premiere tentative, il alla servir en Piémont, où il acquit tant de réputation, que sa sageſſe passa en proverbe, aussi-bien que la valeur d'Aussun. Il avoit commandé à la Bataille de Cerisoles la Cavalerie Legere, & il l'avoit menée à la charge si à propos, qu'il avoit été la principale cause du gain de la victoire, quoiqu'il y eut demeuré prisonnier. 1558 Liv. VII.

Cette seconde captivité ne lui avoit pas neanmoins attiré le bruit de Capitaine malheureux; parce que le bonheur l'avoit depuis accompagné dans les quatre Armées dont il avoit été Général en autant de climats differens. La premiere en Ecosse, où il avoit terminé la Guerre civile, & repoussé les Anglois: La seconde a Parme, qu'il avoit defendue contre les forces de l'Empereur & du Saint Siege unis. La troisiéme dans l'Etat de Sienne dont il avoit favorisé la révolte contre les Espagnols, & la quatriéme dans l'Isle de Corse qu'il avoit conquise sur la Republique de Genes.

1553. Liv. VII. Comme l'Armée qu'il devoit commander en cinquiéme lieu dans la Flandre etoit plus considerable que les précédentes, aussi l'on attendoit de lui de plus importans services, & il ne trompa pas d'abord l'opinion qu'on en avoit conçue. Il entra dans le Pays Ennemi avec une Armée de huit à dix mil hommes seulement. Il défit les Milices Walones qui s'étoient opposées à son passage de l'autre coté de la Riviere de la Colme. Il laissa derriere lui les Villes de Bourbourg & de Gravelines; & il se présenta devant Dunquerque qui etoit déja la plus riche Place de la contrée, à cause de la commodité de son Port. Elle demanda de capituler après quatre jours de batterie. Mais pendant que ses Députez contestoient sur les articles, les François voyant la bréche mal gardée, s'en emparerent, & pillerent la Ville. Ils s'enrichirent à saccager celle de Berges-Saint-Vinox, & ils y attendirent inutilement le Duc de Guise.

Ce Prince au lieu de marcher contre la Flandre avec sa diligence ordinaire, s'amusa dix-sept jours entiers à délibérer s'il assiegeroit la Ville de Luxembourg, & à prendre quatre Châteaux de peu d'importance aux environs d'Arlon. Ce qui donna lieu à ses ennemis de soupçonner qu'il supportoit impatiemment que le Maréchal de Thermes commandat un corps separé & indépendant de lui, au préjudice de sa qualité de Lieutenant Général, qui lui soûmettoit toutes les forces du Royaume; & qu'il ne se mettoit pas autrement en peine du salut d'une Armée composée de ce qui restoit d'amis au Connêtable, dans l'esperance qu'il

ſeroit

seroit plus aisé de le suplanter, lorsqu'il seroit demeuré seul de sa Faction. 1558. Liv. VII.

Le Conseil d'Espagne avoit pénétré le véritable dessein des François, sans pourtant découvrir la jalousie de ceux qui devoient l'exécuter: & comme il prévoyoit la perte des Pais-Bas infaillible, s'il n'empêchoit la jonction des trois Armées Françoises; le Duc de Savoye avoit eu ordre de s'avancer jusques à Maubeuge, & de s'opposer en toute maniere au passage du Duc de Guise: mais lors qu'il le vit immobile aprés la prise de Thionville, il tourna ses pensées à l'oppression du Marêchal de Thermes, que la goute arrêtoit dans Dunquerque. Le succez de cette tentative dépendoit de trois choses: la premiere étoit une diligence si grande que les François qui n'avoient que six lieues à faire pour se mettre à couvert de l'orage, n'en eussent pas le loisir, lors qu'ils en seroient avertis. La seconde étoit une autorité assez grande pour obliger les Places Frontieres à prêter leurs Garnisons pour vingt-quatre heures à celui qui marcheroit contre le Marêchal de Thermes; & la derniere étoit une éloquence capable de persuader les Paysans Walons de se mettre sous les armes, & de fermer de sorte le passage aux François, qu'il n'en echapat pas un seul.

Dans le procés du Comte d'Egmont en 1566.

Le Comte d'Egmont possedoit seul tant de belles qualitez si difficiles a rencontrer; & le Conseil d'Espagne fut assez éclairé, ou du moins assez heureux pour le mettre à la tête des Troupes destinées contre le Marêchal de Thermes. Le Comte d'Egmont n'en eut pris plûtôt accepte la commission, qu'il se mit

1558. Liv. VII. en devoir de l'exécuter. Il partit pour se jetter dans Gravelines, Place justement située entre Dunquerque, où étoit l'Armée du Maréchal de Thermes, & Calais où elle prétendoit se retirer. Il avoit dix-sept mil Soldats, & une multitude incroyable de Walons : & le Maréchal de Thermes n'en fut averti que lors qu'il n'y avoit plus moyen de prévenir ses ennemis. La goute ne l'empêcha pas neanmoins de monter a cheval, d'où il exhorta son Armée a faire une honnorable retraite, & a combattre les Espagnols, quoique plus forts sans comparaison qu elle, s'ils se présentoient a dessein de l'empecher.

La principale difficulté consistoit à passer la Riviere d'Aa qui se jette dans la Mer vers Gravelines; & le Maréchal de Thermes prit si bien son temps qu'il la traversa sans obstacle, parce que ce fut en basse marée. Mais le Comte d'Egmont averti du trajet des François leur courut au devant, le matin du treize Juillet mil cinq cent cinquante huit, avec d'autant plus de facilité, qu'il avoit laissé son Artillerie à Gravelines. Son Armée étoit divisée en trois Corps : le Comte de Pontival commandoit l'Avant-garde, le Maréchal de Camp Henriques l'Arriere garde, le Comte d'Egmont s'étoit mis a la tete du Corps de Bataille, & la Cavalerie Flamande obéissoit aux Comtes de Benicourt & de Rœux.

Le Maréchal de Thermes ainsi forcé de combattre choisit admirablement sa place d'armes; & se couvrit de sorte, qu'il avoit à dos la Riviere & le Marais. Son aîle droite s'étendoit jusques a la Mer; & ses chariots & son ba-

bagage empêchoient l'accés de son aile gauche. Son Artillerie composée seulement de six coulevrines, & de trois fauconneaux, fit d'abord un si horrible fracas, que le Comte d'Egmont qui avoit voulu faire en personne la premiere charge, fut démonté; & l'Infanterie de Gascogne qu'il avoit en tete, se defendit avec tant d'obstination, nonobstant l'inégalité du nombre, qu'il y avoit prés de quatre heures que le combat duroit, sans que la victoire penchat plus d'un côté que de l'autre : lors qu'un accident imprévû l'acquit aux Espagnols. 1558. Liv. VI.

Dans la Relation de la Bataille par Senarpont.

Dix Ramberges Angloises voguoient sur la Manche, & ne pensoient qu'à s'emparer de six Vaisseaux Marchands de Normandie, que l'on disoit avoir chargé la prove fait au passage de Dunquerque. Le bruit de l'Artillerie Françoise, & la curiosité de sçavoir ce qui en pouvoit être la cause, les fit résoudre à s'approcher de la cote, où les Anglois virent les deux Armées aux mains, & dans la plus grande chaleur du combat. Il leur étoit facile de foudroyer l'aile droite Françoise, sans en recevoir la moindre incommodité, parce que son flanc s'etendoit le long de la Mer sans couverture, & sans deffense : & les Ramberges n'eurent qu'à s'approcher du bord autant qu'elles purent sans crainte d'échouer, & qu'a faire une décharge générale de leur canon, pour jetter une telle consternation dans la Cavalerie, & dans l'Infanterie de l'aile droite des François, qu'elles prirent également la fuite, sans considerer qu'elles s'alloient jetter entre les bras les Paysans qui ne leur donneroient point de quartier:

1558. & de fait il ne se sauva personne de ceux qui
Liv. VII. chercherent à éviter le peril par cette voye. Le reste de l'Armée Françoise investi par les Ennemis, & abandonné par les Allemands qui leverent leurs piques, aussi-tôt qu'ils virent approcher la Cavalerie Flamande à dessein de les tailler en piéces, demeura prisonnier de guerre, a la reserve des Fantassins Gascons qui moururent tous les armes à la main.

Le Comte d'Egmont traita civilement les Officiers Généraux qui tomberent entre ses mains, comme le Marêchal de Thermes, Villebon, Senarpont, Annebaut, le Comte de Cani, Morvillier & quelques-autres. Mais les Anglois ne suspendirent le mauvais traitement qu'ils vouloient faire à leurs prisonniers, que jusqu'à ce qu'ils les eurent menez en triomphe à Londres pour consoler leur Reine de la perte de Calais par cette vaine montre.

Le Duc de Guise informé de ce dernier malheur, apprehenda que les vainqueurs ne missent le siége devant la Ville dont il portoit le nom. Il l'en préserva par une diligence qui fut si grande, qu'il traversa la Frontiere de Champagne & la Tirache; & il se logea à Pierrepont, où il reçut en peu de temps des renforts si considerables d'Allemagne & d'ailleurs, que son Armee devint la plus belle de celles que les Rois de France avoient euës depuis plusieurs siécles. Sa Majesté qui vouloit la voir en bataille, trouva qu'elle avoit une lieuë & demi de diametre, & la fit avancer vers Amiens. Les Espagnols plus foibles sans comparaison que les François, n'oserent poursuivre la victoire de Gravelines: Ils attendirent en repos

que

que leur Flote jointe à celle des Anglois exe- 1558
cutat une entrepriſe formée ſur la Ville de Liv. VII.
Breſt en Bretagne; mais le Duc d'Eſtampes la deconcerta par une ſi prompte levée de ſept mil Chevaux & de quinze mil Fantaſſins, que les Ennemis aprés avoir perdu ſix cent hommes de ceux qu'ils avoient débarquez, chargerent le reſte ſur leurs Vaiſſeaux, & ſe retirerent ſans autre eſperance de reduire les François aux conditions qu'ils leur vouloient impoſer, que par le moyen du Connêtable de Montmorenci qui travailloit à la paix d'une maniere qui faiſoit aſſez voir qu'il avoit la volonté & le pouvoir de la conclure. Il avoit donné des fortes eſperances au Duc de Savoye de le rétablir dans ſes Etats; mais il ſoutenoit en même temps qu'il ne pouvoit ſe mêler d'affaires qu'il ne fût libre, & qu'autrement il courroit riſque d'être déſavoué par celle des deux parties qui ſe trouveroit bleſſée dans le Traité. Sa raiſon étoit ſi conforme aux principes de la Juriſprudence que le Conſeil d'Eſpagne n'en pouvoit diſconvenir: cependant le même Conſeil ne pouvoit ſe réſoudre a l'elargir avant la paix; parce qu'il préſuppoſoit que le Roi qui ne la recherchoit que pour r'avoir ſon Connêtable, ne s'en mettroit plus en peine, auſſi-tot qu'il l'auroit tiré de leurs mains; & que durant le refroidiſſement de Sa Majeſté, il ſe trouveroit infailliblement en France une perſonne aſſez affectionnée au bien de ſa Patrie, pour remontrer le prejudice que recevroit l'Etat d'un Traité ſi deſavantageux. C'étoit-la le plus grand obſtacle a la liberté du Connetable; & le Duc de Savoye eut beſoin

1558. Liv VII. de tout son crédit pour le surmonter. Il n'oublia ni prieres, ni artifices pour fléchir le Roi Philippe Second, & il obtint enfin de lui la liberté du Connêtable, aprés s'être rendu caution (comme l'on soupçonna depuis) de la parole secrette que le Connetable lui avoit donnée, qu'il signeroit, aprés son élargissement, les articles dont il auroit demeuré d'accord en prison.

Ainsi la rançon de ce premier Officier de la Couronne de France & celle de son fils furent taxées a cent soixante & cinq mil écus, & le Royaume à qui l'on alloit faire une tres-honteuse bréche, fut encore condamné à cette inutile depense pour une legere formalité, & pour procurer au Connêtable l'honneur imaginaire de signer la paix. On n'en demeura pas là, puisqu'il fallut donner encore au Duc de Savoye plus d'argent qu'il n'en avoit besoin pour s'acquitter des dettes qu'il avoit contractées par toute l'Europe durant vingt-trois ans, afin de tirer de ses mains l'Amiral que le Connêtable vouloit envoyer à la Cour, pour commencer à ruiner avec la Duchesse de Valentinois le crédit de la Maison de Guise; & le Marêchal de Saint André, dont l'adresse étoit nécessaire pour l'opposer à celle du Cardinal de Lorraine, qui avoit été nommé par le Roi pour intervenir dans la Négociation; quoique la France n'eût rien débourcé pour la rançon de ces prisonniers, si on eut attendu l'execution de la paix.

Tonso dans la vie.

La Ville de l'Isle en Flandre fut choisie pour cette prétendue Négociation, sous prétexte que les Titres nécessaires a l'éclaircissement

ment

ment des prétentions réciproques des deux parties s'y rencontroient : mais elle fut bientôt aprés transferée a Sercamp, Monaſtere du Cambreſis, parce qu'il étoit plus proche de la Frontiere. Les deux Couronnes avoient nommé chacunes cinq Plenipotentiaires, quoi qu'il n'y en eût qu'un de chaque côté qui eût le ſecret. Le Cardinal de Lorraine tenoit le premier rang entre ceux de France, ou pour mieux dire portoit la marotte, puiſqu'on ſe ſervoit ſeulement de lui pour diſputer ſur les matieres, & non pas pour les réſoudre. Le Connêtable, le Marêchal de Saint André, Morvillier, l'Evêque d'Orleans, & l'Aubeſpine Secretaire d'Etat, faiſoient les quatre autres ; mais les trois derniers ne ſervoient que de nombre, & n'étoient dans l'Aſſemblée que pour approuver ce qui plairoit au Connêtable. 1558. Liv. VII.

Le Duc d'Alve étoit auſſi à la tête des Plenipotentiaires d'Eſpagne ; mais ni lui, ni le Prince d'Orange qui étoit le ſecond ne ſçavoient rien de ce qui s'étoit paſſé entre le Duc de Savoye & le Connêtable de France pour la concluſion du Traité. Il n'y avoit que Ruy-Gomez-de-Silva, Prince d'Eboly, Confident du Roi Philippe Second qui tenoit le troiſiéme lieu, & l'Eveque d'Arras & le Preſident Viglius qui devoient ſuivre le mouvement que ce Favori leur imprimeroit en temps & lieu.

L'Evêque d'Ely & Thomas Havard Grand Maître d'Hôtel de la Reine d'Angleterre, avoient une inſtruction fort limitée, puiſqu'elle ne leur permettoit de rien écouter, ſi les François avant toutes choſes ne conſentoient

1558. Liv. VII.

à la reſtitution de Calais ; & le Conſeil d'Angleterre s'étoit contenté de leur mettre en main une promeſſe du Roi PhilippeSecond, qui s'obligeoit a ne rien conclure ſans leur participation. Le Comte de Stropiana & le Préſident d'Aſt agiſſoient pour le Duc de Savoye, ou pour mieux dire étoient allez ſigner le marché conclu entre leur Maître & le Connêtable.

Le Duc de Lorraine & la Douairiere ſa mere faiſoient l'office de Mediateurs avec d'autant plus de facilité, qu'il n'en étoit aucunement beſoin, puiſque les parties étoient déja d'accord. Le Connêtable uſa d'une profonde diſſimulation au commencement du Traité, & ſoûtint hautement dans les premieres Conferences l'interêt de ſa Nation. Mais il ſe relâcha inſenſiblement ; & il fut ſuivi des autres Plenipotentiaires de France, excepté le Cardinal de Lorraine, qui ſe trouvant ſeul de ſon avis, fut contraint de ceder.

Le ſeul Article de Calais fut conteſté avec chaleur ; ſoit que le Connêtable s'imaginât en le retenant d'effacer la honte qu'il y auroit, à reſtituer tant d'autres Places, ou qu'il prétendît ſeulement faire durer la Négociation, de peur que les moins éclairez ne reconnuſſent qu'elle n'étoit qu'un jeu ; lorſque le ſeul accident capable de l'interrompre arriva. La Reine d'Angleterre avoit une paſſion ſi extraordinaire d'avoir des enfans, qu'elle n'avoit conſenti à l'abſence de ſon mary, que dans la creance d'être groſſe. En quoi ſon aveuglement étoit d'autant plus déplorable, qu'elle prenoit pour une groſſeſſe le commencement d'hydropiſie, dont elle étoit malade. Elle avoit

Dans la Négociation du Sercamp.

avoit inſpiré ſon erreur a ſes Medecins ; & comme les remedes qui favoriſoient la groſſeſſe augmentoient l'hydropiſie, les Medecins n'avoient connu le mal qu'aprés que les fomentations l'avoient rendu incurable. Ainſi la Reine étoit morte ; & les Eſpagnols en étant avertis, tinrent en ſuſpens l'affaire de Calais, juſqu'à ce qu'ils euſſent vu ce qui arriveroit en Angleterre : car ſi Eliſabeth, qui par le Teſtament de Henri Huit, confirmé par le Parlement, devoit ſucceder à la Couronne d'Angleterre, épouſoit le Roi Philippe Second ſon beaufrere, ce Prince étoit réſolu de ne conclure la paix qu'a condition que les Anglois rentreroient dans Calais ; & ſi elle ne l'épouſoit pas, on la laiſſeroit vuider ſa querelle avec les François, pourvû qu'ils ſatisfiſſent l'Eſpagne & le Duc de Savoye, dans tout le reſte de leurs prétentions. Il n'étoit pas neanmoins aiſé d'amuſer long-temps le tapis ; car encore que les deux Armées euſſent été licentiées par un conſentement mutuel ; & que par conſequent il n'y eût plus rien à craindre de leur proximité, l'affaire de Calais n'avoit d'elle-même aucun beſoin d'éclairciſſement, puiſque les Plenipotentiaires Anglois ne vouloient point examiner ſi cette Ville leur appartenoit de droit plûtot qu'aux François. Ils ſoutenoient ſeulement que puiſqu'on reſtituoit à l'Eſpagne & au Duc de Savoye tout ce qui avoit été pris ſur eux ſans diſtinction & ſans reſerve, il n'y avoit pas lieu de fruſtrer l'Angleterre de la reſtitution de Calais, ni de la rendre de pire condition en ce point, que ces deux Confederez que l'on vient de nommer. C'eſt la ce qui 1558. Liv. VII.

1558. Liv. VII.

fut cauſe de la ſuſpenſion du Traité dont on prit prétexte ſur ce que le pouvoir des Plenipotentiaires Anglois expiroit par la mort de leur Reine, & qu'il leur falloit retourner à Londres, pour y recevoir de nouvelles inſtructions de la Reine qui lui avoit ſuccedé. Mais on ne ſe ſepara point ſans prendre des meſures pour ſe raſſembler au commencement de l'année ſuivante mil cinq cent cinquante-neuf.

Les Eſpagnols profiterent de ce délay pour obtenir une choſe entierement préjudiciable à la Monarchie Françoiſe, qui ne leur auroit jamais été accordée dans une autre conjoncture que celle-là. Leur deſſein avoit toûjours été d'oter des Pays-Bas toutes les marques de l'ancienne dépendance des Provinces Walones à l'égard de la Monarchie Françoiſe. Charles-Quint en avoit exécuté la meilleure partie, en faiſant confirmer dans le Traité de Cambray les Souverainetez de la Flandre & d'Artois qui lui avoient été cedées par le Traité de Madrid. Il ne reſtoit que la Juriſdiction Spirituelle de l'Archevêque de Rheims ſur les mêmes Provinces, à cauſe des Evêchez de Cambray, d'Arras & de Tournay qui lui étoient Sujets en qualité de Suffragans; & comme il n'y avoit ni cauſe ni prétexte de les en affranchir, on trouva l'expedient de repréſenter au Saint Siege, que l'ancien nombre de quatre Evêchez pour les dix-ſept Provinces des Pays-Bas, n'étoit plus ſuffiſant, & que la multitude des Villes y étoit tellement augmentée, que le peuple paſſoit pluſieurs années ſans voir ſon Paſteur. On demanda là-deſſus au même Saint Siege qu'on mul-

multipliat les Evêchez, & qu'on érigeât de nouvelles Metropoles. 1558. Liv. VII.

Le Pape y consentit, parce qu'il eut opinion que cela lui serviroit de dégré pour introduire l'Inquisition dans les Pays-Bas. Il forma sa Bulle sur le plan que lui présenta l'Ambassadeur d'Espagne. Il consistoit en ce que l'Evêché de Therouanne ruinée dans les dernieres Guerres, au lieu d'être transferé au milieu du Diocese, l'avoit été dans la Ville de Bologne située à l'extrémité pour favoriser les François, qui prétendoient toujours retenir chez eux le Siege, pour avoir la faculté de nommer à l'Evêché : au lieu qu'il étoit aisé de les contenter, & de satisfaire en même temps le Roi d'Espagne, en formant un Evêché du Territoire de celui de Therouanne qui restoit sous la Domination Françoise, & deux autres nouveaux à Ypres & à Saint Omer du même Territoire de Therouanne qui demeuroit aux Espagnols : on ajouta que l'étendue des trois Evêchez d'Arras, de Tournay, & de Cambray, étoit si vaste qu'elle occupoit les dix-sept Provinces de la Gaule Belgique, à la réserve des Frontieres du coté d'Allemagne, qui dépendoient des Evêchez de Cologne, d'Ausnabrug, de Munster, & de Paderborn, & qu'en réduisant le tout à dix-huit parties à peu-prês égales, on y pouvoit établir autant de Dioceses ; sçavoir, Malines, Anvers, Harlem, Deventer, Leuvarden, Groningue, Mildebourg, Bois-le-Duc, Namur, Saint Omer, Ypre, Gand, Bruges, Cambray, Arras, Utrec, Tournay & Ruremonde. Que Malines, Cambray & Ut ec seroient autant d'Archevêchez,

1558. & que les autres quinze Evêques seroient leurs
Liv. VII. Suffragans.

Si l'Ambassadeur de France à Rome se fût opposé à cette nouveauté, & s'il eût fait la moindre protestation contre ce qui s'y passeroit au préjudice de son Maître, le Pape qui étoit formaliste auroit demeuré court, de peur de mettre en compromis son autorité, en la hazardant mal-a-propos.

Mais le Conseil du Roi Henri second ne se mêla non plus de cette affaire, que si elle lui eût été indifferente, & le Cardinal de Lorraine Archevêque de Rheims sentant diminuer son autorité à la Cour de France, craignit que s'il prenoit les interêts de son Eglise de Rheims, ses ennemis n'en prissent le prétexte d'achever de le faire disgracier. Ainsi la négligence d'un côté, & la retenuë de l'autre ôterent aux Walons la seule marque qui restoit de leur ancienne union à la Monarchie Françoise. Comme on n'étoit pas moins resolu d'abandonnner l'Italie aux Espagnols, on laissa Brissac dans une telle necessité d'argent que les Suisses rappellerent ceux de leur Nation qui servoient dans son Armée. Les autres Mercenaires & Etrangers suivirent leur exemple, & Brissac n'ayant plus que des François, fut contraint de les distribuer dans les Places qu'il avoit conquises.

Il ne pouvoit long-temps conserver sa réputation dans un si déplorable état: mais il se feroit neanmoins exempté de rien perdre, si la faute d'un de ses principaux Officiers ne lui eût fait recevoir un affront qu'il ne prévoyoit pas. Il avoit jetté dans l'importante Ville de Mon-

Moncalve ſituée au milieu du Montferrat, douze Enſeignes de gens de pied ſous le Comte de Pequigni, & ſous le Baron Des-Adrets. Le Duc de Seſſe nouveau Gouverneur de Milan y mit le ſiege, dreſſa deux batteries, & y fit autant de bréches. Des-Adrets ſe chargea de ſoûtenir l'aſſaut de celle qui étoit raiſonnable : & laiſſa à Pequigni la défenſe de celle où il n'y avoit aucune apparence que les ennemis donnaſſent. Et de fait, ils n'attaquerent d'abord que Des-Adrets qui les repouſſa avec une vigueur extraordinaire : mais lors qu'ils eurent appris à leurs dépens qu'il n'y avoit rien à gagner de ſon côté, ils voulurent eſſayer ſi la fortune ne leur ſeroit pas plus favorable de l'autre. Ils détacherent deux ou trois cent Eſpagnols naturels pour aller obſerver la contenance de Pequigny. Et elle fut trouvée ſi peu ferme, qu'on fit mine de l'attaquer pour voir ſi la crainte dont il ne donnoit que de trop certaines marques ne dégenereroit point en lâcheté. Cette conjecture ſe trouva véritable ; & Pequigni s'enfuit ſans attendre les Aſſiegeans. Ainſi le Baron Des-Adrets qui ne penſoit qu'à deffendre ſa breche, fut enveloppé par derriere & demeura priſonnier. On verra dans les Régnes ſuivants les ſanglantes ſuites de ce malheur ; & Briſſac empêcha durant celuy cy, que le Duc de Seſſe n'ajoûtat aucune autre conquete à celle de Moncalve. 1558. Liv. VII.

L'Eſpagne ne fut pas ſi heureuſe en Angleterre, & les ſoins infatigables qu'elle avoit pris depuis tant d'années pour joindre cette Couronne aux ſiennes, échouerent par la prudence

1553. ce d'une fille. Le Conſeil du Roi d'Eſpagne
Liv. VII. s'étoit imaginé d'avoir aſſez d'amis dans le Parlement d'Angleterre pour éloigner du Thrône la Princeſſe Eliſabeth, juſques à ce qu'elle ſe fût engagée à l'épouſer. Mais a la premiere ouverture que lui en fit l'Ambaſſadeur de ce Prince, il la trouva d'un eſprit ſuperieur aux intrigues de la politique moderne. Elle lui repartit que l'engagement qu'il lui propoſoit, bien loin de l'aider à monter ſur le Trône, l'en éloigneroit pour toujours, en donnant aux Anglois un prétexte plauſible de la rebuter, ſi elle témoignoit à contre-temps de la défiance pour eux, juſques à chercher une protection étrangere : Qu'il valoit donc mieux qu'elle leur eût l'entiere obligation de la Couronne, comme elle leur avoit celle d'avoir été déclarée légitime, & qu'elle eſperoit que le Parlement après avoir confirmé le Teſtament de Henri Huit, qui l'appelloit à ſa ſucceſſion au défaut de la Reine Marie, maintiendroit ce qu'il avoit fait, quand ce ne ſeroit que pour conſerver ſon autorité. Enſuite elle ſçut ſi finement perſuader les Catholiques qu'elle ſe déclareroit pour eux, & les Hérétiques, que ſes interêts ne pouvoient être ſeparez des leurs, que les uns & les autres la reconnurent pour leur Reine, ſans avoir égard aux demandes des Eſpagnols, qu'elle donnat ſa parole d'épouſer leur Roi immediatement après qu'elle ſeroit Reine. Ce coup d'eſſai fut ſuivi d'un autre également adroit : car elle ne fut pas plûtôt couronnée qu'elle ſe fit prier par le Parlement de choiſir un Mari dans l'étendue de l'iſle de la grande Bretagne : ce qui lui donna prétexte d'éluder

d'éluder les pourſuites des Eſpagnols, & de les renvoyer ſans qu'ils euſſent rien obtenu d'elle. 1558. Liv. VII.

Le Roi Philippe Second s'imagina qu'elle ne l'avoit rebuté que parce qu'elle avoit du dégoût pour ſa perſonne. Il voulut en toute maniere procurer à un Cadet de ſa Maiſon les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande qui venoient de lui échapper par la mort de ſa femme; & il écrivit à l'Empereur ſon oncle d'envoyer une Ambaſſade extraordinaire à la Reine Eliſabeth, ſous prétexte de ſe conjoüir avec elle de ſon avenement à la Couronne; mais en effet pour lui propoſer l'Alliance de l'Archiduc Charles ſon ſecond fils, qui ſeroit d'autant plus agréable au Parlement d'Angleterre, qu'il auroit moins à craindre de ſa puiſſance. La Reine Eliſabeth, qui ne ſe croyoit pas aſſez établie pour ajoûter un ſecond refus au premier, répondit qu'elle recevoit avec toute la ſoûmiſſion dont elle étoit capable l'honneur de l'Alliance qui lui étoit offerte; mais que ce ſeroit témoigner un mépris trop manifeſte du Parlement d'Angleterre, que de donner aux Anglois ſi-tôt pour Maître un Prince étranger, nonobſtant l'humble priere que le même Parlement venoit de lui faire: Qu'au contraire il falloit avant toutes choſes le diſpoſer inſenſiblement à ſe relâcher ſur un ſi délicat article, & qu'auſſi-tôt qu'il auroit révoqué ſon inſtance, ou témoigné par quelque ſigne de n'être plus tant jaloux d'obéir a un Prince de ſa Nation, Sa Majeſté Imperiale reconnoîtroit par experience le deſir qu'on avoit de s'unir plus étroitement avec elle.

Dans l'Ambaſſade du Comte de Ladron en Angleterre.

Les

1558. Liv. VII.

Les honneurs extraordinaires que l'on rendit au Comte de Ladron ; & les divertiſſemens qu'on lui procura, pour lui faire digerer ce qu'il y avoit de rude dans la réponſe que la Reine Eliſabeth lui fit de ſa propre bouche, n'ébloüirent pas tellement la Maiſon d'Autriche, qu'elle n'apperçût qu'on prétendoit l'amuſer. Elle pénétra l'intention de la nouvelle Reine, & conclut qu'elle étoit bien éloignée de ſuivre l'exemple de ſa ſœur, en ce qui regardoit le Mariage. Ainſi les Plenipotentiaires d'Eſpagne au Câteau-Cambreſis eurent ordre de n'inſiſter plus ſur la ſatisfaction de la Couronne d'Angleterre ; & la Reine Eliſabeth qui s'en étoit deffiée, écrivit aux Plenipotentiaires de ſa ſœur, qu'elle avoit continuez dans leurs Commiſſions, en leur envoyant un autre pouvoir & une nouvelle inſtruction, pour négocier ſéparement avec les Plenipotentiaires de France. On ne ſçait ſi le Connêtable fut ſuffiſamment informé de ces particularitez ; mais il eſt certain qu'il n'en tira pas tout l'avantage pour ſa Patrie, qu'un autre eût pû ménager, puiſqu'il ſe contenta d'obtenir des Anglois le premier de Février mil cinq cent cinquante-neuf, un conſentement que la France demeureroit huit ans entiers en poſſeſſion de Calais & du Comté d'Oye, à condition de les rendre au bout de ce terme, ou de payer cinq cent mil écus pour le dédommagement de la Couronne d'Angleterre ; encore donna-t-on toutes les ſeuretez par écrit néceſſaires à l'execution de cette alternative, & leur permit on de choiſir des ôtages dans les meilleures & les plus riches Familles de France.

Dans le Traité entre la France & l'Angleterre en 1558.

Le

Le seul obstacle qui avoit retardé la conclusion de la paix à Sercamp, étant ainsi levé, elle fut signée à Câteau-Cambresis le cinq de Février mil cinq cent cinquante-neuf, à ces conditions: Que les trois derniers Traitez conclus entre Charles-Quint & le Roi François Premier seroient confirmez dans tous les articles qui ne dérogoient point à celuy-cy; & que la France ne feroit désormais aucune liaison avec les Infideles au préjudice de la Maison d'Autriche: Que les deux Couronnes solliciteroient de bonne foi la continuation du Concile de Trente, ou la convocation d'un autre; & que toutes choses seroient rétablies dans le même état qu'elles étoient auparavant, excepté dans le Royaume de Naples & de Sicile, & dans le Duché de Milan, où la France ne prendroit aucun interêt pour le rappel des bannis, ni pour leur rétablissement dans les biens dont ils auroient été privez: Que le Roi Philippe Second épouseroit Isabelle, fille aînée du Roi Henri Second, avec quatre cent mil écus de Dot, & le Duc de Savoye Marguerite, sœur du même Roi, avec trois cent mil, & l'Usufruit du Duché de Berri; & qu'en consideration de ces deux Mariages, le Roi de France restitueroit présentement à l'Espagne tout ce que son pere & lui avoient pris sur elle, & rétabliroit le Duc de Savoye dans tous ses Etats, à la réserve des Villes de Thurin, de Pignerol, de Quiers, de Chivas, & de Ville-neufve-d'Ast, où la France pourroit tenir Garnison, jusqu'à la décision du procês intenté par Louise ayeule du Roi Henri Second. Que la France retireroit ses Troupes de l'Etat de Sien- 1559. Liv. VII.

1559. Liv. VII.

Sienne, de celuy de Genes & de l'Iſle de Corſe, ſans autre ſeureté pour ceux du Pais, qui s'étoient déclarez pour elle, que la parole qu'on lui donnoit de ne leur faire aucun mauvais traitement; & que la Fortereſſe de Bouillon ſeroit reſtituée à l'Evêque de Liége, ſans préjudice neanmoins aux droits de la Maiſon de la Marc, qui ſeroit en liberté de les pourſuivre par les voyes juridiques: Que l'Infante de Portugal rentreroit en poſſeſſion des biens que la Reine Eleonor, veuve de François Premier, lui avoit laiſſez en France; & que le Duc de Mantoüe ſeroit rétabli dans le Montferrat, ſans rembourcer des frais les deux Couronnes pour la fortification des Places de ce Duché, ſi elles n'aimoient mieux les démolir avant que de les évacuer: Que l'Heritiere de la Maiſon de Saint Pol recouvreroit le Comté dont elle portoit le nom, avec une expreſſe réſerve des actions intentées à ſes Ancêtres ſur ce ſujet, & de celles qui le pourroient être à l'avenir: Que la France executeroit la premiere le preſent Traité dans toute ſon étenduë, & qu'elle n'auroit que trois mois, à compter du jour de la ſignature du preſent Traité pour s'en acquiter: Que l'Eſpagne accompliroit dans le quatriéme mois ce qui la regardoit, & donneroit cependant des otages.

Elle épouſa en troiſiéme nôce le Duc Eleonor de Longueville, à qui elle apporta ſes Droits.

Ce ſeroit violer les Loix de l'Hiſtoire que de diſputer ici ſi la paix du Câteau Cambreſis fut plus honteuſe à la France que celle qu'elle avoit concluë deux ſiecles auparavant à Bretigni avec les Anglois: mais il eſt de la ſincerité hiſtorique de ne diſſimuler aucune des playes exte-

exterieures qu'elle fit a la Monarchie Françoi- 1559.
ſe. Elle la démembra d'un tiers de ſon étendue Liv. VII.
pour augmenter la puiſſance de ſes Ennemis déclarez, & de divers autres Princes qui lui étoient ſuſpects. Elle la fruſtra ſans ſujet de pluſieurs Provinces qui avoient été conquiſes par le ſang de cinq cent vingt-ſept mil Soldats François : Elle lui fit avouer par des effets plus éloquens, ſans comparaiſon que toutes les paroles imaginables qu'elle avoit mal a propos troublé depuis cinquante ans la tranquillité publique, puiſqu'elle ſe privoit volontairement de tout le fruit qu'elle en avoit tiré : Elle lui fit rendre cent quatre-vingt dix huit Villes, Châteaux, Places, ou Forteresſes dans leſquelles il y avoit des Garnisons Françoiſes ; c eſt à dire qu'elle lui ôta d'un trait de plume ce qu'elle n'eut pu perdre en un ſiecle de continuel malheur. Elle renouvella l'injuſtice du Traité de Madrid en le confirmant ; ou pour mieux dire elle convainquit de faux tous les actes ſecrets & publics, que le Roi François Premier avoit faits pour ſe diſpenſer de l'accomplir, & pour montrer la violence que l'on avoit exercée ſur ſa perſonne en ce point durant ſa priſon : enfin elle approuva les libelles que les Emiſſaires de la Maiſon d'Autriche avoient diſtribuez dans toutes les Cours de l'Europe contre l'honneur de la France, en la faiſant renoncer à l'Alliance des Infideles, comme ſi la liaiſon qu'elle avoit euë avec eux n'eut point été légitime.

De plus l'amniſtie ne fut point égale des deux côtez ; car encore qu'il fût deffendu en toute maniere de rechercher ceux qui avoient ſervi

1559. Liv. VII.

servi l'Espagne contre la France ; il ne l'étoit ni de poursuivre ni de faire mourir ceux qui s'étoient bannis volontairement de Naples, de Milan, & de Sicile pour servir la France contre l'Espagne.

Il n'étoit permis au Roi de France que de démolir les murailles d'Ivoy pour la réparation des Villes de Theroüanne & de Hesdin qu'on lui avoit entierement ruinées : encore l'obligeoit-on à ne les rebatir jamais, & à n'élever aucune Fortification sur les lieux où elles avoient autrefois été, quoyque le même article n'exigeât rien de semblable à l'egard d'Ivoy. On ne laissoit pas mêmes à la France le petit Comté de Charolois, quoyqu'il fût tout à fait à sa bien-seance ; & aprés l'avoir dépoüillée de tout ce qu'elle avoit possedé hors de son Etat, on retenoit sur elle un pied au milieu de ses Provinces de Champagne & de Bourgogne. On ne se contentoit pas de l'avoir épuisée d'argent, en lui faisant racheter les prisonniers faits aux Batailles de Saint Quentin & de Gravelines ; mais de plus on forçoit le Roi Henri Second de payer comptant les mariages de sa fille & de sa sœur, & par consequent de donner son Royaume en proye aux Banquiers d'Italie qui commencerent dans cette malheureuse conjoncture à devenir Partisans.

Dans la vie de Catherine de Medicis.

Il se chargeoit d'une dépense inutile, en retenant cinq Places dans le Piémont sans en conserver les Banlieues, parce qu'il demeuroit au pouvoir du Duc de Savoye de les affamer quand il lui plairoit, par la seule defiance à ses Sujets d'y porter aucuns vivres, & il lui seroit facile

facile de les recouvrer ainſi ſans y former de ſieges. 1558. Liv. VII.

On ne laiſſoit au Siennois aucune voye de ſalut, s'ils ne retournoient à l'eſclavage, & la Maiſon d'Ornano ne tiroit aucune récompenſe des belles Terres qu'elle perdoit dans l'Iſle de Corſe. Les Bannis de la même Iſle étoient expoſez à la diſcretion des Genois, & toute la Sauve-garde qu'on leur avoit procurée conſiſtoit à faire ſouvenir leurs anciens Maîtres des obligations qu'ils avoient à la France, comme ſi cette conſideration eût pû les empêcher de ſe venger.

Le Prince de Salerne, le Duc de Somme, le Comte de Gayace, le jeune Strozzi, Corneille, Bentivole, & les trois Biragues ne recevoient rien en échange de ce qu'ils perdoient pour avoir confié leurs interêts à la prudence prétendue du Connetable; & la Maiſon de la Marc pour avoir pris alliance avec la Ducheſſe de Valentinois n'étoit pas plus favorablement traitée, puiſqu'on lui ôtoit le titre de ſon Duché, ſans lui laiſſer autre choſe qu'un procez imaginaire contre un Souverain Eccleſiaſtique plus puiſſant ſans comparaiſon qu'elle; & ce fut peut-etre le reſſentiment de cette injure qui la fit depuis declarer pour l'Hereſie.

Les Eſpagnols retinrent Aſt & Verceil en Piémont, quoique ces deux Villes leur euſſent été confiées en qualité d'honnorable dépôt, qui devoit au moins expirer dans le temps que la France ſe déſaiſiſſoit de ſes conquêtes, & l'on appaiſa le Duc de Savoye par cette chimerique raiſon qu'on ne retenoit Aſt & Verceil

1559. Liv. VII. ceil que pour obliger plutôt les François à restituer les cinq Places qui leur étoient réservées dans le même Piemont. On exposoit le Montferrat à la discretion du Duc de Savoye qui avoit de grandes prétentions sur cet Etat, en y rasant les Fortereſſes; & l'on ajoûtoit la mocquerie a l'injure à l'égard de l'Heritiere de Saint Pol, Princeſſe du Sang Royal, en lui reservant des droirs chimeriques sur le Comté dont elle portoit le nom, aprés l'avoir obligée par le Traité de Cambray à ceder les mêmes Droits au Roi François Premier qui les avoit transportez à l'Empereur. On revoquoit en doute la sincerité du Roi Henri Second, en exigeant qu'il executat entierement le Traité avant que ses parties commençaſſent à l'accomplir, & les Oſtages qu'on lui donnoit n'étoient que d'honnorables Eſpions. Enfin on plongeoit le Royaume le plus floriſſant de l'Europe dans une Guerre civile qui dura quarante ans; & ce sera la l'abyſme qu'il faudra approfondir dans les Régnes suivans, pour juger combien la paix de Câteau-Cambresis a été préjudiciable a la France, sans en excepter les Auteurs ni les principaux inſtruments qui furent tous accablez sous ses ruines.

Elles ſont dans le recuëil de Mr. de Bethune.

Le Connêtable aprés ce beau chef-d'œuvre revint triomphant à la Cour, asſeuré par une infinité de Lettres que le Roi lui avoit écrites de la prochaine diſgrace de la Maiſon de Guiſe. Son premier soin fut de tirer de priſon d'Andelot ſon neveu, a quoi le Roi ne voulut conſentir qu'a condition qu'il entendroit la Meſſe avant que d'etre élargi. Il n'étoit pas

facile

facile de l'y résoudre : mais les larmes de sa femme, & l'ascendant que Ruzé, Docteur de Sorbonne, qui avoit autrefois été son maître, avoit conservé sur son esprit, nonobstant l'heresie, surmonterent son obstination. Il consentit que la Messe fut célébrée en sa présence, & cette action qui ne devoit passer que pour une complaisance qui n'étoit pas sincere, le justifia de même que s'il eût donné de veritables marques d'une parfaite conversion. Le plus grand obstacle à l'execution de la paix, fut l'Armée de Piémont, où les Soldats qui servoient depuis trente ans regardoient le licenciément comme le plus grand mal qui leur pouvoit arriver. 1559. Liv. VII.

Le Marêchal de Brissac y avoit acquis la réputation du plus sage Capitaine que la France eût jamais porté ; car il ne s'étoit pas contenté de conserver hautement ce qu'on lui avoit mis entre les mains : mais il y avoit ajoûté de si belles conquêtes, qu'il prétendoit s'y maintenir en un besoin, contre qui que ce fût ; & il en avoit donné d'assez belles marques en se deffendant, & mêmes en attaquant, quoique l'Empereur lui eût opposé ses plus fameux Généraux, & ses meilleures Troupes. Comme personne n'avoit sçu ménager avec plus de discretion que lui l'humeur des Officiers Subalternes & des simples Soldats, aussi personne n'avoit formé un si grand nombre de gens à toutes les fonctions de la Guerre. La plûpart de ceux qui lui obéïssoient étoient capables de commander des Armées, & principalement les Seigneurs de Thermes, de Vassé, de Gondrin, d'Assun, de Chavigni, de la

1559. Liv. VII. Terride, la-Motte-Gondrin, de Monluc, de Bourbon, de Bernardin Vimercat, de Salvoiſon, de Gordes, de Bellegarde Pere & Fils, de Renoûard, de Beſme, de Briquemaud, de Tande, de Maugiron, d'Annebaut, d'Anville, de Clermont, de Furty & de Caillat, outre les deux Cental Freres, dont le jeune, tout Evêque qu'il étoit, excelloit à éviter les embûches des Ennemis, lors qu'il menoit à la Campagne un Corps de Cavalerie. L'infatigable Bedene Albanois qui avoit la réputation de ne point dormir, parce qu'il étoit preſque toutes les nuits à cheval: Les deux Birons, dont le puîné ſera ſi célebre ſous les Régnes ſuivans: Les trois Bonnivets qui n'heriterent pas moins dû malheur, que de la valeur de leur Pere: Le Vidame de Chartres dont il étoit difficile de juger s'il étoit meilleur Courtiſan ou Capitaine: Les trois Biragues dont les ſervices furent également importans & mal reconnus: Les Capitaines Moret Calabrois, Jean de Turin & Sampetre-Corſe-della-Vaſtelica: Les deux Saint André: Les deux de la Molle: Les deux Richelieu: Les deux Iſles Marivaut Freres: Les deux Villemague & de Tais couſins germains: Les cinq Fils du Connêtable de Montmorenci, ſçavoir, le Marêchal, d'Anville, Montberon, Thoré, & Meru: Les Capitaines de Bourdon: De Mortmas: De Bourdeille: De Hautefort: De Roquefeuille: D'Auroux: Les deux la Riviere Freres: Puytailler: Muns: Bunon-Eſtauges: Baſſillon: Colmes: Les deux Mouvans Freres: La Chaſſe: Le Baron d'Eſpic & les cinq enfans de Monluc; ſçavoir Marc-Antoine, Perot,

Perot, le Chevalier, Fabien & Pompignan. 1559.

Les bas Officiers n'étoient pas moindres que Liv. VII.
ceux qu'on vient de nommer; & s'ils sont maintenant inconnus, c'est que les mémoires du siecle passé n'en ont pas conservé les noms. Le moindre Soldat sçavoit se ranger au premier signe de son Commandant; & comme il étoit indispensablement puni, s'il violoit les Loix de la Guerre, il étoit assuré de sa récompense en les observant. Il s'étoit quelquefois trouvé dans la même Armée de Brissac jusqu'à huit Princes, dont il y en avoit deux du Sang Royal; & l'honneur qu'ils faisoient à leur Général étoit si grand, qu'on l'eût pris pour leur Roi; ce qui contribuoit infiniment à retenir les peuples nouvellement conquis dans le devoir.

Le Comte d'Anguyen & le Prince de Condé freres.

Et de fait Brissac a été presque le seul Capitaine François qui ait acquis & conservé jusqu'au bout le respect & l'amitié des Etrangers assujetis; & cette raison fut une de celles dont il se servit pour dissuader le Roi de le contraindre d'executer le Traité: car il représenta à Sa Majesté pour dernier expedient, que si elle vouloit s'accorder en toute maniere avec ses ennemis, elle le pouvoit bannir avec tous ceux qui la servoient en Italie, comme autant de rebelles, & les abandonner entierement aux Espagnols & au Duc de Savoye: Qu'en cet état il offroit de résister à la plus formidable puissance de l'Europe, qui étoit alors celle d'Espagne, jusqu'à ce qu'il survit une nouvelle rupture entre les deux Couronnes; & que dans cette conjoncture, la France seroit ravie en le recevant en grace, & en rappellant les autres bannis, de trouver en Italie un établisse-

Dans la remontrance de Brissac en 1559.

1559. Liv. VII. ment aussi commode qu'étoient le Piémont & le Montferaat, pour porter d'abord la Guerre dans le Duché de Milan, qui lui seroit ouvert par Valence qu'elle tenoit déja. Il ajoûta qu'encore que cet admirable projet fût tres-difficile, il n'étoit pas neanmoins impossible, & il expliqua les moyens par où il prétendoit accomplir son dessein, qui seroit sans doute le plus glorieux qu'aucun Général d'Armée eût jamais formé. Il présuppoſoit que son Armée étoit de quinze mil hommes des plus aguerris de la Chrêtienté: & il prévoyoit qu'aprés qu'elle auroit été proscrite, il lui seroit aisé de la faire subsister, de la rétablir en cas de disgrace, & même de l'augmenter autant qu'il le jugeroit nécessaire; parce que d'un côté les deffences de Sa Majesté d'aller porter les armes en Italie n'empêcheroient point une infinité de jeunes François de hazarder leurs biens pour apprendre le mêtier de la Guerre sous un Chef de réputation comme Brissac; & quand il n'y auroit de ce nombre que les Avanturiers & les Cadets des Maisons, ils suffiroient toûjours pour les recruës. D'un autre côté les cinq cent mil écus de contribution réglée qu'il tireroit par an du Duché de Milan & des autres Puissances voisines, qui se seroient déclarées contre lui en faveur de l'Espagne, suffiroient pour entretenir son Armée dans l'état qu'elle se trouvoit; & s'il étoit nécessaire de la renforcer, comme elle élargiroit ses quartiers, elle imposeroit autant de nouvelles contributions, & trouveroit ainsi les voyes de subsister par elle même. Brissac ajoûta que les Princes d'Italie, bien loin de nuire à son Armée, la favorise-

riſeroient ſous main autant qu'il leur ſeroit poſſible, parce qu'elle leur ſerviroit de rempart contre la puiſſance d'Eſpagne; & que les autres Souverains de l'Europe n'auroient garde de contribuer à la diſſipation de la plus fameuſe Ecole Militaire qu'il y eût eu depuis pluſieurs ſiecles; puiſqu'outre la commodité qu'ils auroient d'y envoyer leurs Sujets, ils ſeroient aſſurez que tant qu'elle dureroit, la Maiſon d'Aûtriche les laiſſeroit en paix. 1559. Liv. VII.

Mais une remontrance ſi digne de conſidération; & toutes les autres de même nature que fit Briſſac, pour tirer un ſecret agréement de ſon deſſein, échoüérent contre deux invincibles obſtables. Le premier fut que le Connêtable avant que de ſortir de priſon, avoit donné ſa parole au Duc de Savoye de le rétablir dans ſes Etats: Le ſecond que Briſſac, par les raiſons que l'on a rapportées dans le ſixiéme Livre de cette Hiſtoire avoit été contraint de s'unir avec la Maiſon de Guiſe; & que cette Maiſon ne conſervoit plus pour ainſi dire, que le dehors de la faveur. Elle n'étoit retenuë à la Cour que parce qu'on y croyoit avoir encore beſoin du Duc de Guiſe juſqu'à ce que le Traité de paix fût tout à fait executé; & par conſequent, on n'avoit garde de laiſſer à cette Maiſon en Italie une reſſource auſſi grande qu'auroit été pour elle l'amitié du Marêchal de Briſſac, s'il ſe fût vû indépendant à la tête d'un puiſſante Armée, reſpecté de toutes les Monarchies & de toutes les Républiques de l'Europe, & en état de faire reſpecter ceux qui auroient liaiſon avec lui.

1559. Liv. VII. Ce ne fut neanmoins ni de l'une ni de l'autre de ces deux raisons, dont on se servit pour détourner le Roi d'approuver le dessein de Brissac : on en inventa une plus subtile; & l'on fit apprehender à Sa Majesté que ce Général ne voulût plus retourner à la vie privée, lorsqu'il auroit une fois goûté de la Souveraineté. On ajoûta que s'il ne se pouvoit maintenir dans le Piémont, comme il y avoit beaucoup d'apparence, quoiqu'il soûtint le contraire, que l'argent qu'il tireroit des contributions ne suffiroit pas à la moitié de sa dépense : Que les Espagnols, qui seuls l'en auroient chassé, retiendroient leur conquête, & priveroient par consequent les François de l'esperance de recouvrer le Duché de Milan, en étendant leur Domination jusqu'aux Alpes : au lieu que le Roi d'Espagne consentoit en considération de la paix que le Duc de Savoye rentrât dans tous ses Etats, & offroit de restituer les Places qu'il en tenoit. Mais si la fortune étoit assez favorable à Brissac pour le garantir de toutes les violences au dehors & des embûches au dedans que la Maison d'Aûtriche ne manqueroit jamais de pratiquer à son égard, lorsqu'elle n'auroit plus en tête que cet inégal adversaire, il ne tiendroit qu'à lui de s'en assurer la possession & à sa posterité ; parce que les Princes d'Italie aimeroient beaucoup mieux que le Piémont & le Montferrat lui demeurassent, que de les voir passer à l'une ou à l'autre des deux Couronnes ; & d'ailleurs l'Espagne aprés avoir perdu l'esperance de dépoüiller Brissac, regarderoit comme un moindre mal de le souffrir à son voisinage que les François ; &

bien

bien loin de l'abandonner à leur discretion, le protegeroit contre eux. 1559. Liv. VII.

Le Roi persuadé par cette raison, ou par l'autorité de ceux qui la proposoient, commanda absolument à Brissac d'exécuter le Traité du Câteau-Cambresis, & l'ordre de Sa Majesté excita dans le cœur du même Brissac une passion si violente, mélée de pitié, d'indignation, de regret & de tendresse qu'il ne put retenir ses larmes. Ceux qui les avoient attirées en furent d'autant moins touchez, qu'ils ne pensoient qu'à se divertir aux Nôces des deux filles de France qui devoient à leur compte affermir la paix. Mais la Providence Divine qui travailloit à les envelopper dans les malheurs qu'ils venoient de procurer à leur patrie, troubla la joye publique pour les empêcher d'y prendre part.

Il y avoit seulement quatre ans que les Calvinistes avoient établi dans Paris une Eglise à leur mode à l'occasion de la Ferriere, Gentilhomme du Maine qui voulant faire baptiser son Fils avec les cérémonies de Genêve, avoit assemblé dans sa Maison ceux de sa Secte, & les avoit obligez à créer un Ministre & des anciens. Cependant cette Eglise s'étoit accruë de sorte, qu'elle avoit donné lieu à des seditions dans le Fauxbourg Saint Germain & dans le cimitiere des Innocents. Les Magistrats de Paris n'avoient appaisé le tumulte, qu'en se saisissant des plus insolens Calvinistes: mais lors qu'il s'étoit agi de les punir, la Jurisprudence du Parlement n'avoit point été uniforme dans l'espece ni dans la rigueur des peines. La Grand' Chambre avoit condamné au Beze dans son second Livre.

1559. feu ceux qui étoient convaincus d'approuver
Liv. VII. les erreurs de Calvin, & la Tournelle étoit perſuadée que la Religion étoit volontaire, & qu'on pouvoit bien bannir ceux qui refuſoient de perſeverer dans celle de leur patrie, pour les empêcher d'y troubler la tranquillité publique; mais qu'il y avoit de l'inhumanité à pouſſer la vengeance plus loin, & à décerner pour ce ſeul égard le plus inſuportable des ſupplices.

Une ſi manifeſte diverſité n'étoit bienſéante ni à l'integrité ni à la réputation du Parlement; & l'on chercha la voye la plus ordinaire pour la faire ceſſer, qui étoit la Mercuriale, c'eſt-à-dire, une aſſemblée de toutes les Chambres, que l'on tenoit le Mercredi, pour remédier aux abus que la corruption du ſiecle, ou des Magiſtrats avoit introduits, ou étoit ſur le point d'introduire dans la Compagnie. Elle commença le huit de Juin, & les Conſeillers de la Cour, qui s'étoient préparez ſur des matieres de Foi, dont la Doctrine n'étoit point encore ſeparée du mauvais uſage qu'en faiſoient la plûpart des Chrêtiens, s'emporterent aiſément à confondre l'un avec l'autre. Ceux qui les entendoient, & n'étoient pas plus ſçavans qu'eux, les prirent incontinent pour autant d'Hérétiques; & les Eſpions que le Cardinal de Lorraine entretenoit dans le Parlement ne manquerent pas de l'avertir, que le myſtere d'iniquité, dont on avoit longtemps douté, venoit de ſe découvrir: ils ajoûterent que le Parlement ne pouvoit plus deſavoüer que pluſieurs Membres de ſon Corps ne fuſſent Lutheriens: Que l'on avoit entendu

avec

avec horreur ce qu'ils avoient dit, ou plûtôt blaſphémé au deſavantage de la Meſſe; & que ſi la Mercuriale continuoit, on verroit bien d'autres impietez ſortir de leur bouche, puis qu'ils n'avoient aucun égard aux Ordonnances de l'Egliſe. 1559. Liv. VII.

Le Cardinal de Lorraine profita de cet avis en deux manieres: car outre qu'il avoit une averſion particuliere pour l'Héréſie de Calvin, il la regardoit comme une conjoncture favorable qui rendant ſon Miniſtere neceſſaire, au moins durant quelque temps, à cauſe de l'ignorance de la Cour, appuyeroit d'autant ſa fortune chancelante & celle de ſa Maiſon. Il alla trouver le Roi, & il lui repréſenta que ce qui ſe paſſoit au Parlement étoit de grande conſideration: Que ſi la licence que prenoient les perſonnes Laïques de traiter à fond les matieres Eccleſiaſtiques, n'étoit retenuë, le peuple de Paris ſuivroit l'exemple de ſes Magiſtrats, & les autres Villes du Royaume en imiteroient la Capitale: Que ſi pour éviter ce deſordre on rompoit la Mercuriale, on tomberoit dans une extrémité auſſi dangereuſe, en ôtant tout à fait aux Cours Souveraines la liberté d'opiner: Que l'unique expedient pour éviter ces deux maux, conſiſtoit à ſupplier Sa Majeſté de vouloir bien être preſente, lorſqu'on tiendroit la Mercuriale, parce que les Conſeillers retenus par le profond reſpect qu'ils devoient à la Perſonne ſacrée de leur Maître, n'oſeroient rien prononcer d'indiſcret contre ſa Religion; & perſonne n'auroit ſujet de ſe plaindre qu'on lui eût fermé la bouche.

1559. Le Roi agréa ce temperamment, & le
Liv. VII. Connêtable auſſi quoique ſon ennemi l'eût propoſé; mais comme on n'avoit accoûtumé de rien innover dans les Cours Souveraines, ſans en communiquer auparavant avec les Anciens de ces Compagnies, Sa Majeſtê voulut preſſentir de pluſieurs, & particulierement de Chriſtophe de Thou, ſi l'expedient que le Cardinal de Lorraine avoit propoſé ne ſeroit point préjudiciable à la liberté des Suffrages. De Thou repartit avec la ſincerité & la modeſtie qui lui étoient naturelles, que la préſence de Sa Majeſté ruïneroit abſolument le fruit que les Inſtituteurs des Mercuriales en avoient prétendu tirer, puis qu'elle rendroit les abus abſolument incorrigibles par la crainte que l'on auroit de dénoncer ceux qui les auroient commis, & par la difficulté que feroient les accuſez de s'avoüer coupables.

Mais le premier Préſident Magiſtri & ceux de ſa brigue furent d'un avis contraire, & remontrerent au Roi que la Religion Catholique ſeroit perduë en France, ſi la Mercuriale continuoit en la maniere qu'elle avoit commencé. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer ce Prince à tenir ſon Lit de Juſtice le dix de Juin mil cinq cent cinquante-neuf. Il étoit aiſé de lire ſur ſon viſage l'émotion extraordinaire de ſon ame, quoiqu'il prît ſoin de la déguiſer; & la moderation de ſon diſcours ſe rallentit inſenſiblement, lorſqu'il vint à parler du zele de la Religion & de la tranquillité publique: car il ajoûta que rien ne l'embarraſſoit plus dans la paix éternelle qu'il penſoit avoir procurée à ſes Sujets, que

de

de voir que la Guerre avoit donné aux esprits remuants l'occasion de découvrir leurs sentimens extravagans sur la Religion, & qu'il étoit temps d'y remedier, si l'on ne vouloit voir leur libertinage dégenerer en Atheisme : Qu'il s'agissoit de la cause de Dieu, & que le Parlement ne pouvoit témoigner son zele en une meilleure occasion que celle-là : Qu'il étoit venu pour le seconder, & qu'il offroit son bras pour l'execution de l'Arrêt qui seroit donné. 1559. Liv. VII.

Le Cardinal-Garde-des-Sceaux Bertrandi harangua sur le même sujet ; & les Conseillers furent invitez à continuer d'opiner. Ils étoient tous également persuadez que le Roi n'étoit venu que pour observer ce qu'ils avoient dans l'ame, & pour empêcher la liberté des Suffrages. Cependant il y en eut d'assez hardis pour ne rien déguiser de ce qu'ils croyoient. Ils soutinrent que les abus de la Cour de Rome avoient dégeneré en de pernicieuses erreurs, & tellement alteré l'Eglise, qu'elle avoit besoin d'une generale réformation ; d'où ils conclurent qu'on ne pouvoit, sans injustice, condamner aux plus horribles supplices ceux qui se séparoient de la Communion des Romains, jusqu'à la célébration d'un légitime Concile qui purifiât la doctrine de l'Eglise, & rétablît sa discipline. Arnaud Ferron, Président des Enquêtes avoit ouvert cet avis ; & les Conseillers Antoine Fumé, Paul de Foix, Nicolas de Valée & Eustache de la Porte l'appuyerent.

Claude de Viole exagera la douceur dont Saint Augustin avoit cru qu'il falloit agir à

1559. Liv. VII. l'égard des Donatiſtes; & Loüis du Four ajoûta qu'on ne pouvoit douter que la diverſité de la Religion ne fût la cauſe des troubles qu'il s'agiſſoit de calmer; mais que pour y remedier ſeurement, il falloit ſçavoir quelle étoit la bonne. Mais celui de tous les Conſeillers qui parla avec moins de retenuë, fut Anne du Bourg, neveu du grand perſonnage de même nom, qui avoit été Chancelier de France ſous le Regne de François Premier. Il étoit redevable de ſa Charge aux mérites de ſon Oncle; & il s'en étoit rendu ſi digne, qu'à l'âge de 34. ans, où il étoit alors, perſonne ne l'égaloit en doctrine, & ne le ſurpaſſoit en integrité pour rendre la juſtice. Il avoit l'eſprit pénetrant, & la mémoire heureuſe: il ſe développoit avec une égale facilité des difficultez de la Juriſprudence & de celles de la Theologie, & il étoit infatigable au travail. Mais ſon zele pour le Calviniſme l'avoit porté à ſe trouver ſouvent aux Aſſemblées de nuit, tenuës dans le Pré-aux-Clercs, & dans le Fauxbourg de Saint Marcel, d'où ſes ennemis avoient pris occaſion de le faire paſſer pour un Héretique déclaré. Son diſcours acheva de confirmer ce qu'ils en avoient publié: car aprês avoir admiré la Providence Divine en ce qu'elle ſupportoit ſi long-temps l'injuſtice des hommes, il fit obſerver qu'il y avoit des crimes ſi noirs, comme les blaſphêmes, les adulteres, & les parjures que les Loix n'avoient pas jugé que les plus grandes peines, c'eſt à dire celles qui joignoient l'excês de l'infamie à l'excês de la rigueur, fuſſent capables de les expier: cependant on ne ſe contentoit pas de

les

les laiſſer impunis ; mais on les fomentoit par une honteuſe condeſcendance. Au lieu que l'on inventoit tous les jours de nouveaux ſupplices pour des malheureux qui ne pouvoient être convaincus d'aucun crime à les examiner par les Loix Divines & par les humaines : car on ne les accuſoit ni d'avoir indignement parlé de Sa Majeſté, dont ils ne faiſoient aucune mention que dans leurs prieres, ni de faire révolter les Provinces en ſubornant la fidelité des peuples, puiſque les plus indiſcrets de leurs ennemis ne s'étoient point encore ingerez de les en ſoupçonner : Qu'on ne leur reprochoit que d'avoir découvert avec le flambeau de l'Ecriture Sainte les étranges & honteux égaremens de l'Egliſe de Rome, & d'en demander la réformation. 1559. Liv. VII.

Dans la harangue de du Bourg.

Chriſtophe de Harlay & Pierre Seguier approuverent la modération de la Tournelle dans ſes Jugemens, & ſoûtinrent qu'elle ne ſe rapportoit pas moins à la gloire de Dieu, qu'à la tranquillité du peuple. Chriſtophe de Thou parla contre les gens du Roi, & dit qu'ils méritoient une cenſure publique, pour avoir oſé accuſer de trop d'indulgence les Arrêts de la Cour. René Baillet conſentit à la ſuppreſſion de ces Arrêts, & demanda de plus amples délibérations ſur la matiere qui leur avoit ſervi de fondement. Minard demanda que les Edits contre les Hérétiques fuſſent exécutez dans toute leur étenduë, & le premier Préſident Magiſtri loüa la ſeverité de Philippe Auguſte, qui avoit fait autrefois brûler en un jour juſques à ſix cent Albigeois,

1559. & étouffer par la fumée ceux de la même Secte
Liv. VII. qui s'étoient sauvez dans les carrieres & dans les cavernes.

Le Cardinal Garde-des-Sceaux prit ensuite l'avis des Pairs, & tirant des mains du Greffier les feüilles où il venoit d'écrire ce qui avoit été dit, les mit en celles du Roi. Sa Majesté les tenant, parla une seconde fois avec plus de d'ardeur que la premiere: Elle se plaignit qu'on eût osé traitter d'affaires d'Etat sans sa permission: Elle ajoûta qu'elle venoit de voir ce qu'elle n'avoit jamais voulu croire; sçavoir, qu'il y eût des Conseillers assez insolens pour mépriser l'autorité de l'Eglise, & la sienne: Que la faute n'étoit pas générale; mais que comme il étoit necessaire d'en prévenir les dangereuses suites, par une punition exemplaire des coupables, il y avoit lieu d'esperer que les autres persisteroient dans leur devoir.

La Mercuriale se termina par l'ordre que donna le Roi à Mongommeri, Capitaine des Gardes du Corps, d'arrêter du Bourg & du Four qui furent enfermez dans la Bastille, & de faire prendre dans leurs maisons Antoine Fumé, Paul de Foix & Eustache de la Porte, aussi-tôt qu'ils y seroient retournez. Ceux qui en reçurent la commission s'en acquiterent mieux que leurs Compagnons, qui laisserent sauver Valée, Ferron & Viole, destinez à la même captivité.

Ainsi Henri Second fut le premier à diminuer l'autorité de son Parlement, qu'il avoit plus d'interêt à maintenir que nul autre. Il y vint en personne pour achever de lui ravir le

peu

peu de liberté que ſon Prédéceſſeur lui avoit laiſſé. Sa Majeſté ne ſe trouva qu'à la fin de la Mercuriale, quoyqu'il fût deffendu par les Loix de prononcer ſur un fait, lors qu'on n'auroit point aſſiſté au commencement de la diſcuſſion que l'on en avoit faite. Elle ne donna pas le temps aux Senateurs de dire tout ce qu'ils penſoient, leurs ſuffrages furent choiſis au lieu d'être comptez; on arracha des mains du Greffier les feüilles dont il étoit reſponſable, on uſa de menaces; & par une nouveauté ſans exemple, on mit la main ſur des perſonnes que leur dignité rendoit inviolables, juſques à ce que leur Compagnie leur eût fait le procez. 1559. Liv. VII.

Le même Parlement ne laiſſa pas neanmoins de travailler le lendemain à l'affaire de Jacques Spifame, Evêque de Nevers qui s'étoit marié & retiré à Genêve, ni de décerner contre lui une priſe de corps. Les Députez Lutheriens des Electeurs Palatin, de Saxe, de Brandebourg, du Duc de Virtemberg, & du Comte de Valdec qui vinrent prier le Roi de ſuſpendre la rigueur de ſes Jugemens contre les Calviniſtes, n'empêcherent point auſſi de proceder contre les Conſeillers que l'on avoit arrêtez. Sa Majeſté congedia les Députez que l'on vient de nommer, ſans leur dire autre choſe, ſinon, qu'elle envoyeroit vers leurs Maîtres pour les informer de ſes bonnes intentions; & elle nomma bien tôt apres des Commiſſaires, qui furent le Préſident de Saint André, qui avoit ſollicité la Cour d'aſſiſter à la Mercuriale, Jean Jacques de

Il fut depuis pendu.

1559. Liv. VII.

de Mêmes Maître des Requêtes, Louis Gayen & Robert Boëte Conseillers, Eustache du Bellai qui l'avoit autrefois été, & qui par la démission du Cardinal son oncle, étoit Evêque de Paris, & Antoine de Mouchi, Docteur de Sorbonne, qui prenoit la qualité d'Inquisiteur de la Foi.

Le même jour que cette commission fut expediée, qui fut le vingt-deux de Juin, les Commissaires s'assemblerent & voulurent procéder à l'interrogatoire d'Anne du Bourg. Mais il refusa de les reconnoître pour Juges, sur le droit commun à tous les membres du Parlement de n'être obligez à répondre que devant toutes les Chambres Assemblées, principalement lors qu'il s'agissoit de la vie. Les Commissaires n'oserent passer outre, jusques à ce que le Procureur Général Bourdin eut obtenu un Arrêt du Conseil d'Etât, qui déclaroit du Bourg déchu de son privilege, à cause que son crime étoit atroce, & commis en la présence du Roi. Du Bourg obéit afin de ne laisser à ses ennemis aucun prétexte, de lui reprocher le moindre mépris de l'Authorité Souveraine, dont il avoit publié dans sa harangue que ceux de la Religion reformée étoient les plus zelez deffenseurs aux dépens même de leurs vies. Il protesta neanmoins auparavant que ce qu'il alloit faire ne pût apporter aucun préjudice ni à sa personne ni à la compagnie dont il avoit l'honneur d'être membre. L'interrogatoire fut long: car comme les Commissaires avoient recouvré une copie de la Confession de Foi que l'on avoit dressée peu de

Dans l'interrogatoire d'Anne du Bourg.

temps

temps auparavant pour les Calviniſtes de France, du-Bourg fut interrogé ſéparement ſur les quarante Articles dont elle étoit compoſée, & il y répondit avec une entiere conformité, ſans aucune précaution, ſinon qu'il paſſoit legerement, & qu'il évitoit d'approfondir les matieres où les Lutheriens n'étoient pas d'accord avec les Calviniſtes; au lieu qu'il entroit avec plaiſir dans l'éclairciſſement des autres points, & qu'il affectoit de ſignaler ſa profonde doctrine ſur des difficultez qui paroiſſoient tout à fait éloignées de ſa profeſſion. Il lui fut permis de parler autant qu'il voulut, parce qu'on prétendoit qu'il ne diſoit pas un mot qui ne ſervît à ſa condamnation; & lorſqu'il eut achevé, l'Evêque de Paris le déclara héretique: Il ordonna de plus qu'il ſeroit dégradé des Ordres ſacrés de Soudiacre & de Diacre, & livré au bras ſéculier. Du-Bourg ſoûtint que cette Sentence étoit injuſte en elle-même, & prononcée contre les formes, & en appella à l'Archevêque de Sens comme Métropolitain de l'Egliſe de Paris. 1559. Liv. VII.

Cette procedure fut pourtant diſcontinuée, à cauſe que le Roi, reſolu de ſe deffaire en toute maniere de la Maiſon de Guiſe, commença par le Cardinal de Guiſe, & lui fit dire doucement par le Cardinal Bertrandi de ſe préparer pour aller à Rome, où ſes intrigues ſeroient moins à craindre que ſi on lui eût permis de ſe retirer en Lorraine. On eut ſi peu de défiance que ſa diſgrace & celles de ſes freres fuſſent capables de troubler la tranquillité de l'Etat, que la Cour ne penſa qu'à ſe divertir, quoyqu'il y eût eu de fâcheuſes pré-

1559 prédictions ; l'une ancienne, & l'autre nou-
Liv. VII. velle, qui marquoient assez distinctement le temps & la maniere de mort dont le Roi Henri Second étoit menacé. L'ancienne étoit celle de Luc Gaurico fameux Astrologue Italien, en qui la Reine Catherine de Medicis avoit beaucoup de créance. Elle l'avoit prié de faire l'horoscope du Roi son mari, & il l'avoit dressée de sorte, que ce Prince devoit recevoir, à l'âge de quarante ans dans un duël, le coup dont il expireroit. On s'étoit mocqué de Gauric sur ce que la condition Royale étoit exempte de cette sorte de hazards : mais depuis sept ou huit jours une autre prédiction entierement conforme sembloit avoir renouvellé la terreur de la precedente. Un Mathematicien avoit composé, & presenta au Roi le thême de sa nativité. Le Roi suivant sa curiosité naturelle commença par la fin à l'examiner, & trouva qu'il mourroit bientôt dans un combat singulier. Il montra l'endroit au Connêtable qui se mettant en colere, demanda à Sa Majesté si elle ajoûtoit foi à des menteurs. Le Roi sans s'émouvoir, repartit que les Astrologues disoient quelquefois la verité, & qu'il aimoit autant ou mieux mourir par cette voye que par une autre, pourvû que ce fut de la main d'un vaillant homme, & qu'il eût l'avantage du combat.

Le Connêtable pressa Sa Majesté de jetter le papier au feu ; mais elle le donna à garder au Secretaire d'Etat de l'Aubespine. Les réjoüissances commencerent le lendemain, & furent terminées le vingt-neuf de Juin mil cinq

cent

cent cinquante neuf, par un magnifique Tournoi, où les Courtisans montrerent tout ce qu'ils avoient de force & d'adresse. Le Roi qui ne cedoit en cet exercice à aucun des plus fameux Cavaliers de l'Europe, en sortit avec avantage; mais apercevant le jeune Gabriel de Montgommeri qui tenoit une lance encore entiere, Sa Majesté rentra dans le Tournoi, & le défia de la rompre contre elle pour l'amour des Dames. Montgommeri s'excusa deux fois; & la Reine qui étoit presente, & se souvenoit de la prédiction de Gauric envoya un de ses Ecuyers pour conjurer le Roi de ne plus courir: mais rien ne fut capable de l'arrêter. Un commandement exprès ajoûté à la troisiéme semonce, contraignit Montgommeri d'entrer en lice, & la rencontre fut également rude. Les lances se briserent jusqu'à la poignée; mais un éclat de celle de Motgommeri entra dans la visiere du Roi, & perçant l'œil gauche, pénetra si avant dans la tête, que Sa Majesté chancèla, & fit les autres postures de ceux qui perdent la veuë. On la porta dans le Palais des Tournelles qui étoit tout proche, où elle mourut douze jours aprês de l'abcês qui se forma dans son cerveau. Elle accorda neanmoins avant que d'expirer aux instantes sollicitations du Duc de Savoye la célébration du Mariage de Marguerite de France sa sœur avec ce Prince dans la Chapelle des Tournelles sans aucune cérémonie. 1559. Liv. VII.

Le jugement que l'on fit de Henri Second, fut qu'il n'y avoit jamais eu de Monarque plus dissemblable de luy-même dans un Regne aussi court

1559. court que le ſien qui ne paſſa pas douze an-
Liv. VII. nées. Les commencemens en furent ſi heureux, que ſi la fin y eût répondu, il auroit ſurpaſſé tous ſes Predeceſſeurs ſans en excepter les plus illuſtres qui avoient été Clovis, Charles-Magne & Philippe Auguſte. Il rétablit d'abord la réputation de la France, flétrie par les malheurs de ſon pere : ſa fortune eut le même aſcendant ſur celle de l'Empereur, que la fortune de l'Empereur avoit eu ſur celle de François Premier. Il eut par tout l'avantage ſur lui : Il augmenta ſon Etat du tiers : Il conquit l'Iſle de Corſe : Il fit épouſer à ſon fils l'Heritiere d'Ecoſſe, & il procura par ces deux voyes differentes aux François deux établiſſemens ſolides : l'un ſur la mer Méditerranée, & l'autre ſur l'Occean : Il mit en fuite devant Ranti Charles-Quint, accompagné des vieilles & des victorieuſes Troupes d'Eſpagne, aprés l'avoir fait morfondre devant Mets, avec cent mil hommes, & il le réduiſit par deux affronts ſi ſenſibles à ſe confiner dans un Monaſtere. Il deffendit le Duc de Parme contre les forces du Saint Siege & de l'Empire unis, & le Saint Siége contre celles d'Eſpagne. Il protega la liberté Germanique ; Il fut le plus humain des Rois ; & perſonne ne s'inſinua plus avant que lui dans l'amitié des peuples : mais il obligea dans la ſuite le bonheur à paſſer du côté de ſes adverſaires, lorſqu'il noircit la reputation de ſes premieres armes qui ne pouvoient être plus juſtes par l'imprudente rupture d'un Tréve tout à fait avantageuſe à la France. Il s'engagea à la ſollicitation d'autrui dans une entrepriſe où il n'y avoit aucune apparence de

réüſ-

réüſſir : il ajoüta foi aux promeſſes chimeriques du Cardinal Caraffe : il hazarda ſes meilleurs Soldats ſur la parole de ce fourbe ; & ne reſervant que les moins experimentez, il s'expoſa à la perte inévitable & irréparable tout enſemble des Batailles de Saint Quentin & de Gravelines. Il abandonna honteuſement pour la liberté d'un Favori le tiers de ſon Etat, ſes conquêtes & celles de ſes predeceſſeurs ; cent quatre-vingt-dix-huit Villes ou Forteſſes, & les prétentions de la France ſur l'Italie. Il couvrit par l'appareil magnifique des nôces de ſa fille le tort qu'il faiſoit à ſa Couronne, en ſignant le Traitté de Paix ; & il y perit en ſimple Cavalier, comme s'il eût affecté de ſe déguiſer luy-même pour mieux ôter aux autres la connoiſſance de ſes malheureuſes affaires. Il laiſſa regner ſous ſon nom la Ducheſſe de Valentinois, & il remplit ſa Cour de luxe & de prodigalitez, qui donnerent lieu à l'avarice & à la corruption des Courtiſans : Enfin il appuya la licence des Poëtes *, en leur permettant d'alterer par leur infames vers & par leur traductions ſcandaleuſes l'ancienne probité de la Nation Françoiſe, & en arrachant ce qui reſtoit de pudeur & de ſincerité dans les jeunes perſonnes de l'un & de l'autre ſexe.

1559. Liv. VII.

* Dans le reproche du Marquis de Piſani au Poëte Bonnefons.

Fin de l'Hiſtoire de Henry Second.

CATALOGUE
Des Livres qui se trouvent chez
ADRIAN MOETJENS.

A B. C. d'un Soldat, ou remarques sur le gouvernement des Places, 12
Abregé de l'Histoire d'Hollande, 12
Academie de l'Epée par Tibault, Folio fig.
Actes & Memoires des Negociations de la Paix de Nimegue, 12. 7. Vol.
Affaires de France & d'Aûtriche, 12
Aitzema Historia Pacis, 4
Alcoran de Mahomet, 12
Apocalypse de Mr. de Meaux, 12
Arts de l'Homme d'Epée, ou le Dictionnaire du Gentilhomme, 12
--- de la Guerre, par Gaya, 12
Arrian guerre d'Alexandre, par d'Ablancourt, 12
Bonheur & Malheur du Mariage. 12
Brantome Memoires des Hommes Illustres 12 4 voll.
--- Des Capitaines Etrangers 12. 2 voll.
--- Des Dames Illustres. 12
Il Cardinalismo di Santa Chiesa, 12. 3. *voll.*
Ceremonies des Juifs, 12
--- Nuptiales, 12
Coups d'Etat de Naudé, 12
Discours sur l'Histoire Universelle de Mr. de Condom, 12
Discours de la Connoissance des bêtes, 12
Elemens de Geometrie par Pardies, 12
Essais de Morale contenus en divers Traittez sur plusieurs devoirs importans, 12, 4 voll.
--- continuation des Essais de Morale contenant des reflexions morales sur les Epîtres & Evangiles de toute l'année, 12. 5 voll.
--- de Michel de Montagne, fol.
Faramond, ou l'Histoire de France, 8. 12 vol.
Grotius du Droit de la Paix & de la Guerre, 12 3.

Histoire

Hiſtoire de la Paix de Nimegue, par Sr. Didier, 12
---- Eccleſiaſtique par Fleury, 12 2 voll.
--- du Schiſme d'Angleterre par Sanderus, 12
--- de l'Empire, par Heis, 12 3 voll.
--- de Theodoſe le Grand, 12
--- du Pontificat de St. Leon, 12
--- de la Ligue, par Maimbourg, 12
--- de Loüis XIV. par Medailles, fol.
Hiſtoire Metallique de Guillaume 3 Roy de la grande Bretagne folio fig.
--- de France, par Mezeray, fol. 3. voll.
--- des Guerres, de Flandres, par Strada, fol. 2.
--- du Marêchal de Matignon, fol.
------ de Guebriant, fol.
--- de Herodote, fol.
--- de Conſtantinople, traduit par Couſin, 12. 10. voll.
--- de l'Egliſe, 12 6 voll.
--- Metallique de la Hollande, fol. fig.
--- de France par Prade, 12. 5. voll.
Kirchere de la Chine, fol, fig.
Lettres de Bomgars, 12
Lettres du Cardinal Mazarin 12 2 voll.
Lettres Hiſtoriques, contenant ce qui ſe paſſe de plus important en Europe, ce livret paroit le 15 de tous les mois, 12
Memoires d'Eſpagne, 12
--- de Cheverny, 12 2 voll.
--- du Duc d'Orleans, 12
--- de Madame la Guette, 12
--- de Tavanes, 12
--- ſur la Guerre de Tranſylvanie, 12
Minucius Felix, par d'Ablancourt, 12
Morale de Tacite, par Amelotte de la Houſſaye, 12
Morale Pratique des Jeſuites 12 6 voll.
Mœurs des Iſraëlites, 12
--- des Chrêtiens, 12
Nieuhofi Legatio China, fol. fig.

Nou-

Nouveau Test. de Mons Lat: Fr: 12. 2. voll.
Nouvelle maniere de fortifier selon Vauban & autres, 12
Nouveau Etat d'Angleterre 12 2 voll.
Oeuvres de Hauteroche, 12
--- de Tacite d'Ablancourt, 4 & 8
Ouvrages des Sçavans de Leipsigh, 12. 2. voll.
Retorique Françoise de Barri, 12
Science Militaire, 12
Traittez divers de Mathematiques par le P. Pardies, contenant le Mouvement Local, la Statique, & deux machines pour les Cadrans, 12
Traittez du Café, du Thé, & du Chocolare, 12
Varillas Minorité de St. Loüis, avec l'Histoire de Loüis XI. & Henri II. 12
--- de Loüis XI. 2 voll. 12
--- de Charles VIII. 12
--- de Loüis XII. 3. voll. 12
--- de François I. 3. Voll. 12
--- Henri Second, 12 2. voll.
--- François Second, 12
--- de Charles IX. 2. Voll. 12
--- la Pratique de l'Education des Princes, 12
--- la Politique de la Maison d'Aûtriche, 12
--- Politique de Ferdinand le Catholique Roi d'Espagne, 3. Voll. 12
--- les Anecdotes de Florence ou l'Histoire secréte de la Maison de Medicis, 12
--- des Revolutions arrivées dans l'Europe en matiere de Religion, 6 Vol. 12
Ville de Venise par St. Didier, 12
--- du P. Paul, 12
--- de Cesar Borgia, 12
Voyage de la Reine d'Espagne, 12
--- de Constantinople par Grelot, 12

Outre les Livres ci-dessus il se trouve encore dans la même boutique de Adrian Moetjens toute sorte de Livres François tant de ce Pays, que de France.

A01 1474540